

1 : Décision modificative n°2 - exercice 2021 - budget annexe Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020,

Considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe Pépinière d'Entreprises soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
012	64111	Rémunération principale	12 500,00
Total des dépenses réelles			-2 700,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-12 500,00
Total dépenses d'ordre			-12 500,00
Total des dépenses de fonctionnement			0,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-12 500,00
Total des recettes d'ordre			-12 500,00
Total des recettes d'investissement			-12 500,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2318	Travaux non affectés	-12 500,00
Total des dépenses réelles			-12 500,00
Total des dépenses d'investissement			-12 500,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°2 du budget annexe Pépinière d'Entreprises.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

2 : Décision modificative n°2 - exercice 2021 - budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe Transports urbains soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
10	10222	Dépôt bus - FCTVA 2020	195 127,58
Total des recettes réelles			195 127,58

041	2762	Dépôt bus - Transfert de droit à déduction 2020	195 127,58
Total des recettes d'ordre			195 127,58
Total des recettes d'investissement			390 255,16
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
27	2762	Dépôt bus - Transfert de droit à déduction 2020	195 127,58
Total des dépenses réelles			195 127,58
041	2131	Dépôt bus - Transfert de droit à déduction 2020	195 127,58
Total des dépenses d'ordre			195 127,58
Total des dépenses d'investissement			390 255,16

La section d'investissement garde ainsi son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°2 du Budget annexe Transports urbains.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

3 : Mise à la réforme et sortie de l'actif d'immobilisations.

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole possède un patrimoine constitué d'immobilisations. La gestion et le suivi de celui-ci constitue une responsabilité partagée entre l'ordonnateur et le comptable public assignataire de la comptabilité de la Communauté d'agglomération.

Afin de donner de la réalité une image la plus fidèle possible, Châteauroux Métropole et le comptable public se sont engagés dans une démarche volontariste de mise à niveau de l'information patrimoniale.

A ce titre, convient de procéder à une mise à jour de l'inventaire physique, tenu par l'ordonnateur, et de l'actif immobilisé, tenu par le comptable.

Cette mise à jour passe par la sortie de l'actif et la mise à la réforme d'immobilisations devenues hors d'usages ou obsolètes dont la valeur nette comptable est nulle.

D'un point de vue technique, cette admission à la réforme s'assimile à une opération d'ordre non budgétaire réalisée par le comptable sur la base des informations communiquées par l'ordonnateur.

La liste des biens concernés figure en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives aux modalités

de sortie des immobilisations,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la réforme et la sortie de l'actif des biens dont la liste est annexée à la présente délibération
- de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	200100045	2001-00045	LOGICIEL ABSOFT WINZIP	28/02/2001	361,38	3	361,38	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100015	2001-00015	LOGICIEL SYMANTEC	14/03/2001	724,17	3	724,17	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100001	2001-00001	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100002	2001-00002	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100003	2001-00003	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100004	2001-00004	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100005	2001-00005	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100006	2001-00006	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100007	2001-00007	LOGICIEL OFFICE 2000	28/03/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100016	2001-00016	LOGICIEL AMOFI	31/03/2001	10 793,88	3	10 793,88	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100017	2001-00017	LOGICIEL LOAN 2000	31/03/2001	11 231,47	3	11 231,47	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100018	2001-00018	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100019	2001-00019	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100020	2001-00020	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100021	2001-00021	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100022	2001-00022	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100023	2001-00023	LOGICIEL COREL DRAW	19/04/2001	619,92	3	619,92	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100008	2001-00008	LOGICIEL OFFICE 2000- OPEN A	09/05/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100009	2001-00009	LOGICIEL OFFICE 2000- OPEN A	09/05/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100010	2001-00010	LOGICIEL OFFICE 2000- OPEN A	09/05/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100011	2001-00011	LOGICIEL OFFICE 2000- OPEN A	09/05/2001	513,75	3	513,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100059	2001-00059	LOGICIEL TRACE	07/09/2001	7 135,50	3	7 135,50	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100060	2001-00060	CD CONSTRUCTION ET URBANISME	15/05/2001	701,97	3	701,97	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100061	2001-00061	CD ENVIRONNEMENT ET NUISANCES	15/05/2001	474,06	3	474,06	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100070	2001-00233	LOGICIEL OPT DISASTER RECOVERY	29/11/2001	718,01	3	718,01	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100071	2001-00234	LOGICIEL M.A.J. ARCSERVE2000	29/11/2001	718,01	3	718,01	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200200136	2002-00464	LOGICIEL AUTOCAD	13/03/2002	3 971,81	3	3 971,81	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200200180	2002-00508	C D ROM REEF BATIMAT	13/06/2002	727,17	3	727,17	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300334	2003-00734	S.I.G. Système	24/07/2003	4 126,20	3	4 126,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300335	2003-00735	S.I.G. Système	24/07/2003	16 480,88	3	16 480,88	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300336	2003-00736	S.I.G. Système	24/07/2003	9 407,74	3	9 407,74	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300337	2003-00737	S.I.G. Système d'	24/07/2003	15 661,62	3	15 661,62	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300353	2003-00753	MISE EN OEUVRE S I G	19/09/2003	1 650,48	3	1 650,48	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	200300355	2003-00755	MISE A JOUR S I G	07/10/2003	24 103,09	3	24 103,09	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300357	2003-00757	LOGICIEL SCE ECLAIRAGE PUBLIC	10/10/2003	5 274,36	3	5 274,36	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300375	2003-00786	INTEGRATION FONDS CARTOGRAPHIQUES	23/10/2003	1 650,48	3	1 650,48	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300404	2003-00821	LOGICIEL MESSAGERIE LOTUS DOMINO	01/12/2003	9 927,84	3	9 927,84	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300405	2003-00822	MISE EN PLACE S.I.G.	03/12/2003	12 360,66	3	12 360,66	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300406	2003-00823	LOGICIEL MESSAGERIE LOTUS	08/12/2003	4 672,65	3	4 672,65	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300417	2003-00837	MISE EN PLACE S.I.G.	10/12/2003	826,94	3	826,94	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300414	2003-00831	LOGICIELS MICROSOFT OFFICE / ACCESS	12/12/2003	9 829,25	3	9 829,25	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200300408	2003-00825	LOGICIEL AVENIO	15/12/2003	3 707,60	3	3 707,60	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400022	2004-00868	GIRATION VERSION3.2, GIRABASE V.4	05/02/2004	1 520,00	3	1 520,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400021	2004-00867	NUMERISATION DES 3 COMMUNES	19/02/2004	14 519,44	3	14 519,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400631	2004-01529	CD ROMS DTRF	15/06/2004	80,57	3	80,57	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400633	2004-01532	LOGICIEL BUREAUTIQUE MEDIA	02/08/2004	33,45	3	33,45	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400689	2004-01591	CD ROM NOEMIE	06/09/2004	2 103,80	3	2 103,80	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400690	2004-01592	LOGICIEL MACROMEDIA CONTRIBUTE	06/09/2004	189,09	3	189,09	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400691	2004-01593	LOGICIEL BUREAUTIQUE OPEN PUBLISHER	06/09/2004	518,61	3	518,61	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400692	2004-01594	LICENCE LOGICIEL MEDIA OPEN PROJECT PRO	10/09/2004	68,30	3	68,30	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400707	2004-01609	LOGICIEL PUBLISHER	05/10/2004	172,87	3	172,87	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400726	2004-01629	LICENCE I G N	14/12/2004	2 422,28	3	2 422,28	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500001	2005-01705	LICENCE OFFICE PROJECT	17/02/2005	3 259,46	3	3 259,46	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500003	2005-01707	LOGICIEL SYMANTEC	03/03/2005	77,74	3	77,74	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500002	2005-01706	LICENCE SYMANTEC	08/03/2005	2 102,62	3	2 102,62	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500040	2005-01744	LOGICIELS OPEN	17/03/2005	60,70	3	60,70	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500179	2005-01884	PRESTATIONS INTEGRATION DONNEES SIG	20/07/2005	41 206,74	3	41 206,74	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500180	2005-01885	FORMATION SIG	23/09/2005	1 650,48	3	1 650,48	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500193	2005-01900	10 LOGICIELS-LICENCES TSM	05/10/2005	642,73	3	642,73	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500209	2005-01916	55 LICENCES WINDOWS 2003	14/12/2005	1 451,76	3	1 451,76	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500210	2005-01917	INSTALLATION MARCO DEMATERIALISATION	09/12/2005	1 285,70	3	1 285,70	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200500211	2005-01918	DEMATERIALISATION PROCEDURE MARCHES	06/12/2005	442,52	3	442,52	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600030	2006-02012	INTEGRATION DONNEES S I G	13/02/2006	18 709,75	3	18 709,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600031	2006-02013	POINTS GEODESIQUES	21/03/2006	400,00	3	400,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600032	2006-02014	LOGICIEL GRAPHIQUE AUTOCAD	13/04/2006	1 813,33	3	1 813,33	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600033	2006-02015	LOGICIEL ANTIVIRUS TRENDMICRO	27/04/2006	3 887,00	3	3 887,00	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	200600050	2006-02033	LOGICIEL ACTES ADMINISTRATIFS	16/06/2006	5 502,56	3	5 502,56	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600051	2006-02034	FORMATION S I G	07/06/2006	825,24	3	825,24	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600052	2006-02035	LOGICIEL SERVICE TRANSPORTS	12/06/2006	1 722,24	3	1 722,24	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600236	2006-02197	POINTS GEODESIQUES - SIG	14/09/2006	200,00	3	200,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600237	2006-02198	LICENCE SUPPLEMENTAIRE SIG	08/08/2006	2 355,52	3	2 355,52	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600235	2006-02196	LICENCE SERVEUR SIG - MARON	14/09/2006	1 764,10	3	1 764,10	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200600269	2006-02231	DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS	28/11/2006	717,60	3	717,60	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700046	2007-02360	LOGICIEL GESACT	02/05/2007	22 010,23	3	22 010,23	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700058	2007-02372	LOGICIEL WINDOWS VISTA	08/06/2007	287,15	3	287,15	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700059	2007-02374	LOGICIEL EXPLOITATION WINDOWS	21/06/2007	657,80	3	657,80	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700090	2007-02408	POINTS GEODESIQUES - SIG	13/08/2007	200,00	3	200,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700089	2007-02407	DONNEES CADASTRALES	07/09/2007	1 244,44	3	1 244,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700088	2007-02406	LICENCES BD ORTHO - ARTHON	18/09/2007	2 722,63	3	2 722,63	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200700110	2007-02428	LOGICIEL ILLUSTRATOR	18/10/2007	1 691,14	3	1 691,14	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800014	2008-02572	FICHIERS NUMERIQUES MISE A JOUR 2007	22/01/2008	1 244,50	3	1 244,50	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800015	2008-02573	LOGICIEL ACTES ADMINISTRATIFS	30/01/2008	27 512,78	3	27 512,78	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800016	2008-02574	PROG. ETUDE VECTORISATION	08/02/2008	12 018,71	3	12 018,71	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800052	2008-02610	SERVEUR PE 2950	01/04/2008	1 987,75	3	1 987,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800073	2008-02631	LICENCE SUPPLEMENTAIRE	01/07/2008	2 355,52	3	2 355,52	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800094	2008-02652	ETUDE VECTORISATION ET INTEGRATION	24/07/2008	8 813,41	3	8 813,41	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800092	2008-02650	MISE A JOUR LOGICIEL	07/08/2008	3 378,46	3	3 378,46	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800093	2008-02651	POINTS GEODESIQUES FORETS - SIG	07/08/2008	232,00	3	232,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800103	2008-02661	DONNEES CADASTRALES	08/09/2008	1 244,44	3	1 244,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800116	2008-02675	CREATION SITE INTERNET RELAIS LOGEMENT	03/10/2008	4 275,70	3	4 275,70	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800149	2008-02708	AUTODESK AUTOCAD	20/10/2008	2 544,37	3	2 544,37	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800150	2008-02709	CREATION SITE INTERNET RELAIS LOGEMENT	17/11/2008	4 281,68	3	4 281,68	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800158	2008-02717	MISE A JOUR LOGICIEL AVENIO	21/11/2008	418,60	3	418,60	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200800148	2008-02707	AUTODESK AUTOCAD	01/12/2008	3 079,51	3	3 079,51	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000114	2010-03321	ANNONCE ACQUISITION ORTHOPHOTOGRAPHIE	22/10/2010	70,00	1	70,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900020	2009-02827	LICENCE mNOTES 4	10/02/2009	510,69	3	510,69	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900021	2009-02828	LOGICIEL GEFA	10/03/2009	4 186,00	3	4 186,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900035	2009-02842	LOGICIEL AUTODESK	26/06/2009	1 539,75	3	1 539,75	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900264	2009-03109	POINTS GEODESIQUES - SIG	11/08/2009	232,00	3	232,00	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	200900100	2009-02910	LOGICIEL SAGE OPTION	28/09/2009	3 576,04	3	3 576,04	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900180	2009-03010	STATISTIQUES IMMOBILIERES	23/11/2009	609,96	3	609,96	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900179	2009-03009	LICENCE ET MAINTENANCE ZIMBRA NETWORK	02/12/2009	1 811,22	3	1 811,22	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200900178	2009-03008	LOGICIEL PACK IMAGING PRO	13/11/2009	358,80	3	358,80	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000001	2010-03106	MS OFFICE STANDARD 2007	18/03/2010	351,07	3	351,07	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000026	2010-03225	LOGICIEL TEXAKON	09/04/2010	1 666,85	3	1 666,85	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000065	2010-03266	MODULE GESTION EN AP/CP - SEDIT	13/08/2010	6 817,20	3	6 817,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000066	2010-03267	REDEVANCE POINT GEODESIQUE FORET	31/08/2010	232,00	3	232,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000107	2010-03313	MODULE AP /CP SEDIT FINANCES	16/09/2010	6 817,20	3	6 817,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000108	2010-03315	ASSISTANCE A INSTALLATION LOGICIEL AP/CP	21/09/2010	3 588,00	3	3 588,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000110	2010-03317	DONNEES BORNES INTERACTIVES	21/10/2010	595,60	3	595,60	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000110	2010-03318	DONNEES BORNES INTERACTIVES	21/10/2010	595,61	3	595,61	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000110	2010-03319	DONNEES BORNES INTERACTIVES	21/10/2010	595,61	3	595,61	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000110	2010-03320	DONNEES BORNES INTERACTIVES	21/10/2010	595,61	3	595,61	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000120	2010-03327	MICRO ORDINATEUR DELL	10/11/2010	2 529,54	3	2 529,54	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000109	2010-03316	DONNEES GEOLOCALISATION	22/10/2010	3 289,00	3	3 289,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000137	2010-03344	WINDOWS SERVER ENTREPRISE R2 OPEN GOUV	09/12/2010	3 953,98	3	3 953,98	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000138	2010-03345	LICENCE CORPORATE ORTHOPHOTOPLAN	23/12/2010	10 998,38	3	10 998,38	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201000139	2010-03346	LICENCE CORPORATE MNT/MNE	23/12/2010	2 199,68	3	2 199,68	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100002	2011-03519	LE SPHINX PLUS2 VERSION 5	28/02/2011	358,80	3	358,80	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100058	2011-03665	REALISATION ORTHOPHOTOGRAPHIE	11/03/2011	2 199,66	3	2 199,66	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100107	2011-03732	LICENCE APR BO BOE PRO BUNDLE	22/09/2011	1 864,44	3	1 864,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100107	2011-03733	LICENCE APR BO BOE PRO BUNDLE	22/09/2011	1 864,45	3	1 864,45	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100108	2011-03734	OFFICE 2010 STANDARD LICENCE	26/09/2011	936,47	3	936,47	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100139	2011-03770	LOGICIEL MENSURA GENIUS	30/11/2011	4 772,04	3	4 772,04	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100141	2011-03772	LOGICIEL ACTES OFFICES	14/12/2011	24 054,55	3	24 054,55	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100142	2011-03773	LOGICIEL QUOTERO GESTION ELECTRONIQUE	28/11/2011	8 970,00	3	8 970,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201200051	2012-03993	LICENCES 2 DALLES POUR	07/09/2012	795,94	3	795,94	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201200050	2012-03992	MISE EN OEUVRE PLATE FORME DE	26/10/2012	944,84	3	944,84	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201200052	2012-03994	MISE A JOUR FIREWALL-PROXY	30/11/2012	2 705,27	3	2 705,27	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201200053	2012-03995	LICENCE 3 CAMERAS VIDEOSURVEILLANCE	02/11/2012	576,00	3	576,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200100072	2001-00235	LOGICIEL BUP AGENT	29/11/2001	1 026,88	3	1 026,88	0,00
2051	Concessions, droits similaires	200400693	2004-01595	LICENCE LOGICIEL MEDIA PROJECT	06/09/2004	34,15	3	34,15	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	201100001	2011-03518	OFFICE 2010 STANDARD LICENCE	08/07/2011	6 529,66	3	6 529,66	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201100216	2012-03868	OFFICE 2010 STANDARD LICENCE	01/03/2012	1 584,70	3	1 584,70	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300017	2013-04142	CARTOGRAPHIE ZAC CAP SUD	04/03/2013	6 350,76	3	6 350,76	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300020	2013-04145	LICENCE ILLUSTRATOR	17/05/2013	754,99	3	754,99	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300133	2013-04265	MISE A JOUR LOGICIEL AVENIO V8 VERS V10	02/12/2013	1 339,52	3	1 339,52	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300888	2015-05035	VSPHERE ESSENTIALS	21/10/2015	185,40	1	185,40	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300342	2014-04485	GESTION ACTES ADMINISTRATIFS	01/01/2014	206,71	3	206,71	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300495	2014-04639	LICENCE CS6 ADOBE DESIGN STD CS6 AOO	23/01/2014	1 713,52	3	1 713,52	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300496	2014-04640	12 LICENCES OPENGOUV-OFFICE PRO	13/05/2014	5 514,34	3	5 514,34	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300497	2014-04641	COVOITURAGE36.COM	16/06/2014	3 600,00	3	3 600,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300498	2014-04642	2 LICENCES OPENGOUV-OFFICE STD 2013	12/09/2014	673,10	3	673,10	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201600072	2016-05317	LICENCES IDEAL	08/07/2016	2 581,20	3	2 581,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201600071	2016-05316	Prestations	23/11/2016	510,00	3	510,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201600073	2016-05318	WebDev 21 + WinDev Mobile 21	12/12/2016	1 932,00	3	1 932,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201600056	2016-05301	Direction projet phase 2	31/12/2016	34 344,00	3	34 344,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700102	2017-05585	DIRECTION PROJET PHASE 2	24/01/2017	1 800,00	3	1 800,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700119	2017-05602	MIGRATION LITTERALIS	15/05/2017	6 720,00	3	6 720,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700126	2017-05609	ABONNEMENT ANNUEL PLATEFORME PUBLIK	04/08/2017	6 000,00	3	6 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700127	2017-05610	ACCOMPAGNEMENT TELEPROCEDURES PUBLIK	04/08/2017	2 880,00	3	2 880,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700128	2017-05611	MIGRATION WEB RH	04/08/2017	2 358,00	3	2 358,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700130	2017-05613	MIGRATION WEB RH	28/08/2017	3 600,00	3	3 600,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700129	2017-05612	MIGRATION WEB RH	28/08/2017	6 759,91	3	6 759,91	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700146	2017-05629	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	5 040,00	3	5 040,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700147	2017-05630	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	1 220,00	3	1 220,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700148	2017-05631	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	1 260,00	3	1 260,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700149	2017-05632	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	6 840,00	3	6 840,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700151	2017-05634	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	4 392,00	3	4 392,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700152	2017-05635	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	1 260,00	3	1 260,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700153	2017-05636	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	630,00	3	630,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700154	2017-05637	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	6 300,00	3	6 300,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700155	2017-05638	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	6 210,00	3	6 210,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700156	2017-05639	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	1 890,00	3	1 890,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700157	2017-05640	MIGRATION WEB RH	30/11/2017	6 759,91	3	6 759,91	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2051	Concessions, droits similaires	201700158	2017-05641	MIGRATION LITTERALIS	30/11/2017	6 480,00	3	6 480,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700159	2017-05642	MIGRATION LITTERALIS	30/11/2017	4 500,00	3	4 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201700161	2017-05644	INSTALLATION GCWEB 6	05/12/2017	1 836,00	3	1 836,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300018	2013-04143	8 LICENCES OPEN OFFICE	10/05/2013	2 683,44	3	2 683,44	0,00
2051	Concessions, droits similaires	201300134	2013-04266	LICENCES ET MAINTENANCE ZIMBRA	02/12/2013	4 665,63	3	4 665,63	0,00
Total compte 2051						649 243,08		649 243,08	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	I16	1991-00178	1 logiciel	12/09/1991	504,99	10	504,99	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	I35	1994-00179	1 IPC + 1 moniteur	09/08/1994	1 370,52	10	1 370,52	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	I40	1995-00180	1 PC + 1 imprimante + 1 logiciel	18/12/1995	4 803,59	10	4 803,59	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200000025	2000-00090	Autocom	19/12/2000	7 439,02	7	7 439,02	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200000026	2000-00091	Postes téléphoniques	19/12/2000	3 300,16	7	3 300,16	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	I41	1999-00181	diverses fournitures	27/07/1999	11 733,24	10	11 733,24	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200000027	2000-00092	Photocopieur	19/12/2000	11 888,76	10	11 888,76	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100046	2001-00046	MODEM	28/02/2001	128,91	10	128,91	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100057	2001-00057	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	10/05/2001	1 036,65	10	1 036,65	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100042	2001-00042	VIDEO PROJECTEUR	05/06/2001	6 921,18	10	6 921,18	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100063	2001-00063	PHOTOCOPIEUR	30/06/2001	2 753,17	10	2 753,17	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100080	2001-00243	PHOTOCOPIEUR	28/09/2001	3 237,98	10	3 237,98	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200100078	2001-00241	MACHINE A RELIER	08/11/2001	333,18	10	333,18	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200200227	2002-00565	INST. TELEPHONIQUES : POSTES NUMERIQUES	19/09/2002	2 024,46	10	2 024,46	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200200233	2002-00571	RETROPROJECTEUR	17/10/2002	857,83	10	857,83	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200200234	2002-00572	LECTEUR DE BUREAU	17/10/2002	490,47	10	490,47	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200500022	2005-01726	PASSERELLE GSM	02/03/2005	3 306,94	7	3 306,94	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200300276	2003-00674	PHOTOCOPIEUR RICOH AFICIO 1018	06/03/2003	3 061,76	10	3 061,76	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200300338	2003-00738	COUPEUSE DE PLANS	25/07/2003	648,59	10	648,59	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200300398	2003-00811	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS	25/11/2003	3 336,84	10	3 336,84	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200400029	2004-00875	ACHAT D'UN MEUBLE A PLAN	23/03/2004	2 148,49	10	2 148,49	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200400637	2004-01538	PLIEUSE DE PLANS	22/06/2004	2 500,84	10	2 500,84	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	200500023	2005-01727	VIDEO PROJECTEUR	14/02/2005	4 646,46	10	4 646,46	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	201000021	2010-03126	E- DIATONIS MX 1 RACK	21/01/2010	1 381,13	7	1 381,13	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	201000022	2010-03127	TERMINAUX/PO	21/01/2010	933,21	7	933,21	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	201100011	2011-03528	TERMINAUX / PO	24/03/2011	1 483,04	7	1 483,04	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	201000023	2010-03128	PERITELEPHONIE	21/01/2010	569,31	7	569,31	0,00
2183-COF	Matériel de bureau et informatique	201000039	2010-03240	CARTE FAX AR FX7	01/04/2010	923,31	7	923,31	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	2183000000006	1994-00435	Ecran informatique	01/01/1994	2 753,29	1	2 753,29	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000010	2000-00075	Souris + CD MS 2000	30/10/2000	44,46	3	44,46	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000011	2000-00076	Logiciels bureautiques	30/10/2000	2 317,17	3	2 317,17	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000012	2000-00077	Serveur informatique	19/12/2000	9 562,25	3	9 562,25	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000013	2000-00078	Serveur informatique	19/12/2000	7 148,76	3	7 148,76	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000014	2000-00079	Imprimante Laser + scanner	19/12/2000	576,34	3	576,34	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000015	2000-00080	Imprimantes Laser	19/12/2000	4 200,86	3	4 200,86	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000016	2000-00081	Imprimantes laser	19/12/2000	2 330,16	3	2 330,16	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000017	2000-00082	Fournitures imprimantes	19/12/2000	681,55	3	681,55	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000018	2000-00083	Logiciels antivirus	19/12/2000	383,53	3	383,53	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000019	2000-00084	Ordinateur portable + mallette	19/12/2000	3 109,62	3	3 109,62	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000020	2000-00085	PC + Moniteurs 17' + souris	19/12/2000	9 993,45	3	9 993,45	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000021	2000-00086	Imprimantes laser	19/12/2000	948,11	3	948,11	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000022	2000-00087	HUB + carte	19/12/2000	1 352,15	3	1 352,15	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000023	2000-00088	Logiciels de bureautique	19/12/2000	6 823,66	3	6 823,66	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200000024	2000-00089	Logiciels antivirus	19/12/2000	531,12	3	531,12	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100043	2001-00043	MATERIEL INFORMATIQUE SWITCH ETHER	19/01/2001	1 123,15	3	1 123,15	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100041	2001-00041	MODEM 56 KBPS	24/01/2001	108,85	3	108,85	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100048	2001-00048	ORDINATEUR	07/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100049	2001-00049	ORDINATEUR	07/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100050	2001-00050	ORDINATEUR	07/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100051	2001-00051	ORDINATEUR	07/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100052	2001-00052	ORDINATEUR	07/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100025	2001-00025	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100026	2001-00026	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100027	2001-00027	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100028	2001-00028	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100029	2001-00029	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100030	2001-00030	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100031	2001-00031	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100032	2001-00032	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100033	2001-00033	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100034	2001-00034	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100035	2001-00035	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100036	2001-00036	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100037	2001-00037	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100038	2001-00038	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100039	2001-00039	ORDINATEUR COMPAQ DESKPRO	15/02/2001	1 755,30	3	1 755,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100040	2001-00040	ROUTEUR CISCO	15/02/2001	3 065,99	3	3 065,99	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100044	2001-00044	ORDINATEUR PORTABLE	27/02/2001	3 163,04	3	3 163,04	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100047	2001-00047	IMPRIMANTE	28/02/2001	340,96	3	340,96	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100024	2001-00024	SCANNER	19/04/2001	1 312,43	3	1 312,43	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100054	2001-00054	ORDINATEUR	25/04/2001	4 778,52	3	4 778,52	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100055	2001-00055	ORDINATEUR	25/04/2001	4 778,52	3	4 778,52	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100056	2001-00056	ORDINATEUR	25/04/2001	4 778,51	3	4 778,51	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100012	2001-00012	IMPRIMANTE LASER	02/05/2001	1 944,49	3	1 944,49	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100053	2001-00053	ORDINATEUR POWER EDGE P III	02/05/2001	5 006,03	3	5 006,03	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100014	2001-00014	IMPRIMANTE DESIGNJET	11/05/2001	12 176,86	3	12 176,86	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100013	2001-00013	IMPRIMANTE EPSON	15/05/2001	339,20	3	339,20	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100058	2001-00058	ORDINATEUR PORTABLE	20/06/2001	4 437,79	3	4 437,79	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100077	2001-00240	MATERIEL INFORMATIQUE : CONNECTEUR	25/07/2001	1 136,09	3	1 136,09	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100064	2001-00064	GRAVEUR	18/09/2001	379,24	3	379,24	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200100079	2001-00242	ECRAN	08/11/2001	193,18	3	193,18	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200137	2002-00465	IMPRIMANTE LASER	22/02/2002	1 932,69	3	1 932,69	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200196	2002-00530	20 ORDINATEURS COMPAQ	22/07/2002	50 208,56	3	50 208,56	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200197	2002-00531	MATERIEL INFORMATIQUE	29/07/2002	167,44	3	167,44	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200228	2002-00566	CARTE SM	16/09/2002	49,90	3	49,90	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200225	2002-00563	ORDINATEUR PORTABLE	19/09/2002	2 588,68	3	2 588,68	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200226	2002-00564	CABLAGE INFORMATIQUE	19/09/2002	2 769,94	3	2 769,94	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200256	2002-00595	POINTS DOUBLES	04/10/2002	25 948,98	3	25 948,98	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200240	2002-00578	ADAPTATEUR	15/11/2002	17,70	3	17,70	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200200254	2002-00593	MATERIEL INFORMATIQUE	19/12/2002	16 698,57	3	16 698,57	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300278	2003-00676	MATERIEL INFORMATIQUE	07/03/2003	7 759,30	3	7 759,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300282	2003-00680	LECTEUR DE BANDES	07/03/2003	1 356,26	3	1 356,26	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300284	2003-00682	LOGICIELS RESEAUX SYMANTEC	11/03/2003	6 519,56	3	6 519,56	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300285	2003-00683	LOGICIEL MICROSOFT BUREAUTIQUE	11/03/2003	2 571,40	3	2 571,40	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300292	2003-00690	CARTE RESEAU - PCMCIA	26/03/2003	167,44	3	167,44	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300298	2003-00696	MATERIEL INFORMATIQUE	03/04/2003	4 751,43	3	4 751,43	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300300	2003-00698	MATERIEL INFORMATIQUE- CORDON	14/04/2003	42,51	3	42,51	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300301	2003-00699	CARTE SCSI	14/04/2003	562,12	3	562,12	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300303	2003-00701	MATERIEL INFORMATIQUE	30/04/2003	828,01	3	828,01	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300345	2003-00745	GRAVEUR CD	03/09/2003	73,43	3	73,43	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300346	2003-00746	EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE	03/09/2003	4 733,76	3	4 733,76	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300399	2003-00812	MATERIEL INFORMATIQUE	21/11/2003	7 297,04	3	7 297,04	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300397	2003-00810	CREATION DOUBLE POINT SOUS SOL	24/11/2003	772,62	3	772,62	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300412	2003-00829	ORDINATEURS	12/12/2003	11 369,18	3	11 369,18	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300413	2003-00830	IMPRIMANTES BROTHER /EPSON/HP	12/12/2003	5 175,91	3	5 175,91	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200300415	2003-00832	MATERIEL INFORMATIQUE	12/12/2003	3 073,72	3	3 073,72	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400026	2004-00872	SMARNET ECHANGE SOUS 4H ET JOUR OUVRE 5/	05/02/2004	849,16	3	849,16	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400027	2004-00873	MODULE 10/100 ETHERNET PIX	05/02/2004	171,03	3	171,03	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400028	2004-00874	MATERIEL ET SERVEUR LOGICIEL COU	05/02/2004	4 724,20	3	4 724,20	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400606	2004-01462	MATERIEL INFORMATIQUE : ECRAN NAC 22"	27/04/2004	767,83	3	767,83	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400640	2004-01541	CORDON INFORMATIQUE KVM	30/06/2004	128,92	3	128,92	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400638	2004-01539	IMPRIMANTES BROTHER	02/08/2004	1 245,39	3	1 245,39	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400639	2004-01540	MEMOIRE BROTHER	02/08/2004	86,35	3	86,35	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400696	2004-01598	CREATION 9 POINTS 2 EME ET 4 EME ETAGE	06/09/2004	1 399,32	3	1 399,32	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400697	2004-01599	MEMOIRE	06/09/2004	209,06	3	209,06	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200400710	2004-01612	EXTENSION GARANTIE MATERIEL INFORMATIQUE	21/09/2004	1 728,22	3	1 728,22	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500148	2005-01852	ECRAN PLAT 19 "	27/06/2005	331,93	3	331,93	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500149	2005-01853	FAX BROTHER	05/07/2005	441,32	3	441,32	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500198	2005-01905	MATERIEL INFORMATIQUE	15/11/2005	4 449,12	3	4 449,12	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500199	2005-01906	POSTE OPTIPLEX GX320+APC SMART	15/11/2005	11 409,84	3	11 409,84	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500200	2005-01907	SERVEURS PDC+GROUPWARE	28/11/2005	7 253,74	3	7 253,74	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500219	2005-01926	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	05/12/2005	267,90	3	267,90	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200500218	2005-01925	ORDINATEUR PORTABLE	12/12/2005	1 137,40	3	1 137,40	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600043	2006-02025	MATERIEL INFORMATIQUE - IMPRIMANTE	22/03/2006	1 432,98	3	1 432,98	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600057	2006-02041	MATERIEL INFORMATIQUE = 15 PC	12/06/2006	18 364,56	3	18 364,56	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600242	2006-02203	PORTABLE - SIG	08/08/2006	2 162,37	3	2 162,37	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600281	2006-02243	MATERIEL INFORMATIQUE	25/09/2006	107,16	3	107,16	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600282	2006-02244	MATERIEL INFORMATIQUE - PC + ECRAN	30/11/2006	1 013,01	3	1 013,01	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200600283	2006-02245	MATERIEL INFORMATIQUE - PC + ECRAN	01/12/2006	1 013,01	3	1 013,01	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700024	2007-02338	MATERIEL INFORMATIQUE OPTIPLEX	07/02/2007	1 978,18	3	1 978,18	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700102	2007-02420	MATERIEL INFORMATIQUE	08/08/2007	5 903,68	3	5 903,68	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700103	2007-02421	ACQUISITION 15 PC	08/08/2007	13 813,80	3	13 813,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700104	2007-02422	ACQUISITION SCANNER EPSON	08/10/2007	1 152,30	3	1 152,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700118	2007-02436	TRACEUR DESIGNET	15/11/2007	13 024,44	3	13 024,44	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700119	2007-02437	IMPRIMANTE HP	15/11/2007	124,50	3	124,50	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200700238	2007-02558	MONITEUR ET IMPRIMANTE	26/11/2007	647,20	3	647,20	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800075	2008-02633	SERVEUR PE 2950	25/03/2008	5 579,94	3	5 579,94	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800066	2008-02624	MATERIEL INFORMATIQUE / PC + ECRAN	23/04/2008	949,62	3	949,62	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800085	2008-02643	MATERIEL INFORMATIQUE : CABLE +	15/07/2008	3 029,87	3	3 029,87	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800106	2008-02664	10 ORDINATEURS DELL	05/09/2008	6 345,98	3	6 345,98	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800107	2008-02665	2 IMPRIMANTES HP	05/09/2008	290,10	3	290,10	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200800108	2008-02666	MATERIEL INFORMATIQUE	05/09/2008	103,81	3	103,81	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900024	2009-02831	IMPRIMANTE SAMSUNG	03/02/2009	444,77	3	444,77	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900026	2009-02833	2 MICROS ORDINATEURS LATITUDE E6500	11/02/2009	3 492,32	3	3 492,32	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900027	2009-02834	IMPRIMANTE LASER JET HP	10/03/2009	353,94	3	353,94	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900028	2009-02835	IMPRIMANTE HP LASER JET P4014DN	10/03/2009	315,79	3	315,79	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900029	2009-02836	IMPRIMANTE HP LASER JET P3005DN	07/04/2009	185,83	3	185,83	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900079	2009-02887	IMPRIMANTES + SCANNER	05/08/2009	2 152,80	3	2 152,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900135	2009-02963	10 HP COMPACQ DX 2450MT+15	26/10/2009	7 588,86	3	7 588,86	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900212	2009-03043	CABLAGE ET POSE ANTENNES	17/11/2009	179,40	3	179,40	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900220	2009-03052	MATERIEL LIAISON INFORMATIQUE PEPINIERE	17/11/2009	418,60	3	418,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900210	2009-03041	IMPRIMANTE HP LASERJET P3005DN	19/11/2009	929,17	3	929,17	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900211	2009-03042	IMPRIMANTE REC/VERSO BROTHER MFC-8880DN	19/11/2009	210,80	3	210,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900214	2009-03045	MISE EN PLACE ANTENNE RADIO	19/11/2009	2 131,30	3	2 131,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	200900215	2009-03046	TRVX COMPLEMENTAIRES MIS EN SERVICE	01/12/2009	450,99	3	450,99	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201000020	2010-03125	SWITCH NORTEL EVOLUTIF + ACCESSOIRES	01/02/2010	1 895,95	3	1 895,95	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201000041	2010-03242	CESSION MATERIEL INFORMATIQUE	27/04/2010	1 613,22	3	1 613,22	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201000118	2010-03326	MICRO ORDINATEUR DELL POWEREDGE	01/10/2010	9 388,60	3	9 388,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201000118	2010-03325	MICRO ORDINATEUR DELL POWEREDGE	21/10/2010	12 079,60	3	12 079,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201000135	2010-03342	ORDINATEURS LENOVO THINK	07/11/2010	6 037,96	3	6 037,96	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200075	2012-04017	FAX BROTHER	18/07/2012	270,30	1	270,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100012	2011-03529	MICRO-ORDINATEURS	11/05/2011	7 940,00	3	7 940,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100015	2011-03532	IMPRIMANTE ML-3710ND	20/05/2011	392,25	3	392,25	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100013	2011-03530	ECRANS LENOVO L2440P	26/05/2011	1 180,02	3	1 180,02	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100014	2011-03531	MICRO-ORDINATEURS LENOVO D20	26/05/2011	5 777,59	3	5 777,59	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100016	2011-03533	IMPRIMANTE HP OJ8000	21/06/2011	96,80	3	96,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100017	2011-03534	IMPRIMANTE LEXMARK T652DN	21/06/2011	261,95	3	261,95	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100123	2011-03752	MICRO-ORDINATEUR HP 6005	02/09/2011	397,00	3	397,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100124	2011-03753	5 MICRO-ORDINATEURS HP DC6005	02/09/2011	1 985,00	3	1 985,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100125	2011-03754	8Go MEMOIRE MODULE POUR DELL	02/09/2011	263,12	3	263,12	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100219	2012-03871	MICRO-ORDINATEURS SAMSUNG SM	05/03/2012	902,33	3	902,33	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201100218	2012-03870	MICRO-ORDINATEURS BUNDLE	06/03/2012	4 797,02	3	4 797,02	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200077	2012-04020	ONDULEUR DIALOG VISION DVR 1100	16/10/2012	654,03	3	654,03	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200078	2012-04021	SERVEUR D'ENREGISTREMENT	24/10/2012	10 285,60	3	10 285,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200079	2012-04022	NOUVELLES CAMERAS PARKING COLBERT	02/11/2012	8 713,00	3	8 713,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200080	2012-04023	SWITCH ATS 16A MONOPHASE	28/11/2012	473,62	3	473,62	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200076	2012-04018	COMMUNICATEURS AVAYA	30/11/2012	3 330,31	3	3 330,31	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200081	2012-04024	CLUSTER DE BOITIER FORTIGATES	30/11/2012	6 462,46	3	6 462,46	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201200082	2012-04025	IMPRIMANTE SAMSUNG ML-371	07/12/2012	339,66	3	339,66	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300581	2014-04725	IMPRIMANTE SAMSUNG SL M3820ND	30/07/2014	119,76	1	119,76	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300583	2014-04727	MATERIEL INFORMATIQUE	18/09/2014	140,75	1	140,75	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300024	2013-04149	3 MONITEURS 22" SAMSUNG	07/03/2013	378,00	3	378,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300019	2013-04144	2 IMPRIMANTES LASER SAMSUNG	10/05/2013	222,10	3	222,10	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300025	2013-04150	12 HP COMPACQ 6305 PRO	10/05/2013	5 099,98	3	5 099,98	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300026	2013-04151	1 IMPRIMANTE LASER COULEUR BROTHER	17/05/2013	205,25	3	205,25	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300027	2013-04152	4 MONITEURS 21.5" PHILIPS	29/05/2013	509,21	3	509,21	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300028	2013-04153	4 PC PORTABLES LENOVO L530	29/05/2013	2 392,00	3	2 392,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300029	2013-04154	5 IMPRIMANTES LASER SAMSUNG ML 3710 ND	04/09/2013	392,25	3	392,25	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300168	2013-04300	ACQUISITIONS 8 TERMINAUX PEPINIERE	15/10/2013	1 429,94	3	1 429,94	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300948	2015-05095	DOCK STATION POUR DELL E6540	19/01/2015	129,00	1	129,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600116	2016-05361	PC PORTABLE	16/03/2016	1 447,34	3	1 447,34	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600130	2016-05375	CABLAGE	20/07/2016	3 502,08	3	3 502,08	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600143	2016-05388	CABLAGE	16/12/2016	635,64	3	635,64	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201800354	2018-06130	CORDONS CAT6A	04/02/2018	442,80	1	442,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201800177	2018-05955	IMPRIMANTES	18/01/2018	429,91	1	429,91	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700242	2017-05726	DELL 4GO	15/03/2017	74,40	1	74,40	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700241	2017-05725	BATTERIE	15/03/2017	318,00	1	318,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700240	2017-05724	IMPRIMANTE	15/03/2017	147,40	1	147,40	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700236	2017-05720	CLAVIER	27/01/2017	218,00	1	218,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700234	2017-05718	HP PROBOOK 650 G2	27/01/2017	222,55	1	222,55	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700251	2017-05735	CLAVIER + CABLE HDMI	14/06/2017	82,00	1	82,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700257	2017-05741	IMPRIMANTE MULTI FONCTIONS	14/06/2017	132,41	1	132,41	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700261	2017-05745	VGA	01/08/2017	29,00	1	29,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700266	2017-05750	LAMPES DE BUREAU-CHARGEURS	14/08/2017	272,34	1	272,34	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700263	2017-05747	DISQUE DUR DE RECHANGE POUR SYNOLOGY	01/08/2017	227,35	1	227,35	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700262	2017-05746	DISQUE DUR DE RECHANGE POUR SYNOLOGY	01/08/2017	113,68	1	113,68	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700270	2017-05754	MINI SCANNER DE POCHE	31/08/2017	209,26	1	209,26	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700271	2017-05755	ECRAN XAVIER ELBAZ	11/09/2017	399,30	1	399,30	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700275	2017-05759	BLACK BOX	07/11/2017	432,02	1	432,02	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700276	2017-05760	COMMUTATEURS	07/11/2017	152,00	1	152,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201700279	2017-05763	TEMPORIS 380	29/11/2017	220,20	1	220,20	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300949	2015-05096	POSTES TELEPHONIQUES ALCATEL	27/03/2015	4 784,52	3	4 784,52	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300950	2015-05097	PC PORTABLE HASSINA TACHOUAFT	13/10/2015	1 570,69	3	1 570,69	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300951	2015-05098	PROJECTEUR LCD 4800 MULENS	14/12/2015	2 642,09	3	2 642,09	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300952	2015-05099	PRECISION T1700 SFF INTEL CORE	14/12/2015	3 367,48	3	3 367,48	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300953	2015-05100	DELL ULTRA SHARP U2415	14/12/2015	899,60	3	899,60	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600119	2016-05364	IRIS CARD ANYWHERE 5	08/04/2016	118,27	1	118,27	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600122	2016-05367	SAMSUNG SL 2825ND	09/05/2016	92,04	1	92,04	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300574	2014-04718	SERVEUR POWER EDGE R520 TPM	28/01/2014	14 878,85	3	14 878,85	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300575	2014-04719	DELL LATITUDE E6540	24/03/2014	1 482,00	3	1 482,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300576	2014-04720	PC LENOVO M82	24/03/2014	4 668,00	3	4 668,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600123	2016-05368	HP PROBOOK 650 G1	09/05/2016	237,46	1	237,46	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600124	2016-05369	PHILIPS 241B4LPYCS	09/05/2016	168,78	1	168,78	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300577	2014-04721	MONITEUR LED 22"	24/03/2014	4 377,60	3	4 377,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300578	2014-04722	PORTABLE HP 8570P	09/04/2014	729,60	3	729,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600125	2016-05370	SAMSUNG SL 2825ND	09/05/2016	86,98	1	86,98	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300579	2014-04723	IMPRIMANTE LASER OKI C831DTN	11/04/2014	595,02	3	595,02	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600126	2016-05371	GSM PTI MGD002	19/05/2016	327,78	1	327,78	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300580	2014-04724	SYNOLOGY RACKSTATION RS214/4 TO	17/04/2014	1 296,00	3	1 296,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600129	2016-05374	SAMSUNG SL 2825ND	08/07/2016	130,48	1	130,48	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201300582	2014-04726	PC TOSHIBA KIRA 102	12/09/2014	2 128,80	3	2 128,80	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600132	2016-05377	SAMSUNG SL 2825nd	08/09/2016	304,43	1	304,43	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600142	2016-05387	HP OFFICEJET PRO 8100	12/12/2016	330,00	1	330,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600139	2016-05384	SAMSUNG SL 2825ND	05/12/2016	347,93	1	347,93	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600137	2016-05382	HP OFFICEJET PRO 8100	03/10/2016	330,00	1	330,00	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600133	2016-05378	ALCATEL LUCENT IP TOUCH 4038	30/09/2016	393,60	1	393,60	0,00
2183-INF	Matériel de bureau et informatique	201600134	2016-05379	HP PROBOOK 650 G1	03/10/2016	118,73	1	118,73	0,00
Total compte 2183						663 287,36		663 287,36	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2184	Mobilier	200000028	2000-00093	Mobilier directeur	03/10/2000	2 994,07	10	2 994,07	0,00
2184	Mobilier	200000029	2000-00094	Retours de bureau 90°	07/11/2000	958,05	10	958,05	0,00
2184	Mobilier	200000030	2000-00095	Caissons porteurs dossiers suspendus	07/11/2000	2 721,95	10	2 721,95	0,00
2184	Mobilier	200000031	2000-00096	Caissons juxtaposables 4 tiroirs	07/11/2000	880,10	10	880,10	0,00
2184	Mobilier	200000032	2000-00097	Tablette demi-rond	07/11/2000	361,70	10	361,70	0,00
2184	Mobilier	200000033	2000-00098	Tiroirs plumiers	07/11/2000	156,58	10	156,58	0,00
2184	Mobilier	200000034	2000-00099	Bureaux	07/11/2000	694,54	10	694,54	0,00
2184	Mobilier	200000035	2000-00100	Caissons 4 tiroirs sur socle	07/11/2000	1 373,48	10	1 373,48	0,00
2184	Mobilier	200000036	2000-00101	Armoires	07/11/2000	805,17	10	805,17	0,00
2184	Mobilier	200000037	2000-00102	Chaises de travail	07/11/2000	1 025,60	10	1 025,60	0,00
2184	Mobilier	200000038	2000-00103	Chaises visiteurs	07/11/2000	437,59	10	437,59	0,00
2184	Mobilier	201000160	2010-03366	IMPRIMANTE LASERJET 2605 HP	13/12/2010	124,04	1	124,04	0,00
2184	Mobilier	202000107	2020-06603	LAMPE DE BUREAU	27/02/2020	359,88	1	359,88	0,00
Total compte 2184						12 892,75		12 892,75	0,00

Catégorie	Catégorie (lib.)	Numéro d'inventaire	Numéro d'immo.	Lib. Immobilisation	Date d'acq.	Valeur brute	Durée	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable
2188	Autres immobilisations corporelles	200900120	2009-02948	1 MICRO ONDES	21/09/2009	51,00	1	51,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200200179	2002-00507	SECHE LINGE CAMPING DU ROCHAT	14/06/2002	1 421,03	10	1 421,03	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200200182	2002-00510	CONGELATEUR	26/06/2002	364,96	10	364,96	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200200183	2002-00512	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	26/06/2002	483,14	10	483,14	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200400032	2004-00878	ACQUISITION D'UN KARCHER	23/03/2004	185,00	10	185,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200400609	2004-01465	COMPRESSEUR + ACCESSOIRES	27/04/2004	538,15	10	538,15	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200400756	2004-01661	REFRIGERATEUR	13/12/2004	149,00	10	149,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200400757	2004-01662	FOUR MICRO ONDES	13/12/2004	59,00	10	59,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	201300033	2013-04158	HOUSSES POUR VEHICULES MAXITY	07/05/2013	290,95	1	290,95	0,00
Total compte 2188						3 542,23		3 542,23	0,00

4 : Répartition de l'enveloppe de fonds de concours 2021

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est fixé l'objectif d'aider ses communes membres les plus rurales dans la réalisation de leurs projets, par le biais du versement de fonds de concours et ce dans une logique d'aménagement du territoire communautaire.

Cet objectif a été décliné dans le programme pluriannuel d'investissement.

La révision du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes rurales a été approuvée par délibération du Conseil communautaire le 30 mars 2018 après un avis favorable de la Conférence des Maires du 24 janvier 2018.

Sont éligibles les communes dont la population est inférieure à 1 500 habitants. Pour les communes qui ne remplissent plus les conditions d'éligibilité, un dispositif de sortie leur permet de continuer à bénéficier du fonds pendant une période de trois ans (c'est en l'espèce le cas pour la commune de Luant qui bénéficiera du fonds pour la dernière année).

Sont également éligibles aux fonds de concours les dépenses destinées à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement structurant pour le territoire.

Le montant minimum des projets éligibles au présent fonds est fixé à 15 000 €.

Le montant maximum du fonds de concours attribué est plafonné et ne peut excéder 50 % des sommes restant à la charge de la collectivité, toutes aides déduites.

Le montant du fonds de concours attribué est un montant maximum qui ne peut être augmenté si le montant de la dépense subventionnable augmente. En revanche, le montant du fonds de concours attribué peut être diminué en cas de dépense justifiée inférieure au montant prévisionnel.

La commune bénéficiaire doit engager l'opération pour laquelle elle a obtenu un fonds de concours par la production d'un ordre de service ou d'une attestation de démarrage des travaux au plus tard dans l'année qui suit la décision d'attribution. La totalité du paiement du fonds de concours doit être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la délibération communautaire qui l'a accordée.

A défaut du respect de ces dispositions, le fonds de concours ou le solde sont perdus.

Le tableau qui suit récapitule pour chacune des communes bénéficiaires le projet présenté au financement pour 2021, son montant subventionnable et le fonds de concours proposé.

Communes	Travaux / acquisition	Montant subventionnable HT	Montant demandé	Fonds de concours proposé
Arthon	Travaux de réfection voie communale « Corbilly depuis carrefour RD 45 au carrefour RD 14 »	37 937,92 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Coings	Travaux d'aménagement et de réfection de l'école	33 221,35 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Jeu-Les-Bois	Travaux de réhabilitation de deux maisons destinées à la location et construction de deux garages	582 400,00 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Sassierges-Saint-Germain	Travaux de cheminement piétonnier et d'éclairage public pour sécurisation	41 497,80 €	15 555,00 €	15 555,00 €
Luant	Travaux de réfection des voies communales desservant les fermes du village	39 959,50 €	10 370,00 €	10 370,00 €
TOTAL				72 590,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'attribuer un fond de concours aux communes bénéficiaires conformément aux montants présentés dans le tableau ci-dessus ;
- de soumettre le versement effectif de chacune de ces subventions à la signature préalable d'une convention d'attribution de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à établir et signer les conventions relatives aux conditions de versement de chacun de ces fonds de concours.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

5 : Fixation du coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM à compter du 1er janvier 2022.

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée).

Depuis le 1er janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

Depuis 2012, l'organe délibérant de l'EPCI ou, à défaut, le conseil municipal de la commune affectataire de la taxe peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

Ce coefficient ne peut pas être inférieur à 0,95, ni supérieur à 1,05, au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne pourra ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

Depuis 2019, et dans ces conditions, le coefficient maximal peut atteindre 1,3 pour les collectivités territoriales ou les EPCI à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en application de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts (CGI).

Considérant les dispositions du 5eme alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi N°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Considérant qu'en sa qualité d'EPCI à fiscalité professionnelle unique, la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole perçoit de plein droit la taxe sur les surfaces commerciales.

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'appliquer, pour la première fois au titre de la taxe sur les surfaces commerciales perçue à compter de l'année 2022, à son montant un coefficient multiplicateur.
- de fixer le coefficient multiplicateur à 1,05.
- de charger le Président de notifier cette délibération aux services fiscaux et préfectoraux.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

6 : Fonds de concours 2021 pour la mise en accessibilité des points d'arrêt

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La Communauté d'Agglomération castelroussine Châteauroux Métropole, les communes en leur qualité de gestionnaire de voirie, doivent assurer une accessibilité intégrale des points d'arrêt relevant de leur domanialité.

Dans une démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers des réseaux de transports collectifs, et dans un souci de solidarité financière pour aider les communes à réaliser ces travaux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a mis en place un Fonds de concours spécifique à destination de toutes les communes membres de l'agglomération castelroussine.

Le montant maximum du fonds de concours est limité à un projet subventionné et ne peut dépasser 50 % des sommes restant à la charge de la collectivité, toutes aides déduites.

Le tableau qui suit récapitule les projets des communes présentés au financement pour 2021, le montant subventionnable et le fonds de concours proposé :

Communes	Travaux	Montant subventionnable HT	Montant demandé	Fonds de concours proposé
Le Poinçonnet	Mise en conformité arrêts Mimosas 1 et 2	11 665,00 €	3 000 €	3 000 €
Diors	Mise en conformité arrêts Fourches et et 2	15 723,95 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL				6 000 €

-Vu la délibération 2021-64 du conseil communautaire de Châteauroux Métropole du 19/04/2021 approuvant la création d'un fonds de concours pour la mise en accessibilité des points d'arrêts,

-Vu l'accord intervenu entre les représentants des communes membres,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de soumettre le versement effectif de chacune de ces subventions à la passation préalable d'une convention d'attribution de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à établir et signer les conventions relatives aux conditions de versement de chacun de ces fonds de concours.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

7 : Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des créations et extensions d'établissements.

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Les dispositions de l'article 1478 bis du Code Général des Impôts permettent au conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE), pendant une durée de trois ans, les créations ou extensions des établissements.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de CFE, en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Considérant la volonté exprimée par le Conseil Communautaire lors de la séance du 29 juin 2021 de mettre en œuvre le mécanisme d'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des créations et extensions d'établissements,

Vu l'article 1478 bis du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Rapporter la délibération 2021-112 du 29 juin 2021 ayant pour objet la mise en œuvre de l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des créations et extensions d'établissements,
- Décider d'exonérer de CFE les créations et les extensions d'établissements,
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

8 : Limitation de l'exonération de la taxe foncière de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Saisir ici votre texte

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

9 : Attribution d'une concession en délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping du Rochat à Châteauroux

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 10 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°2020-320 du 17 décembre 2020 portant approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de ce camping ;

Vu la décision de la Commission de Délégation de service public en date du 22 mars 2021 ayant décidé d'admettre les candidatures des sociétés FRERY, ONE et AQUALEX CAMPING ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de service public en date du 6 mai 2021 ayant réexaminé la candidature de la société FRERY suite à son rachat par la société VALMAX, puis sur l'offre remise par les sociétés ONE, FRERY et AQUALEX CAMPING, et proposant au Président d'engager les négociations avec ces deux derniers candidats ;

Vu le rapport du Président, joint en annexe ;

Considérant que l'actuel contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping du Rochat à Belle-Isle, sur la commune de Châteauroux, conclu en 2015 expirera le 23 novembre 2021,

Considérant que le Conseil communautaire a décidé, par sa délibération du 17 décembre 2020, de retenir une gestion déléguée des services pour le camping,

Considérant que par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 3 février 2021, Châteauroux Métropole a engagé la procédure de passation de cette concession par le biais d'une délégation de service public,

Considérant les offres remises par les sociétés FRERY et AQUALEX CAMPING,

Considérant qu'aux termes des négociations menées avec chacun de ces deux candidats, le Président a décidé de choisir, par application des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre présentée par la société AQUALEX CAMPING dont les principales caractéristiques sont :

- Une durée de 5 ans
- A l'existant (124 emplacements et 18 mobil-homes sur environ 4 hectares), le candidat propose de rajouter :
 - 6 Mobil-home TRIO (3 chambres)
 - 6 Mobil-home PRIVILEGE (2 chambres)
 - 1 Mobil-home SOLO (1 chambre et 1 séjour avec convertible)
 - 2 Mobil-home DUO (2 chambres + couchage possible dans séjour)
 - 4 MEGAPODS (petits bungalows en bois avec sanitaires) sur l'emplacement de l'ancienne piscine
 - 1 chalet KOTA (cabane nordique pour espace détente avec spa et table de massage) sur l'emplacement de l'ancienne piscine
- La mise à disposition de 4 agents (dont le gérant sur place) et de saisonniers, en faisant appel notamment à un agent de prévention et de sécurité pour la surveillance du camping durant toute la saison haute (de 22h à 5h)
- Des horaires d'ouverture compris du lundi au dimanche 8h-12h et 14h-20h en saison haute et du lundi au samedi 9h-12h et 15h-19 / le dimanche 15h-19h en saison basse
- Des partenariats avec l'entreprise Guest Suite pour la gestion de la *e réputation* (enquêtes de satisfaction, tableaux de bord...), avec l'agence Linkweb pour le site internet et une adhésion au groupement Welcome camping (comprenant une charte pour la pêche, pour la communication, pour la randonnée, pour l'accueil, pour la découverte du patrimoine, et le cyclotourisme)
- Un montant cumulé du contrat de 2 086 669 € HT en termes de chiffre d'affaires sur toute la période de la délégation et des contributions financières au profit de Châteauroux Métropole, se partageant entre une redevance fixe annuelle de 12 500 € HT et une redevance d'exploitation variable à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires (estimation de 8 100 € HT en 2022, évoluant vers le chiffre de 8 594 € HT à la dernière année du contrat).

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Approuver le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services proposés pour le camping du Rochat à la société :

AQUALEX CAMPING, société à responsabilité limitée (SARL) au capital social de 65 000 euros, dont le siège social est situé au 17 rue du Rochat, 36000 Châteauroux, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 770 234 RCS Châteauroux, représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre CHARLOT,

- Approuver les termes du contrat de concession de service public ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public ainsi que tous les documents associés avec la société AQUALEX CAMPING.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Développement du territoire et Attractivité



Conseil Communautaire du 30 septembre 2021

Châteauroux Métropole

Délégation de service public

Gestion et exploitation du camping Le Rochât Belle-Isle

Rapport du Président au Conseil Communautaire

(Article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales)

TABLE DES MATIERES

I – PREAMBULE 3

II – LA PROCEDURE 3-4

III – L’ANALYSE DES OFFRES 4

IV – LES AUDITIONS 4-5

V – LES RESULTATS DEFINITIFS 5

I. Préambule :

Par délibération du 6 avril 2000, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le camping du Rochat à Belle Isle et décidé d'en confier la gestion à un délégataire. Dans ce cadre, la convention de délégation de service public signée avec la société Aqualex en novembre 2015 arrivera à échéance le 24 novembre 2021.

La gestion déléguée sous forme d'affermage où Châteauroux Métropole garderait à sa charge les investissements et où l'exploitant assumerait seul le risque financier, tout en versant une redevance, apparaît être la solution la plus appropriée pour la gestion du camping.

Ainsi, la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 novembre 2020 et le Comité Technique Paritaire du 10 novembre 2020 ont été consultés et ont émis un avis favorable à la continuité de ce mode de gestion.

Par délibération du 17 décembre 2020, la Communauté d'agglomération a donc retenu le principe d'une concession sous forme de Délégation de Service Public pour confier à un délégataire la gestion et l'exploitation du camping.

II. La procédure

Dans les conditions définies aux articles L.1411-1 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'agglomération a fait paraître un Avis de concession sur les supports suivants :

Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) – annonce n° 21-10827 du 03 février 2021

Plateforme dématérialisée portant profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Sur le site internet de Châteauroux Métropole

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 15 mars 2021 à 12 heures.

La Commission de Délégation de Service Public (CSDP) s'est réunie le 22 mars 2021 pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et dresser ainsi la liste des candidats admis à présenter une offre.

Dès lors les candidats suivants ont été autorisés à déposer une offre :

- Entreprise Fréry S.A.S
- Entreprise One S.A.S.
- Entreprise Aqualex camping S.A.R.L.

La Commission de DSP pour l'ouverture des offres s'est réunie le 06 mai 2021 afin de :

- réexaminer la candidature du candidat FRERY suite à la réception d'un courrier (daté du 26/03/2021, enregistré le 30/03/2021) du gérant de cette société informant l'autorité concédante de son rachat par la SAS VALMAX.
- donner son avis sur les offres
- proposer au Président d'engager une négociation sur les offres ou sur une partie d'entre elles

III. L'analyse des offres

Les critères de sélection des offres suivants ont été pris en compte, par ordre d'importance **décroissant, conformément au règlement de la consultation** :

- ✓ **qualité du service rendu aux usagers** : organisation et qualifications du personnel, services et animations, nature des hébergements, partenariats locaux, communication, ...
- ✓ **proposition financière** : tarification du service à l'utilisateur, cohérence et justification du prix proposé au regard du compte d'exploitation prévisionnel et des autres documents financiers attendus, produits prévisionnels du concessionnaire, évolution sur la durée du contrat,
- ✓ **valeur technique de l'offre**, appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire méthodologique : expérience du candidat, capacité à prospecter une nouvelle clientèle touristique...

Bien que non obligatoire dans le cadre d'une délégation de service public, et profitant du fait que la présente procédure est « simplifiée », un barème de notation a cependant été établi pour faciliter l'étude des différentes propositions, comme suit :

- 2 points si le candidat répond aux principaux items du cahier des charges et a des propositions supplémentaires.
- 1 point si le candidat s'en tient au cahier des charges, s'il n'évoque rien de plus, s'il est moins bon que le candidat qui aura obtenu 2 à la même question
- -1 point si le candidat ne fait aucune proposition, ne développe pas, ou si sa proposition ne nous semble pas conforme à l'attente pour la gestion d'un camping.

Le tableau d'analyse des propositions joint fait apparaître les résultats suivants :

- Entreprise Fréry : 14 points
- ONE : -8 points
- Aqualex : 18 points

Au regard de ces résultats et des différents éléments d'appréciation des offres, la commission de délégation de service public (CDSP), lors de sa séance du 6 mai 2021, a proposé au Président de CHATEAUROUX METROPOLE d'entrer en négociation avec les Sociétés Fréry et Aqualex.

IV. Négociations - Auditions

Le Président a suivi les recommandations de la CDSP pour mener à bien la négociation avec 2 des 3 candidats initiaux.

La négociation menée sous forme d'auditions puis de questions complémentaires s'est déroulée le 27 mai 2021.

La teneur de ces échanges amène à porter à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante la synthèse suivante :

Les représentants de l'entreprise Fréry ont fait une présentation identique à celle du dossier déposé, en basant leur argumentaire sur la notoriété nationale de l'entreprise et son assise financière et en se donnant comme objectif pour le camping du Rochat d'améliorer son image de marque jugée négative et trop populaire. Ils ont répondu partiellement aux questions, donnant le sentiment d'une gestion du camping en « bon père de famille », disposant d'un savoir-faire avéré et de moyens appropriés, tant humains que techniques et professionnels, mais ne proposant pas d'éléments réellement novateurs, notamment sur la suite à donner concernant l'emprise étendue du camping (ancienne piscine du Rochat).

Les représentants de l'entreprise Aqualex sont venus accompagnés par un paysagiste chargé de présenter le projet prévu sur le nouveau périmètre (aménagement paysager qualitatif, installations de « pods » comme structures d'hébergement et propositions de services axés sur le confort et la relaxation). Leur objectif global, au-delà de maintenir la progression en termes de fréquentation, est la montée en gamme du camping.

Ils ont répondu précisément aux questions posées.

Après les auditions, les questions ont été reformulées dans un tableau et envoyées aux candidats. Seul le candidat Fréry a renvoyé ce tableau dûment rempli, Aqualex ayant jugé avoir répondu à l'ensemble des questions dans son document présenté dans l'offre.

V. Conclusion – Attribution de la délégation de service public

Au regard des critères de jugement des offres prévus **au règlement de la consultation**, la proposition du candidat AQUALEX Camping émerge devant celle présentée par la société FRERY.

- ✓ **Sur la qualité du service rendu aux usagers**, le candidat dispose d'un personnel suffisamment étoffé et qualifié pour répondre aux exigences de la clientèle touristique et pour assurer l'entretien des espaces verts, des communs et des différents équipements (petites réparations), d'une auto-évaluation et d'un suivi régulier de toutes les réclamations, d'un livret d'accueil à chaque nouvel arrivant, s'accompagnant d'un pot de bienvenue une fois par semaine, d'horaires d'ouverture adaptés, tant en saison basse qu'en saison haute (8h00-12h00 et 14h-20h du lundi au dimanche pour cette dernière), d'un numéro d'astreinte pour une assistance aux usagers 24h/24 et 7j/7. Par ailleurs, le candidat propose d'offrir 2 entrées par semaine et par personne à

destination du Centre aquatique Balsan'eo et s'engage à développer des partenariats culturels

- ✓ **Sur la proposition financière**, le candidat table sur un chiffre d'affaires pour 2022 de l'ordre de 405 000 € HT (les 4 « pods » décrits ci-après et les services associés représentant à eux seuls 25 000 € HT) pour aboutir à un chiffre d'affaires sur la fin du contrat (2026) estimé à 429 852 € HT (progression de 6,13%). Au titre de la redevance d'exploitation qui sera versée à l'autorité concédante CHATEAUROUX METROPOLE, le candidat propose une redevance fixe de 12 500 € HT pour chaque année de contrat, ainsi qu'une redevance variable à hauteur de 2% du chiffre d'affaires réalisé annuellement (soit 8 100 € HT à titre d'exemple pour 2022).

Concernant les investissements envisagés dès 2022 :

- Remplacement des barrières d'entrée (13 300 € HT)
- Achat de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques (3 355 € HT)
- Achat de 4 pods XXL (raccordements compris) : 81 800 € HT
- Achat d'un chalet « Kota » (5 000 € HT)
- Achat d'un Spa (12 000 € HT)
- Végétalisation du site dédié aux pods et chalet : 67 102 € HT
- Soit un total de 188 455 € HT, financés pour un 1/3 en fonds propres et pour 2/3 par emprunt sur 7 ans (taux d'intérêt moyen de 1,5%)

Concernant la valeur technique de l'offre, le candidat AQUALEX propose à la location, sur la base de l'existant qu'il a déjà mis en place précédemment, et en plus des emplacements classiques tente/caravane ou camping-car, 6 mobil-home « Trio » (35 m²), 6 mobil-home « Privilège » (26 m²), et des mobil-home « Duo » (25 m²) et « Solo » avec terrasse semi-couverte et salon de jardin.

La réelle nouveauté en termes d'amélioration consiste à installer :

- ✓ 4 « pods » et « mégapods » correspondant à des bungalows en bois de forme ovale, sur l'emplacement de l'ancienne piscine
- ✓ 1 chalet « Kota » en vue d'en faire un espace détente (spa, table de massage, soins esthétiques, service de restauration à la demande,...)
- ✓ Des bornes de recharge pour les véhicules électriques (fournisseur : Auto-Mobilité)
- ✓ Un renforcement de la sécurité du site (appel à un vigile, nouveau système d'accès à lecture de plaques (fournisseur : Sovematic)

Sur la capacité à prospecter une nouvelle clientèle touristique, le candidat entend :

- rejoindre le groupement Welcome Camping (communauté des petits campings de France, permettant de bénéficier de conseils d'experts, de bénéficier d'achats groupés et de bénéficier d'une notoriété nationale
- s'adjoindre les services de l'agence Link/web pour un référencement stratégique sur internet ainsi que les services de Guestsuite qui se chargera de soigner la e-réputation du camping, notamment en recueillant l'avis de clients par le biais d'enquêtes de satisfaction ciblées, la gestion des plannings et des réservations étant quant à elles assurées par la société CTOUVERT

Pour l'ensemble de ces éléments, le Président souhaite attribuer le futur contrat de délégation de service public du camping du Rochat pour les 5 ans à venir à la société AQUALEX Camping et soumet ce choix aux membres de l'assemblée délibérante de CHATEAUROUX METROPOLE.

10 : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et pose de conteneurs enterrés et de leurs pièces détachées - autorisation de signer le marché aux vues des résultats de la consultation

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Compétente en matière de collecte des déchets, Châteauroux Métropole a le souhait de monter en puissance sur la collecte en points d'apports volontaires enterrés et notamment sur l'habitat collectif et sur les différents centres urbains, notamment sur la base du constat que près de 20 960 tonnes de déchets (humides, secs et verre) ont été collectés (hors déchèteries) en 2020. Les travaux de génie-civil liés à la création des fosses destinées à accueillir ce type de conteneurs ne concernent pas ce marché et seront traités spécifiquement dans un autre marché. Les volumes à collecter par conteneur seront de 4 m³ pour la collecte du verre et de 5 m³ pour la collecte des déchets secs ou humides.

Envoyée pour publication au BOAMP et JOUE le 13 juillet dernier, la consultation lancée sur appel d'offres ouvert correspondant à un accord-cadre à bons de commande d'un montant minimum de 1 000 000 € HT et d'un maximum de commandes limité à 2 500 000 € HT sur toute sa durée (un an reconductible trois fois) a obtenu 5 réponses (dont une déclarée irrégulière).

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 septembre 2021 a décidé d'attribuer le marché à la société CONTENUR SL, sur la base d'un détail estimatif chiffré à hauteur de 1 499 176,35 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer l'accord-cadre avec la société.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

11 : Fourniture de produits d'entretien ménager - Avis avant lancement

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Afin de conclure, ensemble, un accord-cadre de fourniture de produits d'entretien ménager, les personnes publiques suivantes ont constitué un groupement de commande : la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux.

La procédure menée par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en tant que coordonnateur du groupement relève de la procédure d'appel d'offres du fait du montant global maximal susceptible d'être consommé (2 144 000,00 € HT) sur la durée maximale envisagée.

Les montants minimaux et maximaux annuels, en euros hors taxe, par collectivité, sont les suivants :

Lot	Intitulé du lot	Châteauroux Métropole	Ville de Châteauroux	CCAS
1	Produits d'essuyage	Minimum : 13 000,00 € HT Maximum : 110 000,00 € HT	Minimum : 0,00 € HT Maximum :	Minimum : 3 000,00 € HT Maximum : 14 000,00 € HT

			10 000,00 € HT	
2	Savons, lessives, produits vaisselle et COVID	Minimum : 6 000,00 € HT Maximum : 70 000,00 € HT	Minimum : 0,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	Minimum : 800,00 € HT Maximum : 4 500,00 € HT
3	Produits nettoyants pour les sols et surfaces	Minimum : 7 000,00 € HT Maximum : 100 000,00 € HT	Minimum : 0,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	Minimum : 1 300,00 € HT Maximum : 6 500,00 € HT
4	Produits nettoyants pour les sanitaires et insecticides	Minimum : 6 000,00 € HT Maximum : 60 000,00 € HT	Minimum : 0,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	Minimum : 1 000,00 € HT Maximum : 5 000,00 € HT
5	Produits nettoyants spécifiques à la restauration Collective (UPC, offices de restauration, crèches et CCAS)	Minimum : 0,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	Minimum : 30 000,00 € HT Maximum : 110 000,00 € HT	Minimum : 900,00 € HT Maximum : 6 000,00 € HT

Le marché sera conclu pour une durée initiale d'une année, reconductible trois fois. Sur la base des minimums et maximums venant d'être annoncés, les dépenses a minima seront chiffrées à hauteur de 69 000 € H.T. pour une année, soit 276 000,00 € H.T. si le marché devait être exécuté au terme de ses 4 années. Elles seront a maxima chiffrées à hauteur de 536 000 € H.T. pour une année, soit 2 144 000,00 € H.T. si le marché devait être exécuté au terme de ses 4 années.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés,
- d'autoriser le Président, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de la procédure.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

12 : Personnel Communautaire : Modification du tableau des effectifs 2021

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

A la suite de mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents, stagiaires ou contractuels sur différents grades.

Un poste voit son temps de travail passer à un temps plein, les autres sont des remplacements et un recrutement vise à atteindre l'effectif cible pour fonctionner à Balsan'éo.

Afin de permettre l'évolution des carrières des agents, trois postes d'un grade d'avancement sont créés.

La suppression d'un poste fait suite à la réorganisation de la Direction Attractivité Développement Economique.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2021 approuvé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

.../...

TABLEAU DES EFFECTIFS - CHATEAUROUX METROPOLE

FILIERE	GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	CREATIONS DE POSTES	SUPPRESSIONS DE POSTES	OBSERVATIONS
Administrative	Attaché	A		1	Suppression du poste de Chargé de mission Emploi
	Rédacteur	B	0,57		Transformation en temps complet du poste de tuteur Campus connecté
Technique	Ingénieur Principal	A	1		Recrutement du Directeur de la mobilité
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3		En vue d'avancements de grade
Sociale	Assistant socio-éducatif	A	1		En vue du remplacement d'un agent en détachement
Sportive	Educateur des APS	B	2		En vue du remplacement d'un agent parti par mutation et d'un recrutement à venir
TOTAL			7,57	1	Soit 1.57 créations nettes

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

13 : Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la commune de Diors

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune de Diors souhaite améliorer et compléter son système de vidéo-protection. Elle souhaite que l'agglomération Châteauroux Métropole mette à sa disposition un agent communautaire pour apporter son expertise.

La convention signée entre Châteauroux Métropole et la commune de Diors fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour 1 mois à compter du 1^{er} octobre 2021. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 352,88 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE À LA COMMUNE DE DIORS

Entre,

Monsieur Gil Avérous, agissant en qualité de Président au nom et pour le compte de l'agglomération Châteauroux Métropole en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021,
d'une part,

Et

Monsieur Christian Baron, agissant en qualité de Maire, au nom et pour le compte de la commune de Diors, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La commune de Diors souhaite améliorer et compléter son système de vidéo-protection. L'agglomération Châteauroux Métropole met donc à disposition de la commune de Diors un agent communautaire afin de lui apporter une expertise en la matière. Il sera chargé notamment de la mise à jour du chiffrage estimatif, la supervision des travaux, le paramétrage et réglage des systèmes et le transfert des compétences.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention est souscrite pour un mois du 1^{er} au 31 octobre 2021.

ARTICLE 3 : COÛT ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour assurer ces missions, l'agglomération Châteauroux Métropole met à disposition de la commune de Diors un Ingénieur Principal pour une journée de travail.

Le coût journalier de l'agent mis à disposition est estimé à **352,88 €**.

Un décompte général détaillé du coût de la mise à disposition sera établi et adressé fin décembre 2021 à la commune de Diors. Le paiement par la commune de Diors sera effectué au plus tard le 31 mars 2022.

ARTICLE 4 : MODIFICATION - RÉILIATION

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis d'un mois. Elle pourra être modifiée par avenant.

Fait à Châteauroux, le

Pour l'agglomération Châteauroux Métropole,
Le Président,

Pour la commune de Diors,
Le Maire,

Gil Avérous

Christian Baron

**14 : Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la Commune de Saint-Maur
(réalisation de travaux de voirie de trois rues situées à Villers)**

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune de Saint-Maur a sollicité la mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour assurer la conception et la réalisation de travaux de voirie de trois rues situées à Villers sur la commune de Saint-Maur.

La convention signée entre Châteauroux Métropole et la ville de Saint-Maur fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2021. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 10 116,83 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE SAINT-MAUR

Entre,

Monsieur Gil Avérous, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021,

d'une part,

Et,

Monsieur Ludovic Réau, agissant en qualité de Maire, au nom et pour le compte de la commune de Saint-Maur, en vertu d'une délibération du 26 mai 2021,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

L'article L5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mise à disposition de services entre un EPCI et les communes le composant pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

C'est ainsi que la commune de Saint-Maur sollicite la mise à disposition du service « Bureau d'Etudes Techniques » de Châteauroux Métropole pour assurer la conception et la réalisation de travaux de voirie de trois rues situées à Villers sur la commune de Saint-Maur.

Il convient donc de fixer les modalités de cette mise à disposition par voie d'une convention, considérant que la prestation fournie par Châteauroux Métropole devra être remboursée par la commune de Saint-Maur, à hauteur de la totalité des frais engagés.

ARTICLE 1 :

Châteauroux Métropole met à disposition de la commune de Saint-Maur, ses services techniques et plus particulièrement son service « Bureau d'Études Techniques » pour la **conception et la réalisation de travaux de voirie rue des Prés de Derrière, rue de l'ancienne Ecole et impasse de la Locature.**

Ces travaux comprennent principalement :

- la dissimulation des réseaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public,
- le renouvellement des bordures et des caniveaux,
- la réalisation de nouveaux revêtements de trottoirs et de chaussées,
- la pose de mâts et de lanternes d'éclairage public.

ARTICLE 2 :

Compte tenu des éléments fournis par la commune de Saint-Maur, Châteauroux Métropole a prévu la mise à disposition suivante (ces données restent indicatives) :

	Détail des missions	Personnel mis à disposition	Nombre d'heures	Coût horaire	Coût prestations
AVANT-PROJET	Études d'avant-projet Estimation sommaire	1 ingénieur	8	31,86 €	254,88 €
		1 technicien	10	20,75 €	207,50 €
		1 adjoint technique	10	16,61 €	166,10 €
	Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase AVP :				628,48 € 62,85 € 691,33 €
ETUDES PROJET - DCE	Études de Projet Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises	1 ingénieur	8	31,86 €	254,88 €
		1 technicien	35	20,75 €	726,25 €
		1 adjoint technique	35	16,61 €	581,35 €
	Rédaction des pièces administratives + procédures MAPA	1 attaché	4	31,09 €	124,36 €
		1 rédacteur	16	17,63 €	282,08 €
	Analyse des offres	1 technicien	4	20,75 €	83,00 €
Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase Projet-DCE :				2 051,92 € 205,19 € 2 257,11 €	
TRAVAUX	Suivi technique, administratif et financier des travaux + réception. (Durée de travaux estimée à 8 mois, avec participation d'un technicien à une réunion de chantier par semaine + passage d'un surveillant de travaux trois fois par semaine).	1 ingénieur	12	31,86 €	382,32 €
		1 technicien	96	20,75 €	1 992,00 €
		1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	240	17,26 €	4 142,40 €
	Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase Travaux :				6 516,72 € 651,67 € 7 168,39 €
			Total mission	10 116,83 €	

La mission prendra fin à la date de réception des travaux.

Deux acomptes seront versés par la commune de Saint-Maur à Châteauroux Métropole, à la fin des deux premières phases (à titre indicatif, le 1^{er} acompte sera versé fin octobre 2021 et le 2^{ème} fin juin 2022).

Le solde sera versé à la fin des travaux par la commune de Saint-Maur selon un décompte général détaillé et

actualisé du coût de la mise à disposition établi par Châteauroux Métropole.

ARTICLE 3 :

Cette convention est conclue pour 24 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 4 :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois. La présente convention peut être modifiée par un avenant en cours d'année.

Fait à Châteauroux le

Pour Châteauroux Métropole,
Le Président,

Pour la commune de Saint-Maur,
Le Maire,

Gil Avérous

Ludovic Réau

**15 : Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la Commune de Saint-Maur
(réalisation de travaux rue des Ponts à Saint-Maur)**

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune de Saint-Maur a sollicité la mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour assurer la conception et la réalisation de travaux de voiries rue des Ponts à Saint-Maur.

La convention signée entre Châteauroux Métropole et la ville de Saint-Maur fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2021. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 5 561,31 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLÉ À LA COMMUNE DE SAINT-MAUR

Entre,

Monsieur Gil Avérous, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021,

d'une part,

Et,

Monsieur Ludovic Réau, agissant en qualité de Maire, au nom et pour le compte de la commune de Saint-Maur, en vertu d'une délibération du 26 mai 2021,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

L'article L5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mise à disposition de services entre un EPCI et les communes le composant pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

C'est ainsi que la commune de Saint-Maur sollicite la mise à disposition du service « Bureau d'Etudes Techniques » de Métropole pour assurer la conception et la réalisation de travaux de voirie rue des Ponts, sur la commune de Saint-Maur.

Il convient donc de fixer les modalités de cette mise à disposition par voie d'une convention, considérant que la prestation fournie par Châteauroux Métropole devra être remboursée par la commune de Saint-Maur, à hauteur de la totalité des frais engagés.

ARTICLE 1 :

Châteauroux Métropole met à disposition de la commune de Saint-Maur, ses services techniques et plus particulièrement son service « Bureau d'Études Techniques pour la **conception et la réalisation de travaux de voirie rue des Ponts, sur la commune de Saint-Maur.**

Les prestations confiées comprennent principalement :

- La création d'une placette avec stationnement à l'emplacement d'une construction existante à démolir,
- la création des réseaux d'éclairage et d'eaux pluviales nécessaires,
- la création d'espaces verts d'accompagnement,
- Les adaptations nécessaires pour permettre le raccordement du projet sur les propriétés privés existantes.

ARTICLE 2 :

Compte tenu des éléments fournis par la commune de Saint-Maur, Châteauroux Métropole a prévu la mise à disposition suivante (ces données restent indicatives) :

	Détail des missions	Personnel mis à disposition	Nombre d'heures	Coût horaire	Coût prestations
AVANT-PROJET	Études d'avant-projet Estimation sommaire	1 ingénieur	8	31,86 €	254,88 €
		1 technicien	10	20,75 €	207,50 €
		1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10	24,48 €	244,80 €
	Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase AVP :				707,18 € 70,72 € 777,90 €
ETUDES PROJET - DCE	Études de Projet Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises	1 ingénieur	6	31,86 €	191,16 €
		1 technicien	20	20,75 €	415,00 €
		1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	20	24,48 €	489,60 €
	Rédaction des pièces administratives + procédures MAPA	1 attaché	4	31,09 €	124,36 €
		1 rédacteur	16	17,63 €	282,08 €
	Analyse des offres	1 technicien	4	20,75 €	83,00 €
Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase Projet-DCE :				1 585,20 € 158,52 € 1 743,72 €	
TRAVAUX	Suivi technique, administratif et financier des travaux + réception. (Durée de travaux estimée à 3 mois, avec participation d'un technicien à une réunion de chantier par semaine + passage d'un surveillant de travaux trois fois par semaine).	1 ingénieur	6	31,86 €	191,16 €
		1 technicien	36	20,75 €	747,00 €
		1 agent de maîtrise	90	20,28 €	1 825,20 €
	Total frais de personnel : Frais généraux (10 %) : Total phase Travaux :				2 763,36 € 276,34 € 3 039,70 €
Total mission				5 561,31 €	

La mission prendra fin à la date de réception des travaux.

Deux acomptes seront versés par la commune de Saint-Maur à Châteauroux Métropole, à la fin des deux premières phases (à titre indicatif, le 1^{er} acompte sera versé fin octobre 2021 et le 2^{ème} fin février 2022).

Le solde sera versé à la fin des travaux par la commune de Saint-Maur selon un décompte général détaillé et actualisé du coût de la mise à disposition établi par Châteauroux Métropole.

ARTICLE 3 :

Cette convention est conclue pour 24 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 4 :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois. La présente convention peut être modifiée par un avenant en cours d'année.

Fait à Châteauroux le

Pour Châteauroux Métropole,
Le Président,

Pour la commune de Saint-Maur,
Le Maire,

Gil Avérous

Ludovic Réau

16 : Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la Commune de Sassierges-Saint-Germain (réalisation de relevés topographiques et de permissions de voiries)

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La commune de Sassierges-Saint-Germain a sollicité la mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour assurer la réalisation de relevés topographiques et de permissions de voiries.

La convention signée entre Châteauroux Métropole et la ville de Sassierges-Saint-Germain fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour 1 mois à compter du 4 octobre 2021. Le coût de cette mise à disposition est estimé à 1 310,69 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLe
À LA COMMUNE DE SASSIÈRGES SAINT-GERMAIN**

Entre,

Monsieur Gil Avérous, agissant en qualité de Président, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021,

d'une part,

Et,

Monsieur Henri Lory, agissant en qualité de Maire, au nom et pour le compte de la commune de Sassièrges Saint-Germain, en vertu d'une délibération du 23 septembre 2021,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

L'article L5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mise à disposition de services entre un EPCI et les communes le composant pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

C'est ainsi que la commune de Sassièrges Saint-Germain sollicite la mise à disposition du service « Bureau d'Etudes Techniques » de Châteauroux Métropole pour la réalisation de deux permissions de voiries, rue du Stade et sur la D102 au lieu-dit Châtre, sur la commune Sassièrges Saint-Germain.

Il convient donc de fixer les modalités de cette mise à disposition par voie d'une convention, considérant que la prestation fournie par Châteauroux Métropole devra être remboursée par la commune de Sassièrges Saint-Germain, à hauteur de la totalité des frais engagés.

ARTICLE 1 :

Châteauroux Métropole met à disposition de la commune de Sassièrges Saint-Germain, ses services techniques et plus particulièrement son service « Bureau d'Études Techniques » pour la réalisation de levés topographiques et de permissions de voiries.

Les prestations confiées comprennent principalement :

- la réalisation du relevé en x,y,z, de l'ensemble des éléments de surface (bâtiments, bordures, plantations, mobilier divers, émergence des réseaux, seuils, ...),
- l'identification des réseaux, compris la demande de DT, les investigations pour retrouver d'éventuels plans de récolement, ainsi que l'ouverture des différents regards existants pour identification et relevé des réseaux,
- l'interprétation des levés et données collectées et la production d'un plan masse de l'existant et d'un plan des réseaux existants (Réseaux donnés à titre indicatifs et qui devront en cas de travaux futurs, faire l'objet d'une DICT et d'éventuelles investigations complémentaires),
- la réalisation des plans des deux projets,
- la réalisation des dossiers de permissions de voiries,
- la fourniture de 3 dossiers version papier et sous forme de fichiers aux formats .pdf et .dwg.

ARTICLE 2 :

Compte tenu des éléments fournis par la commune de Sassièrges Saint-Germain, Châteauroux Métropole a prévu la mise à disposition suivante (ces données restent indicatives) :

Détail des missions	Personnel mis à disposition	Nombre d'heures	Coût horaire	Coût prestations
Relevés topographiques + interprétation	1 technicien principal 2ème classe	21	21,66 €	454,86 €
Etablissement des plans du projet + réalisation des permissions de voiries	1 ingénieur	6	31,86 €	191,16 €
	1 agent de maîtrise	14	24,48 €	342,72 €
	1 agent de maîtrise	10	20,28 €	202,80 €
Total frais de personnel :				1 191,54 €
Frais généraux (10 %) :				119,15 €
Total mission :				1 310,69 €

La mission prendra fin une fois les relevés validés et transmis sous forme de fichiers et de plans en papier.

Le paiement sera réalisé en une seule fois, après la fin de la mission, selon un décompte général détaillé et actualisé du coût de la mise à disposition établi par Châteauroux Métropole.

ARTICLE 3 :

Cette convention est conclue pour 1 mois à compter du 4 octobre 2021.

ARTICLE 4 :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois. La présente convention peut être modifiée par un avenant en cours d'année.

Fait à Châteauroux le

Pour Châteauroux Métropole,
Le Président,

Pour la commune de Sassièrges Saint- Germain,
Le Maire,

Gil Avérous

Henri Lory

17 : Adhésion à l'association Groupement d'Employeurs "Métiers Partagés"

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Créée le 27 mai 1998, l'association Groupement d'Employeurs « Métiers Partagés » est un organisme à but non lucratif, régi par la loi de 1901.

Il s'agit d'un outil de gestion des ressources humaines pour les apprentis.

Le principe repose sur la notion de « Tiers employeur » qui permet au Groupement d'Employeurs « Métiers Partagés » d'assurer la qualité « d'employeur » au profit de la Collectivité.

Une relation tripartite est contractualisée entre la Collectivité, l'apprenti et le Groupement d'Employeurs.

Ainsi le Groupement d'Employeurs :

- gère l'administratif et l'intégralité des démarches liées au contrat d'apprentissage ;
- prend à sa charge la visite médicale d'embauche et le suivi médical ;
- fournit l'équipement de sécurité si nécessaire, les outils de travail, les aides pédagogiques lorsqu'elles sont requises ;
- établit les fiches de paie, verse les salaires de l'apprenti ;
- prend en charge les frais de scolarité ;
- réalise une facture mensuelle (sans TVA) à la Collectivité qui se compose du nombre d'heures

mensualisées x taux horaire de l'apprenti x le coefficient 1,20 (couvrant les charges liées au salaire, la fourniture des équipements et le travail administratif de gestion).

La Collectivité garde la maîtrise du planning et les enseignements « pratiques ». Elle désigne en son sein un maître d'apprentissage pour chaque apprenti.

La cotisation annuelle 2021 est de 150 euros.

Compte tenu de l'intérêt de cette association, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'adhésion au Groupement d'Employeurs « Métiers Partagés » pour l'année scolaire 2021,
- d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre :

Le Groupement d'Employeurs « **MÉTIER S PARTAGÉS** », publié au journal des associations en date du 20 juin 1998, représenté par son Président Monsieur Antoine BRETON, dont le siège social est : 13, rue Robert Nau 41000 BLOIS.

Et

Châteauroux Métropole représentée par **Monsieur Gil AVEROUS**, dont le siège social est : Hôtel de Ville CS 80509 36012 Châteauroux Cedex

Il est établi une convention par laquelle le Groupement d'Employeurs « **MÉTIER S PARTAGÉS** » met à disposition de l'établissement public susnommé, le(s) salariés(s) qui lui sera (ont) proposé(s) et recruté(s) avec son accord et dont la qualification est réputée conforme à la réalisation des tâches demandées. Une fiche de poste sera établie, précisant l'identification du salarié, les tâches demandées, la date de commencement et le lieu d'embauche ainsi que les éléments de rémunération.

Article 1 – Statuts et règlement intérieur

Monsieur Gil AVEROUS représentant de Châteauroux Métropole, reconnaît avoir reçu et pris connaissance des statuts et du règlement intérieur fournis par la Direction du groupement et déposés auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher le 28 mai 1998.

Article 2 – Cotisation annuelle

La collectivité s'acquitte dès l'adhésion de la cotisation annuelle, d'un montant de 150 € (Cent cinquante Euros), prévue à l'article 2 du règlement intérieur. Les adhérents seront fondés à demander le remboursement de cette cotisation dans le cas où le Groupement d'Employeurs n'aurait pu mettre à leurs dispositions un salarié dans les huit mois maximum suivant la date de signature de la convention de mise à disposition.

Article 3 – Planning d'utilisation

A titre indicatif, la collectivité s'engage à faire appel à du personnel recruté par le Groupement selon le planning fixé dans le contrat de mise à disposition.

Ce planning d'utilisation peut-être revu par l'ensemble des utilisateurs des salariés concernés.

Dans le cadre d'un CDI à temps partiel, la collectivité s'engage à ne pas embaucher le salarié mis à sa disposition pendant les 12 mois suivant sa prise de fonction dans ladite collectivité.

Dans le cadre d'un CDI à temps plein, la collectivité s'engage à ne pas recruter le salarié mis à sa disposition pendant les 6 mois suivant sa prise de fonction dans ladite collectivité. Cette période de 6 mois pourra être abaissée à 3 mois minimum, lorsque plusieurs salariés « Métiers Partagés » sont mis à disposition à temps plein dans ladite collectivité.

En cas de non-respect, l'adhérent versera au Groupement d'Employeurs une indemnité compensatrice couvrant les coûts de recrutement et de gestion d'un montant de 1750 € (Mille sept cent cinquante Euros).

Dans le cas d'une dénonciation de contrat, la collectivité adhérente s'engage à prévenir par courrier le Groupement d'Employeurs en respectant un préavis de 3 mois pour chaque salarié concerné.

Article 4 – Coût de la prestation

Le prix actuel de l'heure d'utilisation, ainsi que tous les éléments de la rémunération et indemnités versées à l'apprenti est facturé dans les conditions fixées à l'article 5 du Règlement Intérieur.

Le coefficient multiplicateur de 1,20 est susceptible d'être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

Article 5 – Règlement des prestations

La collectivité s'engage à effectuer le règlement des factures dans un délai de 30 jours à compter de leur réception (délai partagé entre l'ordonnateur et le comptable public) et le paiement s'opère par virement via un mandat administratif.

Le défaut de paiement dans le délai fixé par le contrat donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement, et à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Article 6 – Relevé des heures

L'utilisateur et les apprentis mis à disposition signent un relevé des heures et accessoires effectués chaque semaine. Ces relevés doivent parvenir au siège du groupement au plus tard le lundi de la semaine suivante et, lors de la fin de mois, le 1^{er} du mois suivant.

Article 7 – Conditions de travail et de rémunération du salarié

La rémunération de l'apprenti prestataire Métiers Partagés avec ses différentes composantes, doit comprendre s'il en existe les primes et accessoires du salaire que percevrait au sein de la collectivité, après une période d'essai, un agent de qualification équivalente occupant le même poste.

Les congés supplémentaires (autre que les congés payés dus) imposés à l'apprenti du fait de l'adhérent, seront facturés à ce dernier et ne donneront lieu à aucune récupération (sauf accord particulier avec l'apprenti).

La collectivité s'engage à permettre à l'apprenti mis à disposition l'accès aux équipements collectifs dans les mêmes conditions que les agents au sein de la collectivité.

Article 8 – Congés Payés et journée de Solidarité

1. CONGES PAYES

Il est précisé que si une partie des congés, à l'exclusion de la 5^{ème} semaine, est prise en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, il sera attribué :

- ♦ 1 jour ouvré de congé supplémentaire lorsque le nombre de jours ouvrés de congés pris en dehors de cette période est au moins égal à cinq, six ou sept.
- ♦ Et 1 jour ouvré supplémentaire lorsque le nombre de jours ouvrés de congé pris en dehors de cette période est au moins égal à huit.

Ces jours supplémentaires sont à la charge de l'adhérent.

Article n°26*

Les dates individuelles des congés payés seront portées à la connaissance des intéressés deux mois avant leur départ.

2. LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Les congés annuels des apprentis sont annualisés au sein de la collectivité. Ils bénéficient de 27 congés annuels dont la journée de solidarité.

Article 9 – Responsabilité de l'Entreprise

La collectivité s'engage à respecter les conditions d'exécution de travail désignées à l'article 6 du règlement intérieur.

Article 10 – Dommages causés par le salarié

« Le personnel mis à disposition se trouve placé sous la seule subordination de l'utilisateur adhérent au Groupement d'Employeurs et sous sa direction exclusive. L'utilisateur en conséquence assume les responsabilités incombant aux commettants, au même titre que lorsqu'il s'agit de leur propre personnel. Il répond notamment des fautes que le personnel mis à sa disposition serait susceptible de commettre pendant qu'il est à son service.

De ce fait l'utilisateur renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre le personnel du Groupement d'Employeurs ou le Groupement d'Employeurs lui-même, en cas de dommages causés par le personnel mis à sa disposition sauf s'il prouve à l'encontre du Groupement d'Employeurs un défaut de choix ou de qualification dudit personnel ».

(Extrait de l'assurance responsabilité civile du Groupement d'Employeurs).

Article 11 – Accidents et absences du salarié.

La collectivité s'engage à signaler dans un délai de 48 heures toutes absences ou accidents pouvant survenir à un salarié du Groupement pendant les périodes où il est mis à disposition.

Article 12 – Rupture du contrat de travail

En cas de rupture du contrat de travail par l'apprenti, le Groupement d'Employeurs s'engage à trouver dans les meilleurs délais possibles un autre apprenti de qualification équivalente.

Aucun recours contre le Groupement ne sera admis du fait de la rupture du contrat par l'apprenti.

Article 13 – Matériel et outillage

Le Groupement ne fournit ni matériaux ni outillage, il appartient donc à l'utilisateur de mettre à disposition de l'apprenti le matériel nécessaire. Les règles de sécurité doivent être respectées par la collectivité et par les apprentis.

Article 14 – Formation

Le Groupement d'Employeurs peut, après étude de la demande par le Conseil d'Administration, prendre en charge une ou des formations demandées par l'adhérent et destinée(s) aux apprentis que nous mettons à sa disposition.

Dans ce cas, la collectivité adhérente s'engage à ne pas embaucher le ou les salariés ayant suivis la formation pendant les 24 mois suivant la formation. En cas de non-respect, l'adhérent remboursera au Groupement d'Employeurs les frais de formation calculés au prorata de la période de présence du ou des salariés.

Article 15 – Travail à temps partiel : heures complémentaires et supplémentaires

- Heures complémentaires et majorations

Ce sont les heures effectuées au-delà de la durée fixée par le contrat de travail mais dans la limite de la durée légale (soit 35 heures par semaine) ou conventionnelle applicable au sein de la collectivité.

Elles sont limitées au cours d'une semaine, d'un mois ou de la période sur laquelle s'effectue la répartition du temps de travail, en application de l'accord collectif applicable au sein de la collectivité :

- **Au dixième de la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue au contrat, calculée, le cas échéant, sur la période de référence prévue par l'accord collectif,**
- *Au tiers de la durée du travail fixée au contrat lorsqu'un accord de branche étendu le prévoit.*

Les heures complémentaires sont rémunérées à 110%.

Les heures supplémentaires effectuées au-delà du dixième de la durée hebdomadaire ou mensuelle fixée au contrat de travail sont majorées au minimum à 25%.

Les apprentis âgés de moins de 18 ans n'effectuent pas d'heures supplémentaires.

Article 16 – Formation

D'une manière générale, toute entreprise utilisatrice est tenue d'organiser une formation à la sécurité au travail, au profit des salariés de son entreprise, comme de ceux dont il a la responsabilité temporaire en matière d'hygiène et sécurité.¹

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2000-542 du 16 juin 2000 fixe les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'autorité territoriale a l'obligation de protéger la santé et la sécurité des agents dont elle a la charge.

Cela concerne les personnels titulaires, mais également toutes personnes dépendantes de l'autorité territoriale quel que soit son statut (non titulaire, vacataire, stagiaire, sur contrat de droit public ou de droit privé, à temps plein ou à temps partiel).

Ou chaque fois que l'évolution des conditions de travail et/ou que les conditions particulières d'un chantier le rendent nécessaire.

La finalité de cette formation est d'informer, de sensibiliser et d'instruire les apprentis sur les précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celles de leurs collègues sur les chantiers sur lesquels ils sont affectés.

Fait à Blois, le 8 septembre 2021

Pour le Groupement :

Pour la collectivité :

Le Président

Antoine BRETON

Gil AVEROUS

¹ Article L-4141-1 du code du travail

18 : Piscine à vagues : désaffectation du bien à la compétence transférée

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Châteauroux Métropole avait souhaité intégrer la piscine à vagues au sein de la compétence globale en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire afin notamment d'en rationaliser la gestion avec le complexe aquatique Balsané.

Aussi, par délibération du 3 novembre 2019, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la piscine à vagues de Châteauroux.

La fermeture de la piscine à vagues devait coïncider avec l'ouverture de Balsané.

L'article L1321-1 du CGCT prévoit que "le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. ».

La piscine à vagues a donc été transférée de plein droit dans le patrimoine de Châteauroux Métropole.

L'article L1321-3 du CGCT dispose "qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L1321-1 et L1321-2, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés."

Afin que la Ville de Châteauroux recouvre ses prérogatives de propriétaire, Il convient donc de

constater la désaffectation de la piscine à vagues à la compétence transférée (équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire).

Vu les statuts de Châteauroux Métropole et la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la piscine à vagues de Châteauroux a été fermée le 10 juin 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constater la désaffectation de la piscine à vagues de Châteauroux à la compétence transférée en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

19 : Dépollution et démolition totale du Bâtiment D de l'ancienne usine CERABATI : acte modificatif n°2 au marché M20-022AGG avec la société TP Pineau

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Le marché initial précise que des zones de « toitures entonnoirs » n'ont pu être diagnostiquées au niveau de l'amiante, car l'ensemble du site a été déclaré « à risques » d'effondrements par la société spécialisée en diagnostics, suite au rapport du bureau d'études structure. Un prix unitaire pour le désamiantage d'une toiture est donc prévu dans le marché initial et le présent acte modificatif a pour but d'acter le nombre de toitures à réaliser.

Des travaux préparatoires ont été entrepris par une entreprise de démolition avant de pouvoir réaliser les dernier prélèvements et tests.

Après retour des résultats des diagnostics, 5 toitures supplémentaires sont amiantées et nécessitent des travaux de dépollution.

Les modifications à apporter concernent donc :

- La dépose des complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir » 49 975,00 € HT
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés 4 225,00 € HT
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND 3 100,00 € HT

Soit un montant global pour l'acte modificatif n°2 de 57 300,00 € HT, portant le marché à un montant total de à 1 110 610,00 € H.T. (soit 1 332 732,00 € T.T.C) et représente une augmentation du marché initialement conclu de 7,20 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n°2 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société TP Pineau,
- d'autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°2 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

ACTE MODIFICATIF N°2
AU MARCHÉ

M20-022AGG

Dépollution et démolition totale du Bâtiment D
de l'ancienne usine CERABATI

Entre

D'une part, le Maître de l'Ouvrage, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole représentée par son Président, Gil Avérous, habilité par la délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020,

Et

D'autre part, la Société **SARL TP PINEAU**, Zone Anjou Actiparc – Allée Pièce Beurre 49160 LONGUE représentée par PINEAU Jérémie, son directeur.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier les prestations initiales dans les conditions prévues au marché.

Le marché initial précise que des zones de « toitures entonnoirs » n'ont pu être diagnostiquées au niveau de l'amiante, car l'ensemble du site a été déclaré « à risques » d'effondrements par la société spécialisée en diagnostics, suite au rapport du bureau d'études structure. Un prix unitaire pour le désamiantage d'une toiture est donc prévu dans le marché initial et le présent acte modificatif a pour but d'acter le nombre de toitures à réaliser.

Des travaux préparatoires ont été entrepris par une entreprise de démolition avant de pouvoir réaliser les dernier prélèvements et tests.

Après retour des résultats des diagnostics, 5 toitures supplémentaires sont amiantées et nécessitent des travaux de dépollution.

Les modifications à apporter concernent donc :

- La dépose des complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir »
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND

La présente modification du marché est conclue conformément aux dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique, 1° les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (clauses de réexamen).

ARTICLE 2 – PRESTATIONS EN PLUS-VALUES

- Ajout de :

- La dépose des 5 complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir » = plus-value de :
49 975,00 € H.T
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés = plus-value de :
4 225,00 € H.T
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND = plus-value de :
3 100,00 € H.T

Il se dégage une plus-value de :

+ 57 300, 00 € H.T.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

- Montant du marché initial	1 036 060,00 € HT	soit	1 243 272,00 € TTC
- Montant plus-value – Acte modificatif n°1	+ 17 250, 00 € HT	soit	+ 20 700,00€ TTC
- Montant plus-value – Acte modificatif n°2	+ 57 300,00 € HT	soit	+ 68 760,00€ TTC
Nouveau montant du marché	1 110 610,00 € HT	soit	1 332 732,00 € TTC

Le marché est porté à 1 110 610,00 € H.T., soit 1 332 732,00 € T.T.C. (un million trois cent trente-deux mille sept cent trente-deux euros) et représente une augmentation du marché initialement conclu de 7,20 %.

ARTICLE 4 – CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché sont et demeurent inchangées.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET

Le présent acte modificatif prendra effet après transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité et à la date de sa notification au titulaire, après la signature des parties.

ARTICLE 6 – ACCEPTATION ET SIGNATURE DES PARTIES

Hypothèse 1 : Signature manuscrite

Hypothèse 2 : Signature électronique

LONGUE, le
(date + cachet + signature)
Lu et approuvé,

Pour la Société SARL TP PINEAU,
Le directeur,

Jérémie PINEAU

Est accepté le présent acte modificatif n°2 au marché M20-022AGG

Hypothèse 1 : Signature manuscrite

Hypothèse 2 : Signature électronique

A Châteauroux,
Le

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services,

Alexis CHOUTET

20 : Rapport d'activité et de développement durable de la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour l'année 2020

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a élaboré son rapport d'activité pour l'année 2020 dans le courant du second semestre, compte-tenu des conditions sanitaires durant le premier.

Celui-ci établit un bilan des actions engagées ou menées, dans le cadre des services quotidiens apportés à la population et des projets structurants pour le territoire. Il dessine également les perspectives pour l'année 2022, déjà engagée.

Le présent rapport doit faire l'objet d'une communication des Maires auprès de leurs Conseils municipaux, en séance publique.

Pour la sixième année consécutive, le rapport d'activité a été réalisé conjointement au rapport de développement durable, permettant d'obtenir un document commun, dans un souci de cohérence et de simplification. Il concerne l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole et de la Ville de Châteauroux. La structuration du rapport distingue clairement les deux entités juridiques pour davantage de lisibilité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de ce rapport.

Avis de commission(s) à définir :

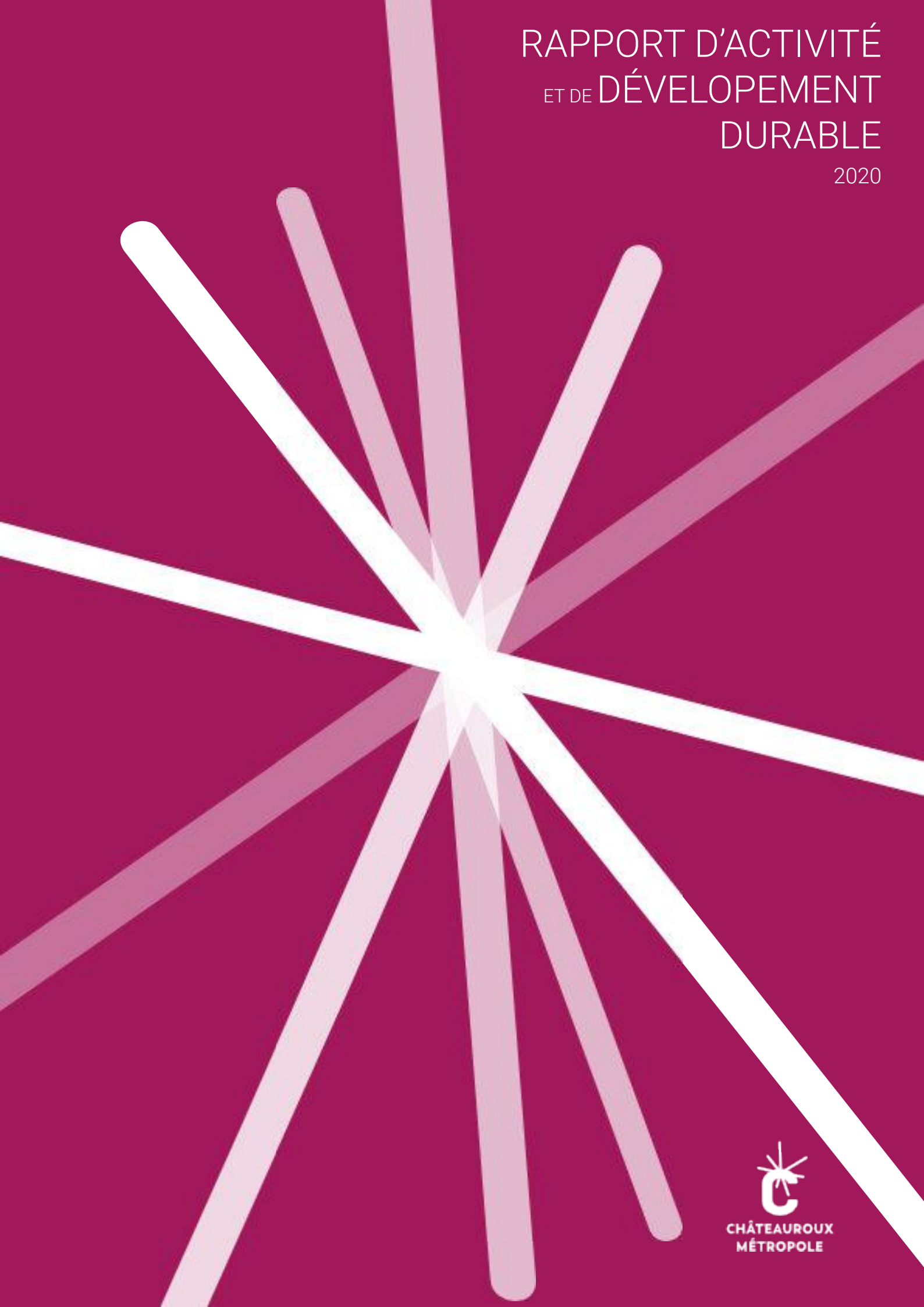
Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Développement du territoire et Attractivité

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPEMENT
DURABLE
2020



CHÂTEAURoux
MÉTROPOLE



S O M M A I R E

1

LES SERVICES RESSOURCES MUTUALISÉS, PARTAGÉS ENTRE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION.

PAGE 06- DGA : FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE

- 1.1.1. Direction des Finances
- 1.1.2. Direction de la Commande publique
- 1.1.3. Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique

PAGE 13- DGA : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 1.2.1. Direction des Ressources humaines
- 1.2.2. Direction des Affaires juridiques
- 1.2.3. Secrétariat des Assemblées et appariteurs

2

LES SERVICES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

PAGE 22- DGA DE LA COMMUNICATION

- 2.1.1. Direction de la Communication

PAGE 26- DGA DE L'ATTRACTIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2.2.1. Direction de l'Attractivité, du Développement économique, de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales
Attractivité et Développement économique, Manager du Commerce, Emploi, Office de tourisme
- 2.2.2. L'EPIC Châteauroux Berry tourisme
- 2.2.3. L'EPIC Châteauroux events
- 2.2.4. Grands projets structurants

3

DES SERVICES À LA POPULATION AU PLUS PROCHE DES HABITANTS.

PAGE 64- DGA : COHÉSION SOCIALE

- 3.1.1. Direction de la Politique de la Ville et de la vie des quartiers
Contrat de ville, Renouveau urbain
- 3.1.2. Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse
Éducation et Jeunesse, Petite enfance, Restauration municipale, Hygiène et Santé publique

PAGE 89- DGA : SERVICE AUX HABITANTS

- 3.2.1. Direction des Sports,
Piscines
- 3.2.2. Direction de la Relation aux usagers
- 3.2.3. Direction de la Culture
Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), École municipale des beaux-arts (EMBAC), Musée Bertrand, Archives, Réseau des bibliothèques
- 3.2.4. Direction municipale de la Sécurité publique

PAGE 118- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- 3.3.1. Centre Communal d'action sociale

4

DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS DÉDIÉS AUX PROJETS DE TERRITOIRE.

PAGE 124- DGA : ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC

- 4.1.1. Direction des Espaces verts, Propreté Déchets
Espaces verts, Propreté et Déchets
- 4.1.2. Direction de la Mobilité
Bureau d'études techniques, Voirie, Déplacements, Droits de place
- 4.1.3. Direction de l'eau

PAGE 137- DGA : AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 4.2.1. Direction du Patrimoine
Études d'opportunité, Travaux neufs et conduite d'opération, Maintenance bâtiment, Magasin et Entretien ménager, Énergie
- 4.2.2. Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Habitat et Logement
- 4.2.3. Moyens généraux



É D I T O R I A L

Après une année inédite marquée par la crise sanitaire, 2020 s'est révélée être à bien des égards toute aussi particulière, avec le contexte sanitaire, doublée des élections municipales et communautaires qui ont permis le renouvellement de nos assemblées.

Durant cette période, la Ville de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole ont malgré tout fait valoir leurs compétences, leur volonté à faire évoluer notre territoire, mais aussi leur complémentarité. Nous avons collectivement démontré le rôle déterminant de nos institutions.

Ce nouveau rapport d'activités se veut être une fois encore le reflet d'une politique ambitieuse, vibrante et porteuse de projets menée conjointement avec nos partenaires pour que vive la région castelroussine.

À ce titre, je remercie l'ensemble des agents nos collectivités mutualisée pour leur travail et leur professionnalisme au service de nos habitants, de notre territoire. Centre aquatique Balsariéo, parvis de la Gare, Cité du numérique, création d'emplois avec l'arrivée de nouvelles entreprises, consolidation de la politique culturelle et sociale : nos agents déploient toute leur énergie pour offrir dans un contexte budgétaire toujours contraint, des solutions et des innovations dans un grand élan d'efficacité.

Cette force qui nous caractérise, nous la puisons notamment de la mutualisation des services et de l'incroyable synergie que nous mettons tous au service de la population. Notre devoir est d'accompagner, soutenir et être force de proposition pour l'amélioration de nos concitoyens. Nous nous y employons et vous en avez encore l'exemple concret via cette nouvelle édition.

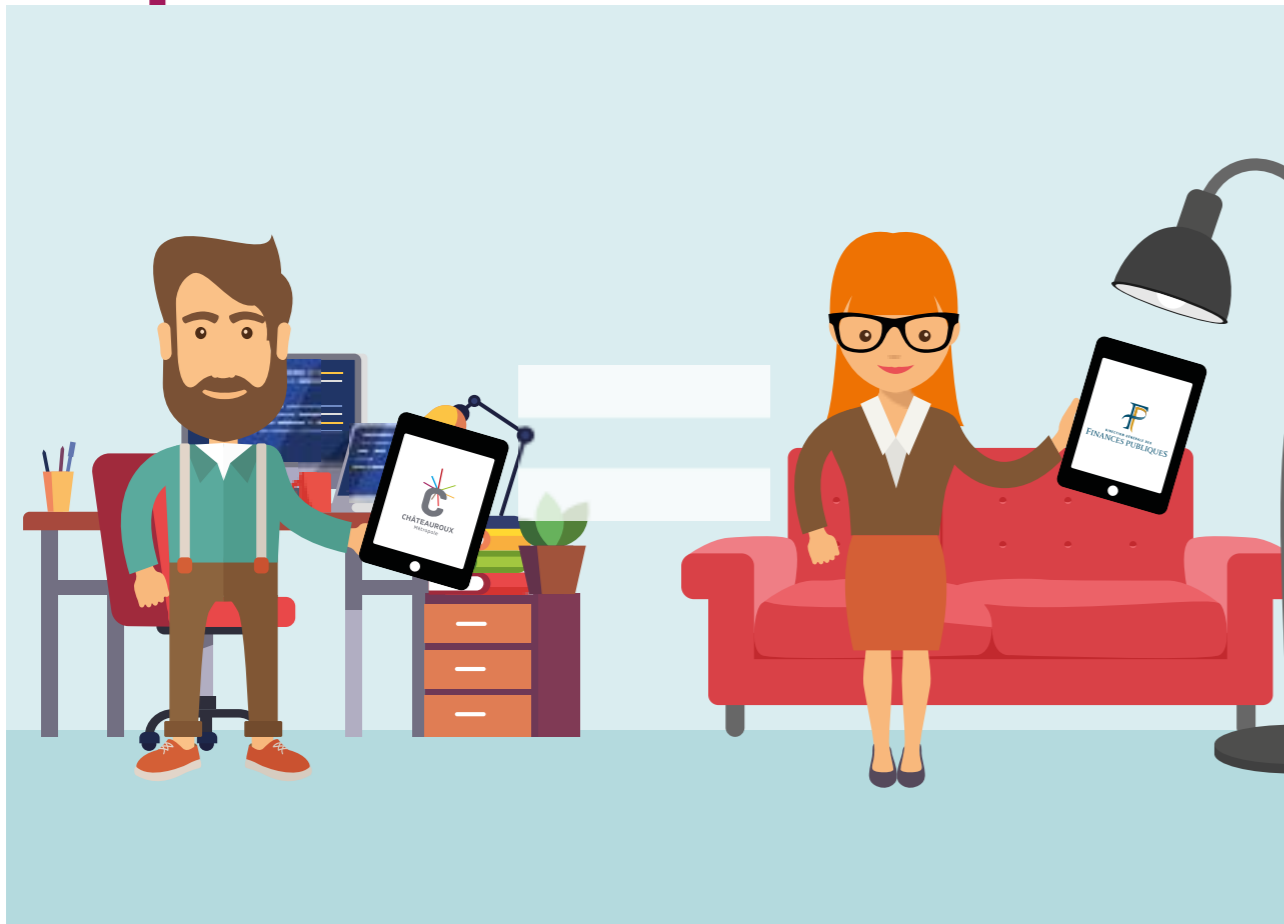
Gil Avérous
Maire de Châteauroux
Président de Châteauroux Métropole



LES SERVICES
RESSOURCES MUTUALISÉS,
PARTAGÉS ENTRE
LA VILLE ET
L'AGGLOMÉRATION

DGA :

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE



Dans une logique d'efficacité et de modernisation, l'année 2020 a été marquée par le renforcement et la formalisation des relations de travail avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

1.1.1.

Direction des Finances

Activité 2020 :

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'une chargée de mission auprès du directeur général adjoint pour l'accompagner sur plusieurs dossiers transversaux dont il a la charge, à savoir principalement :

La mutualisation

- la mise en place d'une méthodologie de refacturation,
- la mise en place d'un suivi des flux de remboursement,
- la réalisation du bilan de la mutualisation,
- la mise en place d'un comité opérationnel de suivi de la mutualisation,
- le travail préalable à la création de 3 nouveaux services communs au 1^{er} janvier 2021 ;
- l'engagement d'une réflexion sur la simplification des conventions de mutualisation ;

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

- le rapport sur les actions engagées en matière de restauration collective a été présenté au conseil municipal de novembre 2020,
- le rapport sur les actions engagées suite aux observations formulées sur la gestion de la ville est en cours de finalisation. Il sera présenté au conseil municipal en juin 2021 ;
- le rapport sur les actions engagées suite aux observations formulées sur la gestion de l'agglomération est en cours d'élaboration ;

“ L'ambition est in fine d'offrir à l'usager un service rendu optimal dans un contexte modernisé. ”

FOCUS

Dans une logique d'efficacité et de modernisation, l'année 2020 a été marquée par le renforcement et la formalisation des relations de travail avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au-delà des stricts travaux de tenue comptable exercés par le comptable assignataire pour le compte de la communauté d'agglomération et de la ville, l'engagement partenarial a permis de fixer des axes de travail partagés qui seront mis en œuvre jusqu'en 2023.

L'ambition est in fine d'offrir à l'usager un service rendu optimal dans un contexte modernisé.

Les axes essentiels qui ont été identifiés à l'occasion de la construction de ce partenariat sont les suivants :

Axe 1 : faciliter la vie de l'ordonnateur en dématérialisant les échanges, en ce qui concerne l'envoi des documents budgétaires adressés au comptable public ainsi que les avis des sommes à payer adressés aux usagers.

Axe 2 : améliorer l'efficacité des procédures pour un meilleur service aux usagers ; maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses, au travers de la modernisation des régies et des solutions de paiement offertes aux usagers.

Axe 3 : offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable, notamment au travers de la cartographie exhaustive des dépenses et recettes et de la mise à niveau du suivi de l'actif immobilisé.

La maîtrise du délai global de paiement

En 2020, l'activité de la direction des finances a été directement impactée par le contexte sanitaire qui a imposé le recours massif au travail à distance.

Dans ce contexte contraint, l'effort de structuration de la fonction finances au sein des services mutualisés combiné à la dématérialisation quasi-totale des processus comptables ont permis un traitement optimisé et résilient des factures, en amélioration sur l'exercice.

- 13,51 jours pour Châteauroux Métropole (26,37 jours en moyenne pour la strate), contre 16,22 % jours en 2019, 17,66 jours en 2018, 36,46 jours en 2017 et 45,54 jours en 2016 ;
- 15,92 jours pour la Ville de Châteauroux (26,52 jours en moyenne pour la strate), contre 22,36 jours en 2019, 27,39 jours en 2018, 41,48 jours en 2017 et 49,81 jours en 2016.



Contribution au développement durable :

L'ordonnance du 26 juin 2014 fournit le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les professionnels qui émettent des factures à destination de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs.

Au terme d'un calendrier de déploiement progressif, 2020 a vu la généralisation du périmètre de la facture électronique pour les personnes publiques :

- **Depuis le 1^{er} janvier 2017** : la facture électronique est obligatoire pour les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés et les personnes publiques ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2018** : la facture électronique est obligatoire pour les entreprises de taille intermédiaire de plus de 250 salariés ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2019** : la facture électronique est obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de plus de 10 salariés ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2020** : la facture électronique est obligatoire pour les micros-entreprises de moins de 10 salariés.

Chainon nécessaire pour une dématérialisation totale du traitement des demandes de paiement reçues par les collectivités, la plateforme Chorus Pro a été un atout précieux pour le maintien d'une activité efficiente pendant les périodes de restrictions sanitaires.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de budgets (Ville)	4	4	4	8
Nombre de budgets (Agglo)	11	11	11	10
Nombre de décisions modificatives (Ville)	7	8	4	7
Nombre de décisions modificatives (Agglo)	24	18	19	16
Nombre de factures reçues (Ville)	10 074	9 656	10 595	9 020
Nombre de factures reçues (Agglo)	6 902	6 906	7 716	7 214
Nombre de mandats émis (tous budgets)	19 454	21 063	22 167	20 028
Nombre de titres émis (tous budgets)	7 462	6 425	6 544	6 315
Nombre de virements de crédit	1 278	1 338	1 740	2 121
Délai global de paiement (Ville) (chiffres DGFip)	41,48 jours	27,39 jours	22,36 jours	15,92 jours
Délai global de paiement Agglo (chiffres DGFip)	36,46 jours	17,66 jours	16,22 jours	13,51 jours



Les objectifs pour 2021 sont nombreux :

- Engager une réflexion et conduire une réorganisation de la fonction comptable au sein des services mutualisés. En filigrane, l'ambition est de revaloriser le rôle des agents intervenants en comptabilité, et de préparer au mieux les grandes évolutions incontournables pour les collectivités en matière financière.
- Réaliser tous les travaux préparatoires qui constituent les prérequis indispensables à l'expérimentation du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et du compte financier unique en 2023.
- Finaliser la mise à niveau de la gestion patrimoniale de la Communauté d'agglomération et de la ville de Châteauroux.
- Déployer un outil informatique décisionnel afin de développer les capacités d'analyse des données financières et d'élargir l'offre de service de la direction des finances auprès des directions opérationnelles.



1.1.2. Direction de la Commande publique

Activité 2020 :

Du point de vue de la réglementation :

Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : assouplissement des délais de publicité et d'attribution, possibilité de prolongation des marchés en cours, adaptation en cas de difficultés d'exécution.

Ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique : les marchés globaux mentionnés à l'article L. 2171-1 du code de la commande publique prévoient la part minimale de l'exécution du marché que le titulaire s'engage à confier directement ou indirectement à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans. Cette part ne peut être inférieure à 10 % du montant prévisionnel du marché sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas.

L'acheteur tient compte, parmi les critères d'attribution du marché global, de la part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans (article 2 de l'ordonnance). Les dispositions des articles 1 et 2 s'appliquent jusqu'au 10 juillet 2021 (article 4).

Décret n° 2020-848 du 2 juillet 2020 portant renouvellement des CCRA (Comités consultatifs de règlement amiable des litiges), pour 5 ans.

Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires : les marchés de travaux d'un montant inférieur à 70 000 € HT peuvent être attribués sans publicité ni mise en concurrence, jusqu'au 10 juillet 2021.

Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité de créances issues de marchés publics (abrogeant et remplaçant l'arrêté du 22/03/2019 à compter du 1^{er} octobre 2020) - voir Annexe n° 14 du Code de la commande publique.

Etude de l'OECP sur la sous-traitance (juillet 2020 - 75 pages), étude statistique s'étalant de 2016 à 2018 : environ 76 % des actes de sous-traitance ont été confiés sur cette période à des PME (et 75% des actes sont déclarés pendant l'exécution).

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi « ASAP ») : dès sa promulgation et jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les besoins estimés à moins de 100 000 € HT pour tous les lots. Création de l'Art. L. 2171-8 du Code de la commande publique : Le marché global prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans. Cette part minimale est établie dans des conditions prévues par voie réglementaire ». Création d'un « motif d'intérêt général » comme cas de recours supplémentaire à un marché conclu sans publicité ni mise en concurrence.

Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics.

Décision du 25 novembre 2020 de l'Autorité de la concurrence : la réponse coordonnée de filiales d'un même groupe à un appel d'offres ne constitue plus une entente dans le cadre du droit de la concurrence (alignement avec la jurisprudence européenne).

Du point de vue de l'activité du service

Mise en œuvre du télétravail :

Dès l'annonce du confinement, la DCP s'est mise en ordre de marche pour poursuivre l'intégralité de son activité à distance. Tous les agents ont ainsi continué leurs missions (grâce à un PC portable mis à disposition ou via une connexion à distance depuis un PC personnel). L'activité quotidienne a ralenti du fait des chantiers mis en sommeil et du retard de certains dossiers techniques. Cependant, les nombreuses recherches juridiques liées à la crise sanitaire ont nécessité un investissement supplémentaire.

Un agent en contrat à durée déterminée a été formé pour assurer le remplacement d'un agent titulaire en congé maternité.

Du point de vue financier

Les procédures notifiées représentent, en terme de montants attribués (à différencier de l'exécution financière, c'est-à-dire hors avenant, hors quantités réellement mises en œuvre pouvant s'avérer différentes et hors exécution des bons de commande des accords-cadres) un niveau de commande publique pour la Ville et l'Agglomération s'élevant à 11 682 522,57 € HT (- 46,58 % par rapport à 2019) :

- 10 713 828,09 € HT de travaux,
- 699 524,48 € HT de services,
- 269 170,00 € HT de fournitures.

Assouplissement des règles internes :

En application de la réglementation nationale en matière de commande publique, le seuil de formalisation des procédures via la DCP a été rehaussé à 40 000 € HT début 2020, puis à 70 000 € HT pour les seuls marchés de travaux. Pour ces marchés sans formalisation au-delà de 10 000 € HT, une fiche de suivi a été créée et doit être systématiquement adressée à la DCP.

Pour cette première année de mise en œuvre, 88 fiches sont parvenues à la DCP, dont 36 pour le compte de la Ville de Châteauroux et 52 pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole. Les DGA techniques sont à l'origine de la majorité de ces procédures (74 %). Les travaux représentent 47 % des fiches reçues, en même proportions que les fournitures.

Dans 68 % des cas, les procédures inférieures à ces seuils font l'objet d'une mise en concurrence. 16 % des commandes sont réalisées via l'UGAP. Il demeure 16 % des cas où l'attribution est directe en raison de l'obligation de recourir au prestataire en place pour des raisons techniques ou économiques. Quelques cas d'urgence sont également relevés.

La formalisation des décisions d'attribution pour le compte-rendu des marchés conclus sur délégation des organes délibérants a été supprimée.

Le recours à la technique des petits lots est systématisé en procédure formalisée, ces derniers étant alors conclus sans publicité ni mise en concurrence.

Contribution au développement durable :

La dématérialisation de des marchés publics s'est poursuivie avec la notification des actes modificatifs et des actes de sous-traitance via le profil acheteur, la signature électronique au choix du titulaire.

Seules 29 % des offres initiales sont déposées signées sur le profil acheteur. Cependant 63 % des actes d'engagement sont finalement signés électroniquement. Les sociétés sont de plus en plus équipées en signature électronique et apprécient la rapidité de traitement que cela procure, notamment dans l'exécution administrative des marchés.

Indicateurs 2020 :	Pour la ville				Pour Châteauroux Métropole			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Indicateurs Ville								
Nombre de procédures engagées :	51	52	46	41	47	56	39	25
dont nombre de publicités envoyées :	51	52	46	38	47	56	37	22
Nombre de lots notifiés :	98	122	119	83	63	56	83	44
Nombre de lots sans suite :	14	9	1	2	12	18	5	3
Nombre de lots infructueux :	1	15	2	2	8	2	7	0
Nombre d'avenants traités :	24	45	62	96	15	26	45	59
Nombre d'actes de sous-traitance traités :	45	28	45	20	24	53	95	96
Nombre de clauses sociales insérées :	22	37	56	33	19	7	14	23
Nombre de clauses environnementales insérées :	43	60	49	18	16	8	12	6
Nombre de groupements en tant que coordonnateur :	1	2	6	7	14	3	3	3
Nombre de délégations de service public lancées :	2	1	0	0	1	0	2	1

Nombre de DCE retirés sur la plateforme : 1 190 Nombre de plis dématérialisés déposés : 434

- Il est envisagé la mise en œuvre d'un guide à destination des entreprises relatif aux procédures des marchés publics afin d'encourager les entreprises à candidater davantage aux marchés publics (en lien avec le dispositif « Boulevards des Talents » mis en place par la Direction de l'Attractivité).
- Il est envisagé d'instaurer un règlement interne des CAO.
- Une réflexion va être menée sur la poursuite de la dématérialisation de l'exécution administrative via le logiciel métier.

1.1.3. Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique

Activité 2020 :

L'activité de la Direction des Systèmes d'Information a été extrêmement dense en 2020. Elle a porté sur l'assistance aux utilisateurs, la reprographie, la vidéo protection et la gestion de projets. Depuis octobre elle est aussi sollicitée dans le cadre de la maintenance des installations informatiques de la commune de Déols (dans le cadre d'une convention). Enfin, la DSI est également intervenue en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur de nombreux projets en interne auprès des directions métiers.

L'année 2020 a encore été marquée par le renouvellement partiel des effectifs (nouvelle Cheffe de Projet / Responsable de l'assistance, départ à la retraite d'un agent, évolution de l'organigramme interne), poursuite de la continuité de service entre 8h et 17h15.

Parmi les éléments très marquant de l'année, il y a bien entendu eu la mise en place du travail à distance de masse (faisant passer notre capacité de 18 télétravailleurs à 240), la reprise des actifs informatiques et téléphoniques du CCAS, la fin du plan triennal de déploiement de matériel dans les écoles. Enfin la migration de la quasi-totalité du parc des PC sous Windows 7 vers la version plus récente Windows 10 a été réalisée (notamment pour combler d'importantes failles de sécurité et palier l'arrêt du support de Microsoft sur cette version).

Une évaluation de la pratique du télétravail en mode « dégradé » a été menée dans la collectivité à l'issue de la 1ère période de confinement dans la perspective d'une extension d'un télétravail organisé, volontaire et étendue en dehors de la période de crise sanitaire.

De gros renouvellements de parc ont aussi été réalisés durant l'été avec le remplacement de l'ensemble des photocopieurs (une trentaine de machines) et le changement de matériel du service reprographie.

L'activité a été d'autant plus forte en 2020 que l'absentéisme a été important (plus de 400 jours hommes soit l'équivalent de 2 ETP).

Côté Assistance :

on enregistre le déploiement et/ou renouvellement de :

- 27 copieurs
- 1 copieur de repro grande capacité
- 226 postes téléphoniques
- 11 imprimantes installées
- 16 imprimantes retirées
- 138 ordinateurs installés
- 65 postes déménagés

Internalisations de nouveaux parcs côté Assistance

- 73 PC du CCAS le 1^{er} janvier
- 6 Photocopieurs du CCAS le 1^{er} janvier
- 50 PC de Déols + 1 serveur le 1^{er} octobre

L'assistance a aussi repris en gestion les interventions concernant les écoles d'Ardentes et de Le Poinçonnet. La chefferie de projet autour de ce sujet est toujours assurée par un ingénieur systèmes et réseaux.

Côté Reprographie

on enregistre :

- 7 037 Ouvertures d'incidents
- 6 934 Fermetures d'incidents
- 357 Demandes de reprographie pour 528.000 pages imprimées

Côté Métiers

l'année a été marquée par :

- La gestion des élections municipales ;
- De nombreuses migrations de logiciels ;
- La préparation de l'arrêt du support de « Flash player » par Google ;
- La poursuite de la dématérialisation des démarches administratives (création de nombreux formulaires en ligne pour l'inscription aux activités), la gestion des parkings, le déploiement du parapheur électronique à la caisse des écoles et la modernisation de certaines activités (e-immo côté finances, liaison automatique entre la gestion des temps et la paye côté RH) ;
- Coffres forts électroniques agents ;
- Préparation à la dématérialisation des conseils de bout en bout ;
- Changement de la solution informatique de la DSMP ;
- Aide à la rédaction de CCTP côté technique informatique.

Côté Infrastructure :

Systèmes et réseaux, de nombreuses actions de fond ont été menées afin d'améliorer les performances globales du système d'information, de le sécuriser et de développer les interopérations avec d'autres systèmes tels que la téléphonie.

- Audit réseau et sécurité ;
- Mise en œuvre de nouveaux outils de sécurité suite à l'urgence provoquée par la Covid 19 ;
- Poursuite du renouvellement du réseau radio (réseau hertzien) ;
- Intégration du système d'information et de la téléphonie du CCAS ;
- « Étanchéisation » du réseau de vidéo protection ;
- Sécurisation de l'ensemble de l'informatique de Déols ;
- Mise en place d'un système permettant la réalisation de réunions ou de webinaires à distance.

La fiabilité et la qualité des systèmes ont encore été améliorées. Les seuls arrêts de production constatés en 2020 ont été causés par des arrêts électriques ou des ruptures de fibres optiques dans le cadre de chantiers sur le domaine public. Aucune n'est imputable à la DSI.

Côté écoles

2020 a été marqué par la fin du plan triennal et la préparation du prochain plan 2020/2022. Ont été enregistrées les installations suivantes :

- 30 Nouveaux vidéoprojecteurs
- 4 Renouvellement de vidéoprojecteurs
- Poursuite du déploiement du réseau wifi des écoles maternelles (suppression du CPL)
- Interconnexions de sites, câblages et créations de baies informatiques

Côté vidéo protection

l'année a été marquée par la préparation du nouveau marché et par le début d'une réflexion autour de la mutualisation communautaire du CSU.

Côté télécommunication

l'année a été marquée par le renouvellement du marché passé en groupement de commande (agglomération, Châteauroux, CCAS de Châteauroux, Ardentes, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur) qui permet, à périmètre constant, une économie globale de 355 000 € pour l'ensemble des membres du groupement sur la durée du marché (4 ans).

Contribution au développement durable :

- Remplacement de matériels avec des nouvelles machines moins consommatrices ;
- Prise en compte des performances énergétiques pour les nouveaux matériels ;
- Dématérialisation des formulaires ;
- Extension de l'affichage dématérialisé de l'occupation à toutes les salles de réunion ;
- Meilleure gestion des coûts et diminution des déchets (toner grande capacité au lieu de petites cartouches) ;
- Reconditionnement de matériels obsolètes vendus sur Agora store ;
- Développement de la vidéo projection dans les écoles en contrepartie d'une baisse des impressions et de l'abandon de certains manuels scolaires.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	353 064,69	520 807,63	763 440,00	1 062 250,00
Budget d'investissement	412 280,79	957 035,60	1 109 027,00	1 216 222,00
Indicateurs d'activité				
Nombre de caméras vidéo	339	359	357	366
Nombre d'agents de maintenance	2	2	2	1,5
Nombre de postes du parc total	1 301	1 239	1 223	1 376*
Nombre d'agents d'assistance	4,5	4,7	3,5	4
Ratio (interventions/agent)	1 143/agent	1 229/agent	2 003/agent	1 849/agent
Nombre d'interventions (assist + repro)	5 147	5 778	7 013	7 394
Nombre d'applications métiers	91	104	118	120
Autres logiciels	-	-	25	25

*Parc = 1253 (Châteauroux Métropole) + 73 (CCAS) + 50 (Déols) soit un ratio de 344 PC/agent

Regard vers 2021

Outre l'activité quotidienne, 2021 se présente encore comme une année importante comportant de nombreux projets et portant de grandes ambitions :

- Intégration ACGCS ;
- Elections départementales et régionales ;
- Extension du télétravail ;
- Contribution à l'étude d'une solution de SAE (Système d'Archivage Electronique) ;
- Acquisition/mise en œuvre d'un logiciel de gestion des déchets ;
- Mise en place d'un outil de réservation de véhicules avec distributeurs de clés ;
- Poursuite de la mise en œuvre du logiciel SIP2, avec intégration du magasin général ;
- Poursuite de la mise en ligne d'un extranet pour les demandes d'urbanisme (GNAU) ;
- Fin de bascule des derniers postes concernés en Windows 10 ;
- Evolutions RH (organigramme, remplacement d'Horoquartz par Kelio ?) ;
- Participation à la démarche qualité et l'obtention de la certification ;
- Évolution du périmètre de la DSI qui se voit confier la transition et l'aménagement numériques.

DGA :

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES



**La particularité de la crise sanitaire en 2020
a permis de mettre en valeur
le télétravail et le travail à distance.**

Activité 2020 :

La particularité de la crise sanitaire en 2020 a permis de mettre en valeur le télétravail et le travail à distance.

Les modalités de fonctionnement dans cette période atypique, avec des modifications réglementaires hebdomadaires voire quotidiennes, ont été adaptées pour assurer aux agents le maintien de leur rémunération et leur déploiement au gré des besoins, en garantissant leur sécurité.

La concrétisation du passage à la DSN (Déclaration des Données Sociales) pour l'Agglomération a connu des aléas qui ont mis en évidence des faiblesses chez le fournisseur du logiciel RH et a obligé le déploiement de beaucoup d'énergie pour résoudre les difficultés.

Le service prévention a rejoint la Direction des Ressources humaines en septembre 2020. Le service Accompagnement Médico-Social et Prévention (AMSP) a été créé afin de valoriser la pluridisciplinarité des composantes de ce service : assistante sociale, infirmière, conseillère en prévention et secrétariat.

Le transfert des missions RH du CCAS se poursuit. L'ajustement des pratiques demandera encore un peu de temps.

Les mouvements au sein de nos collectivités (mutations, détachements, retraites, recrutements, besoins en formation) assurent une activité toujours croissante des différents services de la Direction des Ressources humaines.

FOCUS

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été élaboré, en lien avec les organisations syndicales, au cours du second semestre 2020 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Le RIFSEEP se scinde en deux parts :

- une part fixe (IFSE), très majoritaire, fixée par groupe de fonctions, au regard des missions assurées et de paramètres liés à la fonction de chaque agent
- une part variable (CIA) versée selon l'engagement professionnel et la manière de servir. Le choix a été fait pour nos collectivités que le CIA puisse atteindre 15% du montant plancher de chaque groupe de fonctions.

Le passage d'un régime indemnitare à un autre est une opération complexe car il faut tenir compte de multiples contraintes. D'abord, il faut respecter la loi et l'esprit de celle-ci, ensuite préserver autant que possible les équilibres actuels (cohérence avec les régimes indemnitaires des différents cadres d'emploi), et enfin maîtriser la masse salariale ; et évidemment, s'assurer qu'aucun agent ne voit son régime indemnitare baisser. Il va se déployer progressivement.

Contribution au développement durable :

La 3^e campagne d'entretiens professionnels via le logiciel RH a été lancée.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le coffre-fort électronique est en vigueur offrant ainsi le stockage des bulletins de paie mais aussi d'autres documents administratifs avec un espace personnel.

Le télétravail, au sens strict, a duré du 1^{er} janvier 2020 au 16 mars 2020 puisque le travail à distance a été mis en place suite au confinement et aux mesures sanitaires instaurées à cause du COVID 19.

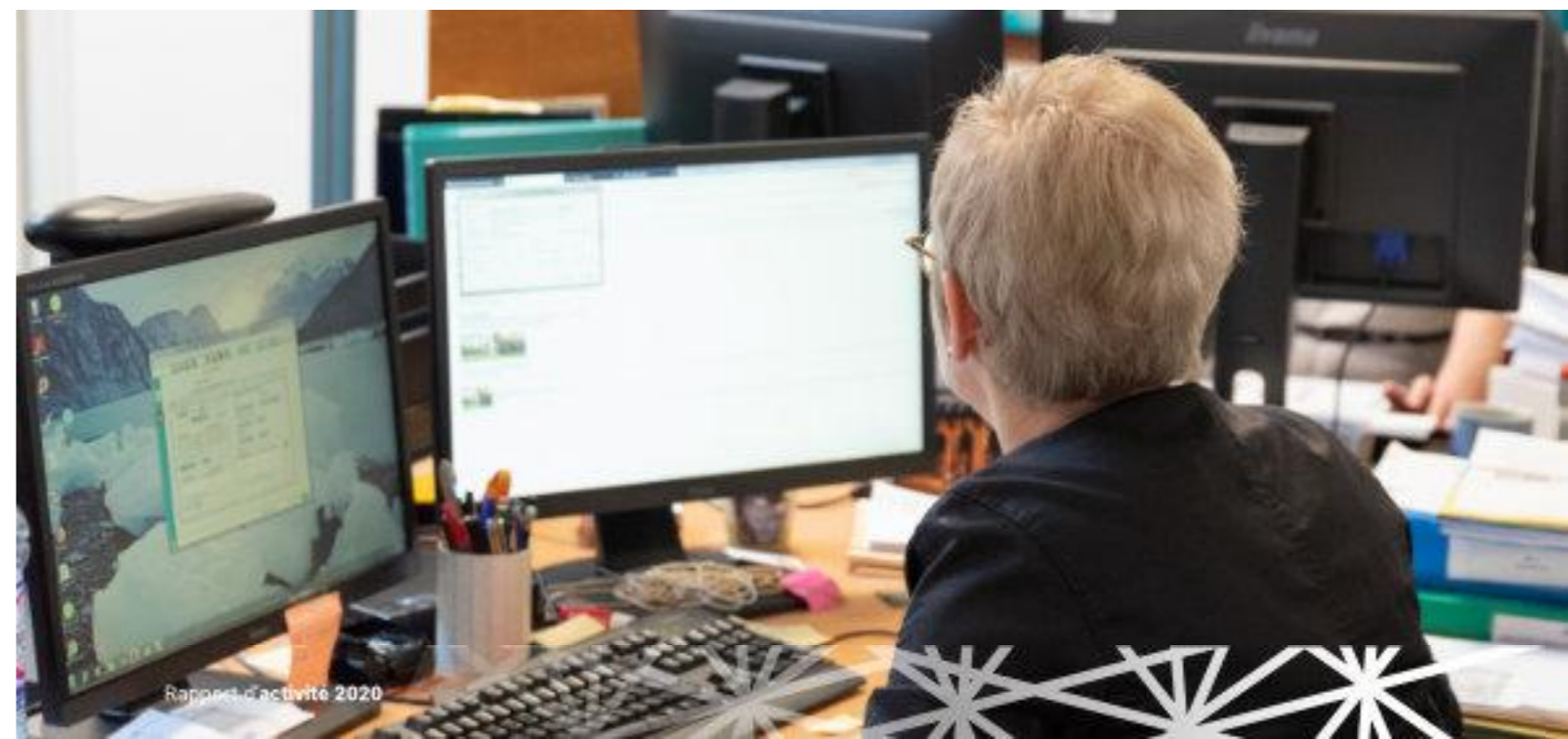
Durant ces 2 mois et demi, 2 597 km ont été économisés et l'émission de CO₂ a été réduite de 401,06kg. Les résultats 2020 ne sont en aucun cas représentatifs de la réalité.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	Source	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers	Sedit Finances				
Budget de fonctionnement ville :		36 389 947	35 350 711	35 277 419	35 469 880
Budget d'investissement ville:		4 796	738	0	0
Budget de fonctionnement agglo :		21 192 949	20 828 992	20 891 911	21 596 824
Budget d'investissement agglo :		0	0	0	0

Pour la Ville

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents présents au 31 décembre	635	604	610	591
En équivalent temps plein	494,4	487,7	491,4	467,9
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	19	15	17	20
Nombre d'agents hommes	172	161	168	159
Nombre d'agents femmes	463	443	442	432
Nombre de payes établies	8 732	8 605	8 613	8 215
Nombre d'heures supplémentaires réalisées Pour un montant de :	3 458 heures 75 398 €	2 094 heures 44 837 €	2 204 heures 48 040 €	2 153 heures 43 832 €
Nombre de CDD établis dont nombre de contrats aidés	542 3	582	512	489 4
Nombre de recrutements externes Nombre de mobilités internes	26 9	22 19	24 13	24 13
Nombre de départs effectifs Dont départs à la retraite	26 17	32 10	26 8	45 9
Budget formation agents Nombre de jours de formations agents	56 375 € 1 332 jours	65 369 € 1 127 jours	93 014 € 1 239 jours	62 713 € 461 jours
Budget formation élus Nombre de jours de formations élus	2 666 € 25 jours	3 068 € 18,5 jours	1 259 € 11 jours	250 € 2 jours
Nombre de reclassements médicaux	0	0	0	0
Nombre de dossiers soumis en commission de réforme Nombre de dossiers soumis en comité médical	8 36	8 19	5 19	4 18
Nombre de dossiers soumis en invalidité	3	2	0	0
Nombre de réunions des instances paritaires :				
* Comité technique	3	5	6	6
* Commission administrative paritaire	4	3	3	1
* CHSCT	2	3	3	5
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	888	617	575	564
Nombre d'organigrammes validés	1	1	7	5



Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents présents au 31 décembre	529	518	517	525
En équivalent temps plein	524,40	512,7	511,6	517
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	24	24	25	33
Nombre d'agents hommes	378	369	366	368
Nombre d'agents femmes	151	149	151	157
Nombre de payes établies	6 783	6 657	6 585	6 861
Nombre d'heures supplémentaires Pour un montant de :	5 687 heures 99 430 €	6 839 heures 116 981€	5 789 heures 98 924€	7 863 heures 128 341€
Nombre de CDD établis dont nombre de contrats aidés	145 6	190	149	147 1
Nombre de recrutements externes Nombre de mobilités internes	8 11	32 16	36 17	47 23
Nombre de départs effectifs Dont départs à la retraite	33 19	39 -	49 -	39 -
Budget formation agents Nombre de jours de formations agents	49 132 € 1 231 jours	63 037 € 995,5 jours	83 518 € 805 jours	118 318 € 685 jours
Budget (CA 2014) formation élus Nombre de jours de formations élus	4 595 € 21,5 jours	2 706 € 21,5 jours	3 618 € 22,5 jours	1 404 € 8 jours
Nombre de reclassements médicaux	2	1	0	0
Nombre de dossiers soumis en commission de réforme Nombre de dossiers soumis en comité médical	7 26	11 22	7 18	6 25
Nombre de dossiers soumis en invalidité	0	1	3	1
Nombre de réunions des instances paritaires :				
* Comité technique	3	4	6	6
* Commission administrative paritaire	2	4	4	1
* CHSCT	2	3	3	5
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	1 180	713	637	819
Nombre d'organigrammes validés	2	2	6	3

Les nouveautés issues de la Loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 devront continuer à être concrétisées, notamment les modalités du service minimum pour certains secteurs d'activités et la régularisation du temps de travail annuel à 1607 heures.

Le RIFSEEP qui s'est substitué aux régimes indemnitaires en vigueur dans va se déployer et se concrétiser tout au long de l'année, notamment à la faveur de nouveaux recrutements.

Le suivi de la mise en œuvre et de l'effectivité de la DSN (Déclaration des Données Sociales) est toujours d'actualité. Il est à espérer que le fournisseur de logiciel RH sera plus professionnel pour le passage à la DSN pour la Ville.

L'appropriation des dossiers du CCAS et la mise en conformité de situations va se poursuivre.

Les moments favorisant les échanges entre les agents des différentes composantes de la collectivité n'ont pu être effectifs du fait de la situation sanitaire. La journée santé-bien-être, la journée des partenaires et la journée inter-services seront proposées dès que possible, avec l'esprit de convivialité qui doit les animer.

1.2.2. Direction des Affaires juridiques

Activité 2020 :

Pour la Ville : Le nombre d'avis demandés a augmenté en 2020 par rapport aux deux années précédentes. Cette augmentation est largement liée à la profusion législative et réglementaire due à l'état d'urgence sanitaire Covid19 et aux questionnements pour l'organisation du conseil municipal d'installation et des suites organisationnelles.

Le stock de dossiers contentieux a également augmenté. Ce sont surtout les dossiers de périls qui sont concernés avec 8 nouveaux dossiers ouverts sur l'année, ce qui est un record.

Le nombre de sinistres est en baisse, notamment du fait de l'augmentation de nos franchises dans le contrat d'assurance dommages aux biens, avec des dossiers peu conséquents en terme d'indemnisation.

Le service a apporté son soutien à Châteauroux Events dans la passation de leurs nouveaux marchés d'assurances. Une économie d'un montant de 4 448.09 € annuel a été réalisée sur ces nouveaux contrats et leurs garanties ont été améliorées.

Pour Châteauroux Métropole : Le nombre d'avis a largement augmenté (année record) du fait des dispositifs législatifs et réglementaires exceptionnels liés à la crise sanitaire et de l'organisation du conseil communautaire d'installation et des suites organisationnelles.

Le stock de contentieux a également augmenté avec notamment 5 recours pour excès de pouvoir sur le PLUi.

Le nombre de sinistres est également en baisse. Les franchises dans le contrat dommages aux biens ont également augmenté. Aucun sinistre conséquent n'est à déplorer.

Le délégué à la protection des données (DPO) :

La complétude du registre des traitements recensant l'ensemble des outils de gestion des deux collectivités comprenant des données à caractère personnel, pour laquelle le service a fait l'acquisition du logiciel Egérie en septembre 2020, s'est poursuivie même si elle a été ralentie par l'impossibilité de prise de rendez-vous avec les différents services lors des confinements et déconfinements progressifs.

L'adaptation des dispositions contractuelles des contrats passés avec des entités sous-traitant des données personnelles pour le compte des 2 collectivités a été majoritairement réalisée et se poursuit au fur et à mesure de leur survenance et en lien avec les autres services.

En outre, l'information des personnes (usagers et services) et l'alimentation régulière du système de preuve se poursuivent.

Contribution au développement durable :

Le service favorise l'envoi de documents scannés par mails plutôt que les photocopies. Nos échanges avec les assureurs et les juridictions administratives sont dématérialisés (Télérecours – CCSP)

En interne, le service utilise le parapheur électronique et le logiciel de traitement des factures.

Du fait de la crise sanitaire, tous les agents du service juridique ont travaillé à distance complètement pendant le confinement et puis partiellement par la suite, limitant de fait les déplacements domicile-travail.

FOCUS

Cette année 2020 fut charnière à double titre : s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid19 et accompagner la mise en place des nouvelles équipes municipales et communautaires et de l'organisation en découlant. Ces deux facteurs ont entraîné une sollicitation plus importante du service juridique en terme d'avis rendus aux différents services de la Ville et de Châteauroux Métropole.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Budget de fonctionnement ville	276 000	276 740	274 240	232 240
Budget d'investissement ville	0	0	0	0
Budget de fonctionnement agglo	104 000	101 000	101 000	133 725
Budget d'investissement agglo	0	0	0	0

Pour la ville

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombres de sinistres	114	113	137	81
Nombre de contentieux et de pré-contentieux en cours	18	14	7	16
Nombre d'avis juridiques rendus	120	99	109	157
Contentieux du stationnement payant	-	-	8	5

Pour Châteauroux Métropole

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombres de sinistres	44	47	49	43
Nombre de contentieux et de pré-contentieux en cours	11	7	8	10
Nombre d'avis juridiques rendus	120	105	117	181

Pour le DPO

Désignation de l'indicateur pour la ville	2020	Désignation de l'indicateur pour Châteauroux Métropole	2020
Nombre de traitements recensés	32	Nombre de traitements recensés	19
Nombres de traitements finalisés	23	Nombres de traitements finalisés	15
Nombre de traitements finalisés restant à intégrer dans le logiciel	5	Nombre de traitements finalisés restant à intégrer dans le logiciel	4
Nombre de traitements restant à étudier	4	Nombre de traitements restant à étudier	0
Nombre d'études d'impact estimé	5	Nombre d'études d'impact estimé	4
Nombre d'études d'impact réalisées	1	Nombre d'études d'impact réalisées	0

Le service juridique poursuivra la mise en œuvre des mesures nécessaires au respect du règlement général à la protection des données, via le DPO, avec notamment le recensement de tous les traitements pour compléter le registre et la réalisation des études d'impact sur les traitements sensibles.

Le DPO continuera à travailler pour la mise en conformité au RGPD de la Ville de Châteauroux et de la Communauté d'Agglomération et entamera celle du CCAS, de l'office du tourisme et de Châteauroux Events.



1.2.3. Secrétariat des Assemblées et appariteurs

Activité 2020 :

Les deux pôles ont dû s'adapter pendant la période de crise sanitaire pour permettre aux services de maintenir leurs activités avec notamment la réception et diffusion des courriers et l'envoi des lettres et autres documents.

Le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil Communautaire de la Jeunesse n'ont malheureusement pas pu poursuivre leur activité du fait de la crise sanitaire.

Le périmètre du service a diminué du fait de l'affectation du standard à la Direction de la Relations aux usagers.

Contribution au développement durable :

L'affichage légal sur la borne tactile de l'entrée de l'Hôtel de Ville permet de réduire l'utilisation de papier.

Les économies en matière d'affranchissement ont atteint leurs limites, la diffusion par courriel ou par l'intranet s'est généralisée. L'optimisation avec le logiciel post-office est toujours à l'étude.

Des efforts sont portés sur la diminution des copies dans le cadre du transfert de la messagerie vers les services concernés pour information, au profit du transfert par mail.

FOCUS

Le renouvellement des exécutifs et la poursuite du fonctionnement des organes délibérants ont pu être réalisés dans ce contexte sanitaire particulier en garantissant la sécurité des élus et des agents.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers (€)				
BP de fonctionnement ville :	88 858	104 750	88 750	88 550
BP d'investissement ville :	0	0	0	0
BP de fonctionnement agglo :	121 000	121 570	106 300	105 300
BP d'investissement agglo :	0	0	0	0

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Pour la Ville et pour l'Agglomération				
Frais d'affranchissement	99 358 €	96 442€	97 645 €	114 851.23*
Courriers enregistrés	18 528	16 025	15 149	14 204
Ville de Châteauroux				
Conseils municipaux	7	8	7	7
Délibérations	283	248	277	296
Arrêtés	3 463	3 394	3 853	3921
Décisions	778	748	817	576
Châteauroux Métropole				
Conseils Communautaires	7	7	8	7
Délibérations	334	285	275	331
Arrêtés	1329	866	872	965
Décisions	230	268	268	239

*6902.41 € sont à déduire du montant annuel. Ceci correspond à la prise en charge des frais d'envoi des masques par le service communication.

** les appels entrants sont pris en compte par la DGA service aux habitants. La donnée figure dans leur RA 2020.

Le projet de généralisation de la dématérialisation va se concrétiser avec les premiers conseils municipaux et communautaires de 2020. Cela va nécessiter de l'adaptation pour l'équipe gestionnaire de ces instances et pour les élus.

L'optimisation du logiciel courrier avec l'objectif de satisfaire aux critères de la démarche qualité reste à mener.



DES SERVICES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ATTRACTIVITÉ,
DU TERRITOIRE

DGA

DE LA COMMUNICATION



La direction de la Communication maintient et développe ses efforts en encourageant la dématérialisation de ses supports de communication

2.1.1. Direction de la Communication

Activité 2020 :

Le service communication informe sur la vie locale et l'actualité de la ville et de ses services, en veillant à la cohérence des messages, à leur compréhension et à leur bonne diffusion. Les supports de communication à sa disposition sont divers et permettent ainsi de toucher des publics différents en fonction de la nature des informations et de leur temporalité : journal de territoire, affichage, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux.

Côté communication interne, la direction de la communication a poursuivi ses efforts en continuant de développer des outils de communication afin de mieux identifier les agents et de mieux comprendre le fonctionnement interne des différents services de la mairie : L'essentiel de l'actu, Nouveaux parmi nous, etc.

Elle a également multiplié les temps d'échanges informels afin de favoriser des temps de rencontre entre les agents et de faire émerger des propositions nouvelles quant à l'amélioration de la vie au travail.

La grosse mobilisation de la direction de la Communication a été dédiée aux informations liées au Covid, pour laquelle il a fallu réaliser de nombreux supports et s'adapter en permanence pour offrir un maximum de proximité avec les usagers.

Ces activités viennent s'ajouter au quotidien de la direction : relation avec les services pour la promotion de leurs activités, relation publique, relation presse, suivi et promotion des événements, des chantiers, création graphique et mise à jour des outils web, distribution de goodies.

Contribution au développement durable :

La direction de la Communication maintient et développe ses efforts en encourageant la dématérialisation de ses supports de communication (newsletter, formulaire en ligne) et en travaillant avec des imprimeurs s'engageant dans le respect des normes environnementales (labellisées Imprim'Vert).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur RH					
Effectif	8	8	9	9	8
ETP	7,5	7,5	8,5	9	6
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	-	-	-	-	-
Budget d'investissement	-	-	-	-	-
Indicateurs d'activité					
Communiqué de presse	95	94	98	87	122
Dossier de presse	18	25	22	31	18
Info riverains	211	127	116	136	50
Photos	22 084	21 974	22 134	41 843	14 016
Création graphique	-	248	287	261	260
Discours / éditos	115	120	109	104	64
CHTX Métropole	6	6	6	6	6
Hors-série CHTX Métropole	2	3	0	0	0

Fréquentation site internet
du 01/01/2020 au 31/12/2020

 Visites
492 720
578 384

 Pages vues
979 610
1 023 432

 Visiteurs uniques
288 794
389 441



Regard
vers **2021**

Parmi les grands dossiers 2021 à venir :

- Inauguration du parvis de la gare et de son quai.
- Inauguration du complexe aquatique Balsan'éo.
- Inauguration de la Cité du numérique.
- Arrivée du Tour de France de cyclisme.
- Organisation d'un week-end du bicentenaire de la mort de Napoléon.
- Refonte du magazine de territoire CHTX Métropole et du site Internet.

DGA

DE L'ATTRACTIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Activité 2020 :

Jumelages et Relations internationales :

BITTOU

LAu cours de l'année 2020, les comités de jumelage de Bittou et Châteauroux ont mis en œuvre six conventions de financement, comptant pour la deuxième année d'exécution du second programme triennal 2019-2021. Ce sont :

- la convention n°001-2020 déchets ;
- la convention n°002-2020 AGR association NEEKRE ;
- la convention n°003-2020 forage à usage domestique et maraichage de ZAMPA ;
- la convention n°004-2020 élevage caprin association WEND-PANGA ;
- la convention n°005-2020 forage à usage domestique et maraichage de LARGUE ;
- la convention n°006-2020 forage à usage domestique du village de Nouhao (ex Gogaré).

La mise en œuvre de ces conventions est sous la responsabilité des structures porteuses.

1.1 Le projet d'activités génératrices de revenus

Le projet est à sa deuxième année d'exécution du plan triennal 2019-2021 et est conduit par l'association NEEKRE. Il contribue à l'autonomisation financière des femmes. Pour l'année 2020, il s'agissait de renforcer les capacités des femmes et de les accompagner dans des activités de production de soubala, de savon et de bière locale (dolo). Après l'expérience difficile des installations individuelles, le bureau de l'association a finalement changé de stratégie en optant pour la constitution de groupements au profit de chaque domaine de production.

Grace aux subventions, les kits d'équipements ont été renforcés par secteur de production en vue de l'acquisition du petit matériel de production et des intrants de base (beurre, grains de néré, grains de sorgho, etc.).

En termes de revenus générés, on peut l'estimer à un gain net moyen mensuel de 11 100 f pour chaque productrice de bière locale, 9 400 f pour le savon et 7 750 f pour le soubala.

Le coût total du projet exécuté est de 1 070 000 FCFA.

La réalisation d'un forage et d'un espace de maraichage à Zampa (Békourè)

Ce projet inscrit au plan triennal 2019-2021 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Au cours de l'année 2020, les activités de production ont véritablement connu une bonne réalisation.

Un comité de gestion du maraichage a été installé et est composé de :

- Présidente : KAMBONE Halimatou ;
- Trésorière : YEMBONE Halimatou ;
- Chargée à l'information : GUESSONGO Salamatou.

Au cours de la période de production, la cinquantaine de femmes actives dans le groupement a pu engranger chacune en moyenne entre 12 500 f et 10 300 f net par mois, ce qui leur a permis de prendre en charge des dépenses de ménage et des frais de scolarisation de leurs enfants. Les élèves de l'école primaire de Békourè ont également bénéficié aux mois de mars, avril, novembre et décembre, d'une partie des productions de légumes pour

agrémenter le menu de la cantine scolaire.

Les sorties de supervision et de suivi-conseils des services publics, de la mairie et du comité de jumelage donnent du tonus et galvanisent les femmes dans leur action.

Le coût total de réalisation du projet est de 625 000 FCFA.

Le projet de soutien au développement de l'élevage de caprins par l'association WEND-PENGA

Ce projet, conduit par l'association WEND-PENGA, vise à améliorer les revenus et l'autonomie financière des femmes grâce à l'élevage. Il est à sa deuxième année d'exécution du plan triennal 2019-2021.

De juillet à septembre 2020, le bureau de l'association a acquis grâce aux fonds de subvention des aliments de bétail, 40 chèvres et 20 boucs, qui ont permis de renforcer le capital des bénéficiaires. Chaque bénéficiaire a reçu au moins 1 chèvre ou un bouc ou les deux à la fois au prix d'achat moyen de 17 500 FCFA.

Les principales difficultés ont été la mort et le vol de certains animaux. En effet, du capital antérieur, l'équipe a déploré la mort de 2 boucs et 3 chèvres ainsi que le vol de 8 autres. Trois femmes ont vu tout leur capital emporté par des voleurs. Dans chacun de ces cas, des animaux ont été remis en remplacement (1 bouc et 1 chèvre pour celles qui ont tout perdu et 1 bouc ou 1 chèvre pour les animaux morts).

Au cours de l'année, au moins 27 femmes ont pu revendre entre 1 à 2 produits de leur élevage lors des fêtes de Tabaski et de fin d'année à un prix moyen de 15 500 f pour faire face à leurs dépenses de ménage.

Le coût d'exécution du projet est de 1 605 000 FCFA.

Le projet de réalisation et gestion d'un forage pour de l'eau à usage domestique et la création d'un espace de maraichage dans le village de LARGUE

Ce projet du programme triennal 2019-2021 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Il est sous la double tutelle du comité et du groupement Hounsouyaka qui l'a initié. Il vise à renforcer l'alimentation en eau potable des populations locales et à améliorer le revenu de femmes grâce aux activités de maraichage génératrices de revenus. La prise en main des activités de production maraichères sur ce site a démarré timidement et a connu des problèmes d'organisation et de leadership. Les apports et fonds de subvention ont permis d'achever la pose de la grille de protection, l'acquisition des équipements et des intrants de production.

Avec l'implication des services techniques et de l'équipe de supervision, le groupe a pu se réorganiser et les activités ont pu se mettre en place et évoluent progressivement.

Un comité de gestion du maraichage a été mis en place et est composé de :

- Présidente : SALBRE Amina
- Trésorière : SEBRENE Zénabou
- Chargée à l'information : KOUMBO Safiatou.

Au cours de la période de production, chaque femme a pu assurer comme revenus mensuels moyens nets, la somme de 9 800 f en mai et juin et 11 250 f pour les mois de novembre et décembre 2020. Cela leur a permis de prendre en charge des dépenses de ménage et d'honorer des frais de santé et de scolarisation au profit de leurs enfants.

Le coût de réalisation du projet est de 3 140 500 FCFA.

Le projet de réalisation et gestion d'un forage pour de l'eau à usage domestique dans le village de Gogaré (Nouhao)
 Inscrit au compte de l'année 2020 dans le second plan triennal 2019-2021, ce projet du comité a pour objet de fournir une source d'approvisionnement en eau potable aux populations du versant ouest de la Nouhao (Gogaré).
 La réalisation du forage est effective et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le forage est aujourd'hui opérationnel. Il a un débit de 0,69m³/h obtenu à 59,34 m de profondeur. Il a été réalisé conformément aux techniques habituelles recommandées dans notre pays par l'Etablissement Pakré Adama (EPA). Une margelle et un canal d'évacuation ont été réalisés et une pompe manuelle de marque India III a été installée.
 L'ouvrage a été réceptionné le 1er juin 2020 et un comité de gestion a été installé.
 Les conseils pratiques et les précautions d'usage ont été prodigués aux bénéficiaires, en vue de préserver la durabilité de l'équipement.
 Le coût de réalisation du forage est de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) FCFA.

GÜTERSLOH
 Exposition « Châteauroux » par Sophie Pamart à l'office de tourisme de Châteauroux visible jusqu'au 8 janvier 2020. Cette exposition avait été réalisée dans le cadre du 40e anniversaire du jumelage entre Châteauroux et Gütersloh. Participation au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020.
 En Octobre, reprise des cours d'allemand pour adultes au lycée Jean Giraudoux.
 Poursuite du travail engagé avec la mairie de Gütersloh sur l'exposition bilingue « Développement et aménagement des villes de Gütersloh et Châteauroux depuis 1945 : similitudes et différences » et sur la mise en place d'un réseau européen inter-culturel.

OLSZTYN
 Du 27 au 30 janvier : Accueil d'une délégation du lycée d'Olsztyn, conduite par sa directrice, Mme Anna Struk afin de travailler sur un partenariat avec le lycée Pierre et Marie Curie.
 Déplacement du 6 au 9 février 2020 du docteur Roy et de M. Casse à Olsztyn. Invités par le conseil de l'ordre d'Olsztyn, le docteur Roy a fait une intervention sur le thème des injections de toxine sous contrôle échographique.
 Participation du comité au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020.

FRESNO
 De janvier à juin : Salomé Chauvin a effectué un semestre à l'université de Fresno.
 Participation du comité de jumelage au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre.

JINHUA
 L'année 2020 a permis aux élus de Jinhua et de Châteauroux de travailler à la création d'une ligne de fret ferroviaire « Paris-Jinhua » permettant d'acheminer des produits de consommation courante.

Réceptions et protocole, cérémonies patriotiques :
 Il s'agit de l'organisation de toutes les réceptions de Châteauroux Métropole et de certaines cérémonies (vernissages, inaugurations, célébrations diverses, cérémonies patriotiques, des repas, accueils café pour les vœux au personnel). En 2020, il y a eu 151 réceptions. Seules 10 cérémonies patriotiques sur 19 ont eu lieu en 2020, dans le respect des mesures sanitaires liées à la situation. Elles sont organisées par la direction, permettant à la collectivité de participer au devoir de mémoire. Ces organisations nécessitent la tenue d'un fichier de 17 000 contacts permettant d'envoyer des invitations (mails et papiers).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement				
Dépenses	106 759.70 €	123 523.56 €	118 449.69 €	106 561.55 €
Recettes	15 410.00 €	15 285.12 €	19 610.00 €	16 805.00 €
Budget d'investissement	-	-	-	-
Indicateurs d'activité				
Réceptions (tout confondu)	296	365	380	151
Manifestations patriotiques	17	17	17	10
Jumelages	4	4	5	5

Les 18 manifestations annuelles prévues au calendrier 2021 s'organiseront dans les conditions autorisées par l'actualité sanitaire nationale.
 Souhaitons que les manifestations culturelles et événementielles puissent retrouver leur place.



PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Activité 2020 :
 L'année 2020 a été une année challengeante à tous points de vue.

1^{er} Challenge : Garder un taux d'occupation élevé malgré les différents confinements. Défi réalisé avec encore un taux d'occupation des locaux sur l'année 2020 pour l'ensemble du bâtiment (calculé par rapport à la surface occupée) avoisinant les 100%.

20 structures occupent actuellement le bâtiment.



2^e Challenge : Garder et adapter l'accompagnement proposé aux entreprises. Défi réalisé avec 4 axes :

Soutenir activement
 Concrètement et financièrement à travers la mise en place d'un mécanisme d'exonération des loyers de manière dérogatoire aux règles de locations professionnelles pendant la 1^{ère} et la 2nde phase de confinement.

Informier rapidement
 La Pépinière a fait le relai de toutes les informations pouvant intéresser les entreprises qu'elle héberge, qu'elles proviennent de structures locale, départementale, régionale ou national (veille juridique et économique).

Conseiller efficacement
 La Pépinière, en lien avec ses partenaires économiques locaux, a accompagné les entreprises dans la compréhension et la rédaction des dossiers attachés aux dispositifs de soutien mis en œuvre par l'Etat et complétés par la Région (PGE, Fonds de solidarité...)

Donner les clés pour rebondir
 Un accompagnement sur-mesure dématérialisé a été mis en place pour les entreprises qui le souhaitaient. La finalité était d'accompagner les entreprises dans la transition de leur modèle économique lorsque le contexte actuel l'imposait. Lors d'ateliers créatifs, les entrepreneurs ont notamment repensé leur stratégie commerciale et leur façon de communiquer. En complément, les entrepreneurs ont pu suivre des WEBINARS inspirants (notamment ceux du Village by CA France).

Deux exemples de réalisation faisant suite à cette démarche :

1- MICRO FILMS CHALLENGE d'IDEAFILMS



Inciter les gens à rester chez eux pendant le premier confinement tout en se faisant connaître, c'est le défi que s'est lancée l'entreprise IDEAFILMS en créant le Micro Films Challenge autrement dit un concours de mini court-métrage à la maison.

IDEAFILMS a su capitaliser sur ses valeurs pour faire découvrir son activité autrement bien au-delà des frontières castelroussines en s'appuyant sur des partenaires locaux fidèles (Châteauroux Métropole, CCI Indre, Cinéma Apollo - Scène Nationale Equinoxe, BIP TV, MLC Belle Isle, DVD Classik, Aérotech-Système, et A2c Secrétariat). Avec 65 films participants dont certains venus de Caen, Strasbourg, Cannes, Paris, et des retombées médiatiques locales et nationales, IDEAFILMS a su exporter sa créativité et derrière elle, celle de son territoire.

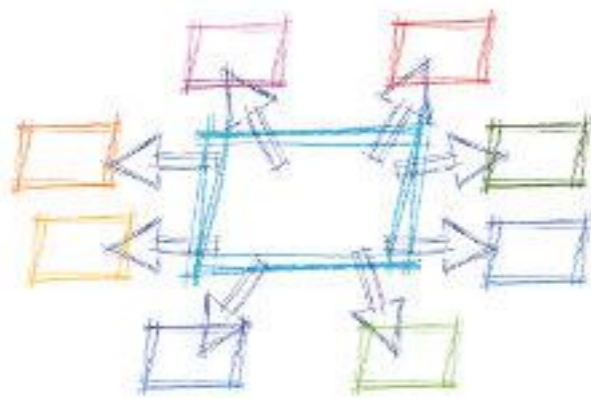
2 - LA DIGITALISATION DES TROBADORS



Pendant le premier confinement et face à la nécessité de repenser leurs cours et ateliers linguistiques, les TROBADORS se sont tournés vers le digital. L'utilisation de logiciels comme ZOOM, TYPEFORMS, KAHOOT sur lesquels ils avaient préalablement formé, de manière ludique, leurs stagiaires leur ont permis de proposer des cours en ligne. 100 personnes ont répondu présents de 7 à 80 ans, l'idée étant également de tout faire dans le format et le fond pour ne pas éloigner des publics plus difficiles à capter. Les TROBADORS ont également proposé plusieurs Escape Game qui leur ont permis de toucher un public très large allant de la famille au chef d'entreprise. 150 personnes ont participé à ces temps où l'occasion était également donnée de faire découvrir notre territoire à des étrangers. Au-delà du développement de leurs propres compétences, ces initiatives leur ont permis de développer leur offre commerciale, de trouver de nouveaux clients particuliers ou entreprises de toute la France et à l'international. Au final c'est avec une trésorerie saine et le recrutement de deux salariés que les Trobadors ont fini l'année 2020.

3^e Challenge : Garder la connexion entre entreprises et les élus.

La Pépinière d'entreprises de Châteauroux Métropole prône l'intérêt de l'échange entre les sphères publiques et les sphères privées. De ce fait, régulièrement, elle organise des temps d'échange entre les élus locaux et les entreprises qu'elle héberge. L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les entreprises, le besoin de proximité est d'autant plus essentiel pour elles. En 2020, cela s'est notamment traduit par la Rencontre « Secteurs Profession libérale – Auto-entreprenariat - Startups » du 9 juillet à la Pépinière en présence notamment du Président de l'Agglomération et du Directeur Général des Services. L'objectif était de faire remonter les besoins des entreprises mais également d'échanger sur les perspectives de rebond. Les résidents de la Pépinière ont salué la qualité et la liberté de cet échange.



Au-delà, l'année 2020 a été celle de l'ouverture vers la communication et le partenariat avec quelques exemples concrets :

Une clarification de l'offre de la Pépinière et un meilleur référencement de la Pépinière et de son espace de co-working « **le Phosphor'Home** » :



Boulevard des talents – Présentation de l'offre générale



A2i – Référencement de la Pépinière parmi les espaces de coopération d'entreprises sur le département de l'Indre



Région Centre Val De Loire - Référencement du Phosphor'Home dans le réseau des espaces de co-working de la Région Centre Val De Loire

Mais également :

- Renforcement du lien avec le Village by CA avec le montage de projets communs innovants qui verront le jour en 2021 (associé à une démarche d'acculturation des résidents à l'innovation)
- Renforcement du lien avec le PLES :
- * Organisation d'un petit-déjeuner avec l'ensemble des partenaires du PLES à la Pépinière
- * Réflexion autour d'un passage naturel pour les entreprises couvées par le PLES vers la Pépinière
 - Renforcement avec la CCI avec l'intégration de la Pépinière dans le groupe de réflexion du prochain Start-up week-end.

Ils nous ont rejoints en 2020 : **APPFIXER, MACO et MAISON DES TRAVAUX**



Martial GRELAT
APPFIXER
Développement de solutions mobiles



Vaik FLISSEAU
MAISON DES TRAVAUX
Courtier en travaux



Coline CHAUSSE
MACO
Graphiste Concepteur Designer

Regard
vers **2021**

Pérennisation des acquis et Projets
L'année 2021 sera marquée par deux idées : **Affiner et Pérenniser** sa stratégie de **Communication** en lien avec la Direction de la Communication.
Concrétiser le travail engagé en 2020 avec les nombreux partenaires par des Projets innovants concrets qui permettront d'asseoir son positionnement dans l'écosystème local.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Activité 2020 :

Cessions de terrains et bâtiments en zones d'activités économiques

Les cessions 2020 confortent le positionnement de la communauté d'agglomération sur le secteur logistique, avec notamment le groupe ID Logistics qui va s'implanter sur la zone industrielle de la Malterie, à Montierchaume, avec l'acquisition d'un terrain d'une surface de 63 000 m². Ce projet majeur pour le groupe lui permettra de réaliser un centre de distribution mécanisé et automatisé dédié à des produits de grande consommation du secteur de la mode. Le projet, représentant un investissement total de 30 millions d'euros, se réalisera en plusieurs étapes dont la première phase sera la construction d'un entrepôt logistique de plus de 17 000 m².

Déjà présente à Châteauroux avec 80 salariés, la société regroupera ainsi ses activités sur ce futur site à haute technicité pour le fonctionnement et la maintenance des systèmes robotiques, et accueillera 120 emplois.

ID Logistics est un groupe international de logistique contractuelle, ayant réalisé un chiffre d'affaires de 1 534 M € en 2019. ID Logistics gère plus de 300 sites implantés dans 18 pays représentant 5,8 millions de m² opérés en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique, avec 21 000 collaborateurs. Disposant d'un portefeuille clients équilibré entre distribution, industrie, santé et e-commerce, ID Logistics se caractérise par des offres impliquant un haut niveau de technologie et une approche résolument durable.

Mars :

- vente d'un terrain de 22 751 m² à la Société **Cloué Logistique** pour la création d'un centre de préparation de commandes – ZAE La Malterie – Montierchaume

Septembre :

- vente d'un terrain de 9 225 m² à la Société **Equip'Jardin** pour le transfert et le développement de ses activités – ZAE Le Buxerieux - Châteauroux

Novembre :

- vente d'un terrain de 9 002 m² à la Société **Brevi** pour la construction d'un centre de services pour poids-lourds – ZAE Grandéols – Déols
- vente d'un terrain de 630 770 m² au Groupe **ID Logistics** pour la construction d'un centre de distribution – ZAE La Malterie – Montierchaume

Décembre :

- vente d'un terrain de 3 652 m² à l'**Association des Propriétaires** de La Martinerie pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux d'incendie – ZAE La Martinerie – Diors

Montant total des ventes : 1 304 218 €

Accompagnement dans la recherche de locaux d'activité

Malgré la crise Covid 19, la demande immobilière s'est de nouveau fait sentir en 2020 avec 58 demandes d'accompagnement pour la recherche d'un local professionnel, de toutes dimensions (100 m² à 30 000 m²), pour des activités diverses. Ces demandes sont liées à une création d'entreprise par un entrepreneur local (18%), un déménagement (33%), une prospection de sites par un investisseur (22%), ou un développement d'activité existante (27%).

Face à la demande croissante et non satisfaite de locaux artisanaux d'une surface comprise entre 200 m² et 600 m², la Communauté d'agglomération s'est engagée à construire 4 ateliers relais sur l'ancien site Cérabati, sur la zone industrielle castelroussine du Buxerieux. Ils seront bâtis sur une emprise de 2900 m² dans le prolongement du projet Hyber, mais seront directement visibles et accessibles depuis le boulevard d'Anvaux.

Ces espaces se composeront de 4 ateliers de 300 m² pouvant être regroupés par 2 et d'un espace

commun de 200m² permettant aux artisans de disposer d'un espace d'accueil de clientèle et d'un espace show-room.

Aide à l'immobilier d'entreprises

Châteauroux Métropole dispose depuis 2009 d'une subvention d'accompagnement de l'investissement immobilier des entreprises à destination des activités de production ou de services en B to B. Cette subvention a été remodelée en 2018 suite à la signature d'une convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire, en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises. La Région concourt à cette subvention à hauteur de 130% de l'aide de Châteauroux Métropole, calculée sur la base de 8,5% de l'investissement total de l'entreprise plafonné à 400 000 €, et conditionnée à un minimum de créations d'emplois.

Huit entreprises ont été accompagnées en 2020 sur ce dispositif : Les Établissements Aubert, Soudure Tuyauterie Berrichonne, AB Perf, LC Diffusion, SNCG, Beaumanoir, Val Paysage, Cloué Logistique.

Montant total accordé et versé en 2020 : 314 557 €

FOCUS

Les mesures d'accompagnement de Châteauroux Métropole auprès des entreprises face à la crise Covid en 2020

Une attention particulière a été portée aux structures hébergées et domiciliées au sein des pépinières d'entreprises de Châteauroux Métropole du fait de leur fragilité évidente (jeunes entreprises, startups...) et de l'absence de services mutualisés proposés pendant la période de confinement pour cause de fermeture du site de la gare notamment (espaces de travail, travaux de secrétariat, connexions et abonnements divers...). Une exonération de loyers et charges pendant les périodes de confinement leur a été proposée. Les entreprises et commerçants hébergés au sein des bâtiments communaux et communautaires touchés par la crise Covid-19 ont également bénéficié d'une exonération de loyers pendant les périodes de confinement (montant estimé de la mesure : 132 000 €). Concernant les occupants du domaine public, les établissements redevables des droits terrasses couvertes et non-couvertes se sont vu bénéficier d'une exonération d'un an (montant estimé de cette mesure : 62 000 €).

Spécifiquement à destination des commerçants de Châteauroux, la subvention aux « Boutiques de Châteauroux » a été doublée pour permettre la mise en place d'outils et campagnes de communication, et réalisation de manifestations favorisant la reprise du commerce en centre-ville (montant de la mesure : 10 000 €). La collectivité a appuyé ces démarches avec la mise à disposition de supports publicitaires.

L'aide à l'implantation commerciale a été prolongée de 3 mois (un an initialement) auprès des 12 bénéficiaires en cours (montant de la mesure : 9 277,5 €).

Enfin, la Ville a imprimé et distribué 25 000 tickets de stationnement gratuit d'une heure et offert aux commerçants leur abonnement parking 2021 (montant de la mesure : 140 000 €).

Plus généralement, différentes entreprises du territoire (Armatiss, Balsan...) et filières (confection, logistique...) ont fait l'objet d'un plan de soutien et d'accompagnement dédié pendant cette période.

Le dispositif d'accueil à destination des routiers mis en place par Châteauroux Métropole sur le parking technique du MACH 36, en lien avec L'Escale et l'État, a accueilli plus de 3000 routiers.

Châteauroux Métropole a abondé le fonds régional de solidarité « Renaissance » spécialement créé en partenariat avec la Banque des Territoires à hauteur de 100 000 €. Sous forme d'avance remboursable, ce fonds complémentaire aux dispositifs déjà existants vise à répondre aux besoins des entreprises en finançant les investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. En 2020, 39 entreprises ont été aidées, 722 000 € accordés, et 115 emplois soutenus sur le territoire de Châteauroux Métropole.

Côté emploi, le gouvernement encourage la mise en place d'outils collaboratifs entre entreprises.

Les retours de terrain et les prémices de l'ingénierie autour de « Boulevard des talents » avaient permis de révéler l'intérêt de certains outils RH innovants qui ont été initiés. Le portail s'est ainsi avéré précurseur et la crise du COVID a conforté ces besoins.

- Création d'un site internet pour le partage de salariés, en partenariat avec le Medef de l'Indre et le groupement employeurs Alisé. Ce nouveau modèle de coopération inter-entreprises est plus que jamais d'actualité. Le partage de salarié est une opération juridique qui consiste, pour une entreprise, à prêter un salarié pour une durée déterminée à une autre entreprise, afin que le salarié mette en œuvre une compétence ou une technique particulière dans cette entreprise utilisatrice.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	696 064,00 €*	751 846,00 €*	652 680,00 €*	612 450,00 €*
Budget d'investissement	149 024,00 €	67 048,00 €	94 500,00 €	406 262,00 €
Indicateurs d'activité Châteauroux Métropole				
Superficie vendue en ZAIC	4,58	8,5	5,90	107,4
Recettes des ventes (HT)	746 377	1 571 110	793 006	1 480 224
Nouveaux contacts accompagnés	126	138	152	164
Nouveaux contacts accompagnés	62	42	58	67
Dossiers de vente en cours	24	15	15	11
Aide aux devantures commerciales	5	9	3	0
Aide à l'immobilier d'entreprises	1	1	3	2
Indicateurs d'activité Ville de Châteauroux				
Aide à l'immobilier d'entreprises	-	7	19	8
Solde des ouvertures / fermetures de commerces	-	9	14	-

*Dont ADESI (370 000 € et 397 000 €)



"La Nouvelle Éco" : en surchauffe, ESPA à Neuvy-St-Sépulchre a recours au partage de salariés

Implantée à Neuvy-Saint-Sépulchre, filiale de production de pompes centrifuges fait appel à des salariés d'une autre usine pour répondre à une hausse ponctuelle de son activité.



Avantages pour les salariés

- Permet de sortir de la routine quotidienne.
- Maintien et développement des compétences et de l'employabilité
- Dispositif encadré par la loi = sécurisation du parcours.
- Permet d'éviter des situations de sous-emploi ou d'activité partielle.

Avantages pour les entreprises

- Diversifier les compétences et l'expérience des salariés
- S'inscrire dans une démarche RSE et conserver ses talents
- Optimiser le temps de travail de son salarié
- Gérer les flux d'activités
- Développer un nouveau projet

Par exemple en 2020 l'entreprise INDRAERO a prêté 5 salariés à Espa France et 1 salarié à Beirens.

Recrutement d'un conseiller du numérique

Dans le contexte actuel, où le numérique et la dématérialisation ont pris une place prépondérante, il est important de pouvoir proposer à nos citoyens et nos commerçants un soutien dans leurs démarches.

Dans le cadre de l'appel à projet « Relance du Numérique », Châteauroux Métropole a soumis sa candidature pour l'accueil d'un conseiller du numérique à partir du second trimestre 2021, pour une durée de 24 mois. Ce recrutement sera financé par l'Etat à hauteur de 50 000€. Afin d'assurer un soutien numérique à l'association des Boutiques de Châteauroux, aux TPE, PME ainsi qu'aux habitants de l'agglomération, le conseiller du numérique aura pour missions principales :

- Le soutien numérique aux usagers (créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs, proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage, participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques),
- Le soutien numérique aux commerces avec le suivi du site internet et de la Marketplace des Boutiques de Châteauroux (création des fiches pour les nouveaux commerçants et en assurer le suivi, création des pages relatives aux animations mises en place par l'association des boutiques de Châteauroux, démarchage des commerçants afin de les inciter à rejoindre la MarketPlace, accompagnement des commerçants dans la rédaction de leurs annonces, alimentation réseaux sociaux, élaboration d'un plan d'accès aux sites internet des boutiques de Châteauroux et de la Marketplace).

Assurer les réhabilitations et requalifications nécessaires à la montée en gamme de l'offre foncière et immobilière du territoire

L'objectif est d'améliorer l'offre d'accueil du territoire et de son image, notamment en profitant des démarches de requalification des friches industrielles en cours pour mailler le territoire d'offres de type village d'entreprises / d'artisans (qui limite la consommation foncière) et en mettant à niveau les zones d'activités économiques communautaires.

Plus particulièrement, concernant les villages d'entreprises, il s'agit de définir les sites potentiels (friches, fonciers libres) et calibrer les besoins pour chaque site sur la base d'études auprès des artisans et entrepreneurs (surface, localisation, niveau d'équipements, conception technique...) afin de proposer une offre cohérente selon les besoins réels. Ainsi, dans la continuité de la réhabilitation de l'ancien site Mead Emballage sur la zone industrielle du Buxerieux (commercialisation de l'ensemble du foncier économique nouvellement créé en 2021), le réaménagement de l'ancien site Cérabati prévoit la création d'ateliers-relais (4 cellules de 300 m² et un espace commun de 200m²) à destination d'artisans locaux en recherche de solutions immobilières concrètes. Aussi, la réhabilitation des emprises bâties pouvant être conservées permettra de proposer à la location un entrepôt à vocation logistique (6000 m²).

Enfin, la viabilisation de lot(s) en vue de les céder à des entreprises ayant déjà manifesté leur intérêt pour cet emplacement assurera la continuité de la vocation historique de la zone (industrie, logistique et artisanat).

Sur le développement de l'offre foncière et le renforcement de son attractivité, une étude sur la signalétique au sein des zones d'activités communautaires sera lancée en 2021. Celle-ci visera à réaliser un diagnostic de l'existant à partir duquel seront définies, en commun avec les parties prenantes, les priorités d'actions en matière de signalétique. Il s'agit là de mettre à niveau l'offre vis-à-vis des attentes des entreprises, tout en optimisant le fonctionnement des zones d'activités et favoriser leur cohérence à l'échelle communautaire.

Il est à noter que ces actions visant à garantir les conditions optimales d'implantation et de développement des entreprises s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur de Développement Economique de Châteauroux Métropole finalisé en 2020 et du programme national « Territoires d'Industrie » que la Communauté d'agglomération a intégré en 2019.

Étude sur l'accompagnement de l'offre hôtelière du centre-ville de Châteauroux

La ville de Châteauroux a lancé depuis plusieurs années une politique ambitieuse de redynamisation. Il s'agit désormais d'associer à cette ambition le levier touristique pour faire du centre-ville une vitrine de Châteauroux.

Pour accompagner l'augmentation de l'attractivité et essayer de prolonger la durée de séjour des clientèles (aujourd'hui autour de 2-3 nuitées), il convient de proposer une offre d'accueil et de services qui corresponde aux attentes des clientèles et leur donne envie de réitérer l'expérience castelroussine. En effet, que ce soit pour du tourisme d'affaires ou de passage, l'hébergement touristique devient la première représentation que se fait un touriste du territoire.

Cependant, l'offre hôtelière en coeur de ville semble parfois dépassée, incomplète ou inadaptée, et ne reflète pas le dynamisme en cours dans la ville. Un travail de fond sur cette offre, à qualifier et quantifier, doit être mené, et la Ville souhaite pouvoir accompagner durablement les porteurs de projets hôteliers dans leur projet d'implantation, de rénovation, d'amélioration des services ou de repositionnement.

Ainsi en 2021, dans le cadre du dispositif « Cœur de ville », une étude commanditée par la Banque des Territoires auprès de la SCET répondra aux objectifs suivants:

- quantifier et qualifier de l'offre hôtelière existante,
- évaluer le potentiel hôtelier,
- réaliser un benchmark des dispositifs financiers existants pour l'accompagnement des porteurs de projets,
- détailler les dispositifs permettant d'assurer la montée en gamme des établissements hôteliers existants,
- établir un plan de communication sur les opportunités d'implantation sur des lieux stratégiques (promotion de la vacance).

Depuis avril 2015, Châteauroux Métropole et la CCI Indre ont conventionné pour « la promotion et le développement du commerce de l'agglomération castelroussine ».

Activité 2020 :

Sur la Stratégie du développement commercial

Le dispositif d'aide à l'implantation commerciale :

- 9 commerces aidés (8 en 2019, 12 en 2018, 14 en 2017),
- 1 aide « librairie de référence »,
- 2 comités de sélection,
- Extension du périmètre de l'aide.

Les observatoires locaux :

- Suivi et mise à jour de l'observatoire des locaux commerciaux (une centaine de locaux référencés),
- Suivi et mise à jour de l'observatoire de la vacance commerciale : 377 locaux référencés,
- Suivi et mise à jour de l'observatoire soldes ouvertures et fermetures : 25 ouvertures contre 13,
- fermetures soit un solde de + 12.

La taxe sur les Friches Commerciales :

- 22 locaux recensés en 2020 (vacants depuis + de 2 ans) pour une taxation en 2021.

Participation aux réseaux nationaux :

- Centre-ville en Mouvement : association de collectivités locales pour le renouveau des centres-villes,
- La Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) – les Vitrines de France : fédération qui regroupe des associations de commerçants, mairies, CCI et Communautés de Communes,
- Club des Managers de Centres-Villes : club métiers qui regroupe des managers et responsable commerce.

La participation aux salons et rencontres :

Juin : Participation aux 15^{ème} Assises Nationales du Centre-Ville organisées par Centre-Ville en Mouvement.

Juillet : intervention lors de la conférence sur l'urbanisme commercial organisé par la SCET.

Septembre : intervention lors de la web-rencontre sur la relance des activités commerciales en coeur de villes organisée par Ville au Carré.

Salon de la Franchise et Salon de l'Immobilier et de l'Équipement Commercial (SIEC) annulés.

Sur l'accompagnement des commerçants :

- Accompagnement des commerçants : conseils, accessibilité, projet de développement, animations, recherche de local ...
- Accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent s'installer à Châteauroux,
- Relais auprès des agences immobilières,
- Visite terrain avec des chargés d'expansion,
- Gestion du site Internet lesboutiqueschateauroux.fr,
- Animation de la page Facebook « Les boutiques de Châteauroux ».

Sur le suivi et les animations de l'association les boutiques de Châteauroux

L'association en chiffres :

- 130 commerçants adhérents à jour de cotisation (140 en 2019, 133 en 2018, 127 en 2017),
- + de 7 300 fans sur Facebook.

Les animations :

Février : 1 animation mascotte Cœur pour la Saint Valentin,

Mars : accompagnement des commerçants sur o des commerces :

- 300 visières distribuées (en partenariat avec le Labomotive),
- 6000 masques distribués (offerts par ABC Emballage),
- Kit de marquage au sol pour les distanciation,
- Achat groupé de gel, désinfectant et plexiglass,

Mai : fête des mères 800 roses distribués en centres-villes boutiques fêtent les mamans.

Juin : les boutiques fêtent les papas, distributions de badges et de porte-clés « Bonne fête papa ».

Juillet : un jeu radio en partenariat avec France Bleu Berry : 630 € de bon d'achat offerts aux clients.

Septembre : réalisation d'une étude sur les attentes numériques des commerçants (30 participants).

Octobre : animation pour Octobre rose : distribution de ballons pour décorer les vitrines.

Novembre : réalisation du Guide des Belles Adresses 2021 (7 000 exemplaires).

Décembre :

- 1 grand jeu de Noël : 24 lots à gagner par tirage au sort, 3000 € de lots offerts par les commerçants,
- 1 opération déco de vitrine « Les Boutiques vous souhaitent de Belles Fêtes » : 80 commerçants participants,
- 3 animations de rue en déambulation dans les rues commerçantes.

En coordination avec les services de Châteauroux Métropole

Action Cœur de Ville :

- Suivi des études o Revitalisation, des Halles,
- Les rez-de-chaussée vacants,
- La rue de la Poste,
- Etude My Traffic sur la fréquentation piétonne,
- Etude Shop'In, diagnostic post-crise de l'offre commerciale en centre-ville,
- Signalétique numérique.

Suivi installations dans les locaux Ville : Eliott & Nina, Effet Patine, Emmaüs et la FNAC.

Urbanisme : points hebdomadaires sur les déclarations de travaux et les déclarations enseignes.

Développement économique : réunions régulières avec la direction de l'Attractivité.

Participation au Comité Directeur de l'Office du Tourisme.

Participation en tant que suppléant au Comité Directeur de Châteauroux Events.

Activité 2020 :

Dans son travail de terrain, le service emploi a identifié des besoins exprimés par les salariés et les entreprises :

- Dans le monde économique, il existe une multitude d'acteurs et les interlocuteurs s'y perdent.
- De manière générale, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement, en particulier dans le secteur industriel : déficit d'image des métiers, marketing entreprises...
- Les entreprises souhaitent la création d'outils pour les mettre en lien entre elles afin de favoriser la mutualisation des besoins en compétences et en formation.
- Le dirigeant de TPE n'a pas les ressources RH et se retrouve souvent isolé.

Pour répondre à ces problématiques, l'équipe d'animation du portail départemental « Boulevard des Talents » accompagne les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et les salariés dans leur mobilité professionnelle. Ce site internet formalise et rend encore plus visible l'offre de service de la direction du développement économique et de l'emploi tout en proposant des outils RH innovants.

www.boulevarddestalents.fr



La productivité des entreprises est liée à leurs collaborateurs : recrutement, développement des compétences, informations, intégration... Autant d'étapes qui permettent le développement de leur engagement et la performance de leur organisation.

Dans sa mission de professionnalisation du dirigeant, l'équipe d'animation du portail RH intervient en conseil individuel, mais organise également des rencontres, en partenariat avec les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation afin de :

Prendre en compte et répondre aux besoins des entreprises : analyse de la demande, diagnostic, préconisations, mise en relation, mise à disposition d'outils, orientation vers les bons partenaires, mobilité du salarié avec notamment les prestations d'accueils des nouveaux arrivants et MobiCadres, Matinale des entreprises etc.

Être l'interface entre les entreprises et les partenaires : organisation de rencontres et/ou ateliers afin de favoriser les échanges.



Etre accompagné dans la gestion de ses RH



Matinale des entreprises, 14 février 2020, zone du Buxerieux, Triométal et Hydroextrusion.

Ainsi, en 2020, la crise sanitaire mondiale, liée à la pandémie de la Covid 19, a démontré plus que jamais la nécessité de répondre au mieux aux besoins et problématiques RH des entreprises et des salariés.

+ de 250 entreprises ont contacté l'équipe d'animation sur des questions liées :

- GPEC (accompagnement personnalisé notamment pour les TPE / PME)
- Centre de ressources
- Partage salarial
- Informations sur les mesures emploi (notamment sur les aides à l'apprentissage en 2020)
- Accueil des futurs collaborateurs
- Communication sur l'activité, les offres d'emploi des entreprises...

Parallèlement, une boîte à outils « centre de ressources » a été créée pour aider les entreprises dans leur quotidien dans la gestion de leurs ressources humaines :



Enfin, lorsque l'ensemble de ces outils ne suffisent pas et après un diagnostic des animateurs de la plateforme, l'appui d'un experts RH peut être recommandé pour les TPE. Ainsi 5 entreprises ont pu en bénéficier pour un total de 15 jours d'intervention.



La crise du COVID a accentué l'intérêt porté à notre département. Même si les effets ne seront réellement quantifiables que sur le long terme, nous avons d'ores et déjà eu des contacts avec des familles de grandes villes désireuses de changer de vie.

La prestation d'accueil des nouveaux arrivants (actifs) est un service aux entreprises depuis 2012 et comprend deux volets :

- Pré-accueil des futurs collaborateurs orientés par une entreprise dans le cadre d'un futur recrutement

Certaines entreprises recherchent des compétences spécifiques à l'extérieur du département. Elles se heurtent alors au déficit d'image du territoire. Nous les accompagnons dans cette démarche en leur proposant un accueil privilégié des candidats et de leur famille.

Cette prestation est mise en place en partenariat avec l'office de tourisme et/ou l'agence d'Attractivité de l'Indre.

- Accompagnement à l'installation et à la recherche d'emploi du conjoint

Il s'agit de pérenniser les compétences sur le territoire en aidant les nouveaux arrivants à s'ancrer durablement.

La prestation sur-mesure s'articule autour de 3 modules : logement, facilitateur de vie et emploi.

Des soirées des nouveaux arrivants sont également organisées, en temps normal, tous les deux mois afin d'aider les personnes à faire des rencontres et éviter ainsi l'isolement. C'est l'occasion de leur faire découvrir de manière privilégiée certains lieux ou de participer à des événements phares du territoire. A cause de la COVID, une seule soirée a pu être organisée le 31 août à l'aéroport de Châteauroux-Déols.



Les Médias nationaux s'intéressent à notre Territoire :

depuis le confinement du mois de mars et suite à la campagne d'affichage de l'A2I dans le métro parisien, le service a été énormément sollicités par les journalistes afin de parler de la prestation : M6, France 2, France 3, la télévision japonaise etc.*

Témoignage : Monsieur et Madame Davant, Nouveaux arrivants 2020

Nous avons rencontré Caroline Forestier du service emploi le 31 octobre 2020, afin d'avoir une présentation de la prestation d'accueil des nouveaux arrivants dans l'Indre. Nous cherchions à changer de ville et nous sommes ravis car nous avons signé un contrat de vente sur la commune de Déols. Nous sommes d'avis en route notre beau projet et nous sommes ravis de savoir que nous allons quitter Paris pour venir dans une ville qui privilégie la proximité et les relations humaines. Merci sincèrement de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé lors de notre entretien, c'est un moment qui n'est pas drôle pour les enfants et les nôtres ont été ravis que l'on s'occupe et bien d'eux.

Née fin 2015, la prestation MobiCadres propose un accompagnement personnalisé et gratuit, aux cadres et agents intermédiaires, demandeurs d'emploi & salariés, du Département de l'Indre.

Deux experts dédiés à cette prestation :

- Un coach à l'emploi qui dresse un état des lieux des compétences et travaille sur le projet professionnel au regard des besoins spécifiques du territoire.
- Un chargé des relations entreprises en contact avec les employeurs du territoire.



Cette prestation contribue à l'attractivité du territoire

Cette prestation rencontre un énorme succès depuis sa création



Dans le contexte actuel, il est plus que jamais important de construire et maintenir le lien entre l'insertion professionnelle et le monde de l'économie. C'est la mission du **Plan Local Insertion et Emploi (PLIE)** :



Ce service a dû également s'adapter, en 2020, au contexte lié à la crise sanitaire et économique mondiale. Ainsi, l'équipe d'animation a proposé une formation spécifique pour les référents parcours PLIE (professionnels de l'emploi en charge de l'accompagnement). L'objectif a été de les « outiller » face aux questionnements des personnes accompagnées.

FOCUS

Dans le contexte actuel, le gouvernement encourage la mise en place d'outils collaboratifs entre entreprises.

Les retours de terrain et les prémices de l'ingénierie autour de « Boulevard des talents » avaient permis de révéler l'intérêt de certains outils RH innovants qui ont été initiés. Le portail s'est ainsi avéré précurseur et la crise du COVID a conforté ces besoins.

Création d'un site internet pour le partage de salariés, en partenariat avec le Medef de l'Indre et le groupement employeurs Alisé. Ce nouveau modèle de coopération inter-entreprises est plus que jamais d'actualité. Le partage de salarié est une opération juridique qui consiste, pour une entreprise, à prêter un salarié pour une durée déterminée à une autre entreprise, afin que le salarié mette en œuvre une compétence ou une technique particulière dans cette entreprise utilisatrice.



BOULEVARD DES TALENTS PARTAGÉS

Avantages pour les salariés	Avantages pour les entreprises
Permet de sortir de la routine quotidienne.	Diversifier les compétences et l'expérience des salariés
Maintien et développement des compétences et de l'employabilité	S'inscrire dans une démarche RSE et conserver ses talents
Dispositif encadré par la loi = sécurisation du parcours.	Optimiser le temps de travail de son salarié
Permet d'éviter des situations de sous-emploi ou d'activité partielle.	Gérer les flux d'activités
	Développer un nouveau projet

Contribution au développement durable :

Le service emploi contribue à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations. De manière générale ses actions permettent un accompagnement renforcé vers l'emploi durable. Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Services Emploi				
Effectif en nombre d'agent	5	5	5	4
Effectif en équivalent temps plein	3,8	3,9	3,9	3,8
Indicateurs financiers : budget de fonctionnement				
Dépenses en euros (hors traitements et salaires des agents)	243 353	259 623	257 248	271 729
Recettes financeurs ext. En euros	272 957	271 805	271 430	A venir
Indicateurs d'activité				
Personnes accompagnées (nb de personnes)	666	659	700	666
Dont Insertion (PLIE) (nb de personnes)	200	195	164	156
Dont Nouveaux arrivants (nb de famille)	70	65	88	88
Dont Cadres (nb de personnes)	10	17	27	22
Dont flux* (nb de personnes)	386	382	421	400
Réseau entreprises et partenaires (nb d'entreprises)	300	330	300	250
Événementiel en faveur de l'emploi (nb d'événements)	6	7	12	4

*flux : toutes personnes qui sollicitent Châteauroux Métropole sur le thème de l'emploi et de la formation.



Salon autour du savoir-faire indrien

La crise du COVID a démontré plus que jamais la nécessité de relocaliser les entreprises en France et de soutenir les entreprises locales. Tous secteurs confondus, les acteurs de l'économie mobilisent des dispositifs de soutien à la trésorerie et à la reprise. Cependant, cela ne suffit pas.

A moyen et à long terme, les enjeux pour les collectivités sont de conserver les talents et les entreprises puis d'anticiper les prochaines mutations économiques.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en sortie de crise sanitaire, le projet du salon porte sur la découverte des métiers et besoins de recrutements dans l'Indre : Lingerie Nocté, Éclairage Pradier, Moquette Balsan, Escalier HV, Cuisine Pyrex - Barilla-Harrys, Garage : Moxo, bricolage PLB – gants, Regeltex, Jardin : Sainte Lizaigne, Pradier, Voyages : Aérocentre etc.



Office de tourisme

Activité 2020 :

Attractivité et tourisme :

2020 restera une année particulière pour tous. Malgré la crise, nous nous sommes efforcés de poursuivre notre mission d'attractivité au profit de nos habitants, nos étudiants, nos touristes.

Gestion de la taxe de séjour : avec les fermetures administratives obligatoires, et la gestion de la crise parfois complexe pour les hébergeurs, on enregistre une baisse considérable du nombre des nuitées et des recettes pour l'année 2020 (-36% sur la globalité).

Les informations relatives aux nuitées commercialisées par certains opérateurs numériques pour 2019 ont été reçues tardivement en 2020. Nous avons donc modifié le nombre global de nuitées pour l'année 2019 pour ce rapport d'activités avec les informations relatant la réalité.



Gestion par le logiciel Déclaloc : Sur la ville de Châteauroix, les hébergeurs ont pris l'habitude de déclarer leur hébergement via le logiciel Déclaloc. Cette dématérialisation tend à être développée sur l'ensemble du territoire de Châteauroix Métropole pour l'année 2021.

Camping Le Rochat : Le nombre de nuitées a considérablement baissé en 2020 (- 16 259 nuitées, soit -50.7 %). Le camping a en effet enregistré 15 818 nuitées en 2020 contre 32 077 nuitées en 2019.

La durée moyenne des séjours est à 3.15 jours contre 2.95 en 2019.

On a pu constater depuis quelques années que la fréquentation du camping était en hausse au regard des manifestations organisées sur Châteauroix Métropole. Avec la crise de 2020, beaucoup d'événements ont été annulés et cela s'est ressenti dans la fréquentation du camping.

L'accueil d'une clientèle ouvrière a permis de limiter cette baisse, et a contribué à allonger la durée moyenne des séjours.

Le camping est géré en Délégation de service public et le contrat expire en novembre 2021. Après avis favorable des instances communautaires pour renouveler la gestion en DSP, les services ont travaillé sur un cahier des charges permettant la publication d'un nouvel appel d'offre début 2021.

La démarche d'attractivité du territoire s'est développée entre Châteauroix Métropole et l'Agence d'Attractivité de l'Indre et notamment avec des réunions trimestrielles tout au long de l'année 2020 afin de mettre en commun nos moyens matériels et humains pour la réalisation de l'ensemble des

projets liés à l'attractivité du territoire et pour faire connaître notre territoire au niveau national et international (plusieurs domaines visés : le tourisme, l'économie et l'emploi, la santé). Toutes ces actions sont mises en place avec comme objectif d'attirer de nouveaux habitants et les touristes sur l'ensemble du Département.

En début d'année, nos élus ont rencontré les associations étudiantes de notre territoire afin de poursuivre la dynamique enclenchée pour l'attractivité étudiante. Il est regrettable que ces réunions n'aient pu se poursuivre sur l'année 2020 en raison de la crise. Toutefois ces rencontres sont reprogrammées sur 2021 ainsi que la journée d'intégration des nouveaux étudiants.

Avec l'annulation de divers événements phares de l'attractivité (TOPS Tourisme, salons divers...) les services

ont travaillé sur un projet amené à se développer dans les années à venir sur le territoire national : Le Campus connecté (Cf notre focus).

Juillet – Août : Bougez A Belle-Isle :

Cet événement, cher aux Indriens et aux touristes, s'est déroulé durant la saison estivale malgré la crise sanitaire et les contraintes imposées à tous. Certaines activités n'ont pu être dispensées (le protocole imposé ne pouvant le permettre) mais le public présent a profité des beaux jours pour s'aérer et participer à diverses animations, toujours dans le respect des règles sanitaires.

Avec une baisse sans précédent depuis la création de Bougez A Belle-Isle, ce sont 3 282 personnes qui sont venues profiter de la diversité des activités proposées et des cinémas de plein air.



Mach 36

Spectacles :

En 2020, trois spectacles dont deux séances d'Age Tendre et la Voie de Johnny ont attiré 4 203 spectateurs, soit 21 145 spectateurs de moins qu'en 2019. Le spectacle « La Voie de Johnny », hommage à Johnny Hallyday par Jean-Baptiste Guégan, a remporté un franc succès avec pas moins de 2 765 fans dans la salle.

La chute du nombre de spectacles se justifie par l'arrêt net de l'activité dès le mois de mars 2020 suite à l'annonce de la pandémie de COVID – 19 nécessitant la fermeture de la salle.

SPECTACLES	DATE	PUBLIC
AGE TENDRE (15h00)	10/01/2020	644
AGE TENDRE (20h00)	10/01/2020	794
La Voie de Johnny	25/01/2020	2 765
TOTAL		4 203

Autres manifestations :

Début 2020, deux événements économiques, une convention d'un organisme bancaire et le Salon du Tatouage ont été organisés dans la salle. Ces deux manifestations ont attiré 2000 personnes, soit 4 200 personnes de moins qu'en 2019.

La crise sanitaire a stoppé brutalement le maintien des autres événements programmés initialement.

MANIFESTATIONS ECONOMIQUES	DATE	PUBLIC
Convention du Crédit Agricole	23/01/2020	1 500
Salon du Tatouage	1 et 2/02/20	500
TOTAL		2 000

FOCUS

Trop peu d'étudiants poursuivent leurs études supérieures, malgré de très bons résultats au Bac sur le territoire. Pour cette raison, Châteauroux Métropole, en association avec les établissements d'Ecocampus, a souhaité porter le projet d'un **campus connecté**.

Les campus connectés sont des tiers-lieux où les étudiants peuvent suivre une formation post-bac à distance en étant accompagnés toute l'année par un tuteur.

Châteauroux Métropole a présenté un projet au-delà de l'accès à l'enseignement supérieur par des néo-bacheliers. En effet, la collectivité a souhaité élargir le public du campus connecté en s'adressant aux adultes désirant reprendre des études ou en recherche de qualification. Du matériel informatique est prêt à chaque étudiant si besoin, afin de pouvoir travailler chez lui.

Situé sur le site Balsan, au cœur de la cité du numérique, dans les locaux de l'ancien bâtiment de l'horloge réhabilité pour accueillir le Village By CA, le campus connecté est ainsi un lieu d'exception qui va permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur tout en restant domicilié sur le territoire.

L'université d'Orléans est partenaire à part entière de ce campus connecté et en est l'Université de proximité, permettant ainsi la mise à disposition de moyens humains et logistiques (accès entre autre à la Bibliothèque Universitaire du Centre d'études supérieures de Châteauroux) pour les étudiants inscrits au campus connecté.

Ainsi le projet transmis en avril, et défendu par les élus et Ecocampus en juin devant un jury issu de l'enseignement supérieur, a été retenu et Châteauroux a été labellisé campus connecté dès la rentrée 2020.

3 étudiantes se sont inscrites au campus connecté de Châteauroux pour l'année scolaire 2020-2021 et nous espérons augmenter l'accueil pour la rentrée 2021.



Contribution au développement durable :

À travers nos divers événements nous renforçons la stratégie de promotion de notre territoire en mettant en avant la qualité de vie à Châteauroux Métropole.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Attractivité				
Budget de fonctionnement dépenses	270 191,65	253 453,14	305 316,51	229 300,09
Budget de fonctionnement recettes	4 300,00	4 893,20	4 524,00	4 300,00
Budget d'investissement	-	17 000,00	-	-
Mach 36				
Budget de fonctionnement dépenses	613 320,42	502 829,22	486 991,40	380 338,05
Budget de fonctionnement recettes	580 702,39	631 264,00	507 825,10	275 426,16
Budget d'investissement dépenses	53 827,21	43 250,81	16 225,60	22 886,26
Budget d'investissement recettes	-	27 650,11	52 196,03	43 743,14
Indicateurs d'activité				
Nuitées au camping Le Rochat	28 632	28 331	32 077	15 818
Taxe de séjour - nombre total de nuitées	284 473	304 475	317 790	204 891
Taxe de séjour nombre d'hébergeurs	77	114	135	147
Participants à Bougez A Belle-Isle	5 612 (+ 1 273 au cinéma de plein air)	5 987 (+ 1 539 au cinéma de plein air)	7 136 (+ 1 794 au cinéma de plein air)	2 456 (+ 826 au cinéma de plein air)
Spectacles au Mach 36	20	21	11	3
Total de spectateurs	38 346	36 585	25 348	4 203
Manifestations économiques au Mach 36	6	8	8	2
Total participants	8 300	9 382	6 200	2 000



Regard
vers
2021

Poursuivre notre démarche d'attractivité et notamment sur l'attractivité étudiante avec le développement du campus connecté. Espérer que l'année 2021 permette la réalisation de nos événements récurrents sur le territoire afin de retrouver la dynamique enclenchée ces dernières années.



Activité 2020 :

Dans un contexte très exceptionnel lié à la COVID-19, l'Office de tourisme de Châteauroux a connu une situation particulièrement compliquée. Directement impacté par les différentes périodes de fermeture, celui-ci a dû fermer 70 jours cette année. Deux fermetures qui ont bien sûr bouleversé nos statistiques et notre rentabilité.

Nous avons néanmoins pu observer que les Français avaient participé massivement à la relance du secteur touristique en privilégiant la France comme destination de vacances. Ils étaient très nombreux cette année à partir à la découverte de notre département et à profiter des activités extérieures proposées sur notre territoire.

Malheureusement cela ne suffira pas à combler les pertes trop conséquentes dues à l'annulation de nombreux spectacles, visites, événements et à la fermeture longue durée de nos partenaires.

Bilan fréquentation :

Les premières estimations de la fréquentation font apparaître des résultats meilleurs que ceux redoutés au printemps dernier, même si la crise sanitaire liée à la COVID-19 a durement affecté l'office de tourisme du fait des restrictions d'activités, le public français était quand même au rendez-vous.

1. Fréquentation physiques

	2019	2020	Evolution
Fréquentation de l'office de tourisme			
Total demandes physiques à l'accueil	9 017	6 965	Baisse de 23%
Dont demandes de visiteurs locaux (Indre)	6 068	4 652	Baisse de 23%
Dont demandes de visiteurs français (France hors Indre)	2 377	2 058	Baisse de 13%
Dont demandes de visiteurs étrangers	572	255	Baisse de 55%
Fréquentation par canal			
Demandes par téléphone	3 756	2 915	Baisse de 22%
Demandes par courrier	106	66	Baisse de 38%
Demandes par courriel	79	159	Augmentation de 101%
Demandes depuis le site internet	295	295	Pas d'évolution
Nombre de clients billetterie	2 160	938	Baisse de 57%
Nombre de clients boutique	1 770	1 426	Baisse de 19%

Nous observons une baisse moyenne des demandes physique de 20 % pour la clientèle française et locale. Il en est donc de même pour les demandes dites « boutique ».

Cependant, on observe une forte chute des visiteurs étrangers : -55% ; ainsi que du nombre de clients « billetterie » due à l'annulation des concerts et spectacles.

Quant aux demandes par courrier, elles ont fortement augmenté pendant les périodes de fermeture.

2. Fréquentation du site Internet et des réseaux sociaux

	2019	2020	Evolution
Fréquentation du site internet et des réseaux sociaux			
Nombre de visites du site internet	108 316	116 922	Augmentation de 8%
Nombre d'abonnés supplémentaires sur Facebook (4458 abonnés au 31 décembre 2020)	455	797	Augmentation de 75%
Nombre d'abonnés supplémentaires sur Twitter (2059 abonnés au 31 décembre 2020)	126	179	Augmentation de 42%
Nombre d'abonnés supplémentaires Instagram Page créée le 4 décembre 2020		390	

Pendant cette année compliquée, il a fallu être d'autant plus présent sur les réseaux sociaux et Internet pour garder un contact de proximité avec la clientèle, toujours dans le but de les divertir et de créer le lien. On observe donc une forte progression des abonnés sur Facebook et Twitter.

Nous avons également créé une page Instagram à la fin de l'année afin de mettre en avant notre boutique et nos animations sur le réseau social qui rassemble aujourd'hui beaucoup de monde et un public d'une autre génération afin d'attirer un public plus jeune.

Bilan Animations :**1. Fin de saison hivernale de Janvier à Mai**

L'année 2020 avait bien démarré. Notre saison hivernale avait débuté en fin d'année 2019 et connaissait un réel succès. Toutes les visites étaient presque complètes dû à un manque d'animations global à cette époque de l'année sur notre territoire.

Néanmoins, à partir de mi-mars, et suite aux décisions nationales, l'ensemble de nos animations de fin mars et avril ont dû être annulées, soit 2 animations en boutique, 2 conférences, 2 visites patrimoniales, 1 animation nature et 6 visites pour les enfants au château.

Nom de la visite	Nombre de participants (adultes, enfants, exos)						Total (euros) après remboursements
	Adultes	Réduits	Enfants	Gratuits	Pas venus	Total	
Serres municipales samedi 4 janvier 2020	15	2	4			21	95,00 €
Patrimoine en Berry "Cordeliers à St André" samedi 18 janvier 2020	16					16	75,00 €
Conférence "Hôtel Bertrand" samedi 25 janvier 2020	47			1	1	49	144,00 €
Serres municipales samedi 8 février 2020	19	1	2			22	105,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 12 février	11		11			22	110,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 19 février	24		24			48	165,00 €
Patrimoine en ville "Site Clunisien de Déols" samedi 22 février 2020	16				1	17	16,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 26 février	25	1	23			49	243,00 €
Conférence "Personnalités et Demeures" samedi 29 février 2020	39				2	41	123,00 €
Serres municipales samedi 7 mars 2020	12		2		1	15	69,00 €
Patrimoine en ville "Balsan" samedi 21 mars 2020 ANNULÉ	29	2				31	80,00 €
Conférence "Oeuvres du Louvre à Valençay" samedi 28 mars 2020 ANNULÉ	12			2		14	27,00 €
Arboretum de la Lienne samedi 4 avril 2020 ANNULÉ	5					5	10,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 8 avril ANNULÉ						0	0,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 15 avril ANNULÉ	1		1			2	10,00 €
Patrimoine en ville "Vieux Châteauroux" samedi 18 avril 2020 ANNULÉ	10					10	25,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 22 avril 2020 ANNULÉ	1		2			3	0,00 €
Conférence "Dauvergne" samedi 25 avril 2020 ANNULÉ	13					13	24,00 €
TOTAL	295	6	69	3	5	378	1 321,00 €

2. Saison estivale du 26 juin au 20 septembre

Après la réouverture des sites, les animations estivales ont pu être organisées et l'ensemble du programme a pu être respecté. Des aménagements de jauge ont été mis en place afin de respecter les conditions sanitaires.

Les Rendez-vous de l'Été 2020 se sont déroulés du 26 juin au 20 septembre.

Nombre de visites et d'animations (Marchés gourmands inclus et toutes les visites organisées lors des JEP) : **115 (dont 15 visites dédoublées)**.

Bilan des visites guidées

Uniquement nombre de visites guidées payantes : 93.

Les circonstances sanitaires exceptionnelles nous ont fait craindre une baisse significative de la fréquentation, mais nous sommes ravis de constater qu'il n'y a pas eu d'inflexion majeure concernant notre fréquentation.

Nos visites guidées estivales ont toujours autant attiré et de nombreuses visites étaient d'ailleurs surbookées, à l'instar des visites de l'aéroport.

De la même manière, et ce depuis plusieurs années, les visites « A la tombée de la nuit », « Château Raoul » (enfants

et classique) et les visites secrètes dans leur globalité, remportent toujours un vif succès.

Parmi les nouveautés, on peut noter que les « Apéros au jardin » et « Initiation golf » ont été fort appréciés. Enfin, les mardis évasion attirent toujours un public de fidèles.

D'autre part, on remarque que les visites et animations proposées les dimanches n'attirent pas, ou peu. Ce constat s'applique d'ailleurs sur les deux dernières années. Il faudra donc repenser le format concernant les propositions dominicales.

Globalement, la qualité et la diversité des visites sont des commentaires régulièrement évoqués par nos visiteurs.

Nous constatons également que la vente en ligne est désormais plus importante que la vente au comptoir. Les conditions sanitaires de cette année expliquent en partie cette attitude des visiteurs mais c'est aussi une habitude plus globale qui est désormais ancrée.

Dépenses totales pour les visites guidées = 1 835 €

Les postes de dépenses sur les visites guidées concernent principalement les animations des dimanches en famille, les partenaires intervenants, les produits consommés pour les apéros au jardin ainsi que quelques éléments d'édition.

	Nombre de visiteurs	Chiffre d'affaire des visites
Total fréquentation	1385	9 012,00 €
Sous-total fréquentation JEP	378	Gratuit
TOTAL GÉNÉRAL	1763	9 012,00 €
dont total ventes en ligne		6 280,00 €
soit en %		70 %

Bilan des Marchés gourmands du Berry

Dépenses totales Marchés gourmands = 3 740 €

Dont groupes de musique = 2 100 €.

Dont groupe électrogène = 811,44 €.

Recettes totales Marchés gourmands = 3 280 €.

Dont exposants = 2 229 €.

Dont ventes eau et Ecocups = 1 051 €.

Cette année 5 Marchés gourmands du Berry ont été organisés : 3 à Châteauroux au parc Balsan, 1 à Déols dans la prairie au bord de l'Indre et 1 à Saint-Maur dans le centre bourg.

Pour des raisons liées au contexte sanitaire, le marché de Saint-Maur prévu le 26 juin a été reporté à septembre puis finalement définitivement annulé.

4 marchés ont donc bien eu lieu avec un système différent des années précédentes : une formule pique-nique sous les étoiles a été proposée, aucune table ni chaise n'a été installée afin de permettre la mise en place des conseils de distanciation. Ces marchés se sont déroulés dans de bonnes conditions malgré les circonstances inédites.

Les marchés qui se sont pour la première fois déroulés au sein du parc Balsan ont d'ailleurs rencontré un incroyable succès. On estime la fréquentation à près de 2 000 personnes lors du marché du 3 juillet.

Les exposants étaient ravis après avoir, pour certains, vendu toute leur marchandise.

En terme financier, ces marchés restent légèrement déficitaires.

Bilan global chiffré

Recettes totales = 12 292 €

Dépenses totales = 5 550,36 €

Soit un bénéfice total de 6 741,64 €.

Concernant les bénéfiques, l'année est assez similaire à 2019 ce qui est plutôt positif.

Bilan comparatif 2018 – 2020

Les visites de juillet et août ont toutes très bien fonctionné, et ce dès le début du mois de juillet, contrairement aux années précédentes où début juillet avait moins attiré au profit des visites de septembre (notamment en 2018).

Il est important de préciser que les jauges des visites

organisées au château Raoul lors des Journées du Patrimoine ont été fortement réduites, ce qui entraîne une baisse significative de la capacité d'accueil globale (270 personnes seulement pouvaient être accueillies cette année contre plus de 800 en 2018 et 2019).

	2018	2019	2020
Période de visite	Du 1er juillet au 29 septembre	Du 1er juillet au 22 septembre	Du 26 juin au 20 septembre
Nombre de visites	92 visites	88 visites	115 visites
Fréquentation	2186 personnes	2266 personnes	1763 personnes
Fréquentation uniquement juillet-août	978 personnes	1391 personnes	1288 personnes
Capacité totale d'accueil	2898 personnes	2919 personnes	1945 personnes
Jauge moyenne / visite	31 pers. / visite	33 pers. / visite	17 pers. / visite
Fréquentation moyenne par visite	23 pers / visite	26 pers / visite	15 pers. / visite
Taux de remplissage	75 %	76 %	91 %
Recettes des visites RDV Eté	6743 €	9349 €	9012 €
Recettes globales RDV Eté	9392 €	12 056 €	12 292 €

3. Début de saison hivernale octobre à décembre

Après le succès de la première saison hivernale 2019-2020 et ce, malgré les annulations, il a été décidé de poursuivre ce projet avec une nouvelle saison de visites de fin octobre 2020 à début mai 2021. Les visites du château Raoul pour

les enfants lors des vacances de la Toussaint ont de nouveau remporté un vif succès, mais suite au deuxième confinement de novembre, le reste du programme a dû être annulé.

Nom de la visite	Nombre de participants (adultes, enfants, exos)						Total (euros) après remboursements
	Adultes	Réduits	Enfants	Gratuits	Pas venus	Total	
Samedis évasion "Vieux Châteauroux" - 17/10/20	5					5	25,00 €
Les enfants au château Raoul - 21/10/20	8		12			20	96,00 €
Les enfants au château Raoul - 28/10/20 10h30	7	2	10			19	82,00 €
Les enfants au château Raoul - 28/10/20 15h	7	2	12			21	100,00 €
Samedis sensation "Ancien centre social" 31/10/20 ANNULÉ	8					8	25,00 €
Samedis légende impériale "Musée Bertrand" 05/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
Conférence "Œuvres du Louvre" 12/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
Samedis évasion "Site clunisien" 19/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
TOTAL	35	4	34			73	328,00€

4. Bilan annuel des animations

De janvier à avril 2020 : 2^{de} partie de la saison hivernale 2019-2020

- 22 visites et animations étaient prévues, 10 ont été annulées (cause COVID-19)
- Nombre de visiteurs : **378 visiteurs** inscrits (300 personnes ont réellement participé aux visites)
- Recettes (remboursements déduits) : 1 321 €

Rendez-vous de l'été 2020 : du 26 juin au 20 septembre

- 115 visites, 1 a été annulée
- Nombre de visiteurs : **1 763 visiteurs**
- Recettes : **9 012 €**

Octobre à décembre 2020 : 1^{ère} partie de la saison hivernale 2020-2021

- 8 visites prévues, 4 ont été annulées (cause COVID-19)
- Nombre de visiteurs : **73 visiteurs** inscrits (65 personnes ont réellement participé aux visites)
- Recettes (remboursements déduits) : **328 €**

Comparaison avec 2019 :

	2019	2020
Nombre de visites	108 visites	145 visites
Fréquentation	2 553 personnes	2 214 personnes
Recettes globales des visites	10 585 €	10 661 €
Dépenses globales	5 680,68 €	5 764,36 €

Bilan commercialisation :

1. Billetterie de spectacles

La pandémie mondiale a également engendré une restriction des rassemblements de personnes (limitation du nombre ou interdiction totale selon les périodes). De ce fait, de nombreux spectacles programmés en 2020 ont été contraints d'être reportés en 2021, voire 2022 ; certains ont même dû être annulés.

BILAN ANNUEL BILLETTERIE 2020					
DÉSIGNATION BILLETTERIE	DATE	NB DE PLACES VENDUES GUICHET	NB DE PLACES VENDUES INTERNET	MONTANT DES VENTES	COMMISSION OT
Âge Tendre	10-janv	89	2	4 747,00 €	89,80 €
La Voie de Johnny	25-janv	111	16	4 574,00 €	117,40 €
Annaëlle	20-mars	Annulé			
Celtic Legends	21-mars	Report 2021			
Stars 80	27-mars	Report 2021			
Laurent Voulzy	13 et 14 novembre	Report 2021			
The Rabeats	20-nov	Report 2022			
Vitaa & Slimane	25-nov	Report 2021			
Laurent Gerra	28-nov	Report 2021			
Véronique Dicaire	12-déc	Report 2021			
Dadju	17-déc	Report 2021			
Alban Ivanov	18-déc	Report 2021			
Festival Debussy	du 23 au 26 juillet	50	0	735,00 €	40,19 €
Lisztomanias	15 au 20 octobre	243	0	6 379,00 €	414,19 €
Total		493	18	16 435,00 €	661,58 €

Cela a fortement impacté le chiffre d'affaires, qui connaissait déjà une baisse depuis plusieurs années : -86 % entre 2020 et 2019, -92 % entre 2020 et 2018. La commission perçue par l'office de tourisme va de pair avec le chiffre d'affaires et s'en trouve donc également fortement réduite : -78 % entre 2020 et 2019, -87 % entre 2020 et 2018.



Début 2021, le contexte sanitaire reste très incertain, les spectacles programmés au premier trimestre font eux aussi l'objet de reports. D'autre part, la clientèle reste très frileuse et ne se projette pas sur les spectacles prévus fin 2021 malgré de belles affiches. Les ventes de billets sont quasi nulles. Il faudra surveiller comment évolue la crise sanitaire ainsi que les mesures concernant l'ouverture des salles de spectacles, et escompter un regain d'activité pour le deuxième semestre.

2. Groupes et séjours

Analyse quantitative

En 2020, au regard du contexte sanitaire, seules des visites sèches ont été commercialisées, soit à la demande des clients, soit du fait des règles sanitaires imposées. 16 groupes ont été accueillis pour des visites guidées à Châteauroux. Cela correspond à 198 visiteurs et 1 380 € de chiffre d'affaires et de marge brute, contre 25 groupes pour 608 visiteurs et 2 760 € de marge brute en 2019.

Par ailleurs, il faut souligner que le chiffre d'affaires de l'activité commerciale est nul, les contrats ayant été annulés ou au mieux reportés. Étaient notamment en cours de finalisation mi-mars, un séjour d'une semaine pour un groupe de 25 personnes ainsi qu'une journée groupe avec déjeuner pour 50 personnes. De prime abord, les groupes envisageaient de reporter ces programmes sur 2021, il faudra vérifier si cela se précise. D'autre part, devait également être signé mi-mars 2020 un contrat de réservations hôtelières à l'occasion d'un événement professionnel prévu mi-mai 2020. Celui-ci a été purement annulé. Il représente une perte potentielle de 4 400 € de chiffre d'affaires, et aurait permis de travailler avec 4 hôteliers.

Éléments remarquables de l'année 2020

La pandémie mondiale qui a marqué l'année 2020 a engendré deux périodes de confinement, pour une durée de 12 semaines au total. Le premier confinement a eu lieu au printemps, et a abouti sur une période de restriction de

déplacements et de limitation des groupes de personnes. Cette période de l'année est habituellement propice à l'accueil des groupes et augure la saison de visites. Les groupes ne pouvaient ou ne souhaitaient plus se déplacer. Certains reports seront peut-être possibles en 2021 mais actuellement les 10 groupes concernés ont annulé leur demande. L'incertitude sanitaire a aussi engendré d'autres reports et annulations pour le reste de la saison et a sans doute freiné des demandes que nous aurions eues plus tardivement. Au global sur l'année 2020, ce sont donc 16 groupes qui ont annulé ou envisagé un report de leur prestation.

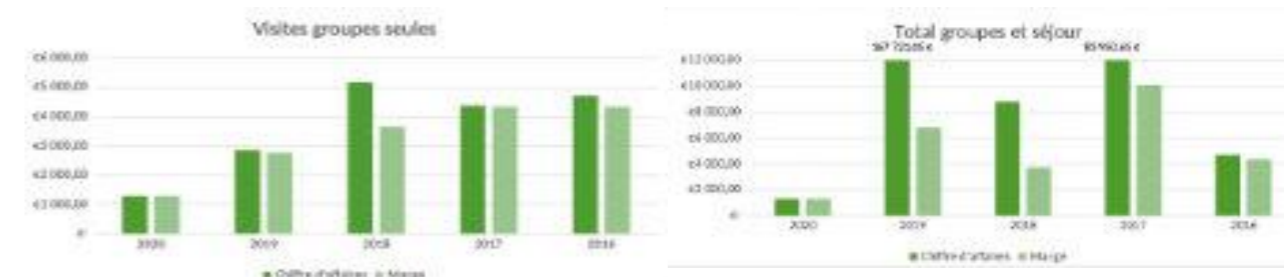
Ce contexte n'aura malheureusement permis de faire travailler de prestataire touristique en 2020 (contre 16 en 2019).

Evolution chiffre d'affaires OT

En 2019, 25 groupes ont été accueillis pour des visites guidées à Châteauroux. Cela correspond à 608 visiteurs et 2 850 € de chiffre d'affaires.

La marge brute de l'office de tourisme était d'environ 2 760 € de marge brute.

A cela, s'ajoute l'activité commerciale avec presque 165 000 € de chiffre d'affaires pour 4 000 € de marge brute grâce à un séjour vendu à une association du Souvenir Napoléonien et les réservations hôtelières effectuées dans le cadre des championnats de voltige aérienne (août 2019).



Pour mémoire, voici les grands événements qui se sont déroulés à Châteauroux (en lien avec le chiffre d'affaires) :

- 2020 : La plupart des événements ont été annulés
- 2019 : Championnats du monde de voltige aérienne (WAC)
- 2018 : Concours National Limousin
- 2017 : Election de Miss France
- 2016 : Pas de licence de commercialisation (changement de statuts)

Bilan partenaires :

Chaque année, notre référente « partenaires » démarché les acteurs du tourisme afin de leur suggérer un partenariat. Être partenaire de l'office de tourisme, c'est la garantie d'une visibilité sur des supports de communication à destination de touristes français comme étrangers mais aussi auprès de locaux. C'est aussi l'idée de tisser un travail en réseau qui se veut apporteur d'affaires pour toutes les structures touristiques et l'accès à des services autour des enjeux juridiques et numériques.

Partenaires	2019	2020
Hôtels	18	18
Gîtes/meublés de tourisme	15	16
Chambres d'hôtes	14	14
Demeures de charme	8	7
Campings	3	3
Autres hébergements	3	2
Restaurants	31	26
Bars/discothèques	6	3
Prestataires de loisirs/sites touristiques	20	23
Vente de produits locaux/épicerie fine/boutiques	7	10
TOTAL	125	122
Total financier	17 225 €	16 830 €
Choix des packs	2019	2020
ESSENTIEL	13	12
PRIVILEGE	112	110
Publicités	2019	2020
Guide touristique	3	3
Guide pratique	11	9
Plan touristique	1	1
Total	15	13
Total financier :	5 710 €	5 418 €

Nous observons une très légère baisse des adhésions en 2020 notamment due à la « non adhésion » d'un propriétaire de 4 restaurants mais nous restons néanmoins sur un très bon chiffre d'affaires pouvant financer entièrement la

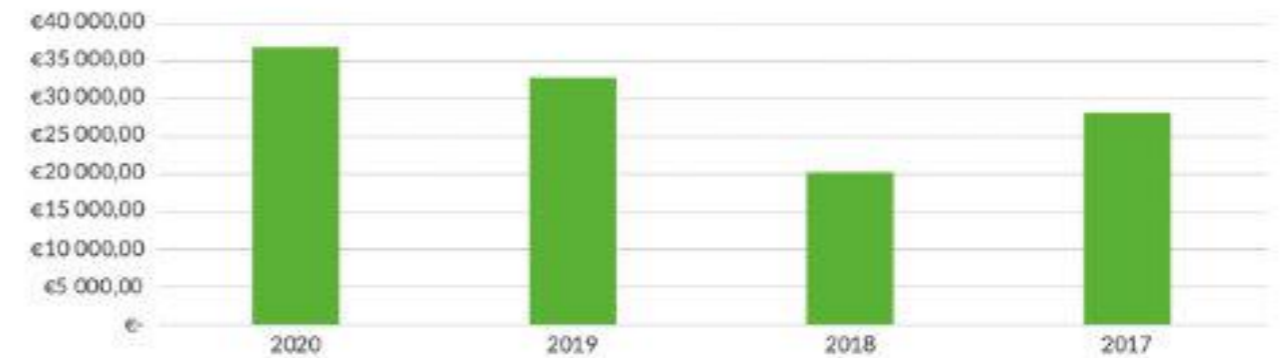
réalisation des éditions. L'année 2021 s'annonce quant à elle s'annonce beaucoup plus compliquée.

Bilan boutique :

Depuis le déménagement de l'office de tourisme en juin 2019, le chiffre d'affaires de la boutique connaît un bel essor. Celui-ci fut freiné par les 70 jours de fermeture (avril-mai et novembre) mais reste néanmoins supérieur à l'année précédente avec une augmentation de +12,5 % au global.



Chiffre d'affaires annuel



Pour 2020, les articles de l'office de tourisme les plus vendus sont en réalité vendus lors des marchés gourmands : les écocup « I love Chtx » (643) et les bouteilles d'eau (406) ; et en boutique, trônent toujours les cartes postales (503).

Pour 2020, les articles qui apportent le plus de marge brute sont le livre « Cuis'In » (482 € HT), le mug « Chtx » (457 € HT)

et les écocup « I love Chtx » (437 €). Sur cette année 2020, la marge totale s'élève quant à elle à 9 900 € HT.

* Perspectives pour 2021

Malgré le contexte difficile, le chiffre d'affaires de la boutique connaît de très bons résultats pour l'année 2020. Ces chiffres sont encourageants pour l'année 2021.

Bilan communication :

1. Éditions

En 2020, le travail de refonte des éditions de l'office de tourisme en partenariat avec la Direction de la communication de Châteauroux Métropole s'est poursuivi. Conformément à la nouvelle ligne éditoriale de l'office de tourisme, les supports de communication sont désormais intégralement mis en page en interne. L'année 2020 a ainsi marqué l'arrêt de la collaboration entre l'agence Ozeweb et l'office de tourisme, le guide pratique (dernière édition jusqu'alors encore mis en page par l'agence) ayant été réalisé pour la première fois par Anne-Sophie Thain, graphiste à la Direction de la communication.

Les trois éditions de l'office de tourisme sont parues au début du mois de mars 2020. Eu égard à la situation sanitaire d'alors et au premier confinement entré en vigueur le 17 mars, elles n'ont pu être diffusées comme habituellement lors de l'annuelle bourse touristique de l'Indre.

Au printemps, à l'issue du confinement et suivant sa réouverture, l'office de tourisme a mis en place un système de commandes de brochures en ligne pour ses prestataires afin qu'ils puissent recevoir, comme chaque année, leur dotation. Cinquante-trois prestataires (sur cent vingt-deux) ont répondu au questionnaire et ont ainsi pu récupérer leur documentation sur rendez-vous directement dans les locaux de l'office de tourisme.

La bourse touristique de l'Indre a finalement pu se tenir début juin, sous forme de drive également, ce qui a permis de diffuser la documentation plus largement aux sites touristiques et offices de tourisme du département.

Éditions parues

Guide touristique présentant la destination Châteauroux Métropole et les services de l'office de tourisme :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé 20x24 cm ;
- Tirage à 12 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 6 864 €

Guide pratique présentant l'offre touristique sur le territoire de Châteauroux Métropole :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé 17x21 cm ;
- Tirage à 10 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 9 146,85 €

Plan touristique présentant au recto trois parcours de visite en centre-ville et au verso un plan de la Vallée d'Ebbes :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé A6 ;
- Tirage à 10 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 1 564,80 €

Coût total des éditions 2020 : 18 043,65 €

Coût total des éditions 2019 : 20 250,45 €

Orientations pour 2021

Malgré les deux opérations de diffusion effectuées via le drive de l'office de tourisme et celui de l'A21 pour la bourse touristique ainsi que les réassorts effectués auprès de certains prestataires tout au long de l'année, la situation sanitaire mondiale et les deux confinements ont profondément affecté l'écoulement de ces éditions.

Le bilan annuel de diffusion a ainsi fait état d'un reliquat de près de 60% des stocks initiaux, reliquat d'autant plus important qu'il avait été décidé en 2019 par la Commission communication de procéder à l'augmentation du nombre de tirages pour le guide pratique et le guide touristique, en les imprimant à 10 000 exemplaires contre 8 000 précédemment.

Par conséquent, le Comité de direction de l'office de tourisme a acté le maintien de deux des trois éditions pour 2021, à savoir le guide et le plan touristique. Elles seront ainsi conservées et distribuées jusqu'à épuisement des stocks. Une enveloppe budgétaire a cependant été prévue dans le cas où il serait nécessaire de procéder à la réimpression d'une petite quantité d'exemplaires afin de pouvoir tenir l'ensemble de la saison 2021-2022.

Seul le guide pratique fera l'objet d'une réédition en 2021 dû au caractère évolutif des informations qu'il contient, celles-ci étant transmises de façon annuelle par les prestataires de l'office de tourisme.

Régie publicitaire

Conformément au souhait formulé fin 2017 concernant les orientations 2018, les éditions de l'office de tourisme s'autofinancent désormais entièrement et sont même bénéficiaires.

- Coût total des éditions 2019 : 18 043,65 €
- Coût total des éditions 2019 : 20 250,45 €
- Recettes liées à la régie publicitaire (guide pratique et guide touristique) : 22 158 €
- Bénéfices : 1 907,55 € (contre 589,55 € en 2019)
- Bien qu'au budget, les lignes ne soient pas les mêmes, on peut désormais considérer que les éditions de l'office de tourisme sont bénéficiaires.

2.Papeterie et petit matériel

Réassort des articles de papeterie

Un réassort de certains articles de papeterie a été réalisé pour un coût total de 253,77 € TTC :

- 1 000 feuilles de papier à en-tête ;
- 100 cartes de visite pour la nouvelle Directrice de l'office de tourisme.

Banderole annonçant les marchés gourmands

Deux nouvelles banderoles ont été réalisées pour les marchés gourmands du Berry pour un coût total de 297,75 € TTC. L'utilisation d'adhésifs pour noter les informations de première importance (lieu et date) rend ces banderoles réutilisables pour plusieurs années.

Beach flags

L'office de tourisme s'est également équipé en début d'année de deux beach flags pour un coût total de 618,24 €

3.Médias

Couverture médiatique

En 2020, l'office de tourisme a fait l'objet de :

- 20 articles et une quarantaine d'entrefilets dans La Nouvelle République (local) ;
- 3 sujets et plusieurs interviews du directeur sur France Bleu Berry (local) ;
- 3 sujets sur Bip-TV (local)

La couverture médiatique est ainsi sensiblement la même qu'en 2019 (20 articles dans La Nouvelle République, 3 sujets sur France Bleu Berry).

Lancements presse

L'office de tourisme a organisé cette année un lancement presse : en juin pour la saison touristique 2020 (contre trois en 2019). La situation sanitaire n'a malheureusement pas permis d'en organiser davantage.

Communiqués de presse

49 communiqués de presse ont été envoyés dont 13 durant la saison estivale et 24 durant la saison hivernale 2019-2020 pour l'annonce des événements et animations organisés par l'office de tourisme.

3 dossiers de presse ont également été envoyés.

4.Internet

Site Internet de l'office de tourisme

Au 31 décembre 2020, le site Internet avait accueilli 103 223 visiteurs uniques (contre 90 494 à la même période en 2019), soit une hausse de la fréquentation de l'ordre de 14,07 %.

Cette importante augmentation s'explique notamment par la nouvelle politique de l'office de tourisme en matière de réservation de ses visites et animations. Depuis l'été 2019 celles-ci doivent en effet se faire exclusivement via le site Internet de l'office de tourisme ou en direct au comptoir. Les

TTC. L'un est placé sur le perron de l'office de tourisme afin de permettre aux visiteurs d'identifier rapidement les locaux depuis la place de la République. Le second est réservé aux opérations hors-les-murs.

Orientations pour 2021

- Réassort éventuel d'articles de papeterie ;
- Remplacement des adhésifs pour les marchés gourmands ;
- Réalisation de la signalétique interne de l'office de tourisme dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme™ ;
- Remplacement du visuel du totem présent devant l'entrée de l'office de tourisme avec mise à jour des informations présentées dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme™.

réservations par téléphone ne sont plus possibles. Cela permet notamment de garantir des réservations fermes et d'éviter aux agents de l'office de tourisme d'avoir à encaisser des prestations sur place au moment des visites.

En 2020, l'office de tourisme a également procédé à plusieurs investissements dans le cadre du développement de son site Internet :

- déploiement d'un module pop-up ;
- reconfiguration du menu général du site Internet avec ajout d'un onglet Billetterie.

Réseaux sociaux

La portée des publications de l'office de tourisme et l'engagement des followers (ainsi que leur nombre) est en constante augmentation depuis 2016.

- Facebook : + 797 likes (+ 3 512 depuis la création de l'EPIC) ;
- Twitter : + 179 followers (+ 1 649 depuis la création de l'EPIC).

5.Expositions

En 2020, l'office de tourisme a accueilli dans sa salle des ambassadeurs, les expositions suivantes :

- 17 septembre 2019 au 20 janvier 2020 : Châteauroux, exposition photographique par Sophie Pamart ;
- 21 janvier au 24 septembre 2020 : L'amour des commerces, exposition d'illustrations par Stéphane Dubois (initialement prévue jusqu'à avril 2020 mais prolongée du fait du premier confinement) ;
- 24 septembre 2020 au 4 février 2021 : Meaning, exposition photographique autour du voyage de La Patrouille de France aux États-Unis en 2017 par Yorick de Guichen & Hervé Saint Hélier (initialement prévue jusqu'à janvier 2021 mais prolongée du fait du second confinement).

Depuis son déménagement, l'office de tourisme se fait fort d'accueillir quatre expositions par an (à raison de trois mois d'affichage par exposition). Le contexte sanitaire de l'année 2020 a cependant bouleversé ce planning, le confinement (et l'interdiction de rouvrir les lieux d'exposition pendant un certain temps même après la levée des confinements), n'ayant pas permis au public de profiter pleinement des expositions. C'est pourquoi il a été décidé de procéder à l'allongement du temps d'affichage des deux expositions concernées par ces mesures sanitaires, d'où la tenue exceptionnelle de trois expositions et non quatre en 2020.

Orientations 2021

Début 2021, une exposition en partenariat avec Jean-Christophe Vernet et le groupe Facebook Châteauroux photos d'hier qu'il anime est prévue autour de photos d'archives de Châteauroux. Pour le printemps, il est prévu d'accueillir une exposition de Philippe Matine, illustrateur de bande dessinée s'inspirant de paysages urbains pour réaliser ses œuvres. Ce projet, proposé par la boutique Carpe Diem, devrait ainsi se concentrer sur des vues de Châteauroux réalisées à partir des photos de Benjamin Steimes.

Une exposition consacrée au Tour de France qui fera étape à Châteauroux en 2021 est également à l'étude pour la période estivale, tout comme une exposition dédiée aux œuvres de Benjamin Steimes, photographe officiel de Châteauroux Métropole.

6.Actions hors-les-murs

Salons

En 2020, l'office de tourisme a participé à un salon :

- Salon de la Pêche de Châteauroux (du 7 au 9 février) : stand commun avec l'Agence de Développement Touristique de l'Indre et les offices de tourisme de Destination Brenne, Éguzon et Valençay afin de proposer une visibilité optimale du territoire.

Comme chaque année, il est à regretter le peu d'interactions qualitatives avec le public enregistrées à cette occasion. Cependant l'événement permet d'assurer une certaine visibilité aux différents territoires touristiques.

L'action a d'ores et déjà été annulée pour l'année 2021 au regard de la situation sanitaire actuelle.

Les coûts prohibitifs de location de stands lors de la tenue des salons n'ont pas permis à l'office de tourisme d'envisager une présence plus importante sur des salons nationaux.

Accueil hors-les-murs

- 26 juin (plaine des bords de l'Indre et à Déols) et 3, 10 et 17 juillet (parc Balsan à Châteauroux) : lors des quatre premiers marchés gourmands du Berry qu'il organisait, l'office de tourisme a tenu un stand avec distribution de documentation, vente d'écocups et d'eau.
- Le dernier marché gourmand prévu à Saint-Maur le 4 septembre a été annulé compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

7.Les rendez-vous de l'été

Les Rendez-vous de l'été, programme d'animations et de visites guidées estivales sur Châteauroux Métropole, fait chaque année l'objet d'un plan de communication spécifique.

- 13 communiqués de presse ;
- Participation à l'édition d'une brochure C'est l'été à Châteauroux réalisée par Châteauroux Métropole et présentant l'ensemble des animations estivales ;
- Saisie des informations pour chaque événement sur les agendas de : l'office de tourisme, Châteauroux Métropole, 36sorties, La Nouvelle République, Le

Dénicheur ;

- Réalisation d'événements Facebook spécifiques dédiés à chaque thématique ;
- Reportage-photo réalisé lors de plusieurs événements et partagé sur les réseaux sociaux ;
- Édition d'un flyer pour indiquer le programme hebdomadaire et récurrent ;
- Affichage sur les colonnes Morris du centre-ville pour annoncer les marchés gourmands du Berry ;
- Réalisation de deux nouvelles banderoles pour annoncer la tenue des marchés gourmands au parc Balsan ;
- Présence en juillet et août sur l'agenda de Châteauroux Métropole (4x3) affiché partout en ville ;
- Mise en avant des événements organisés par l'office de tourisme dans les rubriques « suivez le guide » et « agenda » de la newsletter de l'office de tourisme (juillet à septembre) ;
- Diffusion des visuels des visites & animations sur l'écran de télévision situé dans le hall de l'office de tourisme.

8.Saison hivernale

À l'automne 2020, l'office de tourisme a mis en place une saison hivernale afin de proposer des visites & animations tous les samedis après-midi d'octobre à mai ainsi que des activités spécifiques à destination des familles dans le cadre des petites vacances scolaires. Cette nouvelle saison touristique a bénéficié d'un plan de communication calqué sur celui des Rendez-vous de l'été.

- 3 communiqués de presse (pour la période d'octobre 2020) ;
- Article dédié dans le magazine CHTX Métropole ;
- Saisie des informations pour chaque événement sur les agendas de : l'office de tourisme, Châteauroux Métropole, 36 sorties, La Nouvelle République, Le Dénicheur ;
- Réalisation d'événements Facebook spécifiques dédiés à chaque thématique ;
- Reportage-photo réalisé lors de plusieurs événements et partagé sur les réseaux sociaux ;
- Édition d'un flyer pour indiquer le programme ;
- Diffusion des visuels des visites & animations sur l'écran de télévision situé dans le hall de l'office de tourisme.
- L'évolution de la situation sanitaire n'a malheureusement pas permis de prolonger cette saison hivernale au-delà des vacances de la Toussaint. Toutes les animations prévues de novembre à décembre ont été annulées par la force des choses et début 2021, la réalisation d'un programme spécifique pour les mois restants demeure conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire et des mesures nationales ou locales.

9.Perspectives 2021

Éditions

- Édition du guide pratique (10 000 exemplaires) ;
- Le guide touristique et le plan touristique ne seront pas réédités, les stocks étant encore suffisamment importants pour tenir une année supplémentaire (cf. 1.2).
- Édition d'une brochure groupes présentant les nouvelles offres groupes (séjours, journées, packages, etc.) proposées prochainement par l'office de tourisme.

Papeterie et petit matériel

Réassort éventuel des articles de papeterie.

Actions hors-les-murs

Tenue d'un stand lors des marchés gourmands estivaux ;
Développement d'actions spécifiques lors de la période estivale (street-marketing pour annoncer les événements organisés par l'office de tourisme, accueil au camping et à Belle-Isle, etc.), présence sur le marché hebdomadaire après le déménagement place de la République.

Stratégie de marketing territorial 2016-2021

Actuellement, la tendance sera au slow tourisme ou « l'art de prendre son temps en voyage », une orientation stratégique proposée par le Comité régional du tourisme face aux nouvelles tendances actuelles et aux attentes et besoins de prospects et visiteurs.

Cette stratégie trouve écho dans les projets développés par l'office de tourisme (travail autour de l'Indre à vélo, développement de la marque En roue libre portée par le CRT, etc.).



L'EPIC Châteauroux events 2.2.3.

Activité 2020 :

Du 27 mai au 1^{er} juin 2020 : Annulation de la 96^{ème} Foire Exposition de Châteauroux,

Le 21 juin 2020 : Annulation de la Fête de la Musique,

Le 13 juillet 2020 : Annulation du feu d'artifice,

Les 12 et 13 septembre 2020 : Forum des associations,

Du 9 au 11 octobre 2020 : Salon Antiquités, Arts et Tendances,

Du 20 au 22 novembre 2020 : Annulation du salon de la gastronomie et des vins,

Le 9 décembre 2020 : Arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, de l'EPIC Châteauroux Berry Tourisme, de l'EPIC

Châteauroux Events et du CCAS de Châteauroux (formule sans spectacle)

Du 12 au 24 décembre 2020 : Marché et animations de Noël.

Du 12 décembre 2020 au 17 janvier 2021 : Annulation de la patinoire d'hiver

Le 18 décembre 2020 : Annulation du concert de Noël

- Coordinations des événements de la Ville de Châteauroux
- Locations diverses.
- Manège.
- Gestion de la Cité du Numérique
- Mobilisation du fonds de solidarité

ANIMATIONS

ANNULATION DE LA FOIRE EXPOSITION DE CHATEAUROUX 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur du 27 mai au 1^{er} juin 2020 n'ont pas permis l'ouverture au public de la 96^{ème} édition de la Foire Exposition.

L'anticipation des mesures a permis à l'EPIC Châteauroux Events de procéder aux remboursements de 61 exposants ayant déjà versé un acompte de participation.

L'ensemble des prestataires retenus ont tous été reconduits

pour l'édition 2021 ainsi que la thématique générale de l'événement (l'Italie).

Les recettes générées par la Foire Exposition 2020 (achats de stands, achats d'encarts publicitaires, partenariats) s'élèvent à 0 € TTC, pour un coût global de 806,40 € TTC (édition des demandes d'admission).

ANNULATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 21 juin 2020 n'ont pas permis la réalisation de la Fête de la Musique de la Ville de Châteauroux.

L'ensemble de la programmation des 4 points suivants (place de la République, Square John Perse, Parvis d'Equinoxe, Cours

Saint-Luc) a été reconduite pour l'édition 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été amendée et abaissée de 16 000 €.

ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 13 juillet 2020 n'ont pas permis la réalisation du feu d'artifice de la Ville de Châteauroux.

Le contrat de la société PyroFêtes retenue pour cette édition

2020 a été reporté au 13 juillet 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été amendée et abaissée de 20 000 €.

FORUM DES ASSOCIATIONS 2020

Le Forum des Associations 2020 s'est tenu au Parc des Expositions de Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020 avec un protocole sanitaire dédié. Cet événement a réuni 188 exposants (associations sportives, de loisirs, culturelles, de santé, à vocation sociale, dédiées à l'enfance et à la jeunesse, de formation/insertion, de solidarité, humanitaire, patriotique...) Plusieurs animations et démonstrations (sans contact) ont été mises en place par les associations, rythmant les deux jours. Châteauroux Events a également souhaité mettre en place

plusieurs animations gratuites en déambulation. L'événement s'est déroulé sous le parrainage de la comédienne et auteure Laëtitia Milot, venue partager son sens de l'engagement et dédicacer son ouvrage « Ma clé du bonheur ». Le coût global de l'organisation du Forum des Associations 2020 s'est élevé à 23 310,71 € TTC. Les recettes générées par les exposants-partenaires du Forum s'élèvent à 1 725,60 €

SALON ANTIQUITÉS, ARTS ET TENDANCES

La 13^e édition du salon Antiquités, Arts et Tendances de Châteauroux s'est déroulée du 9 au 11 octobre 2020 selon un protocole sanitaire dédié.

Cet événement accueille une trentaine d'exposants.

Ces professionnels de l'antiquité, de l'objet d'art, des tendances et du design proposent au public une sélection de très beau mobilier, de tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, linge ancien,

horlogerie...

Cet événement réunit plus de 2 000 visiteurs.

Le coût global de l'organisation du salon Antiquités, Arts et Tendances 2020 s'est élevé à 13 407,64 € TTC.

Les recettes générées par le Salon Antiquités, Arts et Tendances 2020 (achats de stands, entrées visiteurs, achats d'encarts publicitaires, bar) s'élèvent à 18 332,04 € TTC.

ANNULATION DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS 2020

Les annonces d'un second confinement du territoire national en date du 28 octobre 2020 ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler l'édition 2020 du salon de la Gastronomie et des Vins.

Les 80 exposants pré-inscrits à cet événement n'ont fait l'objet d'aucun encaissement d'acompte.

Les outils de communication édités ont été conservés par l'établissement pour une utilisation lors de l'édition 2021.

Programme, thématiques et prestataires ont également été reconduits pour 2021.

Le coût global de l'annulation du salon de la Gastronomie et des Vins 2020 s'est élevé à 6 946,80 € TTC dont 1 128 € de pertes sèches.

Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, Châteauroux Events s'était positionné sur un appel à projets « Accompagnement des opérations de promotion des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux ». La région Centre Val-de-Loire a accordé au titre de l'édition 2020 du salon une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

ARBRE DE NOËL 2020

Châteauroux Events coordonne l'organisation générale de l'arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, du CCAS, de Châteauroux Berry Tourisme et de Châteauroux Events.

563 enfants concernés en 2020 :

- 251 enfants du personnel de la Ville de Châteauroux
- 266 enfants du personnel de Châteauroux Métropole
- 41 enfants du personnel du CCAS
- 4 enfants du personnel de Châteauroux Berry Tourisme
- 1 enfant du personnel de Châteauroux Events

7 magasins ont été partenaires de l'opération en 2020 : Joué Club (Cap Sud), Arcanes (centre-ville), Librairie (centre-ville), Carrefour (rue Pierre Gaultier), Intersport (Cap Sud), Marcon (centre-ville) et Les Dés Joueurs (Grandéols).

Les annonces d'une seconde période de confinement ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler le spectacle prévu le 8 décembre 2020 et à reporter l'utilisation des bons cadeaux au 31 décembre 2020.

Le coût global de l'organisation de l'arbre de Noël s'est élevé à 21 112 € TTC.

MARCHÉ DE NOËL 2020

Le marché de Noël 2020 s'est tenu du 12 au 24 décembre 2020 avec un protocole sanitaire strict obligeant l'EPIC Châteauroux Events à ne pas commercialiser de stand type vin chaud.

L'annulation de la patinoire d'hiver a permis au marché de Noël de s'étendre sur l'ensemble de la Place de la République.

Ce marché accueillait 33 exposants (produits du terroir,

produits de fête, maroquinerie, ...) en chalet.

Le coût global de l'organisation du marché de Noël 2020 s'élève à 1 723,12 €.

Les recettes générées par la location des chalets s'élèvent à 11 414 €

ANIMATIONS DE NOËL

Des animations quotidiennes ont été mises en place pour animer le marché de Noël et l'ensemble du centre-ville (mascottes de Noël en déambulation, présence du père-Noël,

bandas, fanfares...).

Le coût global de l'organisation des animations de Noël 2020 s'élève à 17 646,08 € TTC.

ANNULATION DE LA PATINOIRE D'HIVER 2020

Les annonces gouvernementales interdisant l'ouverture des équipements sportifs fin 2020 ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler l'implantation et l'exploitation de la patinoire d'hiver.

Le marché public relatif à la location, l'installation et l'exploitation d'une patinoire a été résilié auprès de la société Bluelement le 30 novembre 2019.

Une indemnité de 4 870,20 € a été versée à la société Bluelement en application de l'article 15.2 du cahier des clauses administratives particulières.

En raison de l'annulation de la patinoire d'hiver le solde de la convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux pour un montant de 112 750 € n'a pas été versé.

ANNULATION DU CONCERT DE NOËL

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 18 décembre 2020 n'ont pas permis la réalisation du concert de Noël de la Ville de Châteauroux.

L'ensemble du programme orchestré par Madame Anne Jean-

COORDINATION

- En 2020, 111 événements ont été inscrits à l'agenda des manifestations et ont fait l'objet d'une ouverture de dossier et d'un suivi par les services de Châteauroux Events.
- 160 événements ont été inscrits à l'agenda des manifestations et ont subi une annulation (périodes de confinement, restriction de public...)
- 58 événements inscrits à l'agenda des manifestations 2020 et ont fait l'objet d'un report en 2021 et d'un suivi par les services de Châteauroux Events.

LOCATIONS DIVERSES

- En 2020, les locations de stands, de coffrets électriques, de tivolis et de la salle polyvalente ont généré un chiffre d'affaires de 21 507,96 € TTC.

MANÈGE

- Le chiffre d'affaires annuel du carrousel installé Cours Saint-Luc s'élève en 2020 à la somme de 6 786,30 €
- Il est à noter que l'équipement, identifié comme « commerce non essentiel » a été fermé du 13 mars au 2

Jacques est reporté à 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été abaissée de 4 000 €.

juin inclus (58 jours) et du 29 octobre au 27 novembre inclus (21 jours).

GESTION DE LA CITÉ DU NUMÉRIQUE

- En date du 1^{er} octobre 2020, Châteauroux Métropole a décidé de passer une convention de prestation de services avec l'EPIC Châteauroux Events, pour la promotion, la gestion et l'organisation de manifestations dans l'amphithéâtre de la Cité du numérique.
- Douze dossiers ont été traités en 2020 par le régisseur de l'équipement.
- En raison de la seconde période de confinement 8 dossiers ont fait l'objet d'un report en 2021.

FONDS DE SOLIDARITÉ

- L'activité de l'EPIC Châteauroux Events ayant été très fortement impactée par la crise sanitaire, le fonds de solidarité a été mobilisé et perçu comme suit :
- Septembre 2020 : 1 500 €
- Octobre 2020 : 1 500 €
- Novembre 2020 : 10 000 €
- Décembre 2020 : 10 000 €

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectifs pourvus au 31.12:	6	6	6	6
ETP :	5,92	5,92	5,92	5,92
Indicateurs financiers				
Recettes de fonctionnement :	443 012,73 €	769 661,19 €	991 083,18 €	380 798,32 €
Dépenses de fonctionnement:	391 206,75 €	694 041,40 €	962 241,60 €	460 756,34 €
Résultats de fonctionnement	51 805,98 €	68 757,79 €	28 841,58 €	- 79 958,02 €
Recettes d'investissement :	130 711,00 €	7 725,78 €	12 271,56 €	22 533,92 €
Dépenses d'investissement :	69 070,70 €	26 954,38 €	55 275,44 €	5 046,40 €
Résultats d'investissement :	61 460,40 €	-19 228,60 €	- 43 003,88 €	17 487,52 €
Indicateurs d'activité				
Nombre d'événements – Agenda 2019	370	362	406	329 (111 réalisés)
Nombre d'événements portés par Châteauroux Events	8	10	10	10 (4 réalisés)
Nombre de visiteurs Foire Exposition 2019	40 000	38 000	38 000	0
Nombre de visiteurs Salon des Antiquaires	2 513,50 €	2 574,25 €	3 986,50 €	2 898,00 €
Nombre de visiteurs Salon de la Gastronomie	14 413,50 €	14 379,75 €	15 232,50 €	0 €



Activité 2020 :**Les projets****Balsanéo**

Dans la continuité de l'année 2019, le chantier d'envergure du centre aquatique Balsanéo a continué d'animer le quartier Balsan. Débuté en Juillet 2018, les phases de travaux sont entrées dans leur partie la plus technique durant cette année 2020 : le second œuvre. Ainsi, les nombreuses entreprises intervenantes, plus d'une trentaine, ont contribué à la mise en œuvre des réseaux électriques, des réseaux d'eau, à la pose des bassins, du carrelage, des luminaires, à la création des parkings et des trottoirs etc. Comme sur la majorité des chantiers, l'année 2020 exceptionnelle a paralysé durant près de 2 mois l'avancée du chantier. Une reprise « bas régime » s'est effectuée à partir de la mi-mai, pour ensuite aboutir à des effectifs importants (entre 85 et 90 personnes) de juillet à décembre. Comme en 2019, des visites de chantier au grand public étaient programmées, mais aucune n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire (printemps 2020, 7 novembre 2020). En parallèle, l'avancement des travaux permettant une projection des futures équipes qui l'utiliseront, ce sont donc des visites du personnel qui se sont multipliées, afin qu'ils puissent s'approprier l'équipement de la meilleure des manières. Ceci permettant notamment de finaliser le projet de structure, via le service des sports, validé en Conférence des Maires du 13 novembre 2020. Tout comme depuis le début du chantier, une attention toute particulière a été portée aux riverains, afin de répondre à leurs déconvenues en termes de nuisances diverses (poussières, bruits, vibrations, stationnement).

Cité du numérique à Balsan

Le début de l'année 2020 a vu la conclusion de l'avenant 3. Nous avons eu recours à une procédure de conciliation afin de faire porter la charge des différentes évolutions du projet entre Châteauroux Métropole et Sogéa, le titulaire du marché. Le chantier a été interrompu entre le 17 mars et le 27 avril 2020 du fait de la première vague de la pandémie. Il n'a pas subi d'autre interruption jusqu'à sa livraison, et les mesures supplémentaires liées à la COVID, n'ont pas eu d'impact financier sur le projet.

Le bâtiment a été réceptionné le 28 septembre 2020. Les différentes commissions (CCS et CCA) ont eu lieu le 12 octobre 2020. Début novembre 2020, 4 start-ups ont pris place dans les bureaux du village by CA. Le village organisera tous les trimestres une sélection de start-ups pour intégrer les espaces disponibles. De plus, le Campus connecté, porté par Châteauroux Métropole, utilise gracieusement les espaces du village.

La gestion de l'amphithéâtre DAUVERGNE a été confié à Châteauroux Events, les restrictions sanitaires n'ont permis d'organiser que des événements à taille réduite (utilisation d'une gauge diminuée des 3/4). La cité du numérique composée de 3 entités : Le village by CA, le Tech Lab et l'amphithéâtre DAUVERGNE, est donc en activité depuis fin 2020. Un bail de 15 ans a été conclu avec le Village by CA (avec la partie Tech Lab), pour un montant de 2 200 000 €.

Châteauroux Métropole a sollicité divers subventions (CRST, DSLI, FEDER etc...) pour un montant total de 3 131 933 €. Le coût des travaux s'élève à 7 124 623,08 €, tableau de réparation ci-dessous :

Marché Conception / Réalisation	Intervenants	Engagement HT
Etude	Chevalier Guillemot	459 300,00€
Travaux marché	Sogéa	5 759 575,00€
Avenant 1 (Galerie, Amiante, EP et élec)	Sogéa	233 091,40€
Avenant 2 (matériaux biosourcés)	Sogéa	210 101,00€
Avenant 3 (Demandes ABF et MO)	Sogéa	462 556,40€
SOUS TOTAL Conception Réalisation		7 124 623,80€

Quartier de la Gare

Les travaux d'aménagement du parvis de la Gare se sont déroulés tout au long de l'année 2020. Le nouvel aménagement du parvis est dédié à l'usage des piétons et des cyclistes et comprend la création d'une fontaine, la mise en place de mobiliers urbains et la plantation d'espaces végétalisés. Le parking longue-durée a été requalifié en un parking courte-durée et une station taxis. Les chaussées ont été rétrécies pour laisser place à une voie à double sens et les carrefours à feux ont été supprimés permettant ainsi de fluidifier la circulation.

Des échanges ont été conduits avec les différentes directions de la SNCF pour définir un protocole foncier et une convention de superposition d'affectations afin d'établir les modalités de gestion et de fonctionnement de ces nouveaux

aménagement. Le programme de la passerelle a été finalisé et consolidé par une étude complémentaire réalisée par la SNCF Réseau. Le marché de maîtrise d'œuvre a été engagé avec la réception de 20 candidatures. Le marché a été suspendu dans l'attente d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Bibliothèque Nationale de France qui interviendra en 2021.

Les études d'avant-projet permettant de définir les conditions de libération des emprises Sernam situées au sud du faisceau ferroviaire ont été finalisées.

Action Cœur de Ville

Le 20 février 2020, la Ville de Châteauroux et l'agglomération de Châteauroux Métropole ont signé l'avenant à la convention cadre cœur de ville. Cet avenant précise à la fois le bilan de la phase d'initialisation (en cours depuis septembre 2018) et le

projet du programme d'actions de la collectivité pour les 5 prochaines années. 32 actions sont inscrites dans cet avenant et en décembre 2020, 75% de ces actions étaient engagées. L'année 2020 a également marqué le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Des financements ont été engagés sur 26 dossiers.

Le suivi d'études s'est poursuivi en 2020 avec une dynamique renforcée autour de l'axe du développement économique et commercial pour comprendre et accompagner les impacts de la crise sanitaire sur le territoire. Des actions opérationnelles ont également suivi leur cours avec les exemples des travaux du futur local Eshange cours Saint-Luc ou le réaménagement du Jardin des Cordeliers.

Les offres de l'Appel à Projet « Réinventons nos Cœurs de Villes » sur le site Balsan ont été réceptionnées en octobre 2020. Un premier jury s'est tenu en novembre pour auditionner les deux groupements candidats.

Centre culturel Racine

L'étude d'évaluation sur le Centre Culturel Racine s'est poursuivie durant l'année 2020. Un diagnostic structure a été remis par Socotec en mars pour compléter la première phase de l'étude sur le bilan sanitaire du bâtiment. Les livrables ont été transmis à la DRAC.

L'étude s'est poursuivie, toujours en étroite collaboration avec la DRAC, par la mise en place d'une réflexion sur les travaux envisageables pour la réhabilitation du bâtiment. Le projet a fait l'objet de nombreux échanges dont un passage en Commission d'études et travaux DRAC/CRMH en juin 2020. Par la suite, une visite sur site avec la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques a été organisée en septembre 2020. Cette première étape du projet s'est clôturée en novembre 2020.

Les Politiques contractuelles**Certificats d'Économie d'Énergie**

Pour l'année 2020, l'agglomération Châteauroux Métropole a vendu 25 850 525 kWh pour un montant de 188 708,83 € HT.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le contrat en cours concerne les territoires du Pays castelroussin Val de l'Indre, de la CCVIB et de l'Agglomération Châteauroux Métropole pour une période de 6 ans. Il permet au territoire de bénéficier d'une enveloppe financière globale de 16 282 000 € dont 12 761 370 € pour financer les projets de l'agglomération et des communes membres.

En 2020, diverses actions portées par la ville et l'agglomération ont été notifiées pour un montant de 897 083,33 € : éclairage public, piste BMX, etc.

Un travail de prospective de la maquette financière a été engagé dans l'objectif de programmer le bilan à mi-parcours courant 1er semestre 2021.

Fonds social européen (FSE)

Châteauroux Métropole est organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale FSE pour la période 2015-2020. En 2020, l'agglomération a conventionné cinq actions dont trois mises en œuvre par des porteurs internes (PLIE, Pôle Insertion Médiation et CCAS) pour un montant total attendu de 318 958,48 €.

Dotations de l'État

Pour le financement de ses opérations, les deux collectivités ont pu s'assurer du soutien de l'État. Ainsi, l'agglomération Châteauroux Métropole a bénéficié de la Dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) à hauteur de 533 000,00 € répartis sur deux actions.

La Dotation de soutien à l'investissement Local (DSL) a permis de soutenir deux actions pour un montant global de 945 798,3 € dont une au titre de l'action cœur de ville pour un montant de 105 088,94 €.

De plus, nous avons bénéficié de 3 aides au titre du COVID pour un montant de 101 291,09 €.

FOCUS**Appels à projets / Appels à Manifestation**

Démontrant sa capacité à mobiliser les compétences réparties dans les différentes directions, la cellule GPS a renforcé en 2020 sa mission de soutien sur la formulation de réponses aux appels à projets et à manifestations.

Elle a notamment été en charge du dépôt d'une candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en juin par la Bibliothèque Nationale de France (BNF) pour construire un nouveau pôle de conservation de ses collections, associé à un conservatoire national de la presse. La BNF recherchant un site situé dans un centre-ville à 2 heures en train et 3 h en voiture de Paris, et d'une surface supérieure à 1,5 hectare, Châteauroux a formulé une proposition sur le site de la Sernam. Les résultats de cet AMI seront connus en 2021.

La collectivité a également démontré en 2020 sa capacité à engager des appels à projets locaux pour permettre l'émergence de projets immobiliers structurants sur son territoire au travers de « Réinventons nos Cœurs de Ville ».

Contribution au développement durable :

Le Développement Durable occupe une place non négligeable dans la réalisation du chantier Balsanéo, et encore plus dans son exploitation. Comme tout chantier, les consommations de matières polluantes sont obligatoires, mais le chantier Balsanéo, sous le label Haute Qualité Environnementale (HQE), fait preuve d'exemple pour d'autres. Toutes les consommations sont analysées (fluides, matières premières) et un suivi mensuel permet de reprendre les points « noirs » qui sont mis en lumière (fuite dans un réseau d'eau, lumières allumées en journée, bennes différentes pour le tri des déchets, pesée mensuelle des déchets etc.). En parallèle, durant l'exploitation du centre aquatique, le développement de la géothermie sera une véritable « bouffée d'oxygène » en terme d'énergie renouvelable. En ce sens, il est important de savoir que le gîte géothermique utilisé permettra de couvrir 80% des besoins énergétiques de Balsanéo (chauffe et refroidissement, chauffage et climatisation). Le complément étant assuré par une chaudière gaz, pour les périodes de fortes

demandes (hiver particulièrement froid, remplissage des bassins, mise en chauffe de l'équipement etc.). Cette géothermie se base sur le principe complexe de récupération de la chaleur de l'eau de la nappe. Ainsi, un système de pompage va rechercher l'eau dans la nappe, à environ 45 mètres de profondeur, à une température d'environ 15°C. Cette eau transite ensuite dans des échangeurs thermiques qui sont installés dans les locaux techniques de l'équipement. Ces échangeurs permettent de récupérer les calories qui sont utilisées pour du chauffage ou du refroidissement via une pompe à chaleur (puissance calorifique d'environ 800 kW). La boucle géothermale fonctionne en circuit fermé puisque l'eau captée est ensuite réinjectée dans la nappe dans deux puits de réinjection.

Afin de ne pas nuire au bon équilibre environnemental, des études d'impacts sont menées depuis 2016, avec des conclusions positives livrées à l'automne 2020. L'arrêté préfectoral autorisant ce fonctionnement devra ainsi être délivré durant le premier trimestre 2021.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Dossiers conventionnés (en nombre) :	7	6	6	5
Crédits conventionnés (en €) :	384 526	382 861	368 351	318 825 €
Participants ayant bénéficié des actions soutenues (en nombre) :	544	583	526	760

La future programmation du FSE (le FSE+) couvrira la période 2021-2027

Balsanéo : Concernant Balsanéo, 2021 marquera la fin d'un chantier historique à l'échelle de Châteauroux Métropole. La livraison prévue au 15 mars 2021, sera suivie par une période d'essais et de production de documents administratifs (commissions de sécurité, validation des accessibilités), mais aussi par une mise en place opérationnelle du projet de structure validé en fin d'année 2020. L'objectif est d'ouvrir le complexe avant le début de l'été 2021.

Cité du Numérique : Label ville Congrès : Châteauroux événements souhaite solliciter l'obtention du label, grâce à l'offre présente sur Châteauroux mais surtout grâce à la Cité du numérique qui permet de réaliser des congrès à 400 personnes dans l'amphithéâtre, et d'utiliser les salles de réunions et salons du village By CA avec le grand hall de près de 300 m².

Projet Gare : Les travaux du parvis de la Gare seront inaugurés le 10 avril 2021. La phase opérationnelle sur la libération des emprises Sernam s'engage en 2021 avec les études d'exécutions, conduites par la SNCF Réseau, et les diagnostics avant-travaux. En fonction du retour de l'AMI lancé par la Bibliothèque Nationale de France, le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de passerelle pourra être réengagé.

Action Cœur de Ville : L'année 2021 sera marquée par la poursuite du déploiement des actions identifiées dans l'avenant à la convention-cadre signée en 2020. Une expérimentation urbaine sera engagée sur la rue de la Poste et suivit de travaux de réaménagement. L'Appel à Projet « Réinventons nos Cœurs de Ville » sera attribué au candidat lauréat pour la reconversion du site Balsan.

Centre culturel Racine : La phase de programmation est suspendue. Son lancement est conditionné à l'obtention de financement pour les volets opérationnels du projet.

CRST : organiser le bilan à mi-parcours du contrat en cours.

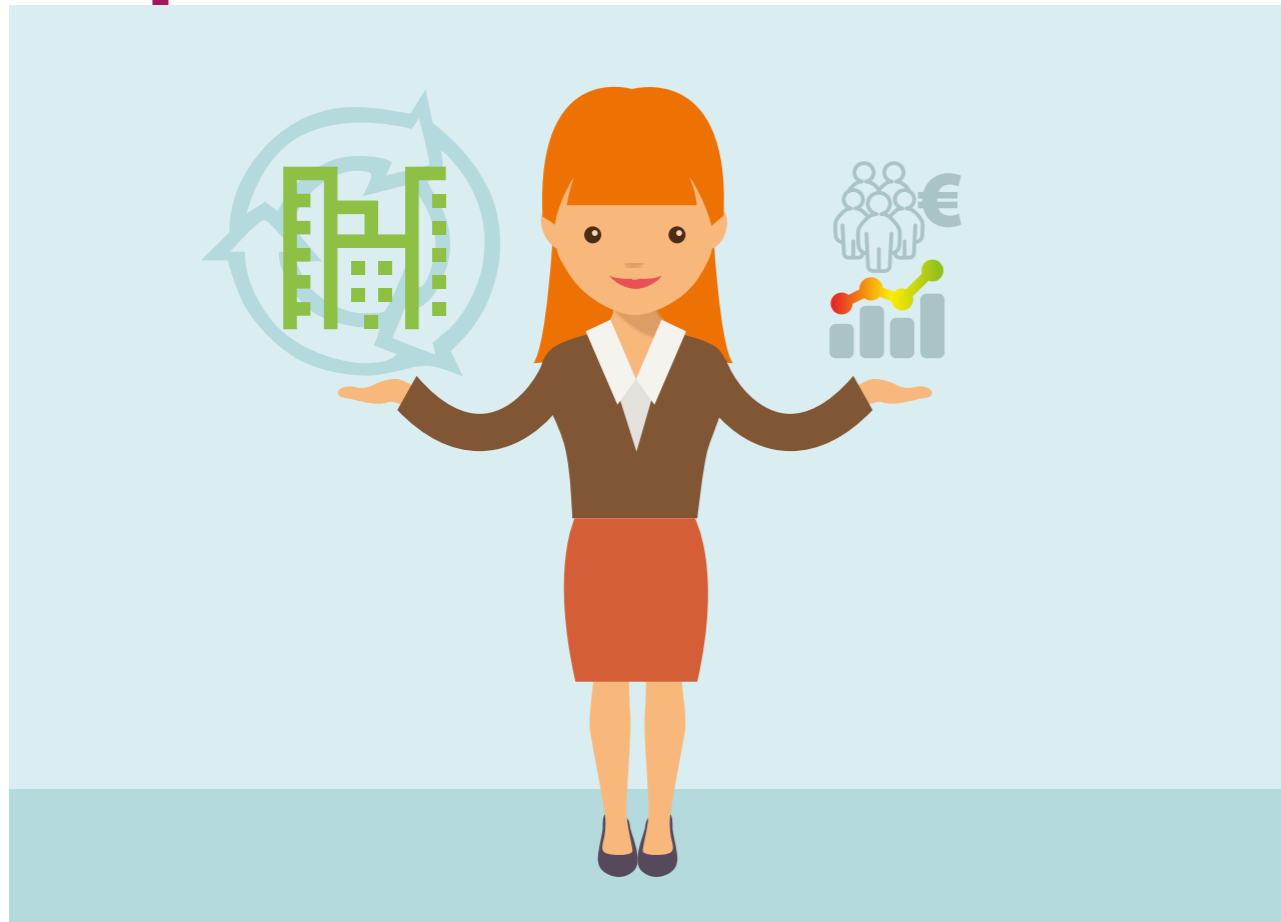
Fonds européens structurels d'investissement (FESI) : clôture de la programmation 2015-2020 et préparation des fonds FSE+ - FEDER 2021-2027. Mobilisation pour la préparation du futur programme CPER.





DES SERVICES À LA
POPULATION
AU PLUS PROCHE
DES **HABITANTS**

DGA : COHÉSION SOCIALE



Signé en 2015 par 18 partenaires, le Contrat de ville entend lutter contre toutes les formes d'inégalités.

Trois piliers, le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie et le développement économique et l'emploi en constituent le socle.

3.1.1. Direction de la Politique de la Ville et de la vie des quartiers

Contrat de ville

Activité 2020 :

Contrat de ville

Signé en 2015 par 18 partenaires, le Contrat de ville entend lutter contre toutes les formes d'inégalités. Trois piliers, le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie, et le développement économique et l'emploi en constituent le socle.

Châteauroux Métropole, aux côtés de l'État, anime le dispositif général qui concerne les quartiers Saint-Jean - Saint-Jacques, Beaulieu, et Vaugirard - Saint-Christophe - Les Rocheforts.

Avec la pandémie, l'activité a changé de nature, notamment, en termes de lien avec la population.

Cependant, le Chef de projet du dispositif a, en lien avec l'État, contribué à diverses initiatives :

- organisation des instances de la politique de la ville, animation de groupes thématiques et travail sur la programmation annuelle,
- participation à des groupes ou instances : groupes de suivi ou du pilotage du Nouveau programme de rénovation urbain (NPRU), du Contrat local de santé (CLS), du Dispositif de réussite éducative (DRE), des conseils de grand quartier, de la Gestion urbaine et sociale de proximité GUSP).

Liens également avec les associations de quartier, sous forme de soutien ou d'élaboration de projets, contribution à des travaux régionaux sur la politique de la ville avec le

centre de ressources "Villes au carré",

- lien avec le Conseil citoyen sous la forme, notamment, d'une participation à la plénière sur la jeunesse, début mars,
- implication dans la définition et la mise en place d'un nouveau Contrat local de santé,
- travail spécifique sur la municipalisation de l'ACGCS et participation aux instances de l'association,
- réflexion sur l'organisation de la distribution alimentaire dans le quartier Beaulieu.
- En 2020, le service a soutenu ou participé à la mise en œuvre de projets tels que :
- soutien à une campagne théâtrale intervenant dans le cadre d'un projet sur la mémoire de quartier. A noter que le travail réalisé a pu être présenté lors de l'opération de lancement du NPRU à Beaulieu,
- participation à l'organisation d'une exposition sur la lutte contre les discriminations au Collège Rosa-Parks ayant accueilli enfants, collégiens et public adulte des territoires prioritaires,
- soutien à des animations estivales dans le quartier Saint-Jean, projet porté par l'ACGCS,
- contribution à des sorties durant l'été pour les habitants du quartier Beaulieu.

Le service travaille avec plus d'une centaine de partenaires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, mais aussi en lien direct avec des habitants.



Dispositif de réussite éducative

Durant l'année 2020, le DRE a suivi 443 jeunes issus des trois quartiers de la politique de la ville dont 270 nouvelles prises en charges. Ainsi, 150 jeunes sont accueillis en moyenne les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, et près de 80 les mercredis.

Environ 70 ateliers ou actions ont été mis en place : Coup de pouce CLA (ateliers de langage en maternelle), Coup de pouce CLE (Club lecture écriture) pour 65 élèves de CP, en vue de faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ateliers d'accompagnement à la scolarité, mercredis sportifs et stages multisports, théâtre, stages de découverte des métiers pour les élèves de 3^{ème}, prises en charge d'exclus temporaires des collèges, semaine d'intégration pour certains élèves de 6^{ème} au collège Rosa-Parks, vacances d'un psychologue, projet d'ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, ateliers bien-être...

Dans le cadre de sa mission de coordination et devant la nécessité d'articuler les aides et actions socio-éducatives notamment en période de crise, le DRE a impulsé et organisé des temps d'échanges et de rencontres inter-partenariaux : visio-conférences avec les écoles et collèges de secteur, 2 visio-conférences avec les partenaires dans le cadre de la coordination socio-éducative, 1 visio-conférence avec les DRE des villes de la Région Centre – Val de Loire.

Au sortir du confinement et pour répondre à des besoins éducatifs croissants, le DRE a organisé et coordonné un plan été éducation, inédit et d'ampleur, en collaboration

avec les services internes Education-jeunesse et Prévention spécialisée du CCAS, et en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs socio-éducatifs.

Conseils de grands quartiers

L'année 2020 n'a pas permis à la démocratie participative de pleinement s'exprimer, du fait de la pandémie.

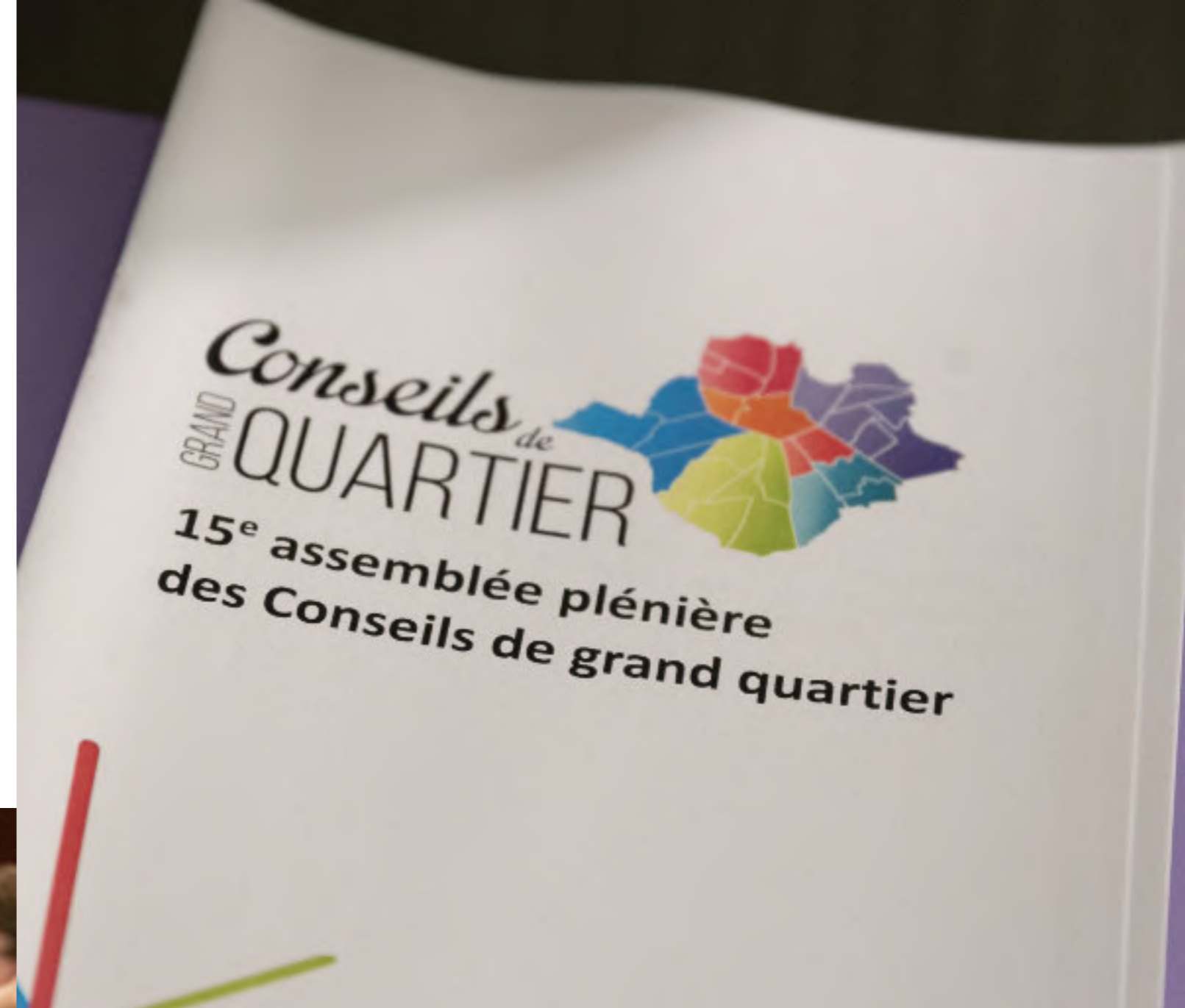
Cependant, le budget d'investissement a été utilisé, en accord avec l'élu délégué, M. Tayon, ainsi que l'élu délégué aux travaux, M. Vrillon. Les actions principalement concernées sont la rénovation, voire le remplacement d'aires de jeux dans la ville.

En matière de fonctionnement, la majorité des manifestations prévues a été annulée. De même, les rencontres du Maire dans les quartiers ne se sont pas tenues.

La Fête des voisins, gérée par le service Vie des quartiers, n'a été organisée que par 9 volontaires contre 45 les années précédentes.

Enfin, 31 Demandes d'interventions signalées (DIS) ont été réalisées en 2020. La plupart des interventions qui en ont découlé a permis de remédier aux problèmes de voirie, d'éclairage public, de nuisances sonores, de propreté...

Faute d'une activité accrue, le service a participé à la lutte contre la pandémie. Ainsi, la responsable du service a été mobilisée durant un mois pour la distribution des masques dans le quartier Saint-Jean, aidée ponctuellement par son collègue, ainsi que ceux d'autres services de Châteauroux Métropole.



Quartier	Action réalisée
Saint-Jean	2 barbecues à la plaine des Chevaliers
Saint-Christophe - Les Rocheforts - Vaugirard - Belle-Isle	Rénovation du parcours de santé et du jeu « La Sablonnière » à Belle-Isle
Saint-Jacques - Le Grand Poirier - La Brauderie - Les Chevaliers - La Margotière	Nettoyage du terrain multisports, création d'allées en enrobé dans le square Saint-Jacques et installation de nouveaux jeux
Centre-ville - Les Marins	Remplacement de l'aire de jeux au square des Capucins
Tous les quartiers	Acquisition de jeux (tables ping-pong et babyfoot) et de collecteurs d'eau pluviale pour toutes les écoles (création de jardins participatifs)

En matière de fonctionnement, la majorité des manifestations prévues a été annulée. De même, les rencontres du Maire dans les quartiers ne se sont pas tenues.

Maison de quartier Est

Une année 2020 qui a été rythmée par la crise sanitaire, mais qui peut se diviser en 4 phases :

- de janvier à mars 2020 : période d'activités « normales » pour les ateliers adultes et pour le secteur jeunesse,
- de mars à mai 2020 : période de confinement et fermeture de la structure,

Durant cette période, par des appels téléphoniques et des courriels, le lien social a été pérennisé avec tous les adhérents de la structure, une aide aux familles qui étaient suivies dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des activités ont été proposées à tous les adhérents par les animateurs. La structure a été mise à disposition du service Education-jeunesse pour l'accueil des enfants des personnels soignants.

de mai à octobre 2020 :

- mise en place de temps d'échanges et d'activités pour les adultes afin de renouer le lien social, mais avec un effectif réduit du fait du protocole sanitaire en vigueur,
- annulation de la fête du grand quartier prévue en juin 2020,
- afin de proposer une alternative aux vacances des familles annulées du fait de la crise sanitaire, la période d'ouverture de la Maison de quartier durant les vacances d'été a été augmentée de 15 jours,
- annulation du séjour adultes, les actions d'autofinancement n'ayant pu être réalisées.

D'octobre à décembre 2020 :

- annulation de toutes les activités pour adultes : remise en place des appels téléphoniques et de courriels pour continuer à garder le lien social avec tous les adhérents. Mise en place de tutos sous différentes formes, « box » d'activités à emporter,
- annulation de tous les événements de fin d'année du fait des risques liés au rassemblement de personnes,
- continuité de toutes les activités jeunesse.

Pôle insertion médiation

Insertion

Les actions concernant l'insertion ont été interrompues de mi-mars à début juin afin de respecter les règles sanitaires. Suite aux mesures gouvernementales, ces ateliers ont également été interrompus de septembre à décembre. Cependant des ateliers et des actions ont eu lieu :

Des simulations d'entretien d'embauche ont été mises en place de janvier à mi-mars. Elles se sont déroulées en individuel, mais aussi en groupe le jeudi matin de 9h30 à 11h30 afin que les parents isolés puissent y assister et déposer ou aller chercher leurs enfants à la sortie de l'école. Un travail a été fait aussi bien sur les savoir-être que sur les savoir-faire. Ces ateliers ont permis des échanges et donc de créer un lien entre les participants qui, de cette façon, ont partagé leurs expériences et leurs connaissances. Une vingtaine de personnes est venue, par groupe de 4 à 5, tous les jeudis matins. L'objectif était de mettre en place un forum de l'emploi, qui n'a finalement

pas pu avoir lieu.

Un atelier théâtre, animé par un médiateur culturel de la Ville, en complément des ateliers d'entretiens d'embauches. Il a fonctionné tous les vendredis matins jusqu'à la mi-mars. Cet atelier a pour objectifs de :

- travailler la confiance en soi,
- travailler l'employabilité,
- travailler l'expression orale et la posture,
- apprendre à se mettre en valeur face à un employeur.

Cet atelier comptait une vingtaine de personnes. Par la suite, il était prévu d'organiser un forum de l'emploi avec les agences de travail temporaire qui n'a pu se tenir.

Les ateliers d'alphabétisation et de Français Langues Etrangères ont été animés de janvier à la mi-mars. Ils s'adressaient aux demandeurs d'emploi qui maîtrisaient peu ou pas la langue. Afin de répondre aux besoins de chacun, plusieurs groupes de niveaux ont été créés. Il y avait une vingtaine d'inscrits, pour environ quinze apprenants, qui ont assisté aux cours selon leur situation. Là encore, l'emploi étant privilégié, dès lors qu'un participant entrait en formation ou trouvait un emploi, il ne venait pas pendant cette période. L'objectif de ces ateliers était de les faire travailler sur leur projet professionnel en leur apprenant le vocabulaire adapté à leur branche ou encore de connaître les structures sociales et d'insertion telles que Pôle Emploi, CAP Emploi ou le CCAS.

L'atelier vélo de septembre à la mi-novembre encadré par un éducateur sportif de Châteauroux-Métropole. Il s'agissait là de faire de l'insertion par le sport. Les bénéficiaires pouvaient acquérir plusieurs compétences telles que :

- faire du vélo,
- apprendre à se déplacer dans la ville, à apprendre à entretenir son vélo,
- apprendre à réparer son vélo.

L'atelier comptait une petite dizaine de personnes, hommes et femmes, mais qui a dû s'arrêter à cause des mesures sanitaires gouvernementales. Par la suite, il était prévu de prolonger cet atelier en famille en travaillant avec enfants et parents.

L'atelier jardin. Le PIM a également accompagné la mise en place d'un atelier jardin dont l'objectif était de favoriser l'autonomie des bénéficiaires. 6 personnes ont participé à cette action et ont pu se réorienter dans une démarche d'insertion professionnelle.

Médiation

A la création du Pôle Insertion Médiation (PIM) en 2016, l'équipe de médiateurs était composée de trois personnes, de deux salariés de la structure et un bénévole.

Le champ d'intervention, en premier lieu, était et est toujours principalement le quartier Saint-Jean, et plus particulièrement le centre commercial où étaient constatés de nombreux conflits...

L'équipe va à la rencontre des jeunes désœuvrés, sans solution, stagnant toute la journée dans le centre commercial.

En plus de faire respecter les règles de vie commune dans les espaces publics, il s'est agi d'aller à la rencontre des

habitants afin de créer du lien et de leur proposer un accompagnement vers l'emploi. Cette notion « d'aller vers » est toujours d'actualité dans les missions.

Après avoir intensifié l'action, des habitants sensibles au message délivré ont rejoint l'équipe. Plusieurs partenariats ont également été développés.

Actuellement, 16 personnes, 4 salariés et une douzaine de bénévoles composent l'équipe. L'investissement de ces bénévoles a permis de développer l'action et leur présence est indispensable au fonctionnement de la mission.

La meilleure façon de gérer les conflits est de passer par le dialogue en instaurant une relation de confiance et en créant ou recréant un lien avec le public à travers la communication. Pour cela, ce même public doit être acteur dans la résolution de conflits afin d'améliorer un cadre de vie parfois précaire et fragilisé par un manque de moyens, mais aussi d'écoute face à certaines institutions.

Fonctionnement

L'équipe est organisée de la manière suivante :

- Ouverture du lundi au vendredi, de 16h à 19h, trois équipes de 3 personnes (1 salarié et 2 bénévoles dans la mesure du possible) partent sur le terrain à la rencontre des habitants. La présence se fait sur différents lieux tels que la sortie des écoles primaires, devant les collèges et lycées des quartiers prioritaires de la ville, principalement Saint Jean, Saint Jacques et Beaulieu.
- Les équipes alternent les lieux de maraudes, à savoir de 16h30 à 18h, une équipe est présente dans le quartier Saint-Jean, les deux autres sont à la sortie des établissements scolaires. Toutes les équipes se rejoignent à 18h, pour assurer une présence dans les différents lieux fréquentés par le public du quartier, notamment, au niveau du centre commercial.

Assurer une présence à la sortie des classes

A la demande et en accord avec les établissements scolaires, deux médiateurs sont présents tous les après-midis, de 13h15 à 14h, devant les écoles primaires du quartier Saint-Jean afin d'éviter les attroupements de jeunes, et assurer une prévention. L'équipe est également présente à la sortie des classes afin de rassurer les élèves, ainsi que les parents. Plusieurs problématiques ont été constatées telles que des rassemblements de jeunes, voire même des élèves qui ne fréquentent pas l'établissement en question, des bagarres, des rackets, etc...

Un travail en étroite collaboration est mené avec les responsables d'établissements scolaires pour permettre d'identifier rapidement les protagonistes et ainsi dénouer les conflits.

Médiation sur les quartiers aux pieds d'immeubles :

A partir de 16h, une équipe constituée d'un médiateur salarié et de deux bénévoles se rend au pied des immeubles et effectue un parcours. Ceci afin de créer du lien et d'échanger avec les habitants sur le bien vivre ensemble et les tensions qui existent dans ce quartier. Lorsque la situation l'exige, les équipes interviennent dans la journée également.

Renouvellement urbain

Le Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional Beaulieu (PRIR) a engagé sa phase opérationnelle, la convention NPRU relative au PRIR

ayant fait l'objet d'une signature médiatisée le 19 décembre 2019.

Si la crise sanitaire a impacté les plannings prévisionnels (2 à 5 mois de décalage constatés pour la Ville), les études ayant été engagées en 2019, deux opérations emblématiques ont été conduites :

Le réaménagement de la rue de Provence Nord jusqu'au carrefour à hauteur du centre commercial a été intégralement requalifié : chaussée refaite, création de cheminements piéton et cyclable, d'espaces verts sous les arbres, réaménagement du parvis de l'école Jules Ferry élémentaire, avec amélioration de la sécurisation devant l'école et du centre socio-culturel, réorganisation des places de parking, début d'aménagement du passage piéton conduisant vers le commerce Leader Price et, enfin, installation des sept premières colonnes enterrées annonçant le changement de collecte des déchets à l'échéance 2022/23.

Le complexe sportif Beaulieu a débuté sa rénovation totale avec :

- la création du stade synthétique de niveau 5 (stade d'honneur), son éclairage à leds et ses abords réaménagés,
- le réaménagement des vestiaires pour le club de football l'Etoile, avec mise aux normes niveau 5 des vestiaires, infirmerie, et vestiaires arbitre,
- le stade d'entraînement, nivelé, avec engazonnement prévu en 2021.
- le bassin de rétention des eaux pluviales longeant le stade d'entraînement a été redimensionné pour accueillir les eaux en provenance du Sud de Châteauroux et du Poinçonnet.

Des actions de communication ont été menées pour accompagner ce lancement du PRIR avec campagne d'affichage en entrée de quartier, panneau reprenant l'ensemble des opérations OPAC 36 - Châteauroux Métropole qui seront réalisées entre 2020 et 2029, et création d'une charte graphique NPRU.

L'événement festif consacré au lancement des opérations à Beaulieu est présenté en focus, ci-dessous.

Le Programme d'intérêt national Saint-Jean - Saint-Jacques a été consolidé durant l'année 2020. L'étude missionnée par l'ANRU afin de préciser les scénarii d'aménagement de l'entrée Ouest du quartier Saint-Jean a préconisé la démolition de 100 logements supplémentaires, qui a été retenue par le porteur de projet. Cette nouvelle configuration de l'entrée du quartier va favoriser le changement d'image du quartier et la réussite de la transition entre le tissu urbain pavillonnaire du centre-ville et le secteur de la tour Montmirail/immeuble Craonne.

Le projet Saint-Jean - Saint-Jacques a été présenté avec un programme opérationnel remanié et la nouvelle maquette financière devant le comité d'engagement de l'ANRU le 22 octobre 2020 par le Maire-Président de Châteauroux Métropole, le représentant du Préfet de l'Indre et les Directeurs généraux de Scalis et de l'OPAC 36. Lors de ce comité, les partenaires de l'ANRU ont apprécié la volonté du porteur de projet et des bailleurs de répondre aux demandes du comité d'engagement intermédiaire et jugé le projet plus abouti sur la partie proche du centre-ville, plus resserré sur les périmètres de mutation et donc plus cohérent. Consultation des habitants et acteurs du quartier Beaulieu en phase de pré-étude des opérations de travaux 2020.

Déclinée par quartier en fonction des opérations, cette consultation a été menée en 2020 avec les utilisateurs du stade Beaulieu (association l'Etoile, collège Beaulieu, école, Cercle de l'Épée) pour la rénovation du complexe sportif Beaulieu, et avec les habitants et acteurs du quartier pour le réaménagement de la rue de Provence.

Cette consultation permet d'informer sur l'avancée du programme, de l'opération en question et un recueil de l'expertise d'usage en phase étude et, en amont de la phase opérationnelle, de présenter la programmation de travaux, le planning.

La conduite de la Stratégie relogement - peuplement de Châteauroux Métropole relative au NPRU.

S'appuyant sur le règlement général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et la Politique de peuplement établie par Châteauroux métropole, la Charte relogement adoptée localement en 2019 fixe le cadre de déroulement des relogements des quartiers Saint-Jean et Beaulieu. Un groupe relogement mensuel permet un suivi des engagements pris et une veille pour les situations plus complexes, en lien avec les services médico-sociaux.

En 2020, les immeubles Sainte-Hélène et Westphalie 1 ont été concernés par la poursuite des relogements engagés en 2019. 76 ménages ont été accompagnés et relogés par le bailleur Scalix-Polylogis.

Sur le quartier Beaulieu, une communication préalable, adaptée au contexte Covid-19 s'est déroulée en fin d'année, annonçant les relogements du bâtiment Touraine (28 logements) voué à la démolition et de l'immeuble 2 à 12 place du Limousin (60 logements), en vue de sa totale reconfiguration et réhabilitation. 42 locataires occupant se sont ainsi vus proposer une visite à domicile personnalisée en présence des référents relogement OPAC 36 et du chef de projet Beaulieu.

Clauses sociales

Depuis 2015, le dispositif de gestion des clauses sociales accompagne les maîtres d'ouvrage du territoire de l'agglomération dans leurs politiques d'achats « socialement responsables ».

En 2020, sollicité par d'autres acheteurs publics hors de l'agglomération Châteauroux Métropole, ainsi que par certains acheteurs privés ne disposant pas des moyens nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de clauses sociales dans leurs marchés, il a été convenu de répondre favorablement à ces demandes d'accompagnement en contractualisant les règles de prestation par convention.

Ce dispositif permet ainsi aux maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux partenaires de l'emploi d'avoir un même interlocuteur apte à présenter une offre adaptée et cohérente, tenant compte de la multiplicité des marchés et répondant ainsi à l'intérêt de véritables parcours d'insertion et aux contraintes de gestion de personnel de l'entreprise.

D'autre part, dans le cadre du renouvellement urbain sur le projet Beaulieu et Saint-Jean - Saint-Jacques, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU se sont engagés à appliquer les dispositions de la Charte nationale d'insertion relative au NPRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation du Contrat de ville.

Ainsi, conformément à ces exigences de l'ANRU, les objectifs d'insertion inscrits dans la convention visent au minimum 30 000 heures pour le PRIR Beaulieu et 74 000 heures pour le PRIN Saint-Jean - Saint-Jacques.

Gestion urbaine et sociale de proximité

L'action menée en matière de Gestion urbaine et sociale de proximité a pâti de la pandémie mais l'année 2020 s'est révélée riche en matière de réalisations.

Ainsi, des diagnostics en marchant, tels que convenu par la programmation GUSP, ont débuté fin 2019 aux côtés des habitants et des membres du comité de suivi GUSP, mais ont dû être interrompus à la suite des mesures de confinement. Aussi, au 17 mars 2020, seuls ceux portant sur les quartiers Beaulieu et Saint-Jacques ont pu être conduits. Ainsi, il a fallu attendre la fin du déconfinement pour reprendre la démarche, cette fois sans la collaboration des habitants, dans les quartiers Saint-Jean, Vaugirard et Les Rocheforts.

Les constatations observées lors de ces visites ont permis à la fois :

- de signaler aux services en charge du cadre de vie les interventions à prévoir sans attendre en matière de voirie, éclairage, propreté, encombrants, hygiène et sécurité,
- d'identifier des axes prioritaires soumis à la réflexion des partenaires suite aux constatations suivantes :
 - des voiries en mauvais état en certains endroits et des éclairages insuffisants ou en panne,
 - des espaces à sécuriser ou à mieux identifier,
 - une visibilité à améliorer en certains points,
 - un défaut de propreté observé, particulièrement, en pied d'immeuble, davantage lié à des incivilités qu'à un défaut d'entretien.

Ainsi, les priorités d'actions proposées aux membres du comité de suivi portent sur les points suivants :

- améliorer la sécurisation des espaces et des cheminements dans quartiers Politique de la ville,
- mener un renforcement des opérations en matière de propreté axé sur une volonté, la lutte contre les jets de déchets en pieds d'immeubles,
- proposer des conventions de gestion formalisant les rapports en matière de gestion du cadre de vie aux abords des immeubles entre les organismes bailleurs et la collectivité et destinés à lever toutes difficultés.

Ce travail, débuté durant le dernier trimestre 2020, se poursuit en 2021.

En parallèle, le Chargé de mission GUSP s'est attaché à répondre aux différentes sollicitations qui ont pu lui parvenir et a veillé à assurer le relais entre les services de Châteauroux Métropole et les interlocuteurs au sein de l'OPAC 36 et de la SA Scalix - Polylogis chaque fois que nécessaire (propreté, encombrants, stationnement GIG-CIG, sécurité...).

Il a également été associé aux échanges portant sur le déploiement de colonnes enterrées dans les quartiers Politique de la ville impactés par les opérations du NPRU, tant à Beaulieu qu'à Saint-Jean et Saint-Jacques.

Enfin, référent des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB qui lient, depuis 2016, l'Etat, la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et chacun des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur les 3 QPV, le Chargé de mission a œuvré, fin 2020, aux côtés des signataires, pour l'élaboration d'avenants pour les années 2021 et 2022. Ainsi, ces documents prévoient un cadre d'interventions réactualisé des organismes bailleurs concernés en contrepartie de l'application d'un abattement à la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Été 2020 : « Des vacances éducatives » dans les quartiers

Les équipes du Dispositif de réussite éducative (DRE), du service de Prévention spécialisée du CCAS et du service Education-jeunesse ont redoublé d'efforts pour proposer aux jeunes castelroussins une offre éducative inédite et coordonnée durant les deux mois d'été. Avec le renfort de 26 enseignants, quatre écoles élémentaires ont pu ainsi rester ouvertes pour mettre en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité, des activités sportives et culturelles, des actions de soutien à la parentalité, des sorties et visites dans le département. 344 enfants d'âge élémentaire et collègue et une cinquantaine de parents ont pu bénéficier de ce dispositif exceptionnel. Préparé dans un temps record et grâce à une réactivité et un investissement remarquable des agents, ce projet a été couronné de succès et a notamment été salué pour son caractère exemplaire par le Premier ministre et le Ministre de l'Éducation nationale lors de leur visite à l'École élémentaire Frontenac.

Événement de lancement des opérations PRIR Beaulieu - 2 octobre 2020 :

La population et les acteurs du quartier ont été informés de la signature attendue de la convention NPRU et invités à exprimer leur vécu suite à la transformation de leur quartier. L'équipe NPRU a ainsi soutenu les projets socio-culturels (relance des actions Mémoire de quartier, projet de fresque éphémère en partenariat avec l'École municipale des beaux-arts, le centre socio-culturel, les écoles et les associations de quartier, atelier chant-théâtre par la compagnie Bol d'Air, émission radio par les collégiens Beaulieu de nature à faciliter l'appropriation du changement du quartier.

En parallèle, le porteur de projet et le bailleur OPAC 36 ont souhaité que la signature de la convention donne lieu à un événement festif associant les habitants.

Ainsi, le quartier s'est animé le 2 octobre autour :

- d'une visite des chantiers engagés avec les signataires du NPRU (ANRU Local, Préfet, représentants de la Région, du Département, Action-Logement, Caisse des Dépôts, OPAC 36 et SA Scalix-Polylogis),
- un arrêt inaugural de présentation du programme 2020/2029, bache installée sur une immeuble OPAC 36 du centre commercial Beaulieu,
- une présentation-restitution des actions de quartier engagées dans l'année,
- deux plateaux TV participatifs avec invités d'honneur, acteurs et habitants du quartier, introduits par des micros-trottoirs et mini-reportages sur le NPRU perçus par ses habitants,
- une présentation d'un film réalisé par l'OPAC présentant l'évolution du parc de logements sociaux et des interviews de locataires du quartier.



Contribution au développement durable :

Les opérations NPRU prennent en compte cette dimension de développement durable, notamment dans le choix des matériaux (exemples : billes de liège pour le stade synthétique à Beaulieu, maintien du maximum d'arbres, changement de mode de collecte des déchets, installation systématique

d'éclairage par leds, etc.). La programmation NPRU inclut cette dimension durable par la requalification des cheminements piétons et création de pistes cyclables, autour du réaménagement des parcs. Les bassins d'orage sont conçus pour s'intégrer dans le paysage urbain.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets soutenus dans le cadre de la politique de la Ville par Châteauroux Métropole	24	26	25	17
Nombre d'enfants concernés par le Dispositif de réussite éducative	297	304	324	443
Nombre d'ateliers ou d'actions menés par le DRE	60	70	70	70
Pourcentage de jeunes issus de Saint-Jean bénéficiant du DRE	70%	71%	71%	65%
Nombre d'enfants des QPV bénéficiant des Vacances Educatives	-	-	-	225
Nombre de conseils d'administration sur les sept conseils de grand quartier	35	34	29	8
Nombre d'assemblées générales organisées par les conseils de grand quartier	8	7	(Mise en sommeil en octobre)	0
Nombre d'adhésions individuelles, familiales ou associatives enregistrées à la Maison de quartier Est	357	350	297	269
Nombre d'adhérents à la Maison de quartier Est	957	970	947	869
Nombre de maîtres d'ouvrages engagés et accompagnés dans les clauses sociales	14	13	12	12
Nombre d'opérations accompagnées dans les clauses sociales en cours sur la période	87	77	69	66
Nombre de marchés « clausés » générés	242	182	173	124
Nombre d'entreprises accompagnées dans les clauses sociales sur la période	109	82	73	107
Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause sociale	65 452	67 950	64 033	80 108
Nombre d'ETP générés par les clauses sociales	36	37	35	44
NPRU, Nombre de relogements	-	-	47	76
NPRU Beaulieu Actions de communication/concertation projet (réunion publique - information programme- ateliers - Relance Mémoire de quartier - Lancement projet fresque)	-	-	4	7

Renouvellement urbain

Activité 2020 :

Janvier :

- Prise de poste du chargé de mission OPAH RU
- Journée de l'Habitat dans le cadre de l'élaboration du 4e Programme Local de l'Habitat (PLH) (le 17)
- Validation des Orientations du PLH en Comité de Pilotage (le 23)

Février :

- Approbation de la convention d'OPAH RU par le Conseil communautaire du 13 février
- Choix du scénario de développement PLH en Conférence des Maires (le 26)
- Visite de la Maison de l'Habitat de Vichy (le 27)
- Approbation du **1^{er} PLUI de Châteauroux Métropole** (le 13)
- Cession d'un premier lot sur le lotissement « La Loge ». 7 lots au total sont commercialisés

Mars :

- **Démarrage de l'OPAH RU de Châteauroux Métropole** (pour 5 ans, à compter du 02 mars 2020) suite à la signature de la convention par l'EPCI, l'Anah, la Banque des Territoires et Action Logement

Avril à Juin :

- Rédaction des règlements d'aides de la Collectivité dans le cadre de l'OPAH RU
- Avril à septembre: réunions de travail autour du projet de transfert de l'IFSI sur le site de Balsan (montage juridique, financier, programme...);

Mai :

- Création d'un nouveau module « urbanisme » sur le SIG

Juin :

- Acquisition d'une parcelle située les Marais de la Gagne à Coings pour la réalisation d'un terrain familial.
- Lancement des travaux de viabilisation du lotissement des Frères Pichette
- Acquisition d'un local commercial à Saint Jean auprès de la SCI Jack et Josette;
- Lancement des diagnostics de pollution sur le site de Cérabati;

Juillet :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU
- Présentation du service ADS aux nouveaux élus municipaux

Août :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU

Septembre :

- Réunions avec les maires pour confirmation du scénario et déclinaison des objectifs de production (le 02 et le 29)
- Salon de l'habitat (du 25 au 28)
- Présentation du PLUI et du SIG aux nouveaux élus municipaux
- Rédaction des mémoires en réponses aux recours contentieux contre le PLUI

Octobre :

- Instauration du **Permis de Louer** par délibération du Conseil communautaire du 1^{er} octobre
- Journée d'Ateliers participatifs dans le cadre du PLH le 14
- Achèvement des travaux d'aménagement du lotissement des Frères Pichette

Novembre :

- Cession du bâtiment « le Flockage » sur le site Balsan, au profit de la C.C.I en vue de réaliser l'installation d'une école de Commerce;
- Validation du programme d'actions **PLH** par le Comité de pilotage (le 19)

Décembre :

- Cession d'un bien immobilier d'environ 675 m² rue descentes des Cordeliers (ancienne école Pigier) au profit de la Sarl La Vidaco;
- Cession de la parcelle CD 160 et d'une emprise à désaffecter du domaine public Avenue Jean Patureau Francoeur au profit de la SARL Perier, en vue de la réalisation d'une zone artisanale
- Lancement de l'étude flash « requalification d'îlots dégradés ».
- **Approbation du projet de PLH** par le Conseil communautaire du 17 décembre.
- Réalisation d'une maquette 3D du lotissement des Frères Pichette.
- Création d'un nouveau module « foncier / cadastre » sur le SIG.
- Obtention du permis d'aménager pour le lotissement de Bitray



Contrat de ville :

Au-delà du soutien aux thématiques du Contrat, renouer le lien avec les partenaires de terrain.

Pôle insertion médiation :

Au cours de l'année 2021, il est prévu d'étudier la mise en œuvre d'une action en partenariat avec la Préfecture permettant à des bacheliers, toutes filières confondues, qui auront choisi une option inadéquate vis-à-vis de leur situation socio-professionnelle ou, par défaut, de découvrir les missions de médiation au travers d'un service civique. Ils seraient, par exemple, présents à la sortie des écoles. L'objectif d'éviter le décrochage scolaire et qu'ils soient acteurs de leur parcours professionnel.

Il est également envisagé, sous réserve d'un personnel suffisant, d'intervenir dans le quartier Vaugirard.

Maison de quartier Est :

Renouer le lien social avec les adhérents, les habitants et les associations qui se distendent de plus en plus. Faire un travail sur un diagnostic social et psychologique des répercussions de la crise sanitaire afin d'adapter les activités par la mise en place de groupes de travail autour des thématiques qui en découleront, encadrés par des professionnels.

Equipements socio-culturels :

Favoriser l'intégration des équipes des centres socio-culturels de l'ACGCS au sein de la collectivité.

Dispositif de réussite éducative :

- Continuer à développer l'activité du service en augmentant le nombre de jeunes accompagnés et en consolidant et créant de nouveaux projets et partenariats.

- Obtenir la labellisation Cité éducative pour mener une politique éducative forte en direction des publics âgés de 0 à 25 ans sur le quartier Saint-Jean - Saint-Jacques.

Conseils de grand quartier :

Poursuivre l'accompagnement mené auprès des conseils.

Renouvellement urbain :

PRIR Beaulieu :

- finalisation des opérations du complexe sportif Beaulieu et de la rue de Provence Nord,
- conduite des opérations de rénovation des écoles Jules Ferry et Victor Hugo élémentaire,
- accompagnement des opérations urbaines par le soutien d'initiatives et projets de quartier favorisant l'appropriation du changement par les habitants.

PRIN Saint-Jean / Saint-Jacques :

- signer l'avenant à la convention cadre pour le quartier Saint-Jean / Saint-Jacques,
- engager le programme opérationnel,
- réaliser la démolition de Sainte-Hélène, assurer l'achèvement des relogements de Westphalie 1.

Gestion urbaine et sociale de proximité :

Mener à bien les orientations prioritaires fixées en 2020, soit :

- identifier l'ensemble des espaces considérés comme nécessaires de sécuriser ou à réaménager,
- parvenir à conclure avec les bailleurs sociaux des conventions de gestion précisant chaque domaine d'intervention aux abords des immeubles,
- expérimenter une stratégie avec les bailleurs de lutte contre les jets de déchets en pieds d'immeubles,

Multiplier les déambulations sur les QPV et lutter contre les incivilités observées,

Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions 2019-2025.



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026 : l'année 2020 a connu l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PLH démarrée en septembre 2019.

L'adhésion à un projet commun a été particulièrement forte. Les élus et l'ensemble des acteurs ont souhaité changer de paradigme en réduisant sensiblement la construction neuve qui est devenue le parent pauvre de la nouvelle stratégie habitat de l'agglomération au bénéfice de la remobilisation de l'existant.

A l'appui d'un scénario de développement réaliste en terme d'évolution du territoire (poursuite de la baisse démographique, amplification des démolitions, maintien d'un léger besoin dû au desserrement), il est acté une production moyenne de 100 logements/an sur l'agglomération pendant 6 ans. Au-delà, le taux de vacance continue d'augmenter.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole sont :

1. Redynamiser les centralités
2. Améliorer le parc existant
3. Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
4. Permettre les parcours résidentiels
5. Animer la politique de l'habitat.

Elles apportent une cohérence entre l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire : le PLUi, le renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, la redynamisation des bourgs, les politiques de peuplement, la politique sociale du logement...

Le budget déployé par Châteauroux Métropole pour la mise en œuvre du PLH durant les 6 prochaines années s'élève à + de 6 millions d'euros, l'essentiel étant dirigé vers le parc existant (en aides directes et en ingénierie).

Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer (Châteauroux)
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes
- Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux (voire démolition)
- Un appel à projet par an avec un soutien au lauréat de 30 000€
- L'animation de la politique de l'habitat (observation, information, suivi)
- L'accompagnement des parcours résidentiels
- Le soutien aux dispositifs et associations

L'OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) traduit de manière opérationnelle l'axe habitat du plan Action Cœur de Ville. Elle mobilise la collectivité, l'Anah, Action logement et la Banque des territoires mais fait appel à tout porteur de projets, particuliers et professionnels (organismes HLM notamment) pour dynamiser le marché du logement et revitaliser le centre-ville (périmètre ORT).

Son programme d'actions prévoit d'agir sur la vacance (remise sur le marché), sur la transformation d'immeubles ou d'îlots, l'amélioration de l'habitat, les immeubles locatifs privés en monopropriété et les copropriétés (dispositif de veille et d'observation pour ces dernières) ... par la mobilisation de moyens techniques et financiers sans précédents (6M€ pour 5 ans répartis entre Châteauroux Métropole et l'Anah).

L'ingénierie sera renforcée de manière à développer les démarches proactives. Un chargé de mission a été recruté à cet effet et certaines missions seront externalisées.

La mise en place du Permis de louer, comme action d'accompagnement, a été envisagée pour 2020.

L'étude préopérationnelle, débutée en juin, a abouti en décembre à la proposition du plan d'actions.

Contribution au développement durable :

Politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH.

Le lancement de l'OPAH RU qui doit permettre d'améliorer le parc existant et de remobiliser des logements vacants. L'objectif général étant de redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUi.

Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti. Les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la

refacturation des charges énergétiques. De cette manière, les occupants sont responsabilisés sur l'usage de ces différents équipements.

Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles notamment Cerabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUi adopté en février étant la traduction réglementaire de cette volonté.

Indicateurs 2020 :

Pour la Ville de Châteauroux

Désignation de l'indicateur	Source	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	Sedit	776 940	726 292	801 412	751 000
Budget d'investissement	Sedit	853 250	1 114 270	1 180 250	1 177 160
Surface aménagée disponible sur les lotissements municipaux	Service foncier	2 600	1 992	6 055	21 055
Surface de foncier relevant de la propriété de la Ville	SIG	615,5	616	619	617
Surface immobilière relevant de la propriété de la ville	SIG	188 600	181 000	198 507	187 025
Nombre de conventions d'occupation du patrimoine gérées	Service foncier	271	271	282	287
Nombre d'actes de vente / acquisition	Service foncier	23	25	39	20
Montant total perçu au titre de la TLPE	Service foncier	213 875	197 514	192 006	194 772
Nombre dossiers instruits (service Autorisation du droit des sols)	Service ADS	732	656	747	683
Aides façades	Service Habitat	-	-	73	46

La surface disponible sur les lotissements municipaux a fortement augmenté suite à l'aménagement du lotissement des Frères Pichette.



Regard
vers **2021**

L'année 2021 sera principalement marquée par :

- la mise en œuvre effective du Permis de louer ;
- l'aboutissement de la procédure administrative d'adoption du PLH ;
- la montée en puissance de l'OPAH RU ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de cotation de la demande de logement social ;
- l'adoption d'une première série de modifications du règlement du PLUi ;
- l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
- l'aménagement d'un nouveau lotissement sur le secteur de Bitray ;
- la poursuite de la requalification des friches industrielles Balsan et Cérabati ;
- la mise en place d'une charte sur les devantures commerciales et l'occupation du domaine public.

Éducation et Jeunesse

Activité 2020 :

Rentrée scolaire septembre 2020 :

En septembre 2020, 2 493 élèves ont été accueillis en élémentaire, dans 117 classes dont 7 ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 IERM (Institut d'éducation motrice) du Hameau de Gâtines. 1 438 élèves ont été accueillis en maternelle, dans 64 classes dont 1 UEAM (Unité maternelle d'enfants autistes). Les inscriptions scolaires ont été réalisées, pour la plupart, de manière dématérialisée.

La caisse des écoles a investi pour l'année 2020, 57 391.22 €, notamment en achat de mobiliers neufs (nouvelle classe de Jean Racine élémentaire, banquettes, bacs de livres, bureaux d'enseignants, équipement des Rased). Des dépenses liées à la Covid-19 ont également été effectuées (thermomètres, poubelles à pédales), ainsi qu'au plan canicule (ventilateurs pour chaque salle de classe).

Les services de l'Éducation Nationale ont sollicité la Ville de Châteauroux et la Caisse des écoles pour un déploiement harmonisé des Espaces numériques de travail (ENT), dans les écoles castelroussines. Le choix s'est porté sur le logiciel "One", 6 établissements expérimentent cet outil.

Gestion de la crise sanitaire :

Le service Education-jeunesse est resté mobilisé depuis le début de la crise sanitaire. En effet, lors du premier confinement, un service de garde d'urgence a été mis en place, sur trois sites différents, durant toute la période. Un partenariat avec l'Éducation Nationale s'est développé, ainsi les enseignants volontaires ont pu prendre en charge les temps scolaires. La convention 2S2C (sport, santé, culture, civisme) relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire a été signée et mise en place, favorisant ainsi les interventions sportives et culturelles auprès des enfants pris en charge.

La mobilisation de l'ensemble des équipes sur le terrain est à souligner, ainsi que l'adaptation de chacun face aux contraintes sanitaires et obligations liées aux différents protocoles en vigueur.

Contribution au développement durable :

- Sensibilisation des enfants accueillis dans les structures au tri sélectif.
- Développement d'un projet jardin à l'accueil de loisirs de La Valla.
- Proposition de temps d'observation de la nature à la Pingaudière.
- Vacances éducatives autour des thématiques de la nature et du développement durable.
- Développement des actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté.
- Initiation des jeunes accueillis aux gestes de premiers secours.
- Découverte et immersion au sein d'associations caritatives (aide alimentaire et vestimentaire, restauration, défense animale...), pour les bénéficiaires de la Bourse au permis.
- Travail autour de la dématérialisation (inscription scolaires, extra-scolaires, caisse des écoles).
- Projets en partenariat avec les services Espace vert : végétalisation des cours d'écoles, projets jardins à l'école.

Accueils périscolaires :

160 enfants ont été accueillis au centre de loisirs de La Valla en moyenne par mercredi ce qui représente une baisse significative liée à la crise sanitaire et au respect des protocoles en vigueur (220 enfants en 2019). S'agissant de la Pingaudière, le constat est le même avec 55 enfants accueillis en moyenne (84 enfants en 2019).

Depuis la rentrée de septembre, chacun des 16 accueils périscolaires, est doté d'un agent référent qui s'appuie sur la réalisation d'un projet pédagogique annuel, ainsi que sur le règlement intérieur de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires et veille au respect des protocoles sanitaires en vigueur, notamment lors des temps de restauration.

Accueils extra-scolaire - vacances d'été 2020 :

Du 6 juillet au 31 août 2020, le service Education-jeunesse a accueilli 1 237 enfants sur différents sites et autour de plusieurs propositions thématiques. En moyenne par jour, 50 enfants (2 ans et demi à 8 ans) ont été pris en charge à la Pingaudière, 135 (3 ans à 11 ans) à La Valla et 35 (11 à 17 ans) au Pôle ados. Un séjour à la mer a permis à 22 jeunes de découvrir la Vendée.

L'accueil et les activités ont été organisés en fonction de la crise sanitaire, avec un nombre de places revu à la baisse afin de garantir le respect des gestes barrières, notamment de la distanciation et du non brassage des groupes.

Des vacances éducatives, ont également pu être proposées aux enfants de 6 à 17 ans, sur deux sites :

- Ecoles élémentaire Les Marins (6 à 11 ans) : 101 enfants (issus de 87 familles) comprenant 51 filles et 50 garçons en ont bénéficié. En moyenne, 20 enfants de la Grande section au CM2 ont été accueillis quotidiennement (majoritairement du CP au CE2). 4 enseignants, 1 agent du D.R.E. et 10 agents d'animation se sont relayés durant l'été pour assurer le bon déroulement de ce projet.
- Ecole élémentaire Saint-Martial : en moyenne 9 jeunes par semaine, en ont bénéficié (16 collégiens et 2 lycéens). A noter, en juillet, en partenariat avec la DRAC et la direction de la Culture de la Ville, la compagnie « Les 3 cris » a été accueillie en résidence afin d'intervenir auprès de ces jeunes.

FOCUS

Dans le cadre de la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) a été créée à l'école élémentaire Montaigne. L'UEEA constitue un dispositif d'enseignement visant à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves à troubles autistiques de l'établissement médico-social Les Martinets, situé à Gireugne - 36250 Saint-Maur.

Dans ce cadre, une convention entre l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales 36 (ADAPEI 36), la Direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville de Châteauroux précise les modalités d'accueil de cette unité d'enseignement au sein d'un espace aménagé spécifiquement. 4 enfants ont pu intégrer cette unité en novembre 2020, l'effectif total pourra aller jusqu'à 10. Ces enfants fréquentent l'accueil périscolaire et notamment la restauration scolaire.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Indicateurs RH								
Effectif Titulaire :	98	103	114	102	94	79		
Effectif stagiaire :						9		
Mise à disposition agents CAF (à partir de sept. 2019)					7	7		
Effectif contractuel¹ :								
Accueils de loisirs et Pôle ados	83	91	92	91	110	104		
Ecole Maternelle	10	9	9	7	9	12		
Périscolaire (Garderie, CLAE...)	153	159	169	104	110	108		
Agent de sécurité				21	21	22		
Indicateurs financiers								
Budget de fonctionnement :	1 997 121	799 324	838 125	898 269	900 551	907 290		
Budget d'investissement :	15 098	13 000	13 625	13 700	14 000	11 755 + 15 701 (CGQ)		
Indicateurs d'activité (présences)								
Accueils Périscolaires	en heure		93 282	94 756	93 814	91 309	95 868	70 914
ALSH. La Valla et mercredis	en journée		17 190	18 159	16 703	18 523	17 480	11 043
Pôle ados (vacances et mercredis)						1 711	1 709	1 481
Pôle ados (séjours)								233
ALSH La Pingaudière et mercredis (à partir de sept. 2019)							1 699	5 793

¹ Hors service Intermaide qui représente environ 10 agents.
Les agents contractuels interviennent sur un ou plusieurs secteurs (Accueils de loisirs, écoles maternelles, accueils périscolaires...).

Rentrée scolaire 2021 : dédoublement des classes de grande section en REP+ et mise en place de petits déjeuners pour les écoles du REP+.
Mise en œuvre de la bourse BAFA.
Renforcement du rôle de référents périscolaires.
Renouvellement du marché des transports.
Réflexion autour de la localisation du Pôle ados.
Animation du Projet éducatif de territoire.
En lien avec les projets de renouvellement urbains, réflexion concernant l'offre éducative et de loisirs du quartier Saint-Jean - Saint-Jacques.



Petite enfance

Activité 2020 :

Seuls quelques services ont continué à fonctionner pour maintenir un service public de garde d'enfants pour les personnels prioritaires pendant le confinement des mois de mars, avril et mai.

A ce titre, une demi-douzaine d'assistants maternels a travaillé pendant cette période. De même, l'ensemble des personnels des accueils collectifs s'est mobilisé par rotation des équipes pour permettre aux familles de poursuivre leur activité professionnelle. Cette continuité d'activité, bien qu'à risque, a été vécue positivement par les professionnels, d'une part car elle a permis de maintenir les habitudes de travail et d'autre part de confronter les pratiques professionnelles et d'apprendre à se connaître. Enfin les animatrices du Relais assistants maternels (RAM) ont assuré une veille juridique et statutaire renforcée, afin d'accompagner les assistants maternels et leurs employeurs dans leurs relations contractuelles. Chaque assistant maternel a été contacté téléphoniquement afin de rompre leur isolement renforcé durant cette période de confinement. Une collaboration avec l'association "Le Labomotive" a permis de fournir via le RAM une visière solidaire aux assistants maternels le souhaitant. Pendant le second confinement les établissements ont adapté leur fonctionnement quasiment tous les mois pour répondre aux contraintes sanitaires évolutives. Néanmoins, plusieurs familles ont souhaité interrompre les contrats à la sortie du 1^{er} confinement.

Le prélèvement automatique pour régler les factures des usagers a été déployé en novembre 2020.

Les spectacles ou animations :

La plupart des spectacles avec des intervenants extérieurs a été annulé en raison des protocoles sanitaires. Les équipes

ont donc proposé des spectacles « faits maison » pour la plus grande joie des enfants.

Toutefois, les établissements ont réussi à maintenir quelques activités Montessori et le RAM a pu poursuivre une partie de ses ateliers.

Les actions de parentalité:

Une conférence sur le thème des émotions chez les enfants de moins de 6 ans a été organisée par le RAM en octobre 2020. Celle-ci a permis d'accueillir 53 parents et professionnels petite enfance (dont 32 assistants maternels).

Les équipes de la crèche familiale ont poursuivi les rencontres individualisées. Les familles apprécient d'avoir une observation, une écoute et une évaluation du développement de leur enfant. A travers cet accompagnement, les parents prennent conscience des compétences de leur enfant. Certains ont entrepris des actions pour le bien être de leur enfant et ont sollicité un deuxième entretien pour valider les actions mises en place.

Au petit Poucet, 3 séances « Bien-être » ont été proposées aux familles avant le confinement et un « Café Parents » s'est déroulé en octobre.

Garder le lien avec les familles a été primordial. Ainsi, pendant le confinement, au Petit Poucet ont été partagés des moments conviviaux (photos d'activités faites par les familles avec leurs enfants, les progrès fait par les enfants, des ateliers bien-être en Visio et diverses informations dues à la réouverture de la structure. Aux Papillons, ce sont des diaporamas individualisés pour les enfants de la section bébé, intégrant des vidéos sur le déroulement d'une journée, qui ont été envoyés. Des contacts téléphoniques ont maintenu le lien entre les familles et les équipes.

FOCUS

Le suivi psychologique des enfants pendant cette crise sanitaire :

Une attention soutenue de l'ensemble des professionnelles a mis l'accent sur l'observation des enfants à leur retour en collectivité, afin de détecter tout trouble ou signe particulier et le soutien et l'écoute des parents. Les équipes ont accompagné les parents autour des inquiétudes dues à la situation sanitaire.

Le constat heureux est qu'aucuns signes particuliers n'ont été repérés, les enfants comme les parents ont repris leurs marques et leurs habitudes, quelques familles ont toutefois été orientées vers la psychologue des établissements.

Les contributions au développement durable :

- utilisation au maximum de produits d'entretien bio en limitant le nombre,
- vigilance importante dans la consommation de l'eau et de l'électricité,
- achat de produits alimentaires bio et/ou locaux, en privilégiant les producteurs locaux,
- tri des déchets minutieux,
- prêt de matériel entre établissements,
- fabrication de jeux avec du matériel de récupération,
- utilisation de gants de toilette pour le change des enfants plutôt que des lingettes,
- utilisation ponctuelle de la climatisation.

Accueil de familles variées : parents ayant un emploi, parents en recherche d'emploi, famille en insertion sociale, femmes isolées...

Les établissements de la petite enfance accueillent les enfants, en favorisant la mixité sociale. Ainsi, sur 398 enfants accueillis en 2020, 171 étaient issus de familles à faibles ressources selon les indicateurs de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre (tarif horaire inférieur à 1 euro) soit 43 % contre 40.9% en 2019.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	101 158	108 391	162 956	214 543
Budget d'investissement	14 049	12 343	13 859	12 304
Indicateurs d'activité				
Nb d'heures enfants facturées	282 693	280 728	303 240	251 115
Taux de fréquentation	64,49	70,87	72,70	63.75
Prix de revient horaire par enfant	9,71	9,48	9,54	12,93

*Augmentation du périmètre du service avec une année complète de fonctionnement de la Pingaudière avec des prestations d'entretien ménager qui sont directement imputées au service



Mutualisation de certaines dépenses avec le service de la restauration municipale (achats de denrées, maintenance du matériel...). Ce qui devrait avoir un impact favorable sur la maîtrise des dépenses.

Finalisation de l'écriture du projet d'accueil de l'enfant en situation de handicap avec la référente dédiée au Multi-accueil de la Pingaudière.

Poursuite des actions en lien avec la parentalité.

Co-organisation de la semaine de la Petite enfance en juin 2021 avec l'organisation de journées portes-ouvertes dans les établissements.

Reprise en régie de l'activité des 3 haltes garderies et d'une micro-crèche gérées par l'Association Castelroussine de gestion des centres socio culturel au 1^{er} avril 2021.



Restauration municipale

Activité 2020 :

Acquisition de matériel permettant une amélioration du service et améliorer les conditions de travail des équipes :

Pour l'UPC, l'acquisition de rayonnage à palette (22 000 €) afin de réorganiser l'épicerie pour lutter contre la pénibilité au travail et la sécurité des agents et divers petits investissements.

Contribution au développement durable :

Développement du partenariat avec l'association de producteurs locaux Cagettes et Fourchettes.

Acquisition de nouveaux équipements de lavage professionnels permettant de fortes réductions de consommation en eau et en énergie.

Réorganisation et optimisation des tournées de livraison des repas pour limiter les déplacements des véhicules aux justes besoins.

Développement des achats de produits issus du commerce équitable.

Fin de l'utilisation des barquettes en plastique et de la vaisselle rigide réutilisable en plastique pour les enfants.

Les offices de restauration préparent désormais une partie des repas, ce qui permet de réaliser des économies de fluides en évitant le passage des aliments en cellules de refroidissement.

Achat d'un nouveau transmetteur GSM (5 500 €) pour contrôler et sécuriser les chambres froides.

Pour les offices, Achats de 6 armoires de maintien en température (11 880 €) dans différents offices pour faciliter le travail des équipes, acquisition d'un nouveau tunnel de lavage (27 500€) à Jean Racine suite à l'agrandissement de l'office et divers petits investissements.

FOCUS

Durant la 1^{ère} période de confinement, le service restauration a continué de travailler afin d'assurer la confection des repas pour le portage à domicile, les Rives de l'Indre et Solidarité accueil. Suppression du plastique. Le service restauration municipale a supprimé les contenants plastiques en achetant des « bacs gastro » pour transporter les préparations dans les différents offices.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	1 445 661	1 408 936	1 551 823	1 372 561
Budget d'investissement	38 194	2 733	134 395	113 482
Indicateurs d'activité				
Nombre de repas servis	414 284	412 319	410 251	299 196
Restauration scolaire	287 247	286 491	284 789	200 647
A.L.S.H	18 119	18 817	19 529	13 578
Selfs du personnel	42 228	41 446	41 053	28 255
Portage à domicile (CCAS)	48 552	45 184	42 805	41 513
Autres adultes	18 138	20 381	22 075	15 203
Coût de revient repas (hors coût RH)	3,84	3,42	3,78	4,58
Part alimentaire	2,30	2,36	2,55	3,14



- Poursuite du développement de la part de l'approvisionnement local.
- Refonte du marché public de denrées afin de diminuer le nombre de lots.
- Acquisition de chariots logistique pour le transport des « bacs gastro ».
- Poursuite des acquisitions de matériels et de mobiliers afin de moderniser le service.
- Réorganisation de la répartition des écoles suite à l'agrandissement de l'office Jean Racine pour diminuer les coûts de transport et la qualité d'accueil des enfants.
- Projet d'agrandissement de l'office Jules-Ferry.



Activité 2020 :

Atelier santé ville et Contrat local de santé

Le Contrat local de santé et l'atelier santé ville sont la déclinaison locale d'une politique publique qui vise à réduire les inégalités sociales de santé en actionnant des leviers de mobilisation inter partenariales à la croisée des intérêts de tous et ce au profit d'actions de prévention et promotion de la santé. Le levier est l'organisation d'une animation et coordination territoriale. La vulnérabilité, les inégalités sous entendent une capacité à s'organiser pour « aller vers ». Ce type de travail a particulièrement été mis à mal par la crise sanitaire.

Un avenant partagé avec les signataires dont l'Agence régionale de santé a prolongé le contrat pour une année. Pour mémoire, 2019 représentait la dernière année du Contrat local de santé défini pour 3 ans. Un des événements marquants fut donc la mise en place d'une évaluation ad hoc dont les conclusions ont été exposées et partagées publiquement en décembre 2019.

L'année 2020 a été dédiée à la préparation du contrat local de 3ème génération couvrant la période 2021-2026) a signer en 2021. De nouveaux partenaires seront signataires : le conseil territorial de santé (CTS), la communauté pluri professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Trois axes vont le structurer : agir sur les déterminants de santé, la santé mentale et la santé environnementale, et devront permettre des mobilisations partenariales et territoriales pour la poursuite de projets de prévention et promotion de la santé représentant une quinzaine de projets, mais aussi l'impulsion de nouveaux sur la thématique santé environnementale.

Malgré la crise sanitaire et des marges de manœuvres plus restreintes, les partenaires sont restés mobilisés puisque plus d'une centaine sont toujours d'accord pour s'impliquer dans les actions mises en place. Toutefois, le nombre de personnes sensibilisées aux différentes thématiques a été moindre cette année au regard du contexte alors qu'il représente en temps normal un potentiel oscillant entre 5 et 6000 personnes. (Cadre de référence sur les années précédentes).

Les déterminants de santé

Les manifestations autour de la nutrition, Fête du pain et Semaine du goût, continuent à fédérer même si elles ont été très impactées par le contexte sanitaire en 2020. Usuellement, 3 000 personnes environ sont impliquées mais à peine la moitié l'ont été en 2020. Par exemple, la Fête du pain n'a pu être réalisée, la semaine du goût a touché moitié moins de personnes mais les actions auprès des enfants scolarisés en maternelle et de la restauration municipale ont pu avoir lieu, tandis qu'un seul club de dégustation s'est tenu sur les trois annuels et que le projet "alim ados" a été impacté au redémarrage à la rentrée 2020-2021. Néanmoins des réaménagements ont été trouvés pour qu'il puisse avoir lieu. Enfin, un cycle d'éducation et prévention alimentaire

pour les enfants de 6ème a été organisé au collège Rosa-Park's.

La santé mentale

Autre temps fort, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), qui réunissent 900 personnes autour de 40 temps dédiés se sont réduits à 2 rendez-vous avec une trentaine de personnes à chaque fois, les contraintes sanitaires ne permettant pas d'organiser grands publics.

2020 devait permettre d'organiser une seconde édition de la campagne de prévention santé, éducation et numérique « une Semaine sans écran ». Seule la conférence avec le Docteur Serge TISSERON a pu être maintenue. Elle a fédéré 135 professionnels d'origines et de secteurs variés (enseignants, soignants, animateurs socio culturels...). En 2020 une trentaine de partenaires étaient mobilisés pour l'organisation de cette campagne, elle sera reconduite en 2021. Elle se nommera « écrans à la diète ». Le lien est fait avec la volonté de transmettre des réflexes et une réflexion en lien avec les usages du numérique c'est-à-dire garder la maîtrise sur la machine et non l'inverse.

Les soirées contées, initiées en 2018, ont trouvé leur public et l'action axée sur la parentalité réunit, quatre fois par an, de 60 à 120 personnes à l'école Michelet. Cette année, une seule soirée a pu avoir lieu, elle a fédérée une trentaine de personnes. Cette action de prévention qui fédère les acteurs de la petite enfance sera reconduite en 2021 et devrait également être développée sur Vaugirard – Saint-Christophe.

La notion d'accès aux soins et aux droits demeure prégnante et divers stands d'information, ainsi que des séances de dépistage ont été mises sur pied. Une seule action a pu avoir lieu en octobre 2020. Le temps était très mauvais et peu de personnes ont été touchées. De plus nombre de partenaires ne pouvaient s'inscrire dans des actions de proximité au regard du contexte. 2021 devrait permettre un redéploiement de ces organisations collégiales auprès des plus démunis via des stands collectifs sur le marché à Saint-Jean mais aussi sur les sites des Restos du Cœur et lors de manifestations dans les communes de l'agglomération.

Enfin, l'atelier Passerelle, lieu de culture et d'échanges situé sur le quartier Beaulieu, a connu quelques évolutions avec le retrait du pôle de psychiatrie fin 2020. Malgré tout, cet espace continue à jouer son rôle d'interface entre personnes souffrantes et habitants du quartier ou de la ville notamment dans le contexte actuel pour lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables.

L'outil radio émission mensuelle "L'écho des sans voix" a pu être maintenu quasiment normalement (45000 auditeurs dans le département. Le principe de l'émission est le suivant : parler c'est bon pour la santé. (Témoignages de patients, associations santé, de publics vulnérables...) une petite dizaine de partenaires mobilisés autour de ce projet.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires des dispositifs Ateliers santé ville (ASV) et Contrat local de santé (CLS)	6 000	6 000	5 500	<3000 mais non représentatif en raison du Covid-19
Nombre de partenaires mobilisés par l'ASV ou le CLS	110	100	100	<100

Signature d'un nouveau Contrat local de santé / Atelier santé pour le premier trimestre 2021.

Maintenir la mobilisation des partenaires et du travail en réseau malgré un contexte contraint sur les deux premiers axes du contrat (agir sur les déterminants de santé et santé mentale).

Voir l'émergence d'une thématique santé et environnement (troisième axe du CLS 3ème génération) orienté vers la lutte contre les moustiques tigre, la prévention du risque bruit et l'identification des sources de perturbateurs endocriniens.



Activité 2020 Pôle Hygiène :

Plan de lutte contre le moustique tigre

En 2020, le département l'Indre dans sa totalité a été classé rouge sur les cartes de vigilance moustique tigre, c'est-à-dire que l'espèce y est déclarée officiellement implantée et active. Au total 58 départements français sont concernés.

La surveillance entomologique se base sur 3 axes de travail :

- les opérations de relevés mensuels des pièges pondoirs,
- les déclarations individuelles saisies via le réseau sentinelle (www.signalement-moustique.fr),
- la surveillance épidémiologique.

Le bilan de cette campagne est attendu pour mai 2021.

Dans le cadre de ce dossier, la commune de Châteauroux a versé en 2020 au Conseil départemental de l'Indre 17 000 € pour la participation aux dépenses de la campagne de suivi.

Contrôle de l'hygiène alimentaire des commerces de bouche de Châteauroux

En raison de la crise sanitaire, les commerces de bouche ont été fermés une grande partie de l'année. Aucun contrôle n'a été réalisé.

Procédures de police menées par le service hygiène et prévention.

Durant l'année 2020, le service Hygiène et prévention a mené

plusieurs procédures au titre des pouvoirs de police du maire :

- 0 arrêté municipal portant sur le déblaiement, le défrichage et la dératisation,
- 4 mesures sonométriques ont été effectuées dont 4 en période nocturne (22h à 7h).

Focus Covid-19

Dans le cadre de la gestion du risque sanitaire, le service hygiène assure la mission de référent Covid. Cela a consisté en la mise en place d'un plan de continuité d'activité en 2 phases : confinement total ou confinement partiel, ainsi qu'en la mise en place d'une veille réglementaire.

De plus, des contrôles des procédures « gestes barrières » ont été réalisés dans les écoles à l'occasion de la reprise post confinement en mai 2020.

Surveillance des eaux de baignades

La concentration maximale de cyanobactéries durant la période estivale 2020 a été fortement augmentée en fin de saison estivale nécessitant une interdiction de baignade anticipée en septembre. La cause probable est la présence de nombreux volatils de type canards, et le nourrissage intensif de la part des usagers du site. Celles-ci s'accumulent et se dégradent au fond du lac entraînant la prolifération de ces bactéries.

FOCUS

Dans le cadre de la dératisation des voiries, des placebos sont mis en place pour détecter la présence de nuisibles. Ce n'est qu'une fois la présence confirmée que les produits de traitement sont installés. Cela afin de limiter la bioaccumulation.

L'agent de salubrité intervient également sur le maintien de l'alimentation en eau de la frayère à brochets afin de favoriser la reproduction de cette espèce.

Indicateurs 2020

Le nombre d'intervention du service hygiène a chuté en 2020 en raison de la crise covid. En effet, l'arrêt des activités et des travaux a eu un impact fort sur le nombre de demandes, notamment les dérogations bruits, qui n'avaient plus lieu d'être, les établissements de musique amplifiés ayant été fermés et les animations sportives et culturelles interdites sur la majorité de l'année en raison des contraintes sanitaires.

Suite au départ en retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé, les activités du service en matière de 3D se sont recentrées sur l'intervention dans l'espace public, les demandeurs d'intervention sur le domaine privé sont invités à contacter un prestataire privé.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget d'investissement : Ville	77 100 €	56 700 €	95 700 €	52 875 €
Agglo	42 300 €	25 300 €	24 300 €	12 669 €
Budget d'investissement : Ville	234 000 €	50 000 €	13 785 €	0 €
Agglo				
Indicateurs d'activité				
Hygiène :				
Nombre de dossiers instruits Dont :	259	293	422	205
	Réclamations	136	131	149
	Autres	123	162	273
Nombre de visites et interventions des inspecteurs de salubrités	296	312	108	65
Nombre d'intervention des agents de salubrité	842	1 185	512	489
Qualité de l'air :				
Nombre de jours de qualité très bonne ou bonne	326	287	295	309
Nombre de jours de qualité moyenne	30	61	50	45
Nombre de jours de qualité médiocre	2	15	15	10
Nombre de procédure d'alerte	7	2	0	0

Le service hygiène se sépare du pôle Prévention et se rapproche du pôle Santé publique pour créer un service Hygiène et santé publique rattaché à la direction générale adjointe de la Cohésion sociale nouvellement créée.

Les principaux axes de travail du service vont porter sur la création d'une synergie entre le CLS, l'Hygiène et la Santé publique.

L'entité Hygiène, quant à elle, apportera une attention particulière sur la prévention de la prolifération des moustiques tigres et la stérilisation des chats libres.



Activité 2020 Pôle Santé publique :

La crise sanitaire qui a touché le pays a lourdement joué en défaveur des activités du service. En effet, il a été impossible de mener à bien les animations, permanences, ateliers et autres séances de vaccinations.

Séances de vaccinations, organisées au Point santé, en partenariat avec l'UC-IRSA.

Le service est en charge de la partie organisationnelle et administratives des dites séances et met à disposition le Point santé (tenant compte des contraintes sanitaires liées à la COVID), gère la prise de rendez-vous, les convocations, les commandes de vaccins auprès de l'équipe médicale de l'UC-IRSA, ainsi que le volet administratif le jour de la séance.

Tenue du fichier vaccinal

L'année 2020, a été un véritable tournant pour la tenue du fichier

vaccinal. En effet, un nouveau logiciel a été adopté entraînant un important travail en partenariat avec les équipes de "mesvaccins.net". Après 20 années d'utilisation du logiciel "Intervax", il a été mené une réflexion quant au changement de prestataires, et le choix s'est ainsi porté sur la plateforme "Colibri", plus intuitive et plus moderne.

Ainsi plus de 35000 fiches patients ont été transférées sur la nouvelle plateforme et un important travail a été engendré pour la vérification individuelle des fiches.

Accueil santé (middle office)

En dehors de la période de confinement le service a continué sa mission d'accueil de la population au sein du box dédié en middle office. Les agents ont ainsi poursuivi l'accueil des usagers pour la remise de relevés vaccinaux (principalement en lien avec le service Education-jeunesse dans le cadre des

inscriptions scolaires), remise de préservatifs (masculins et féminins), remise de produits contre la pédiculose (apport de conseils et recommandations personnalisés), orientation vers des partenaires/organismes (MDPH, CDOM, CCAS, CAS, associations diverses).
De plus, une grande partie des usagers a fait également part de ses besoins dans le cadre de la recherche de médecins traitants et de médecins spécialistes et un grand nombre d'appels téléphoniques liés à la pandémie de Covid-19 a également été reçu.

Animations et accueil au point santé

Le Point santé, antenne du service, permet un accueil de la population au cœur du quartier Saint-Jean (QPV). Le site est ouvert au public tous les mercredis après-midis, et sur rendez-vous en dehors de ce créneau. Ce site offre les mêmes prestations aux usagers qu'à l'hôtel de ville, à savoir la remise de produits contre les pédiculoses et de préservatifs, la remise de relevés vaccinaux mais également l'accueil d'associations locales pour leurs permanences et comme mentionné plus haut les séances de vaccinations.

Des animations et activités multiaxiales et multi-partenariales sont également ponctuellement organisées : nutrition, hygiène, premiers secours, sommeil, écrans... (DRE, PMI, centre-social...).

Sensibilisation à l'équilibre alimentaire (année scolaire 2019/2020)

Dans le cadre de ses actions, le service a poursuivi lors de l'année scolaire 2019/2020 ses interventions sur la thématique de la nutrition. De fait, 241 enfants répartis sur 5 établissements ont bénéficié de ses interventions. A savoir, 3 écoles maternelles (Buffon, Michelet et Jean Moulin), 1 école élémentaire (Les Marins) et le collège Rosa Parks.

De plus, étaient prévues des interventions dans les écoles maternelles Saint-Martial et Martin Luther King avec un petit déjeuner auprès des plus jeunes, accompagnés par leurs parents et en présence de la diététicienne. Ces interventions ont dû être annulées comme celles prévues avec les 2 classes de grands de Jean Moulin et les 2 interventions au collège pour cause de confinement. Soit 356 enfants qui auraient dû être sensibilisés.

Parallèlement, 83 parents ont été sensibilisés sur les problématiques liées à la nutrition suite à ces animations dans 3 maternelles et 1 élémentaire, dans le cadre des « vacances apprenantes » et lors d'animations au point santé.

Education à l'hygiène Bucco-dentaire

Lors de l'année scolaire 2019-2020, tous les écoliers de Châteauroux (écoles publiques et privées) devaient participer à cette action d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire soit 1500 enfants qui auraient dus en bénéficier. A cause de la pandémie et du confinement, les séances ont dû s'interrompre le jeudi 14 mars.

Au total, 661 enfants ont bénéficié d'une sensibilisation bucco-dentaire sur l'année scolaire, soit 35 interventions dans 31 classes. Parmi eux, 314 enfants ont suivi une deuxième intervention en approfondissement avec l'animatrice, soit 22 interventions pour 17 classes.

Offre de soins

De par ses missions, le service Santé publique travaille activement sur la thématique de l'offre de soins.

De fait, le service a accompagné différents projets, tels que :

- mise en place des différentes aides à l'installation, rencontre des professionnels et suivi administratif des dossiers,
- rencontre de nouveaux praticiens à la recherche d'informations, contacts...
- organisation des réceptions d'accueil des Internes en médecine et Faisant fonction d'interne "FFI" (groupe de travail en lien avec les services attractivités de la Ville et du Département, Centre hospitalier, CPTS...),
- gestion des offres saisonnières aux internes (places spectacles, foot...).

Conseil d'Organisation de la Santé

Le service Santé publique est chargé du portage du Conseil

d'organisation de la santé (COS). Le service accompagne l'organisation des rencontres (conseils et réunions de travail) ainsi que les différents sous-groupes de travail dans le cadre de recherches d'éléments, rencontres de partenaires...

Le COS a vu le jour courant septembre et est composé de 17 membres, d'horizons divers : direction du Centre hospitalier et de la clinique, praticiens, élus, représentants du Conseil de l'ordre des médecins, du Conseil départemental, de la Ville de Châteauroux, des usagers et des agents hospitaliers...

Ce conseil a pour objet la recherche et la participation à la mise en œuvre de tous moyens permettant d'améliorer l'accès aux soins sur le territoire et notamment de favoriser le rapprochement public-privé.

Une déclinaison de 4 sous-groupes de travail a vu le jour afin de permettre d'aborder lors de réunions de travail, diverses thématiques :

- logement et mobilité des étudiants,
- les locaux pour les professionnels de santé,
- organisation d'un audit sur l'offre de soins du territoire,
- conditions d'installation et de fonctionnement d'une cabine de téléconsultation.

Défibrillateurs cardiaques

Le service Santé publique est chargé de la gestion et de la maintenance des 19 défibrillateurs cardiaques du territoire.

Parallèlement le service gère l'installation d'une signalétique dédiée en ville, accompagne les communes de l'agglomération dans le cadre de la gestion de leurs appareils respectifs et mène des actions de sensibilisations selon les demandes (conseils de grand quartier, centre de loisirs, DRE, dispositif « vacances apprenantes »...) et tient à jour les différentes bases de données nationales (opendata, plateforme type GéoDAE et ARL0D).

Mission handicap

Le service dispose également d'une mission handicap, qui accompagne les usagers dans leurs démarches, en lien avec l'élu(e) aux personnes âgées et handicapées.

En raison du Covid-19, les manifestations diverses n'ont pu être organisées, de fait, le volet coordination logistique n'a pu être mené pour l'accompagnement d'événements tels que HandicapFoot, séminaires et conférence autisme (les événements seront éventuellement reprogrammés au cours de l'année 2021).

Actions diverses du service

Participation au groupe de travail « accueil des nouveaux arrivants » en lien avec le CCAS.

Travail en lien avec l'Etablissement français (EFS) du sang notamment pour les campagnes de communication et l'organisation des prélèvements.

Contribution au Conseil municipal des enfants, commission santé solidarité et droits de l'enfant (exemple partenariat avec l'EFS pour le clip vidéo réalisé en 2020).

Prise en charge des Admissions provisoires en soins psychiatriques.

Animations au Pôle d'enseignement supérieur international sur les thématiques santé, prévention et risques sanitaires.

Participation aux groupes liés aux violences faites aux femmes.

Travail en lien avec le Contrat local de santé et l'ANPAA pour les dispositifs de dépistages.

Suivi de la base de données SUIPI pour le volet médical.

Travail avec les collègues et partenaires pour « causeries » avec les familles sur des thèmes santé et hygiène.

Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec la Direction Enfance, Education-jeunesse et l'Unité de production culinaire.

Participation à des groupes de travail en lien avec le CLS (Alim'ado, marché...).

Suite au confinement, le service a également été sollicité pour la tenue d'ateliers durant les temps périscolaires dans tous les établissements scolaires sur la période allant de mai à juillet 2020.

FOCUS

L'amélioration de l'écoute des habitants passe par le développement de dispositifs de proximité et d'accompagnements individualisés (voir aussi « Allez vers » dans le cadre du CLS).

Le Point Santé s'est ouvert à la rencontre et a mis en place des temps d'animations à destination de la population castelroussine et principalement celle du quartier Saint-Jean.

Outre l'accueil individuel qui s'est développé sur rendez-vous, des réunions d'échanges avec les habitants (enfants, adolescents ou familles) sont organisées sur l'ensemble des composantes qui contribuent à la santé (hygiène, alimentation, sommeil, écran, bien-être...)

Cette mission est également assurée grâce au renforcement du partenariat instauré avec les structures et dispositifs du quartier.

Indicateurs 2020 d'activité d'une partie des actions du service Santé publique

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement : ch.011	4800	6850	7700	7700
Budget d'investissement : ch.21	2304	4085	11827	11057
Indicateurs d'activité				
Séances de vaccinations				
Nombre de séances	12	12	13	13 (dont 4 annulées)
Nombre de personnes vaccinées	287	284	360	221
Nombre de vaccins administrés	325	384	454	331
Sensibilisation bucco-dentaire				
Nombre d'écoles	12	17	19	31 classes
Nombre d'interventions	45	92	143	57
Nombre d'enfants	1057	1415	1458	661
Sensibilisation équilibre Alimentaire				
Nombre d'écoles				11
Nombre d'enfants				597

Le service Santé publique intègre le service Hygiène et Santé publique au 1er février 2021, au sein de la Direction générale adjointe de la Cohésion sociale. Les axes de travail pour l'année 2021 sont :

- Gestion des centres de vaccination dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

- Réalisation d'un diagnostic territorial de santé.

- Vigilance au regard de la santé des populations et notamment concernant les risques dus à l'exposition aux perturbateurs endocriniens (en lien avec le CLS). Recherche d'actions menées au sein du groupe de travail du RfVS.

- La réduction du gaspillage alimentaire : projet co-construit avec d'autres services de la direction (restauration et périscolaire). À cette fin, deux niveaux d'intervention sont envisagés : l'amélioration des dispositifs et de l'organisation du service apporté, mais aussi la sensibilisation et l'implication des convives.





DGA : SERVICE AUX HABITANTS



Fortement impactée par la pandémie de coronavirus, la direction s'est attachée à maintenir au maximum les services aux usagers.

Le service des Sports est composé d'une équipe de plus d'une trentaine d'agents (un attaché territorial, trois conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, sept éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives « ETAPS », 11 brevets d'état d'éducateur sportif des activités de la natation « BEESAN » et 2 stagiaires, deux secrétaires-pôle comptabilité (absence de la secrétaire-comptable des piscines durant l'année 2020), six agents techniques, quatre régisseurs, tous répartis en trois pôles distincts (administration, éducateurs terrestres, établissements aquatiques) rattachés au Responsable des Sports.

Activité 2020 :

Administration des sports

Le pôle administratif gère différents domaines que l'on retrouve dans la rubrique ci-après :

- L'année 2020 a été marquée par une mise à jour importante, latente depuis 2006 : le nouveau conventionnement tripartite entre le Conseil Régional du Centre Val-de-Loire, l'Agglomération de Châteauroux Métropole et les lycées qui comprend les modalités d'utilisation et de fonctionnement mais aussi le nouveau conventionnement bipartite entre l'Agglomération de Châteauroux Métropole et les lycées qui fixe notamment la tarification, avec une évolution au fil des années, indexée sur l'indice INSEE du coût de la vie.
- À partir de mi-mars, la mise en place des mesures sanitaires dans le cadre de la COVID-19 (confinement, déconfinement, couvre-feu) a considérablement perturbé les activités du service. En effet, certains, voire l'ensemble des équipements sportifs sont restés fermés sur plusieurs périodes prolongées (Établissements Recevant du Public couverts, salles spécifiques « dojos, boxe, gymnastique », stades etc.). La reprise des activités a été progressive sous certaines conditions (protocole sanitaire, publics prioritaires, type d'activité « sans contact ») et de nombreux événements sportifs ont dû être annulés voire reportés à l'année 2021.
- À l'instar de l'ensemble de la collectivité, la forme « télétravail » a été privilégiée au niveau de l'organisation administrative du service pour répondre tout de même au mieux aux demandes des usagers. Les relations avec les 96 associations sportives (56 disciplines), les établissements scolaires, les institutions et les différents services de Châteauroux Métropole ont pu être préservées en diminuant l'incidence sur la nature des missions effectuées maintenant en distanciel.
- Afin de garder le contact avec le tissu associatif, le service a proposé différents temps d'échanges à partir des nouveaux outils dématérialisés de visioconférence : des réunions « ZOOM », relatives à la reprise des activités (préconisations gouvernementales, cadre réglementaire, incidences sur le fonctionnement des services de Châteauroux Métropole) et des informations via le portail associatif concernant les aides financières (modalités d'accompagnement, explications des subventions de fonctionnement, report de la date butoir du Fonds Sportif, prise en compte des dépenses engagées en cas d'annulation de la manifestation, mesures économiques du plan national de relance Sport et des aides territoriales).
- Le service des Sports, en collaboration avec les services techniques, a profité de la période de fermeture des structures pour programmer des travaux de régénération, de rénovation ou de construction d'espaces ou d'équipements sportifs (suivi de 70 sites).
- Exemples de travaux étudiés, effectués ou prévus :
- Réaménagement d'une 2^{ème} salle d'entraînement de boxe avec l'achat d'un nouveau ring dans le gymnase

Jablonsky,

- Achat de 2 tables de ping-pong pour la salle Georges-Faurt,
- Achat d'une piste souple d'escrime,
- Achat de 2 tables de marque pour les prêter ensuite aux associations sportives,
- Achat d'une piste d'élan et d'une table de saut au complexe sportif de Saint-Denis,
- Création et ouverture d'une piste de BMX et de 3 circuits de pumptrack.
- La crise sanitaire a généré de nombreux reports ou annulations de manifestations en 2020. Ainsi, seuls 31 événements (hors compétitions sportives régulières) ont pu se dérouler sur le territoire de Châteauroux (113 étaient prévus initialement). L'incertitude du contexte n'a pas permis aux associations de se projeter (calendriers, organisation fédérale, accessibilité des équipements).

Évènementiel sportif spécifique :

Compte tenu de la crise sanitaire, seuls certains événements ont pu contribuer à l'attractivité de notre territoire, en fonction de la période avec parfois certaines contraintes d'organisation (protocole, huis-clos, publics prioritaires « haut-niveau ») :

- championnats régionaux de cross le 26 janvier (Plaine des Chevaliers) ;
- gala de boxe professionnelle « championnat de France des mi-lourds » le 1er février (complexe sportif Pierre-Jablonsky) ;
- grand prix D1-D2 et le championnat inter-régional jeunes de triathlon les 22 et 23 août (site de Belle-Isle et ses environs) ;
- matches de football de Ligue 2 (saison 2019/2020 et 2020/2021 - LBC Football).
- D'autres, de niveau national, ont favorisé le dynamisme de la collectivité en cette année inédite :
- tournoi national multichances de tennis « les 36 petites chandelles » du 30 janvier au 2 février (tennis Raymond-Thomas) ;
- course cycliste Mercedes Benz « trophée Ville de Châteauroux » le 22 août (Stade Gaston-Petit et ses environs) ;
- trophée national de handball « Harmonie Mutuelle » le 9 septembre (gymnase de Touvent) ;
- tournoi de tennis « grand prix Leclerc » du 9 au 31 octobre (Tennis Raymond-Thomas) ;
- Le pôle « administration » a alloué des subventions de fonctionnement pour un montant de 675 010 € (57 associations sportives), des aides financières à hauteur de 48 741 € dans le cadre du Fonds Sportif « soutien aux manifestations » (18 projets subventionnés concernant 16 associations) et 3 000 € pour l'École municipale des sports (7 projets associatifs « cycles d'activités période périscolaire »).

Enfin, pratiquement l'ensemble des manifestations populaires régulières n'ont pu se tenir en 2020. Les lieux ou zones de rassemblement (intérieur, extérieur) sont restés interdits ou « contraints » pour les organisateurs, les participants ou les éventuels spectateurs.

Activité 2020 :

Piscines, baignade et base nautique de Belle-Isle

- L'année 2020 a été synonyme d'un travail très approfondi sur le projet de structure de Balsanéo dans sa globalité : gestion du personnel, gestion des espaces de restauration et soins, planification des différents publics, gestion juridique des solutions de délégations, choix structurants sur le projet dont les horaires d'ouverture notamment etc. Le jalon important fut la validation du projet de structure par la Conférence des Maires de l'agglomération du 13 novembre.
- La crise sanitaire exceptionnelle a obligé la mise en place de protocoles très spécifiques sur les 4 sites (piscine à vagues, Firmin-Batisse, base nautique et baignade de Belle Isle) afin d'accueillir les publics.
- Le site de Belle-Isle s'est développé avec le nettoyage complet de la base nautique et la réfection de la cabane de la baignade de Belle Isle.
- Le 1er confinement a permis la vidange des bassins des piscines afin de procéder à un nettoyage complet.
- Le dispositif Bougez à Belle Isle s'est déroulé durant l'été, malgré la crise sanitaire.
- La crise sanitaire a demandé un travail de fond important sur les remboursements et les reports d'activités dans le cadre de la fermeture des piscines (solutions de remboursement pour les utilisateurs).
- Amélioration de la dématérialisation des inscriptions aux activités municipales et à l'aquabike : l'acompte a été supprimé pour simplifier la démarche.

Organisation d'animations :

Piscines :

- 24 janvier : Soirée Fluo (95 participants).
- 8 février : Family Party (229 participants).
- 9 mars : Soirée aquagym carnaval (130 participants).
- Fermeture de la piscine le 14 mars suite à la crise sanitaire.
- Ouverture des piscines en mode dégradé avec un protocole et une Fréquentation Maximale Instantanée restreinte à compter de juillet.
- Accueil des publics de septembre à fin octobre.
- Accueil depuis le 2 novembre des usagers sur prescription médicale et des formations qualifiantes pour la préparation du BNSSA.

Site de Belle-Isle :

- Ouverture de la baignade et de la base nautique avec une plus grande amplitude horaire (10h / 19h) dès le 2 juin.
- 22/23 août : Grand prix D1-D2 de triathlon sur le site de Belle-Isle.
- Fermeture du lac de Belle Isle le 4 septembre suite à la présence de cyanobactéries.
- 10 septembre : Défi inter-entreprises (22 équipes). La seule épreuve maintenue dans la région Centre Val-de-

Loire. Le défi a été modifié avec 3 épreuves : course, vélo et parcours d'obstacle.

- 6 juillet au 28 août : organisation de l'opération Bougez à Belle-Isle en lien avec la direction de l'attractivité du territoire et du développement économique (2 456 participants).

Éducateurs sportifs terrestres

- La crise sanitaire a eu un impact important sur le pôle des éducateurs sportifs terrestres, qui a dû s'intégrer durant le 1er confinement dans des missions complètement différentes du quotidien (portage des repas, garde d'enfants dans les écoles etc.). Les missions sportives de terrain furent donc moindres sur cette période. Les protocoles successifs ont ensuite permis la tenue du grand temps fort de l'été : la Sénatorerie (en effectif divisé par 2). La rentrée scolaire en mode normalisé a duré peu de temps, suite au second confinement de fin octobre.
- En parallèle, l'année 2020 a permis de développer la dématérialisation des inscriptions. Celles effectuées en ligne sont de plus en plus efficaces, les usagers se sont bien habitués et y trouvent un gain de temps. En parallèle, le sujet des paiements au guichet, qui est souvent prépondérant dans les inscriptions, est en cours d'optimisation avec la DSITN notamment (augmentation constante des règlements en tickets CAF à la place des chèques-vacances et des règlements par Internet).
- L'année scolaire 2020-2021 marquait la relance d'un guide des sports, outil de communication pour mettre en avant les actions du service, notamment l'École Municipale des Sports. Cet outil n'est sûrement pas étranger au maintien du nombre d'inscriptions malgré la pandémie. Cet outil doit se renouveler, année après année.
- Le pôle des ETAPS a repris l'organisation de séjours à thèmes, hors de l'agglomération castelroussine : en février au ski dans le massif du Cantal et à la Toussaint en cycle voile, en Bretagne.
- L'accueil de loisirs estival de la Sénatorerie (3 semaines en juillet) a fonctionné malgré la crise sanitaire mais avec des adaptations dans le fonctionnement (effectif = 60 enfants maximum par semaine, activités extérieures favorisées et protocole sanitaire renforcé).
- L'accueil de loisirs de la Petite Sénatorerie (nouveau nom depuis la rentrée scolaire 2020) connaît un grand succès avec la mise en place des séjours à thèmes notamment. Les retours des enfants et des parents sont excellents et la rapidité à laquelle les inscriptions sont complètes en est la preuve.
- Le pôle a cherché à se diversifier, en s'incluant dans un développement d'activités à destination des agents de la collectivité, développement freiné considérablement par la crise sanitaire.



Administration des Sports

L'année écoulée a été l'occasion d'approfondir un sujet important lancé en fin d'année précédente : l'utilisation par les lycées du territoire, sous convention, des installations sportives municipales. Ainsi, un travail partenarial de fond fut entrepris du début de l'année jusqu'au conventionnement validé aux conseils de juin, malgré la crise sanitaire. Durant cette période, des discussions ont eu lieu avec la Région Centre Val-de-Loire mais aussi bien sûr avec les proviseurs des lycées concernés (Lycées Agricole, Blaise Pascal, EREA, Jean Giraudoux, Pierre et Marie Curie et Sainte Solange). Ce conventionnement n'ayant pas évolué depuis 2006 (tacite reconduction et tarifs similaires notamment), le sujet était donc d'ampleur car les frais de fonctionnement pour la collectivité ont bien augmenté. Le 17 janvier, l'élu référent aux sports et les services rencontraient les principaux concernés, puis de nouveau le 18 mai. Les discussions portaient notamment sur les modalités de facturation. Le service des sports effectuait des propositions tarifaires, pour remettre à niveau les tarifs pratiqués. Au vu des difficultés financières des lycées, via notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) calculée sur l'année N-2 d'exploitation, il a été acté que les tarifs seraient impactés seulement du niveau d'inflation issu de l'indice INSEE de l'année précédente. Ceci permettant d'éviter une augmentation trop importante. Les modèles de conventions furent ensuite validés aux conseils municipaux et communautaires de juin. Il est bon de noter que deux sortes de conventions sont actées : bipartite (collectivité>lycée, notamment sur l'aspect tarifaire), tripartite (Région Centre-Val de Loire>collectivité>lycées, sur les règles d'utilisation dans leur globalité).

Piscines, baignade et base nautique de Belle Isle

L'année fut rythmée dans sa totalité par le dossier d'envergure du pôle, et même du service : Balsané. Outre l'aspect chantier, traité par la cellule Grands Projets Structurants, c'est surtout l'aspect fonctionnel qui est assumé dans le service, de par le projet de structure principalement. Ainsi, et malgré le confinement, les 6 versions de travail produites précédemment par le pôle des piscines furent arbitrées par les élus le 14 avril. Ceci permit ensuite d'avancer sur les grandes lignes directrices (grille tarifaire, choix sur l'exploitation des espaces, services à développer, activités supplémentaires, planification du temps de travail des agents, horaires d'ouverture, date prévisionnelle d'ouverture, rétroplanning). La crise de la Covid-19 et les travaux complémentaires firent dériver le planning des travaux mais l'avancement du projet de structure a continué pour aboutir à la date importante du 13 novembre : la validation du contenu par la conférence des maires de l'agglomération. Ainsi, les lignes directrices étaient officialisées auprès de tous. Le travail de fond pouvait se terminer par la suite afin de préparer l'ouverture de cet équipement d'envergure, prévue au premier semestre de l'année 2021.

Éducateurs sportifs terrestres

L'année écoulée fut rythmée par une pandémie exceptionnelle, fortement impactante pour le domaine sportif. Malgré cela, un des temps forts du pôle fut maintenu cette année : la Sénatorerie. Cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à caractère purement sportif, est une « institution » du tissu local castelroussin. Malgré des règles drastiques à respecter, malgré aussi de nombreux accueils de loisirs fermés ou tout du moins restreints, la Sénatorerie a pu se dérouler sur son site historique (Belle-Isle), avec un effectif réduit pour répondre aux contraintes sanitaires mais en ajoutant une nouveauté complémentaire : l'inclusion d'un public spécifique de jeunes, arrivant de quartiers prioritaires via le Dispositif de Réussite Éducative (DRE). Ainsi, dans chacun des trois groupes d'âge, 10 % des places étaient réservées à des jeunes issus du DRE, dans le cadre du dispositif « Plan Été » qui avait pour objectif d'apporter une activité physique à des jeunes fortement impactés par la crise sanitaire. Malgré quelques soucis informatiques d'inscriptions, les actions de terrain se sont déroulées de la meilleure des manières durant ces trois semaines de Sénatorerie et le bilan plus que positif fut présenté aux élus, à la presse et au grand public en octobre, dans la globalité du « Plan Été » 2020.

Focus Covid Direction des Sports

Pôle administratif

14 mars : Fermeture de tous les équipements jusqu'à la fin de l'année scolaire.

1er juillet : Ré-ouverture des équipements sportifs (activités en extérieur et avec une pratique encadrée).

Rentrée scolaire : Mise en place d'un protocole sanitaire COVID dès la rentrée sportive applicable par les associations et par l'Éducation Nationale.

17 octobre : Mise en place d'un protocole sanitaire renforcé ; les vestiaires sont restés ouverts.

30 octobre : Fermeture de tous les équipements sportifs, sauf pour les publics scolaires et périscolaires, les sportifs professionnels, de haut niveau ou espoirs, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant une ordonnance médicale et les étudiants en licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Les manifestations sportives de haut niveau ont dû se dérouler à huis clos.

28 novembre : Ré-ouverture pour les sports individuels en extérieur, hors sports collectifs ou de combat.

15 décembre : Ré-ouverture des équipements sportifs pour les activités sportives de mineurs sans accès aux vestiaires, les adultes ne pouvaient pratiquer que dans les équipements extérieurs par groupe de 6 maximum, en respectant le couvre-feu (20h - 6h) à l'exception des sports collectifs et sports de combat.

La fermeture des équipements, l'arrêt prolongé des activités et l'annulation des manifestations (interdiction de se rassembler) ont fortement altéré le « quotidien associatif » (baisse de licenciés, perte de recettes, pérennisation de l'emploi sportif, continuité du projet associatif, implication des bénévoles...). A court terme, le cumul des difficultés financières (remboursement des activités, annulation des compétitions, gestion du chômage partiel) risque d'entraîner la disparition de certaines structures sur le territoire.

Sur le plan pratique, le manque de visibilité n'a pas permis aux associations et au service de se projeter sereinement. Les reports d'événements, liés aux calendriers fédéraux, n'ont pas souvent été possibles, les échéanciers (réunions de préparation, cahier des charges, anticipation des besoins) n'ont pu être respectés et ont généré des annulations.

Pendant, Châteauroux Métropole a souhaité se mobiliser en maintenant la totalité des subventions de fonctionnement. De plus, elle a proposé la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux manifestations annulées (% d'implication / budget prévisionnel - exemple : subvention votée de 4 000 € pour 1 manifestation dont le budget prévisionnel est de 50 000 €. Un prorata de 8 % « 4 000 / 50 000 » a été appliqué sur le montant total des dépenses engagées). Enfin, dans le cas du report d'un événement, les montants votés ont été maintenus pour l'édition à la date reportée.

Afin de favoriser la continuité du projet associatif, le service a informé chaque structure des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (activité partielle, prêts garantis par l'Etat, Pass Sport, fonds développement vie associative, fonds territorial Agence Nationale Sport...).

Pôle piscines

Les piscines furent fermées le 14 mars 2020. Un travail a été mené pour préparer la réouverture des différentes structures (piscines et installations nautiques), exposé de manière synthétique :

La baignade et la base nautique ont été ouvertes 1 mois avant la date initialement prévue (juin 2020). L'amplitude horaire a été augmentée en passant de 10h00 à 19h00 au lieu de 13h30 à 19h00.

La piscine à vagues a ouvert ses portes à compter de juillet avec un protocole sanitaire, une Fréquence Maximale Instantanée (FMI) adaptée et des créneaux de nage. Une reprise d'activité a eu lieu en mode restreint.

En septembre, l'ensemble des publics a été accueilli dans les 2 piscines avec un protocole sanitaire et une FMI adaptés.

Suite au décret du 29 octobre 2020, les piscines ont de nouveau été fermées au public. Les activités scolaires ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année. La mise en place des créneaux pour accueillir les usagers sur prescription médicale et les formations qualifiantes sont alors devenues les seules solutions d'ouverture pour les publics spécifiques.

-Un premier remboursement ou report de validité a été fait en décembre 2020 pour les usagers impactés par le 1er confinement. Le personnel des piscines a été sollicité par les différents services de la collectivité, notamment durant le 1er confinement.

Il a ainsi répondu présent aux différentes missions (portage de repas, nettoyage des paniers repas, animation dans les centres de loisirs, accueil périscolaire, etc...) qui étaient demandées pour décharger les services très sollicités à cette période.

Pôle éducateurs terrestres

Le pôle des éducateurs terrestres a dû s'adapter à une année très peu propice à la pratique physique, qui est le cœur du métier de l'équipe. Il a donc fallu s'adapter et répondre aux besoins des services qui furent en pleine activité, notamment durant le 1er confinement. Les éducateurs ont donc assumé des missions bien différentes des leurs (portage des repas, garde des enfants

dans les écoles). Cette polyvalence a permis de démontrer le sens du service public des agents.

Le principal challenge de cette année 2020, exceptionnelle sur le point de vue sanitaire, fut l'organisation de la Sénatorerie, accueil de loisirs sans hébergement sportif. Et toute la difficulté a résidé dans l'aspect sportif, quintessence de la Sénatorerie. Avec un protocole très strict, une capacité d'accueil des groupes divisée par deux et des activités diminuant les risques, la Sénatorerie s'est déroulée de la meilleure des manières, avec des retours très positifs, alors que le territoire national reprenait goût à la liberté estivale, suite aux deux mois de confinement.

Contribution au développement durable :

Augmentation de la dématérialisation des documents administratifs (archivage administratif, demandes de subventions, suivi des dossiers) due au contexte exceptionnel de la COVID-19 qui a provoqué une montée en puissance du numérique et de la dématérialisation dans le travail. Ceci a modifié les relations avec le mouvement sportif.

À ce jour, les déplacements des usagers sont considérablement réduits, la voie dématérialisée ou « mode distantiel » sont privilégiés (renseignements téléphoniques, confirmation par mail, scans de documents, réunion en visio) dans la mesure du possible.

À travers le développement du numérique, le portail associatif reste un point d'entrée intéressant (simplicité, gain de temps, documents numériques, déplacements moindres, traçabilité) dans le cadre des demandes de subventions en ligne ou d'échanges d'informations (situation, renseignements et suivi administratif de l'association).

La température de l'eau des piscines a été abaissée pendant les fermetures liées à la crise sanitaire, impliquant la réduction

de la consommation d'énergie.

Les bassins ont été vidés pendant le 1er confinement (avril et mai) afin d'optimiser cette période « morte ».

La dématérialisation des inscriptions aux activités a été étendue sur les activités à la séance, via le site internet de Châteauroux Métropole pour un gain important de déclarations papier.

Diminution de la consommation d'eau : une seule vidange par an, conforme aux préconisations.

La dématérialisation des inscriptions se développe et les usagers sont satisfaits par le gain de temps que cela entraîne. Le paiement en ligne est également plus populaire, cela étant aussi favorisé par la situation sanitaire.

La Sénatorerie 2020 a permis le test de tablettes connectées pour la gestion des listes de présence, pour chaque activité et chaque groupe. Des pistes d'optimisation doivent encore être trouvées, afin d'obtenir des outils efficaces et en rapport avec le besoin.

Indicateurs Piscines 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Piscines, baignade et base nautique				
Opération Bougez à Belle-Isle (en participants)	6 885	5 987	7 136	2 456
Cinéma de plein air (en participants)	1 273	1 539	1 794	826
Défi Inter-entreprises (nombre d'équipe)	160	184	206	22
Fréquentation piscine à vagues (en entrées)	105 390	98 791	97 276	44 999
Fréquentation Firmin Batisse (en entrées)	46 374	42 881	43 490	21 123
Fréquentation				
Base nautique (en nombre de participants)	957	1 188	940	3 900
Recettes piscine à vagues (€)	375 892	403 142	423 559	221 513
Recettes Firmin Batisse (€)	119 986	120 134	129 539	51 879
Recettes base nautique de Belle-Isle (€)	5 859	6 420	5 136	8 731

Indicateurs globaux 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (mandaté)	1 017 622	1 035 181	1 073 379	1 054 678
Budget d'investissement (mandaté)	9 064	39 530	15 340	33 008
Indicateurs d'activité				
Administration des sports				
Associations sportives dont Clubs omnisports	98 11	92 11	96 11	96 11
Disciplines sportives	54	56	56	56
Licenciés fédéraux	9 726	10 500	9 348	11 050
Adhérents	-	-	1 397	473
Heures ouverture annuelle des installations (gymnases, salles spécifiques, stades, piscines) dont :	93 000	92 780	91 593	47 913
associations sportives (dont cpt*)	60 000 (64,5%)	62 540 (67,40 %)	63 422 (69,24%)	31 819 (66,55 %)
scolaires (lycées, collèges, élémentaires, UNSS)	25 500 (27,5 %)	23 347 (25,16 %)	21 550 (23,52%)	13 347 (27,92 %)
périscolaire (EMSC, TAP, ALSH, centres sociaux)	4 000 (4,5 %)	2 789 (3 %)	2 797 (3,05%)	1 866 (3,90 %)
manifestations sportives	3 500 (3,5 %)	4 104 (4,42 %)	3 824 (4,17%)	881 (1,63 %)
Manifestations sportives et autres	105	111	127	113 (prévi)
Subventions associations sportives :				
fonctionnement	713 390 (- 7 %)	665 500 (- 6,5 %)	678 460 (+ 2 %)	675 010 (-0.5 %)
fonds sportif	67 871 (- 27 %)	65 700 (- 3,2 %)	91 500 (+ 39 %)	48 741 (- 46.7 %)
dispositif d'action d'animation (EMSC)	6 000 (idem)	6 000 (idem)	3 000 (- 50 %)	3 000 (idem)
Total	787 261 (- 9 %)	737 200 (- 6,4 %)	772 960 (+ 4,9 %)	726 751 (- 6 %)

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Éducateurs sportifs terrestres				
Accueil de loisirs sans hébergement de la Sénatorerie (en enfants accueillis)	219	209	209	165
Recettes Sénatorerie (€)	16 823	13 563	16 019	5 855
École Municipale des Sports (en enfants accueillis)	201	194	210	202
Recettes EMS (€)	5 889	5 044	7 363	7 478
Accueil de loisirs sans hébergement de la Petite Séna (en enfants accueillis)				66
Recettes Petite Séna (€)				3 711



L'année 2020 fut difficile pour le secteur sportif, particulièrement impacté par les restrictions diverses. Les acteurs de ce secteur étant pour la plupart des bénévoles, se pose la question de la continuité de leurs engagements dans les années proches, et ce dès 2021. Ce regard « pessimiste » doit maintenant servir d'appui pour trouver des solutions permettant de défendre un secteur sinistré, pourtant vecteur de liens sociaux et de cohésions des populations.

Compte tenu de ces différents constats, il sera important de fédérer rapidement et d'accompagner le tissu associatif. La mise en place d'un nouveau forum des associations à la rentrée scolaire 2021 (consécutif à celui de 2020) permettra de récupérer des informations cruciales sur les indicateurs sportifs et associatifs pour ainsi redynamiser les acteurs du territoire. Ce temps d'échange permettra aussi de travailler avec les acteurs impliqués utilisant les outils dématérialisés (portail et annuaire associatifs notamment).

La présentation d'un nouvel annuaire en ligne des associations sportives castelroussines (voire de l'agglomération) sera un objectif pour favoriser une interactivité entre les associations, les usagers et les services pilotes de Châteauroux Métropole (renseignements en temps réel, coordonnées, référents, horaires des activités, site internet...). Le lien avec un agenda événementiel serait aussi intéressant.

L'année 2021 sera aussi importante concernant les équipements sportifs communautaires : des démarches d'analyse globale des sites communautaires des Tourneix, de l'Aérodrome de Châteauroux-Villers et de la piste de BMX ont débuté en fin d'année 2020 et devront trouver leur dénouement durant l'exercice prochain.

Programmer un cycle voile sur le lac de Belle Isle pour les écoles primaires dès le mois d'avril.

Assurer l'ouverture du complexe aquatique Balsan'éo, sujet d'ampleur et structurant pour cette année 2021. L'ouverture étant programmée en milieu d'année, « l'étalonnage » devra donc être rapide, afin de se projeter dans l'année 2022, notamment en terme budgétaire et de ressources humaines.

Reconduire le dispositif de sécurité mis en place depuis le mois de mai (en week-end) puis tous les jours pour la saison estivale (agents de sécurité privés sur les sites aquatiques).

Reconduire le dispositif Bougez à Belle-Isle du 5 juillet au 27 août.

Modifier le mode de fonctionnement de la piscine Firmin-Batisse à compter de septembre 2021 et envisager la reprise de la surveillance par un organisme extérieur.

Déléguer la surveillance de la baignade de Belle-Isle à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer pour la période estivale.

Maintenir un accueil, une hygiène et une sécurité irréprochables sur les piscines et installations nautiques.

La dématérialisation des inscriptions, en collaboration avec la DSI, continuera de se développer pour optimiser le processus et les données collectées. L'objectif étant d'améliorer le traitement et les extractions des informations contenues dans les dossiers d'inscription des usagers.

Le guide des actions sportives, en faveur de la valorisation des actions du pôle des éducateurs notamment, restera un objectif de la rentrée scolaire 2021, notamment en cas de reprise « normale » des activités sportives.

La labellisation « Terre de Jeux » devra servir de trame pour la seconde moitié de l'année 2021 (à partir de juin, en cas de contraintes sanitaires allégées) afin de développer des actions à destination de toutes les tranches d'âges sur l'activité physique. Cette labellisation servira même de « fil rouge » pour le pôle durant les prochaines années (au moins jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024).

Durant l'année 2020, la collectivité a décroché deux labels sportifs d'envergure nationale en relation avec les Jeux Olympiques : « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation pour les Jeux ».

Ainsi, ces 2 labellisations rythmeront l'année 2021 mais aussi les années suivantes autant au niveau des attendus à atteindre que des gains s'y rapportant. Il est important de noter que de nombreux attendus sont déjà visibles à l'échelle du territoire ou en cours de développement.

En détaillant la labellisation « Terre de Jeux », la mise en place d'actions de promotion de l'activité physique à destination du plus grand nombre, la retransmission des Jeux Olympiques de Tokyo mais aussi ceux de Pékin 2022, le développement d'activité à destination des agents mais aussi des élus de la collectivité, la mise en avant des actions développées par les clubs du territoire notamment sur la partie sport-handicap, sont quelques exemples des actions à mettre en avant et à développer.

De même, la labellisation « Centre de Préparation pour les Jeux » demandera des investissements complémentaires pour s'assurer d'avoir des équipements d'envergure, capables d'accueillir des délégations étrangères dans les meilleures conditions. En effet, le but de ce label est de promouvoir les équipements structurants des disciplines olympiques à l'échelle du territoire national. Châteauroux Métropole a été reconnu pour la piste de BMX, le stade d'athlétisme de la Margotière (valide et handisport), le Centre Technique Régional (sur Blanche de Fontarce, volet football) et aussi le Centre National de Tir Sportif (tir valide et handisport). Ainsi, cette labellisation rythmera des actions de promotion de nos équipements, en relation avec des partenaires privés notamment.

L'année 2021 sera rythmée par un autre objectif majeur du service : l'ouverture du centre aquatique Balsan'éo. Que ce soit les nouveaux recrutements d'agents, le suivi de la fin du chantier, les opérations de réception, la déclinaison opérationnelle du projet de structure ou bien encore la commercialisation des services de Balsan'éo, le nouvel équipement majeur de l'agglomération sera donc un point névralgique de développement du service sur cette nouvelle année, monopolisant des ressources humaines et financières importantes.

L'année 2021, suite à une année 2020 complexe pour le tissu sportif (en majorité à consonance associative et donc bénévole) à cause de la crise sanitaire devrait être une année charnière sur le soutien qui pourra être arbitré envers les associations et les acteurs sportifs du territoire. Des actions de soutien, de partage et d'échanges sur la reprise progressive des activités physiques, en cas de « relance sportive », constitueront un challenge supplémentaire à relever, afin de témoigner d'un soutien fort au tissu sportif local tout en restant dans les capacités financières dévolues.

Activité 2020 :

Janvier à mars : recensement de la population

Mars : élections municipales et communautaires

Mars à mai : maintien d'un service minimum pendant le confinement.

15 avril : réouverture au public du crématorium et de l'Agence Postale Communale

Mai à décembre : l'ensemble des services restent accessibles aux usagers, les salles municipales demeurent fermées au public

Juin et septembre : remises exceptionnelles sur les abonnements de parkings et sur les redevances d'occupation du domaine public des taxis dans le cadre de

la pandémie

Septembre : transfert du centre d'appels à la DRU (préalablement rattaché au secrétariat des assemblées)

Fermeture définitive de la Mairie annexe Saint-Jean

Novembre : lancement du paiement en ligne des abonnements de parkings

Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention du label qualité Qualivilles®

Décembre : remise exceptionnelle sur les abonnements de parkings pour les commerçants dans le cadre du plan de relance, suite au second confinement

Ouverture du cimetière animalier de Châteauroux

Refonte du règlement municipal des cimetières



FOCUS

En 2020, l'activité de la Direction de la Relation aux Usagers a été fortement impactée par la pandémie de coronavirus. Dans ce cadre exceptionnel, la direction s'est attachée à maintenir au maximum les services aux usagers.

L'année a également permis la concrétisation du projet de cimetière animalier, avec la réalisation d'une première tranche d'aménagement de la parcelle située rue du Genièvre, d'une quarantaine d'emplacements, l'information de tous les vétérinaires et la mise en place des procédures d'exploitation du site.

Focus Covid Direction de la Relation aux Usagers

Élections municipales et communautaires (mars) :

Avant même le confinement du 17 mars 2020, la DRU s'est adaptée au contexte pandémique dans l'organisation des scrutins municipaux et communautaires du 15 mars. Ainsi, toutes les mesures ont été prises afin de limiter au maximum le risque de contagion dans les bureaux de vote : gel hydroalcoolique, distances minimales matérialisées par un marquage au sol, formation des membres des bureaux pour limiter les risques (désinfection), incitation de l'électeur à utiliser son propre stylo...

Service minimum mis en place pendant le confinement (mars-mai) :

Accueil téléphonique : un agent d'accueil en permanence de 9h à 17h
État-civil/domaine funéraire : deux agents en permanence de 9h à 17h, dont une personne formée au funéraire. Un agent de permanence pour les trois cimetières sur les horaires habituels, et un agent mobilisable depuis son domicile.

L'activité a été réduite à l'établissement des actes de naissances, de décès et de concession, aux reconnaissances de paternité dans le cadre d'une déclaration de naissance, aux autorisations de fermeture de cercueil et de crémation, et au traitement des demandes d'actes par courrier postal ou dématérialisé (plateforme COMEDEC), réalisé par deux agents en télétravail.

Les mariages et PACS étaient possibles en cas d'urgence (mariage in extremis, départ d'un militaire...), en concertation avec le Procureur de la République.

Les cimetières ont été fermés au public. L'activité de l'agent de permanence a été réduite aux seules opérations funéraires (inhumations, exhumations), et à l'ouverture/fermeture des sites aux entreprises de pompes funèbres pour les interventions autorisées (creusement et ouverture de caveaux, inhumations, réductions de corps et exhumations nécessaires aux inhumations).

Les dispersions de cendres ainsi que les inhumations d'urnes ont été reportées (le crématorium accordant la gratuité aux dépôts d'urnes pour la durée du confinement et pendant deux mois supplémentaires), tout comme les exhumations non liées à une inhumation, les travaux d'entretien et de réparation des caveaux et monuments, ou les travaux de nettoyage, de gravure et la pose de monuments.

À compter du 14 avril et à la demande du Maire auprès du délégataire, les cérémonies ont pu reprendre à l'extérieur du crématorium, et les proches du défunt ont pu à nouveau assister au départ du cercueil dans la stricte intimité.

Les agents techniques des cimetières ont repris leur activité le 27 avril. Un gros effort d'entretien des sites a alors été réalisé.

CNI/passeports : un agent de permanence à domicile de 9h à 17h pour apprécier les situations d'urgence puis saisir les dossiers sur rendez-vous.

Stationnement dans les parkings en ouvrage : les parkings en ouvrage de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que la place Voltaire, ont été accessibles au public pendant tout le confinement.

Mairie annexe Saint-Jean et Agence Postale Communale : fermeture totale, et réouverture de l'Agence Postale communale à compter du 15 avril sur des horaires réduits et avec des mesures de distanciation.

Une permanence sous forme d'astreinte a été mise en place le week-end à partir du 28 mars pour permettre l'établissement sans

délai des autorisations de fermeture de cercueil pour les décès attribués au covid-19. Cette permanence a été maintenue sur toute l'année 2020 et perdurera aussi longtemps que nécessaire.

Déconfinement (mai-juin 2020) :

L'ensemble des services au public de la DRU ont ré-ouvert à l'hôtel de Ville à partir du 11 mai 2020. Chaque site a été doté de gel hydroalcoolique mis à la disposition des usagers, et de plexiglas de protection pour les guichets d'accueil du public.

L'Agence postale communale Saint-Denis a repris ses horaires habituels à compter du 2 juin.

Accueil informatif : un sens de circulation et des files d'attente ont été mis en place, et le nombre de personnes limité afin de garantir une distance suffisante entre les usagers. Un agent a facilité les démarches et informé les usagers sur le sens de circulation dès l'entrée du bâtiment.

Le sens de circulation a été modifié suite à la décision de rendre le port du masque obligatoire dans l'ensemble des bâtiments publics. Prenant le relais du CCAS, la distribution de masques à la population non encore dotée a été mise en place à compter du 8 juin.

CNI/passeports : un agent a pris contact avec chaque usager pour reprogrammer sur la période mai-juin les 684 rendez-vous non honorés de mars à mai.

Guichet familles : les rendez-vous pour les inscriptions scolaires, reportés en raison du confinement, ont pu reprendre à compter du 11 mai.

État-civil/domaine funéraire : Les mariages, PACS et parrainages ont pu être célébrés à compter du 2 juin, avec un nombre limité à 20 personnes accueillies et port du masque obligatoire.

Les cimetières et le crématorium ont été ouverts au public, avec toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie. Les mesures de restriction du nombre de personnes assistant aux inhumations ont été levées à compter du 2 juin.

Locations de salles : réouverture partielle et progressive du service à compter du 2 juin.

La capacité d'accueil des salles a été réduite de moitié, le port du masque y est obligatoire et les bals et soirées dansantes y sont interdits. Les organisateurs s'engagent à offrir une place assise à chaque participant, et à maintenir la distance d'un mètre entre les personnes à tout moment. Dans les salles de spectacle, a minima une place doit être laissée vide entre les participants ou groupes de participants, limités à 10 personnes.

Depuis le 2 juin, y compris pendant le confinement de novembre 2020, les services n'ont pas été interrompus. Toutefois les locations de salles ont été impactées par les mesures prises au plan national et sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les cérémonies funéraires sont à nouveau limitées à 30 personnes à l'intérieur des cimetières. Au crématorium, l'accès est limité à la salle de cérémonie où le nombre de personnes autorisées est restreint (occupation d'un siège sur trois et d'un rang sur deux).

Mesures de compensation liées aux confinements :

1^{er} confinement :

Gratuité de deux mois sur les abonnements à fréquence de paiement mensuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise d'un mois sur les abonnements à fréquence de paiement trimestrielle, semestrielle et annuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise de 50% sur la redevance d'occupation du domaine public liée aux 21 emplacements de taxis de la commune.

2nd confinement :

Gratuité d'un abonnement au tarif commerçant par commerce sur l'année 2021.

Le montant total de ces mesures représente un coût de 125 000 € pour la collectivité (Ville et Agglomération).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Le périmètre de la direction a évolué en 2020 avec l'arrivée du centre d'appels (2 agents) et celle des régies des parkings (1 agent)				
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (€)	73 559	142 670	86 603	38 805
Budget d'investissement (€)	58 419	0	10 686	5 000
Recettes de fonctionnement (€)	446 933	401 940	485 816	759 081
Hausse des recettes de fonctionnement en raison de l'arrivée des régies des parkings				
Indicateurs d'activité				
Centre d'appels				
Appels entrants	26 015	73 725	66 610	66 374
Accueil informatif				
Appels entrants				2 981
Demandes diverses				8 142
Réservation de véhicules				514
Distribution des sacs poubelles et à déjections canines				4 951/241
Plans et guides				321
Objets trouvés				72
Élections				
Radiations	405	355	indisponible	indisponible
Mutations	825	178	730	622
Recensement				
Feuilles de logement	2 054	2 049	2 084	2 054
Bulletin individuel	3 200	3 244	3 123	3 159
Affaires générales				
Recensement citoyen	431	471	480	380
Attestations d'accueil	263	256	211	52
Débîts de boisson	36	18	26	17
Remembrements agricoles	10	9	2	2
Buvettes temporaires	226	254	251	85
Certificats d'hérédité	14	11	13	5
Fermetures tardives	15	24	15	4
Cartes de résident	47	20	33	20
Regroupement familial	13	20	12	0
Cartes Nationales d'Identité-Passeports				
CNI	3 459	3 248	3 134	2 521
Passeports	1 632	1 802	1 521	974
Locations de salles				
Contrats de mise à disposition	1 461	1 307	954	575
Depuis 2019, les salles de réunion de la maison des associations ne font plus l'objet d'un contrat de mise à disposition				
État civil				
Naissances	1 257	1 304	1 374	1 332
Reconnaissances	320	325	331	285
Mariages	123	130	115	78
Entretiens préalables au mariage	-	-	46	26
Mariages ou reconnaissances en milieu carcéral	-	-	13	7
Décès	1 100	1 150	1 203	1 394
Mentions	5 226	4 636	5 861	4 158
Dont mentions apposées sur les actes de naissance	3 831	3 804	4 983	3 181
Livrets de famille	2 220	1 727	2 041	1 913
PACS (depuis novembre 2017)	23	106	127	102
Dissolutions de PACS	29	108	142	122
Modifications de PACS	1	2	2	2
Changements de prénom	9	16	9	7
Changements de nom	12	11	6	16
Demandes d'actes par courrier	-	-	6 774	10 574
COMEDEC (depuis novembre 2019)	Sans objet	18	21 000	21 540
Domaine funéraire				
Actes de concessions	76	60	61	74
Renouvellements	124	140	100	125
Locations de caveaux	27	25	22	27
Cases de columbarium (achat et renouvellement)	27	36	32	27
Arbres du souvenir	2	4	7	7
Cavernes (achat et renouvellement)	1	3	10	6
Inhumations	407	378	378	400
Crémations	879	831	776	940
Dispersions de cendres	83	58	67	73
Reprises administratives de concessions	-	-	28	40

Contribution au développement durable :

En 2020, 21 540 envois dématérialisés d'actes ont été réalisés, via la plateforme d'échange des actes d'état civil COMEDEC. Les cimetières de Châteauroux, comme l'ensemble des espaces verts de la commune, sont entretenus sans usage de pesticides. Le désherbage est uniquement manuel ou thermique. Il en est de même dans le cimetière animalier, où les animaux sont déposés en pleine terre dans des housses biodégradables..



L'année 2021 s'articulera autour de la démarche qualité, en vue de l'obtention de la certification Qualivilles® en fin d'année. Cette démarche transversale permettra de poursuivre et lancer différentes actions d'amélioration des services aux usagers : un kiosque documentaire permettant aux usagers de consulter des informations sur leurs démarches administratives, la dématérialisation du service des locations de salles, l'amélioration de l'ergonomie des démarches en ligne sur le site de Châteauroux Métropole.... Différentes actions d'évaluation de la qualité des services par les usagers eux-mêmes pourront être mises en œuvre, ainsi que des engagements sur la manière d'accueillir (charte d'accueil), les délais de réponse et le suivi des réclamations. Le transfert de la gestion des locations de salles à l'EPIC Châteauroux Events est envisagé au cours de l'année, afin que les usagers disposent d'un interlocuteur unique pour l'organisation de leurs événements, qu'ils soient un particulier, une entreprise ou une association. L'année 2021 sera également une année électorale avec l'organisation simultanée des scrutins départementaux et régionaux, une première, impactant de manière non négligeable l'organisation matérielle des élections.

Activité 2020 :

La direction de la Culture est chargée de gérer les subventions aux associations culturelles, de suivre les conventions entre la Ville et les associations, ainsi que la convention de prestations de service entre la Ville et l'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) Châteauroux Events.

Le montant des subventions 2020 était de 2 155 565 €, réparti entre 44 associations, dont la principale, l'Association de Gestion des Espaces Culturels - AGECE (Equinoxe scène nationale et Apollo - 1 530 000 €), représente 71 % du montant total des subventions aux associations culturelles.

La Direction de la Culture pilote les 5 structures culturelles municipales : le Réseau des bibliothèques, le Musée Bertrand, l'École Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux (EMBAC), le Conservatoire et les Archives.

Le salon du livre de Châteauroux, « l'Envolée des livres » qui devait être placée sous le parrainage de Viktor Lazlo, a été annulé en avril, puis en novembre en raison du contexte sanitaire.

Un agent de médiation culturelle permet de créer du lien entre différents interlocuteurs. 3 axes de travail ont été mis en avant :

- Culture et solidarité : travail en relation avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Service

Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), les centres socio-culturels, les associations caritatives, ... ;

- Culture et enseignement : actions en direction des élèves des écoles élémentaires et maternelles, des collégiens et des lycéens ;
- Culture et éducation populaire : mise en réseau avec les organismes socio-culturels.

La résidence de l'artiste Nima Sarkechik (du 10 au 13 septembre puis du 10 au 15 octobre) a constitué un des temps forts de l'année, en lien avec les Lisztomanias Humanitaires, notamment grâce au soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (5000 €) et a pu se conclure par un concert à la salle Gaston-Couté le 14 octobre, réunissant plus de 150 personnes.

D'autres actions ont été développées : Nuit de la lecture le 17 janvier, ateliers théâtre à la salle Édith-Piaf avec le Collectif des 100 Voix pour la préparation de la journée du 8 mars, sorties culturelles, marches contées dans la ville, contes à pédalo.

Le budget des acquisitions patrimoniales est géré par la direction. En 2020, 4 acquisitions ont été réalisées dont des livres d'artistes (4 470 €) afin d'enrichir les fonds de la Médiathèque Equinoxe

FOCUS

En raison de la pandémie, la Direction de la Culture a adapté quotidiennement son fonctionnement en favorisant le travail à distance et en exploitant autant que possible les outils permettant les réunions virtuelles (zoom, Skype...).

Plusieurs rencontres ont eu lieu en ligne afin de partager les expériences (rencontres des directeurs de la Culture de la région), ainsi que des webinaires en lien avec la situation sanitaire.

Focus Covid

Cette année particulière marquée par la pandémie de la Covid19 a impacté le monde de la Culture.

Lors du premier confinement, la direction de la Culture s'est attelée à faire le lien avec les différentes structures culturelles afin de mettre en place les mesures sanitaires demandées et garder un contact avec les équipes.

La manifestation littéraire "L'Envolée des Livres" prévue les 24 et 25 avril 2020 a été reportée fin novembre, mais là encore la pandémie a eu raison de l'événement.

Un lien avec les différents intervenants (auteurs, éditeurs, partenaires, animations...) a été favorisé de manière à conserver les contacts pour une prochaine édition.

Ces différentes missions ont été menées avec la mise en place du télétravail pour les équipes de la direction.

Il faut également noter que la direction a géré les relations avec le milieu associatif et le versement des subventions. La situation sanitaire a eu un énorme impact sur le milieu culturel et les associations, notamment celles employant des salariés (manifestations annulées ou reportées, révision des échanciers...).

Malgré tout, les relations avec les partenaires ont été maintenues grâce à des réunions à distance (Zoom, Teams, Skype...) et ont permis un partage d'informations. A ce niveau, la région Centre - Val de Loire a organisé plusieurs fois entre mai et décembre 2020, des rencontres à distance des directeurs de la Culture des plus importantes villes et des 6 départements, de manière à partager des expériences et informations.

La soirée Oksyrian proposée en marge des Lisztomanias a pu se tenir dans des conditions adaptées sur le site de Belle-Isle, grâce à l'implication de l'association, du CCAS et de la MLC.

Réseau des Bibliothèques :

Les bibliothèques, contrairement aux autres établissements culturels, auront été fermées pour une courte durée. A la fin du 1er confinement, il a été décidé de prolonger de la durée de cette mesure les abonnements afin de ne pas pénaliser les usagers. Un service de click n'collect, sans accès direct aux collections, a été mis en place.

Les bibliothèques sont restées ouvertes depuis le 22 juin, malgré le second confinement, et le public a eu accès aux collections en respectant les mesures sanitaires. Le click n'collect a été maintenu bien que les lieux étaient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers. Les rendez-vous de classes ont été transformés en planification de livraisons après prise de commande par les enseignants. Certains rendez-vous ont même bénéficié d'animations sur place.

École Municipale des Beaux-Arts :

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

1^{er} confinement de mars à mai 2020

Administration : un seul agent équipé en télétravail – pas de possibilité de transfert de téléphone vers un mobile professionnel (problème réglé à ce jour). Correspondance avec l'extérieur essentiellement par mail.

Reprise de l'ensemble des agents (secrétaire, le 25 mai/ agent technique, le 11 mai en présentiel).

Ateliers adultes et enfants : fermés (essai de travail en visio-conférence ou correspondance par mail avec les élèves des ateliers- peu probant).

Classe préparatoire 2019/2020 : fermée (travail en visio pour la préparation des concours aux écoles supérieures d'art).

Fermeture de la galerie d'exposition au public (expositions prévues reportées).

Fermeture de l'école au public, contact essentiellement par mail ou téléphone.

Remboursement de 20 % sur les frais de scolarité pour les ateliers adultes/enfants sur délibération du Conseil municipal du 24 juin 2020 – impact financier : - 6 757 euros au niveau des recettes.

2^{ème} confinement du 15 octobre au 19 décembre

Agents administratif et technique en présentiel.

Fermeture des ateliers enfants/adultes.

Inscriptions en baisse : - 27 adultes et - 16 enfants.

Ateliers enfants : réouverture des ateliers enfants le 15 décembre 2020 (gestes barrières, signalisation au sol, barquettes de matériel individuelles).

Ateliers adultes : fermés.

Galerie d'exposition : fermée.

Classe préparatoire 2020/2021 : reprise des cours en présentiel – cours en alternance par groupe.

Voyage pédagogique annulé.

Annulation de l'exposition Poussineau – report en 2021.

Conservatoire à Rayonnement Départemental :**En mars : Le printemps musical**

Trois semaines de diffusion mettant en avant les pratiques collectives multiples sur différents lieux (9cube, Chapelle des Rédemptoristes, Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle, Médiathèque,...). Diffusion annulée à cause du confinement.

Participation de la classe de théâtre accompagnée par des musiciens au festival « Retour vers le futur » organisé par l'Apollo-maison de l'image. Annulée à cause du confinement.

Un concert autour du blues et du rock « One + one, tous ensemble » par différentes et de nombreuses classes et formations du Conservatoire accompagnées par deux professionnels guitariste et chanteur devait être donné

deux fois le 21 mars salle Gaston Couté. Annulé et reporté le 17 novembre puis annulé à cause des deux confinements. Il est programmé le 25 juin 2021 place de la République lors d'une « Scène en fête ».

En avril : « Ode à la vie », concert de l'Ensemble instrumental de Châteauroux

Ce concert était programmé à Equinoxe le 28 avril 2020 sous la direction du chef invité Pierre Walter en partenariat avec l'Orchestre symphonique du Loiret. Concert annulé à cause du confinement.

En juin : Les « Scènes en fête », un conte musical « Un poirier m'a dit » de Michèle Bernard en chant choral formation musicale, un concert de l'orchestre « Orkids » et un spectacle de danse

Trois programmations des Scènes en fête devaient animer la place de la République les 19 et 26 juin et la cour du couvent des Cordeliers le 3 juillet. Trois présentations du conte musical « Un poirier m'a dit » par des classes de chant choral FM et des classes élémentaires de Châteauroux étaient programmées à la salle Edith Piaf les 10, 11 et 12 juin. L'orchestre « Orkids », constitué d'élèves d'écoles et de conservatoires de la région Centre-Val de Loire, devait participer à une collaboration avec le cinéma Apollo le 13 juin au couvent des Cordeliers. L'ensemble des classes de danse du Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

En novembre et décembre : Concerts de la saison de musique de chambre « Musique à la chapelle »

Les concerts de « Musique à la chapelle », « Esprit français » le 29 novembre et « Drôle de Trames » le 13 décembre devaient débiter cette nouvelle saison. Les deux concerts ont été annulés à cause des mesures sanitaires.

1^{er} confinement du 16 mars au 16 mai 2020 : Le Conservatoire a été totalement fermé, sans personnel sur place. Les professeurs ont été inventifs pour maintenir un lien avec leurs élèves et garder une continuité pédagogique par vidéo-conférences, méls, envois de vidéos, échanges téléphoniques... Des auditions ont pu être réalisées à distance.

- Retour le 11 mai du personnel administratif, le personnel d'accueil était soit en horaires réduits soit en ASA. Les professeurs ont pu à nouveau donner certains cours en présentiel mais pas de cours collectifs, pas de chant, de danse. L'enseignement des instruments à vent était possible mais avec beaucoup de restrictions. Le public n'était pas autorisé à venir au Conservatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

- Décision : réduction de 20 % sur l'ensemble des droits de scolarité votée au Conseil Municipal du 24 juin 2020 pour l'ensemble des élèves inscrits en 2019-2020 : impact financier : - 35 373 € au niveau des recettes.

- Mi-septembre, après des portes ouvertes, reprise de l'ensemble des cours en respectant les contraintes sanitaires (cours à effectifs réduits, plexiglass, masques, gel hydro-alcoolique, aération régulière, ...) jusqu'aux vacances de la Toussaint.

2^{ème} confinement à partir du 2 novembre. Plus de cours en présentiel sauf pour les élèves inscrits en troisième cycle ou cycle spécialisé. Plus d'accueil du public.

- A partir du 16 décembre, retour en présentiel pour les élèves mineurs et les majeurs si ces derniers sont en troisième cycle ou cycle spécialisé avec un couvre-feu à 20h.

Poursuite des Scèn'O Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Musée Hôtel Bertrand :

Un protocole particulier de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des agents et des visiteurs a été mis en place dès la réouverture du musée le 11 mai. Les principales mesures étaient les suivantes :

- Travail à distance privilégié pour les agents dont les missions pouvaient être effectuées à domicile ;
- Affichage des consignes sanitaires à respecter (gestes barrières, distanciation physique, port du masque obligatoire pour les agents et les visiteurs, gel hydro-alcoolique mis à disposition, lavage régulier des mains avec du savon à un point d'eau potable...);
- Installation de plexiglas à la boutique, à l'accueil et dans les bureaux administratifs ;
- Pré-accueil du public et contrôle de la jauge autorisée effectués à la Boutique ;
- Modification du sens de la visite et fermeture de certaines salles ;
- Aération des locaux toutes les trois heures pendant 15 minutes ;
- Désinfection des surfaces dures, des poignées, des interrupteurs, des rambarde, et des sanitaires deux fois par jour.

Contribution au développement durable

Les actions portées par la Direction de la Culture sont gratuites et permettent à des publics éloignés de la Culture d'avoir un accès sans contraintes. Une attention particulière est portée sur l'accès aux animations pour les personnes défavorisées. A ce titre, les relations avec le CCAS de Châteauroux et plusieurs partenaires (associations, centre socio-culturels...) favorisent la mixité des publics.

Le Musée a dû refermer ses portes dans le cadre du second confinement.

Archives Municipales :

Durant l'été 2020, le service Archives a mis en ligne un appel à témoignages, en relayant la campagne nationale lancée par le réseau des archivistes professionnels, répondant à l'appel d'une centaine d'historiens et de chercheurs interpellent sur la nécessité de conserver les traces de la crise sanitaire inédite et historique correspondant au Covid 19. L'objectif étant de collecter un maximum de témoignages du vécu et du ressenti de cette situation de confinement par la population, pour construire "une mémoire ordinaire de l'extraordinaire". L'opération "Mémoire de confinement" a ainsi permis de collecter plus de 400 photographies de Châteauroux à l'heure du confinement (vues extérieures et différents sites publics), un reportage d'un service d'insertion d'une association accompagnant des personnes migrantes en situation de fragilité, 2 vidéos (1 jeune famille, 1 étudiant), 2 tableaux d'une artiste (copies photographiques des œuvres de grandes dimensions inspirées par le confinement), le travail photographique confiné d'une personne âgée.

Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)

Pour rappel, cet établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé en musique, en danse et en art dramatique est placé sous le contrôle pédagogique de la DGCA (Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication).

Il a pour vocation de permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Ainsi, les cours vont de l'initiation à la formation professionnelle initiale.

Activité 2020 :

Activités culturelles

Janvier : La nuit du Conservatoire

- Cette troisième participation à cet événement national, a permis à de nombreux visiteurs de découvrir musique, danse et de participer au bal du département musique traditionnelle à l'espace Françoise Katz, la chapelle des Rédemptoristes et au café Equinoxe.

En février : premier festival « Rendez-vous de la danse »

- Les 1er et 2 février, le premier festival « Rendez-vous de la danse » lors de divers ateliers, répétitions et spectacle à la MLC Belle-Isle, a réuni des élèves d'écoles de danse de Châteauroux, de la MLC Belle-Isle, des conservatoires de Thiers et de Châteauroux.
- Par la suite, un certain nombre d'événements ont été

annulés en raison du contexte sanitaire.

- Le Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

Activités pédagogiques

Parcours découverte permettant aux élèves de CP de s'éveiller à la musique et de profiter d'une présentation de 13 instruments.

Dispositif « Orchestres à l'école » (écoles élémentaires Frontenac et Victor Hugo) : 46 élèves répartis sur 2 orchestres ont pu en profiter.

Différentes master-classes ont permis aux élèves du CRD de rencontrer des artistes et pédagogues reconnus (danseur du Centre National chorégraphique de Tours, Michel Guyot, quatuor Azily, Cécile Loyer, ...).

Continuité des activités de l'Orkids (orchestre symphonique interdépartemental).

Portes ouvertes dans les 3 sites du Conservatoire les 2, 3 et 4 septembre permettant de découvrir et présenter les différentes disciplines enseignées.

Poursuite des Scén'O Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget fonctionnement (€) :	240 433	273 202	260 900	259 900
Montant des subventions(€) :	2 171 840	2 160 290	2 155 635	2 155 565
Indicateurs d'activités				
Envolée des livres : Visiteurs (estimation) Auteurs présents Maisons d'éditions Tables rondes Rencontre flash Atelier (écriture, BD...)	10 000 150 30 3 8	10 000 150 30 3 2	10 000 150 34 3 1	Les deux éditions ont été annulées suite au contexte sanitaire
Médiation culturelle : Nombre d'actions réalisées	40	74	75	69
Public concerné		2 392	3 000	1 132

FOCUS

« Les InSolistes du Conservatoire ». Afin de permettre à certains grands élèves de se produire malgré les contraintes sanitaires, de mettre en avant le travail des enseignants et le savoir-faire du Conservatoire, les élèves ont été filmés dans des endroits insolites (bureau du Maire, Château Raoul, réserves du Musée Bertrand, vestiaires de la Berrichonne football). Ainsi, on a pu voir en accordéon, danse, percussions, chant lyrique, contrebasse, harpe... le talent de ces jeunes artistes retransmis sur Youtube, le site de la Ville de Châteauroux, le Facebook de la Ville ou du Conservatoire, à raison d'une diffusion par jour du 16 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Contribution au développement durable :

Le Conservatoire communique principalement par méls les informations transmises aux familles (bulletins, notes d'information...) et aux partenaires.

La continuité de la dématérialisation des réinscriptions ainsi que les inscriptions en ligne pour le choix des horaires de formation musicale et des nouvelles inscriptions.

Compte-tenu de la situation sanitaire, une partie de l'enseignement a été assuré à distance, ainsi que les réunions internes.

Mise en place d'une nouvelle formule de l'Envolée des livres. L'édition 2021 devait se dérouler les 24 et 25 avril 2021. Cependant, au vu de la crise sanitaire, les dates ont été décalées aux 27 et 28 novembre. Cette édition sera basée sur le développement des ateliers, lectures, rencontres, animations...
Signature de la prochaine Convention Pluriannuelle d'Objectifs de l'AGEC pour la période 2021-2024, en lien avec les services de l'Etat, le Conseil Régional du Centre - Val de Loire et le Département de l'Indre.
Lancement du Pass Culture en région Centre-Val de Loire.

Regard
vers
2021



Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	47 800	57 607	57 160	47 632
Budget d'investissement	10 556	13 998	30 442	15 442
Recettes frais de scolarité	228 269	227 058	218 483	137 477
Indicateurs d'activité				
Nombre total d'élèves inscrits*	966	934	911	854
En musique	893	818	818	764
En danse	106	133	134	107
En art dramatique	60	46	70	52
Origine des élèves**				
Châteauroux	708	685	668	612
Métropole hors Châteauroux	122	146	138	122
Hors métropole	136	103	105	120
TOTAL	966	934	911	854

*Certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines / **Sans double comptage

École municipale des beaux-arts (EMBAC)

Activité 2020 :

Activités culturelles

Expositions

- Paul Bonnin (résidence d'artiste) « Je pense donc je suis » du 8 janvier au 8 février 2020 – fréquentation : 241 personnes (public et scolaire) (résidence 2019).
- Mathias Le Royer : du 13 mars au 11 avril prolongée suite au COVID 19 du 26 juin au 19 septembre - fréquentation : 113 (40 personnes au vernissage + 40 visiteurs + 33 accueil de loisirs de la Valla).
- Florent Poussineau : « sensibilité idéale » du 13 novembre au 9 janvier 2021 – exposition reportée en 2021 suite au Covid.

Résidences d'artiste

- Elise Bénard « Alice (adolescence) » - résidence du 31 janvier au 30 avril, prolongée jusqu'au 7 juillet.
- Exposition prévue du 25 avril au 23 mai puis reportée du 2 au 31 octobre. Fréquentation : 84 personnes (vernissage 30 personnes + 25 visiteurs + 1 classe du lycée Pierre et Marie Curie avec 22 élèves + 1 groupe de 7 personnes amené par le médiateur culturel).
- Marine Bikard - résidence du 20 octobre 2020 au 24 janvier 2021 – exposition du 19 janvier au 13 février 2021 (annulée en raison du COVID) et transformée en performance (interventions avec différents publics sur rendez-vous en extérieur et dans la galerie en janvier et février).

Conférence

- Jean-Marc Berguel « Nonsequam la maquette comme œuvre » – jeudi 19 mars - 19h Reportée au 26 novembre puis annulée en raison du COVID 19.

Activités pédagogiques

Conférence/Workshops

- annulée et transformée en conférence/workshop pour les élèves de la classe préparatoire. Il devait avoir lieu le 26 novembre avec Jean-Marc Berguel.

Expositions

- Les Drôles de l'Art (ateliers enfants) annulée en raison du COVID 19.
- Duchamp du soir (ateliers adultes) annulée en raison du COVID 19.
- Elaboration d'un film vidéo par la Société Paléovox sur le travail des ateliers amateurs mis en ligne sur le site, page facebook et youtube et présenté lors de la journée portes ouvertes du 5 septembre.

Projets réalisés

- Portes ouvertes des ateliers le samedi 5 septembre – 40 visiteurs.
- Portes ouvertes de la classe préparatoire, le 15 février – 70 visiteurs (Châteauroux : 17, Indre : 9, Région Centre-Val de Loire : 25, autres régions : 19).
- Mise en place d'une peinture dans le crématorium de Cré avec quelques élèves des ateliers amateurs du professeur Gérard Laplace.
- Projet Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Beaulieu et St-Jean (en cours).
- Voyage pédagogique à Paris le 5 novembre pour les élèves de la classe préparatoire : annulé en raison de la crise sanitaire.

Evolutions du périmètre de l'activité :

- Développer le partenariat avec la Scène nationale Equinoxe.
- Poursuivre les collaborations avec les festivals, les associations, les partenaires institutionnels et les services municipaux.
- Réflexion autour de la création d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre au collège des Capucins à la rentrée 2022-2023.

Activités prévues :

- 3^{ème} saison « Musique à la chapelle », trois concerts prévus : « BrahmsMania » le 24 janvier, « Parlons d'amour » le 14 février et « Confluences » le 28 mars. Annulés.
- La Nuit (annulée) et le Printemps du Conservatoire, le spectacle de danse, les « Scènes en fête », des master-class et des auditions de classe.
- Participation de la classe de théâtre au festival « Retours vers le futur » au cinéma Apollo.
- Le 18 mai à Equinoxe, opérette « Monsieur Choufleuri restera chez lui » de J. Offenbach sous la direction du chef invité Simon Proust avec des grands élèves du CRD et des professionnels (instruments, chant et art lyriques, chœurs, danse classique). Suite aux contraintes sanitaires actuelles, la version initiale a été revue, d'autres présentations moins lourdes sont envisagées.
- En juin, concerts de l'orchestre symphonique « Orkids » à Guéret (salle Lejeune) et au couvent des Cordeliers – annulés.
- Représentation du grand projet « One plus one, tous ensemble » autour du blues et du rock en plein air place de la République le 25 juin dans le cadre des « Scènes en fête ».
- Objectifs fixés en 2021 :
- Reprise des auditions et des spectacles mettant en avant l'ensemble instrumental de Châteauroux.
- Actions d'éducation artistique en milieu scolaire.
- Evolution pédagogique en lien avec le réseau des conservatoires de la Région Centre-Val de Loire.
- Recrutement d'un directeur.



FOCUS

Exposition de l'artiste en résidence Marine Bikard « Milieux de terrain », transformée faute de pouvoir exposer, en performance dans une expérience de dessin et de mouvement vers différents publics, sur rendez-vous, avec les conditions strictes liées au Covid.

Contribution au développement durable :

Dématérialisation des inscriptions, des envois ; correspondance par mel ; récupération de matériaux pour les ateliers (bouchons, emballages, papiers, cartons, etc..).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Fonctionnement	36 211	35 039	36 107	35 680
Investissement	8 580	-	3 828	-
Indicateurs d'activité				
Elèves classe préparatoire	18	19	18	15
Elèves classe préparatoire ayant réussi le concours	15/15 2 réorientations 1 abandon	15/19 2 abandons 1 renvoi 15 reçus +1 concours Limoges en septembre	15/18 1 abandon 15 reçus 2 recalés (1 devait retenter un concours en sept)	Résultat en mai/juin 2021 4 abandons 2 exclusions temporaires
Elèves ateliers				
Enfants	85	105	96	80
Adultes	148	141	135	108
Total	233	246	231	188
Ateliers enfants				
Ateliers adultes	15	14	14	15
Classes Education Nationale	18	20 + IME Valençay + CMPP	20 + IME Valençay + CMPP	20 + Centre Médico Psycho-Pédagogique
Temps d'Activités Périscolaires	1	0	0	0

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

Musée Bertrand

Activité 2020 :

Expositions

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, le Musée Bertrand a présenté deux expositions qui ont été « stoppées en plein vol » :

- « Ecoles et collèges de l'Indre sur les pas de Jenny de Vasson » du 6 mars au 12 avril.
- « Patrimoine céramique » du 18 septembre au 3 janvier 2021.
- Et a dû en annuler deux autres :
- « Inspiration Renaissance » du 30 avril au 7 juin.
- « La Nuit européenne des Musées » le 14 novembre.

Actions – Événements

Les deux confinements instaurés en France ont également eu un impact négatif sur le nombre des actions interservices et événements publics et privés qui devaient être organisés.

En effet, sur 29 événements prévus, uniquement 6 ont pu être maintenus :

- 3 au Musée Bertrand.
- 3 au Couvent des Cordeliers.

À noter que le Cluedo prévu pour Halloween n'a pu avoir lieu et les animations planifiées dans le cadre des fêtes de Noël ont été annulées.

Cependant, 78 cérémonies de mariage ont été célébrées au Musée Bertrand.

De plus, des démarches ont été effectuées pour permettre :

- La coopération avec Monsieur Eric Moinet, Conservateur général du patrimoine, ancien Directeur du Musée National de Céramique et du département du patrimoine et des collections de Sèvres, pour le co-commissariat de l'exposition « Patrimoine céramique ».
- La signature de la convention de partenariat liant la Ville de Châteauroux et la société Google Arts and Culture pour mettre en valeur de manière virtuelle les collections du musée.
- Le recrutement de deux services civiques pour une durée de 9 mois à compter de septembre : l'un pour assister la régie des œuvres dans la mise en œuvre de la vérification des fiches d'inventaires et de leur harmonisation avant versement sur la base Joconde et Google Arts and Culture. Et l'autre pour la mise en place d'un programme d'actions de médiation dans le cadre des fêtes de Noël, la création d'activités éducatives pour le jeune public, la participation active à la création de stories pour la plateforme Google Arts and Culture et l'animations des réseaux sociaux.
- L'actualisation de l'organigramme du musée après avis du Comité technique commun du 4 novembre compte tenu de deux recrutements : un nouveau directeur du musée en raison du départ en retraite de Madame Michèle Naturel et un responsable des publics suite à la création d'un pôle Public et Communication.
- La désignation du commissaire, Monsieur David Chanteranne, pour la conception et la réalisation de l'exposition « Bertrand-Napoléon, le retour des héros » qui sera présentée au public du 18 juin au 31

octobre 2021.

- Des visites organisées fin novembre, dans le cadre de la rédaction du Plan de Sauvegarde des œuvres, avec Monsieur Eric Seveau, Lieutenant de 2nde Classe du Centre de Secours Principal (CSP) de Châteauroux. Elles ont permis aux sapeurs-pompiers de comprendre l'aspect labyrinthique des circulations du musée et les priorités qui seront à mettre en œuvre.
- Des relevés de géomètre, début décembre, afin de disposer de plans précis pour repérer les niveaux des planchers, des escaliers et les épaisseurs de tous les murs du musée.

Conférences

- « Bertrand, Grand Maréchal du Palais » présentée par Hervé Deguines, ancien journaliste à la Voix du Nord, délégué du Souvenir Napoléonien pour les Hauts de France, au Dortoir des Moines du Couvent des Cordeliers le 18 septembre.

Publications

À l'occasion de l'exposition « Patrimoine céramique », l'équipe du musée en collaboration avec Monsieur Eric Moinet, co-commissaire et Madame Carole Berthélemy, graphiste ont œuvré pour la conception du catalogue éponyme, dont la publication a été reportée en 2021. 200 exemplaires sont prévus à la vente à la boutique.

Tournages

Le musée a accueilli le 2 octobre, l'équipe de tournage de l'émission « Secrets d'histoire » présentée par Stéphane Bern. Le numéro consacré à l'exil de Napoléon 1er à Sainte-Hélène sera diffusé sur France 3 à l'occasion de la Commémoration du Bicentenaire de la mort de l'Empereur.

Le tournage d'un clip musical en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental a eu lieu le 9 décembre à la réserve du musée.

Conservation

Deux agents de l'équipe de la réserve centrale du musée ont récolté 600 œuvres en 2020. À ce jour, 8 406 œuvres ont été saisies, récolectées et reconditionnées en réserve suivant les normes de conservation préventive.

En fin d'année, la base de données Micromusée comptabilisait 10 701 fiches et l'équipe de récolement a versé 300 fiches d'œuvres sur la base nationale Joconde.

Un étudiant en deuxième année de master Histoire a effectué, dans le cadre d'un stage d'une durée de trois mois, le bilan sanitaire des médailles non inventoriées.

En octobre, un bilan sanitaire sur les collections textiles a été réalisé par Mesdames Dal Pra, Timbart et Iles du C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France).

Pour finir, la réserve centrale a été équipée de deux nouveaux meubles à plans nécessaires à la conservation d'objets.

Prêts d'œuvres

Le Musée Bertrand a contribué à la réalisation d'expositions temporaires proposées par 4 institutions en mettant à disposition 5 œuvres provenant de sa propre collection.

- Conférence/workshop Jean-Marc Berguel (devait avoir lieu en 2020 repoussée au 04/02/21 suite COVID 19)
- Workshop Paul Pouvreau du 15 au 19/02/2021

Activités prévues

- 4 expositions pédagogiques : classe préparatoire, scolaires, ateliers enfants et adultes
- Projet NPRU St-Jean/St-Jacques avec le professeur Virginie Mathé et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- Exposition Florent Poussineau (report de 2020, repoussée en mars 2021 suite COVID 19)
- Exposition « Collection (s) Part 1 « une passion » de mi-septembre à mi-octobre
- Exposition « Collection(s) Part 2 « de la légèreté et du déplacement » mi-octobre à mi-novembre
- 2 résidences d'artistes avec expositions à sélectionner
- Conférence à sélectionner



Dons

La Ville de Châteauroux a accepté le don sans charges particulières estimé à 54 865 €, fait par Madame Francesca Picou-Lacour, du fonds d'atelier (œuvres et matériel) de son grand-père Ernest Nivet. Cette donation a reçu, le 24 mars 2020, un avis favorable de la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France, compétente en matière d'acquisition. La signature d'une convention avec le Maire a officialisé ce don le 23 septembre 2020.

Acquisitions

Onze dons manuels effectués entre 2014 et 2018 ont été présentés à la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France du 8 septembre 2020 et ont obtenu un avis favorable. Ils ont pu ainsi intégrer les collections de la Ville de Châteauroux et être inscrits sur le registre d'inventaire du Musée Bertrand. Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel, une place très importante leur sera accordée dans le nouveau parcours du musée.

Restaurations-conservations

Quatre dossiers de restaurations-conservations ont obtenu des avis favorables de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France et l'octroi de subventions par le biais du Fonds Régional de Restauration (FRAR) :

CSR du 26 mars 2020

- Le portrait d'Elisabeth d'Orléans par Jean-Pierre Franque : coût 5 262,03 € H.T. totalement assumé par la Ville de Saint-Cloud, dans le cadre d'un dépôt pour une période de 5 ans renouvelable.
- Le tableau « Effet d'orage » par Jacques-Antoine Vallin : coût 3 300 € H.T. – subvention de 960 € H.T.

CSR du 10 septembre 2020

- La consolidation du fonds d'atelier de l'artiste Ernest Nivet : coût 4 242 € H.T. – subvention de 3 394 € H.T.
- Le cadre du tableau « Portrait du Général Bertrand » de Horace Vernet : coût 1 770 € - subvention de 1 416 € H.T.

Archives

Activité 2020 :

Collecte d'archives

Le service Archives a collecté 138 ml d'archives des services municipaux et communautaires et procédé à une élimination de 50 ml, aboutissant cette année à une augmentation de 88 ml. On peut noter le don d'un fonds important d'archives privées concernant la période américaine de Châteauroux (1951-1967), avec notamment celui de l'historien Yves Bardet (7ml).

Récolement réglementaire

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. À l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la commune a procédé au récolement de ses archives, annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives signé par le maire sortant et le maire entrant. Ce document de 124 pages réalisé au terme du mandat municipal, dresse un inventaire complet de l'état des archives et de leur conservation. Il constitue par ailleurs un outil de suivi pour la gestion des archives. Ce minutieux travail a démarré en septembre 2019 et s'est terminé en mars 2020.

Numérisation

2 027 pages des registres du cadastre (1881-1914) et 500 affiches ont été numérisées pour leur mise en ligne sur le site des Archives municipales.

Base de données mémorielle des Morts pour la France (MPF) 1914-1918 de Châteauroux

Cette base de données des soldats de Châteauroux « Morts pour la France, 1914-1918 » est accessible en ligne sur le site internet des Archives de la Ville de Châteauroux, depuis le 11 novembre 2020. Le travail de mise à jour de la base de données se poursuit pour enrichir cette base rassemblant déjà les données concernant 1 300 poilus de Châteauroux morts pour la France (1914-1918).

Archivage électronique

Démarrage du recensement de la production numérique des services de Châteauroux métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service.

Collecte d'archives

Le service Archives a collecté 80 ml d'archives des services municipaux et communautaires et procédé à une élimination de 134 ml, aboutissant cette année à la libération de 54 ml.

Récolement réglementaire

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. À l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la commune doit procéder au récolement de ses archives, annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives signé par le maire sortant et le maire entrant. Ce document de 124 pages réalisé au terme du mandat municipal, dresse un inventaire complet de l'état des archives et de leur conservation. Il constitue par ailleurs un outil de suivi pour la gestion des archives. Ce minutieux travail a démarré en septembre 2019.

Exposition

du 20 décembre 2019 au 1^{er} février 2020, salle Raymonde-Vincent, médiathèque Équinoxe : « Châteauroux en miniature. Maquettes d'architecture 1919-2019 ». Plus d'une trentaine de maquettes d'architectes, restaurées par deux clubs de maquetistes locaux (Châteauroux et Ardentes), ont été présentées lors de cette exposition, accompagnées de tirages photographiques de très grand format, d'une documentation importante et d'un film vidéo. Un projet de fin d'études architecturales de l'école de Marne-la-Vallée, concernant Châteauroux, était également présenté lors de cet événement qui a rencontré une forte fréquentation du public et d'excellents retours dans la presse.

Numérisation

6 182 pages des registres du cadastre napoléonien (1825) et un atlas de 37 planches des XVIII^e et XIX^e siècles ont été numérisés pour leur mise en ligne sur le site des Archives municipales.

Base de données mémorielle des Morts pour la France (MPF) 1914-1918 de Châteauroux

Le travail de recherche et de construction de la base de données a été poursuivi avec la Société de généalogie du Bas-Berry (SGBB) et le webmestre du service Communication pour la mise en ligne prochaine de cette base rassemblant les données concernant 1 300 poilus de Châteauroux morts pour la France (1914-1918), sur le site des Archives municipales.

Archivage électronique

Démarrage du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service.

FOCUS

L'année 2020 a été marquée par la passation du marché relatif aux études d'évaluation patrimoniale et de programmation pour la rénovation du musée. En juin, a eu lieu le choix des deux attributaires :

- Lot n°1 : Cabinet d'architecture Jacques Lichnerowicz et son co-traitant Jean-Paul Philippon – montant de la solution de base 21 300 € H.T.
- Lot n°2 : Cabinet de conseils et d'études AG Studio programme – montant de la solution de base 49 450 € H.T.

Leurs missions ont démarré fin juillet. Afin de mener à bien ce projet, deux subventions ont été sollicitées et obtenues auprès de la DRAC Centre-Val de Loire (15 000 €) et des Monuments historiques (14 000 €), ainsi qu'une subvention de la Caisse des dépôts dans le cadre du programme Cœur de Ville.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	100 941	90 177	39 774	49 510
Budget d'investissement (partagé services culturels)				
Acquisition œuvres	21 944	1 650	3 500	-
Acquisition divers matériels	-	-	4 333	520
Restauration œuvres	22 397	21 312	5 568	9 493
Indicateurs d'activité				
Musée Bertrand	8 421	8 655	8 464	3 562
• Visites groupes scolaires	865	1 543	745	204
• Diverses visites commentées	-	526	697	86
Cordeliers	8 569	6 736	1 995	90
• Visites groupes scolaires	905	406	377	0
• Diverses visites commentées	-	1	22	90 ⁽¹⁾
Maison des Arts et Traditions Populaires du Berry :	165	626	576	22
• Visites groupes scolaires	140	493	161	14
• Diverses visites commentées	-	133	415	8

⁽¹⁾ Par l'Office de Tourisme.

Les événements programmés qui marqueront 2021 :

Arrivée de la responsable des publics et de la communication en mai et celle du nouveau directeur en juillet. Tenue de deux grandes expositions permanentes : « Bertrand-Napoléon, le retour des héros » du 18 juin au 31 octobre au Musée Bertrand, à l'occasion de la Commémoration du bicentenaire de la mort de l'Empereur Napoléon 1^{er}, et « Carrasco, l'Art c'est la vie » du 26 juin au 19 septembre au Couvent des Cordeliers. Dépôt de trois dossiers de restauration d'œuvres auprès de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France du 25 mars : une gravure du convoi funèbre de Napoléon 1^{er} à Sainte-Hélène, une chemise appartenant à l'Empereur et un tableau du peintre français d'origine chinoise Zao Wou-Ki destiné à être prêté. Bilan sanitaire d'environ 300 médailles et 100 armes (dépôt du dossier auprès de la CSR du 9 septembre) et d'un second relatif à la collection de sculptures. Rédaction du plan de sauvegarde. Nouveau partenariat envisagé avec l'école Talm-Tours pour la restauration de certaines pièces du fonds d'atelier d'Ernest Nivet.

FOCUS

Le programme annuel 2020 de restauration des documents d'archives a permis de restaurer 5 682 feuillets de registres anciens et 70 plans et affiches : 5 registres d'état civil (1819-1857), 4 registres de délibérations (1853-1872), 4 registres de recensement militaires (1892-1921), 10 registres de l'hospice (1863-1900) et 70 plans, calques et affiches concernant des bâtiments, opérations d'urbanisme et événements castelroussins (1850-1990). Quatre ateliers spécialisés et agréés ont réalisé ces travaux : Atelier Quillet (17111 Loix-en-Ré), La Reliure du Limousin (19360 Malemort-sur-Corrèze), PassionALivres (87110 Solignac), L'Atelier du Patrimoine (33000 Bordeaux). Cette opération d'un coût de 15 000 € T.T.C. a été financée à 50 % par la DRAC Centre Val-de-Loire et 20 % par le Département de l'Indre.

Contribution au développement durable :

Les archives éliminées sont recyclées par l'association « Insert Jeunes » agréée pour l'élimination des documents administratifs. Redistribution aux services de nombreuses fournitures en bon état, récupérées lors des versements et avant la procédure d'élimination : chemises cartonnées, boîtes plastifiées, classeurs... Dématérialisation des envois ; correspondance par courriels.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Fonctionnement	22 698	23 493	23 915	22 725
Investissement	594	1 075	-	-
Recettes	10 841	9 012	9 000	10 252
Indicateurs d'activité				
accroissement des archives				
Versements des services	183	282	80	138
Éliminations	51	44	134	50
Accroissement net	132	238	- 54	88
Demandes de recherches				
Demandes administratives :	839	899	566	354
Demandes généalogiques	90	112	24	160
Recherches historiques :	10	10	9	16
Recherches documentaires diverses :	132	118	102	52
Total	939	1 139	701	582
Prêts aux services				
Documents communiqués aux services	350	434	363	300
Communications de documents en salle de lecture				
Documents communiqués au public	1 404	781	1 110	446
Numérisation de documents				
Documents numérisés (nombre de pages)	14 345	477	2 527	2 027

On constate également les effets de la crise sanitaire, du confinement et des restrictions mises en place pour l'accès à la salle de lecture après sa réouverture (pas plus de deux personnes, sur rendez-vous), avec une baisse significative de fréquentation de 40 % en 2020. Pour les demandes généalogiques, le confinement a entraîné plus de personnes à se lancer dans les recherches familiales, qui demandent du temps. Cela a généré une hausse significative, en 2020, des recherches généalogiques et une plus grande sollicitation du service d'Archives à ce sujet.

Réseau des bibliothèques

Activité 2020 :

Sur cette période de crise sanitaire qui a débuté en 2020, les bibliothèques auront été fermées seulement 3 mois puisque ce sont les seuls établissements culturels vers lesquels le public a pu se tourner. Elles ont en effet progressivement repris leur activité en mode dégradé. Un drive expérimental et un accès au cyber-espace sur réservation ont été mis en place dès le 12 mai à la médiathèque puis étendus aux bibliothèques de quartier dès la semaine suivante.

Click & Collect

Le 2 novembre, nouveau confinement national avec une variante toutefois : les bibliothèques restent accessibles avec la mise en place du Click & Collect comme dans les magasins et les librairies. Un système de retrait après réservation est donc proposé. Il reste maintenu aujourd'hui bien que les lieux soient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers.

In english please

Ce nouveau rendez-vous avec les usagers qui souhaitent entretenir leur anglais sur place à la bibliothèque a bien fonctionné et a semblé répondre à une certaine attente.

Les animations

Après un début d'année plutôt satisfaisant tant en matière d'animations et d'expositions proposées qu'en matière de fréquentation, l'évolution de la crise sanitaire n'a ensuite plus permis de recevoir le public dans des conditions satisfaisantes. A retenir cependant dans les temps forts la venue d'auteurs dont Alain Mabanckou dans le cadre du festival chorégraphique international NOUR'AFRICA en septembre.



Contribution au développement durable :

Maintien de la grainothèque, permettant un échange de graines bio (fleurs, légumes, plantes) entre usagers au sein de la médiathèque, à l'initiative des associations « Incroyables comestibles » et « Bihanat ».

Vente permanente de livres permettant de donner une seconde vie à des ouvrages destinés à être désherbés.

Un vélo est à disposition des agents dans le garage de manière à circuler sans nécessité d'emprunter un véhicule pour de courts déplacements dans le cadre professionnel.

FOCUS

En recherche constante de nouvelles idées afin de faire leur promotion, rendre compte d'événements, mettre en avant leurs collections et attirer de nouveaux usagers, les bibliothèques de Châteauroux ont lancé leur chaîne YouTube. Une quarantaine de vidéos ont été réalisées sur l'année 2020. Elles présentent des histoires pour les petits, des coups de cœur, des rubriques comme « la vie secrète de vos bibliothèques », la découverte de livres anciens, des informations pratiques (comment faire une réservation, comment utiliser la boîte retour 24h/24). La chaîne compte une quarantaine d'abonnés et une moyenne de 66 vues par publication.

Par ailleurs, afin d'enrichir les fonds dvd et textes lus du réseau des bibliothèques, une subvention exceptionnelle de 15 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) a permis ces nouvelles acquisitions réparties dans l'ensemble du réseau.

Lancement de l'étude préalable (AMO) à l'adhésion au SAEM (Système d'archivage électronique mutualisé) Centre Val-de-Loire.

Exposition

Pas de projet d'exposition piloté par les Archives municipales pour l'année 2021, mais le service est chargé, avec le comité de jumelage Châteauroux-Gütersloh de la préparation du projet d'exposition bilingue pour 2022 et le 75e anniversaire du jumelage franco-allemand, « Châteauroux et Gütersloh à l'épreuve de la modernité, 1945-2022 ». Ce projet est déjà amorcé avec les travaux de recherches pour une première réunion de travail qui s'est déroulée dans le nouveau bâtiment des Archives de la Ville de Gütersloh et de son agglomération en octobre 2019 et qui devait se poursuivre à Châteauroux avec la venue d'une délégation allemande du 1er au 4 avril 2020. Les échanges se déroulent maintenant par courriels, appels téléphoniques et visioconférences. 32 panneaux couvrant plusieurs thèmes concernant le développement urbain des deux villes depuis 1945 sont en cours de réalisation. Cette exposition sera présentée au printemps 2022 en Allemagne, puis à Châteauroux en septembre de la même année, avant d'être montrée en Europe dans les villes jumelles de Gütersloh (Pologne, Suède, Russie, Angleterre).

Archivage électronique

Poursuite du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service. Le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) doit permettre d'analyser l'ensemble des outils métiers et d'évaluer la faisabilité de l'utilisation d'un SAE mutualisé, d'analyser l'existant afin d'identifier les besoins de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux en matière d'archivage intermédiaire et définitif. Cette analyse tiendra compte des projets de dématérialisation, de l'information, de la production administrative et des obligations réglementaires.

Les principaux flux des versements sont à identifier (statut d'archives courantes/intermédiaires, puis après l'application du sort final, archives définitives) ainsi que les besoins techniques.

En parallèle, les modalités pour la communication et droits d'accès sont évaluées (sécurité, type de requêtes, référentiels utilisés, ...). Dans ces deux cas, le besoin de connecteurs est à estimer notamment avec le logiciel Système d'Information Archivistique actuellement utilisé, Avenio.

Internet

Poursuite de la mise en ligne des ressources documentaires numériques des Archives municipales via l'interface AvenioWeb.



Indicateurs 2019 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget fonctionnement	209 576	207 895	215 682	205 905
Montant des subventions	10 978	13 530	169 805	7 276
Indicateurs d'activité				
Nombre de visiteurs médiathèque	147 468	151 106	152 616 (b)	83 550 (102 860 réseau)
Nombre d'abonnés sur le réseau	4 350 (a)	4 177	3 694	2 326
Nombre de prêts sur le réseau	300 662	295 747	289 206 (b)	222 098

(a) Mise en place au 1er janvier de la tarification pour les castelroussins et du prêt illimité.

(b) Fermeture des bibliothèques pendant les travaux pour la mise en place de la RFID

- Finaliser la terrasse au 1er étage de la médiathèque pour le public.
- Venue d'auteur(s).
- Mise en place de la Vidéo à la Demande dans le courant de l'année.



Activité 2020 :**Police municipale****Modification de l'organigramme de la D.M.S.P. :**

mise en place de trois unités au sein de la direction :

- la Police Municipale,
- le Centre de Supervision Urbain (équipe composée des opérateurs de vidéoprotection sous l'autorité d'un Brigadier-Chef-Principal de Police Municipale),
- la surveillance du stationnement (équipe composée des Agents de Surveillance de la Voie Publique).

Chaque unité est placée sous l'autorité d'un encadrant intermédiaire.

Pérennité des patrouilles de nuit :

Les patrouilles de nuit des vendredis et samedis de 21h à 6h sont désormais quasiment systématiques. Elles sont réalisées exclusivement par des agents volontaires, nouvellement recrutés ou non. Deux nouvelles recrues sont venues renforcer ces effectifs, dont un conducteur canin et son chien de police.

Relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.) :

Présidé par Monsieur le Maire, ce conseil est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Un décret d'application du 23 juillet 2007 fixe les compétences et la composition du C.I.S.P.D. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions publiques (Police Nationale, Gendarmerie Nationale...) et définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Une réunion du conseil restreint du C.I.S.P.D. du 6 novembre 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Création du Conseil consultatif de la vie nocturne (C.C.V.N.) :

Ce conseil vise à alerter les élus et les partenaires institutionnels sur les problèmes qui surviennent la nuit, notamment les rixes, l'alcoolisation, les tapages, en particulier autour des établissements dits de nuit. Ce conseil facilite les échanges entre les élus, les commerçants, les riverains réunis en association et les partenaires institutionnels intéressés à ces matières (Préfecture, Polices Nationale et Municipale). Il propose des solutions aux problèmes existants et informe les représentants des riverains et des commerces des projets municipaux en lien avec la nuit et des demandes diverses (changement d'horaires, etc.). Il s'est réuni mensuellement de mai à octobre 2020.

Gestion des objets trouvés : L'accueil du public est effectué dans les locaux de la D.M.S.P. Les objets trouvés de valeur (argent, bijoux...) sont entreposés dans un coffre-fort à la D.M.S.P. Les autres objets sont stockés dans un local sécurisé. Auparavant, cette gestion relevait de la Direction de la relation aux usagers.

Sécurisation des manifestations organisées dans la commune : Présence renforcée des agents PM et activation systématique du CSU. Des manifestations importantes ont été annulées en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 (Fête de la musique, Stage-festival Darc, patinoire du centre-ville...).

Les manifestations maintenues :

- Triathlon (les 22 et 23 août),
- Grand prix cycliste Mercedes (22 août),
- Défi Inter-entreprises (10 septembre).

Action de sensibilisation à la sécurité routière : Deux agents de Police Municipale sont intervenus auprès des élèves de classes de CM1, CM2 et ULIS afin de les sensibiliser à la sécurité routière et de leur permettre d'acquiescer les bons réflexes en tant que piéton et cycliste.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)**Développement du Centre de supervision urbain :**

- Renouvellement de 29 caméras de vidéoprotection, 1 nouveau site vidéo protégé à Châteauroux (îlot Molière).
- Nouveaux sites gérés par le C.S.U. :
- le stade Gaston-Petit,
- le MACH 36,
- les déchetteries communautaires d'Ardentes, Arthon, Déols, Montierchaume et Le Poinçonnet,
- le Foyer des jeunes travailleurs,
- la Maison-relais Saint-Jean,
- la Résidence Isabelle à Saint-Jean.

Utilisation de six packs mobiles de vidéoprotection :

ils sont positionnés au gré des besoins pour lutter contre la délinquance de voie publique et l'insalubrité publique (dépôt d'immondices, dégradations, attroupements...) qui se produisent sur un périmètre non couvert par la vidéoprotection.

Nouvelles missions du C.S.U. : protection des agents municipaux :

Les postes d'accueil de l'Hôtel de ville et de l'agence postale communale de Saint-Denis sont équipés de boutons d'appel d'urgence installés sous les banques d'accueil avec renvoi d'appel et d'images au C.S.U.

Mise en place du Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI) : tous les agents de la collectivité qui travaillent seuls et remplissent conditions (les astreintes bâtiments, diverses...) sont équipés d'un DATI, un équipement de sécurité géolocalisé qui permet la détection de situations anormales (ou jugées critiques) et la transmission d'une alarme au C.S.U. Ce dernier se charge de déclencher immédiatement les secours.

Amélioration des modalités de liaison avec les Polices municipale et nationale.

- Les opérateurs vidéo sont en communication constante avec les policiers municipaux (unité radio de la Police Municipale positionnée au C.S.U.) et le Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale (C.I.C.). Le C.S.U. est mobilisé pour apporter une aide opérationnelle lors des interventions.

Le dispositif permet également d'effectuer des "levées de doute" (vérifier l'existence du problème avant d'envoyer un équipage), de proportionner les réponses apportées (décider du nombre d'agents à déplacer) ou encore de sécuriser les agents une fois sur le terrain.

- La Police Nationale peut visionner les images à distance grâce à un système de report qui relie le C.S.U. à son Centre d'Information et de Commandement (C.I.C.).

Service du stationnement (A.S.V.P.)

L'activité principale des A.S.V.P. : appliquer et contrôler la réglementation en matière de stationnement à Châteauroux. Ils sont également amenés à surveiller les marchés et assurer la sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles. Ils rédigent quotidiennement des comptes-rendus du travail effectué.

Signalement des problèmes de différentes natures : En liaison directe avec la Police Municipale et le C.S.U., ils signalent régulièrement des problèmes de salubrité et d'occupation illégale de la voie publique (encombrants, travaux, déménagements, livraisons, consommation d'alcool sur la voie publique, rixe...).

Restructuration de la DMSP

De janvier à octobre :

La DMSP est placée sous l'autorité du DGA en charge des « services aux habitants », elle est scindée en deux services, celui du « stationnement et de l'occupation du domaine public » et celui de la « Police Municipale et du CSU ».

De novembre à décembre : nouvel organigramme de la DMSP

- Transfert des régies des parkings municipaux et communautaires au sein de la Direction de la Relation aux usagers (D.R.U.).
- Transfert de l'équipe des droits de place à la Direction générale adjointe Environnement et Espace public (rattachement à la Direction de la mobilité – service voirie).
- Mise en place de trois unités au sein de la D.M.S.P. : la surveillance du stationnement (équipe composée d'agents de surveillance de la voie publique), la Police municipale et le Centre de supervision urbaine, chaque unité étant placée sous l'autorité d'un encadrant intermédiaire.
- Le chef de service de la Police municipale et du Centre de supervision urbaine devient Directeur municipal de la sécurité publique.

Nouvelle convention de coordination signée entre la Police Municipale de Châteauroux et la Police Nationale, le 19 décembre.

Création du Conseil consultatif de la vie nocturne (C.C.V.N.) :

Ce conseil se réunit régulièrement et vise à alerter les élus et les partenaires institutionnels (Préfecture, Police nationale, etc.) sur les problèmes qui peuvent survenir quant à la présence d'une activité commerciale nocturne particulièrement dense à Châteauroux. Il propose des solutions aux problèmes existants et informe les représentants des riverains et des commerces des projets municipaux en lien avec la nuit et des demandes diverses (changement d'horaires, etc.).

Convention de partenariat entre les communes de Châteauroux et Diors relative à la vidéoprotection qui précise la mutualisation du CSU pour l'exploitation de caméras de vidéoprotection des voies publiques situées sur la commune de Diors.

Sécurisation des manifestations organisées dans la commune : présence renforcée des agents PM et activation systématique du CSU. Quelques manifestations importantes :

- Fête de la musique (21/06),
- Triathlon (18/05),
- Braderies (juin et octobre),
- Stage-festival Darc (du 13 au 23/08),
- Tour Vibration (24/09),
- Ekiden (10/11),
- patinoire du centre-ville (du 24/11/19 au 05/01/20).

La PM a également encadré des manifestations patriotiques (11 novembre, 8 mai...) et sociales ("gilets jaunes").

Armement de la Police municipale :

- Dotation de la Police municipale en armes létales.
- Formations : les agents de Police municipale sont tenus de suivre des formations obligatoires relatives au maniement des armes de catégorie D (bâton de défense, tonfas ou matraques télescopiques), mais aussi aux pistolets à impulsions électriques (PIE), aux Lanceurs de balles de défense (L.B.D.) ou aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes de catégorie B.

Les entraînements se déroulent à la société de tir de Châteauroux (convention).

La gestion des objets trouvés qui relevait jusqu'à présent de la DRU, a été confiée à la DMSP dans les conditions définies par la réglementation. L'accueil du public est effectué dans les locaux de la DMSP. Les objets trouvés de valeur (argent, bijoux...) sont entreposés dans un coffre-fort et les autres objets sont stockés dans un local sécurisé.

Activité du Centre de supervision urbaine :

- renouvellement de 27 caméras de vidéoprotection,
- sept nouveaux sites vidéo protégés à Châteauroux,
- gestion de la vidéoprotection en mode projet,
- gestion des DATI (Dispositif d'alarme du travailleur isolé) : renvoi au CSU des déclenchements de DATI.



Police municipale

Les nouvelles missions de la Police municipale liées au Covid-19 : Les missions des policiers municipaux ont été adaptées en priorité aux opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés. Durant le 1er confinement, du 17 mars au 10 mai, ils ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h15-15h, 15h-23h, 23h-7h).

En parallèle à ces nouvelles missions, la Police municipale a poursuivi les missions habituelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Organisation interne du C.S.U. : le responsable du C.S.U. a été désigné chef de projet fonctionnel de la vidéoprotection. En collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et les services techniques de la Ville de Châteauroux (services d'éclairage public, électricité et maintenance des parkings), il coordonne les projets d'implantation et de renouvellement des caméras. Dans ce cadre, il participe aux projets d'évolution du système d'exploitation du C.S.U., il gère les incidents et coordonne les activités des services techniques et informatiques pour la résolution des problèmes. Il définit un planning détaillé et son suivi, il anime les comités techniques et de pilotage...

Service du stationnement (A.S.V.P.)

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur les marchés (Voltaire et République).

Depuis le 4 avril, le travail du service est organisé en deux équipes avec des horaires distincts :

- équipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- équipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.

Focus Covid Direction municipale de la sécurité publique

Les mesures prises par les services pour faire face à la pandémie.

Police municipale

- Modification des horaires de la Police Municipale : durant le 1er confinement, du 17 mars au 10 mai, les Policiers municipaux ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h-15h, 15h-23h, 23h-7h).
- Adaptation des missions des policiers municipaux : Ils ont effectué en priorité les opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés.
- nombre de procès-verbaux pour défaut d'attestation de déplacement : 570,
- nombre de procès-verbaux pour non-port du masque : 88,
- nombre de procès-verbaux pour non-respect du couvre-feu : 35.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Les opérateurs ont travaillé en binôme uniquement la nuit. En journée, un seul opérateur était présent au C.S.U.

Les opérateurs vidéo ont porté une attention particulière à la surveillance des commerces fermés (vols, vandalisme...) et au respect des protocoles sanitaires.

Service du stationnement

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur le marché République. Ils ont distribué le gel hydro alcoolique aux clients et mené des actions de prévention.

Les horaires ont été adaptés lors du 2nd confinement : constitution de deux équipes avec deux horaires différents :

- équipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- équipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.

Contribution au développement durable :

Police municipale

La Police municipale lutte contre le bruit des véhicules. Elle effectue régulièrement des contrôles du bruit à l'aide d'un sonomètre homologué. Elle effectue des patrouilles pédestres ou en VTT.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Transmission des réquisitions judiciaires par voie électronique.

Service du stationnement (A.S.V.P.)

Les A.S.V.P. effectuent des patrouilles pédestres ou en VTT.

Indicateurs 2020 Police municipale :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers de la D.M.S.P. (euros)				
Budget de fonctionnement		24 285	44 609	32 553
Budget d'investissement	3 091	44 779	30 443	77 553
Recettes de fonctionnement	1 460 034	1 529 404	1 618 780	136 805*
Indicateurs d'activité PM				
Événements traités	1 607	1 505	1 844	2 886**
Captures de chiens	65	62	66	52
Déclaration de chiens dangereux		4	13	6
Élèves et classes sensibilisés aux risques de la circulation routière (année scolaire)	625/28	675/29	890/39	378/16
Plan d'Actions de Sécurité Routière	0	0	12	0
Manifestations encadrées	67	52	63	45
Infractions relevées (amendes)	1 169	1 100	1 019	1 484
Mises en fourrière	166	155	164	163
Rapports et procès-verbaux	54	315	189	437**
Lignes de bus surveillées	115	124	104	27
Objets trouvés				372
Objets restitués				210
Surveillance des entrées et sorties des écoles				60

* la régie des parkings a été transférée à la D.R.U. et les placiers à la DGA environnement et espace public

**L'augmentation des événements traités, rapports et procès-verbaux s'explique par la mise en place de contrôles au respect des règles sanitaires et de l'intervention de la brigade de nuit (nuisances sonores, infractions graves au code de la route...).

Indicateurs 2020 Centre de supervision urbain (C.S.U.) :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs d'activité CSU				
Réquisitions judiciaires	279	220	231	210
Identification d'auteurs (sur une centaine de réponses de la PN)	63	31	46	30
Aides substantielles à l'enquête (sur une centaine de réponses de la PN)	33	32	36	20
Demandes d'intervention (PM et PN)	293	229	343	420
Nombre déclenchements de l'alarme-intrusion des bâtiments municipaux		26	110	34
Interphonie des parkings (appels)		9 152	9 749	9 879
Gestion des appels lors de l'astreinte téléphonique		481	404	350
Demandes de renvois d'images vers le Centre d'Information et de Commandement (C.I.C.) de la PN		38	48	62
Traitement des réquisitions judiciaires pour la commune de Diors			1	2

Indicateurs 2020 Service du stationnement (A.S.V.P.) :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs d'activité du service du stationnement				
Forfait de post-stationnement (FPS)		7 481	8 677	4 928
Infractions relevées	2 423	2 674	2 915	2 591
Recours administratif préalable obligatoire (RAPO)		161	122	146
Surveillance des entrées et sorties des écoles				38



Police municipale

- Acquisition d'un nouveau logiciel métier (Ypok) : Il sera utilisé par les Policiers Municipaux sur le terrain par le biais d'équipements connectés (tablettes et smartphones). Il simplifiera la gestion administrative et l'enregistrement des faits recensés (mise en fourrière, procès-verbal et rapport, verbalisation électronique, registre animal, Forfait de Post-Stationnement...).
- Projet de déploiement de la police municipale 24h/24.
- Des réunions avec le personnel auront lieu dans la perspective de présenter aux autorités municipales un projet de service de Police Municipale opérationnel 24h/24.
- Police pluri-communale : Des réunions auront lieu avec les élus de Déols, Saint-Maur et Le Poinçonnet afin de connaître leur intérêt à la création d'une police pluri-communale.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Centre de Supervision Urbain Intercommunal : Les coûts d'investissement pour la mise en place de la vidéoprotection apparaissent souvent dissuasifs et disproportionnés pour les petites communes. Une étude relative à la mutualisation du C.S.U. de la Ville de Châteauroux avec certaines communes de la communauté d'Agglomération, équipées ou non de la vidéoprotection sera menée en 2021 afin d'évaluer l'opportunité d'aller vers un C.S.U. à vocation intercommunale.

Le programme 2021 d'équipement en vidéoprotection :

- acquisition de caméras dédiées à la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules (Axis Q1700-LE),
- renouvellement de 25 caméras (échéance des 5 ans) ainsi que le dispositif de vidéoprotection du stade Gaston Petit (caméras et PC de supervision).

Service du stationnement (A.S.V.P.)

- Les Agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) seront dotés de vélos à assistance électrique : pour exercer des actions de surveillance au-delà de leurs missions traditionnelles de contrôle du stationnement, les A.S.V.P. pourront aller au-delà de l'hyper centre-ville plus rapidement et plus régulièrement. Ils pourront aller plus souvent aux abords des écoles de quartiers afin d'assurer la sécurité à l'entrée et à la sortie des classes. Ils patrouilleront également dans les parcs et jardins de la ville.

Modification des horaires de travail des A.S.V.P. : Il faut travailler à mieux adapter les horaires des agents à leurs missions, à savoir :

- contrôler le stationnement payant (Forfaits de Post-Stationnement) et gênant (contravention) relevés à l'aide de terminaux électroniques,
- assurer la sécurisation des écoles lors des entrées et sorties des écoles,
- patrouiller en vélo à assistance électrique,
- surveiller et sécuriser les marchés du centre-ville.



Centre communal d'action sociale (CCAS)



Le CCAS a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaires auprès de 680 familles.

3.3.1. Centre communal d'action sociale

Activité 2020 :

Du 17/03 au 11/05 : forte mobilisation des services et établissements du CCAS (distribution alimentaire, livraisons de courses et de masques, campagnes de prévention et de lutte contre l'isolement, confinement des EHPAD et résidences autonomie...).

A partir du 12/05 : poursuite des mesures sanitaires tout au long de l'année dans tous les services et établissements du CCAS - aucun cas de Covid en 2020.

2/07 : Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS suite aux élections municipales.

La Croix Rouge a fait son entrée au CA, aux côtés de 8 représentants municipaux et de 8 administrateurs de la Banque Alimentaire, des Restos du Cœur, de l'UDAF, de 55 et plus, d'AGIR, de Solidarité Accueil et du Secours Catholique.

30/09 : Avis favorable du Ministère pour la résorption définitive du bidonville de la Croix Blanche permettant de mobiliser d'importants financements nationaux, de 2021 à 2028, suite à l'étude réalisée par le CCAS en lien avec la DDT et l'ARS.

15/12 : Rapport de l'évaluation externe du Service de Prévention Spécialisée réalisée tous les 5 ans. Les accompagnements mis en place sont qualifiés d'excellents (cotation : 100%), ainsi que le pilotage du service et des activités (cotation : 93,8%).

Le Conseil d'administration

Il est présidé de droit par le Maire de Châteauroux, entouré de 8 représentants élus du conseil municipal et de 8 représentants associatifs œuvrant dans le champ du social et de l'insertion. La Vice-Présidente du CCAS, Maire-adjointe à l'action sociale, l'a réuni à 6 reprises en 2020 pour débattre et délibérer sur l'actualité des services et le soutien apporté à des projets.

Les administrateurs sont membres de commissions et de conseils de vie sociale avec les résidents. La commission des aides a eu lieu 41 fois en 2020 ; celle pour les actions en direction des personnes âgées 3 fois ; il y a eu 9 rencontres avec les différents résidents. Enfin, ils ont participé à 6 instances de dialogue social dans le cadre d'une mobilisation exceptionnelle liée à la gestion de la pandémie, en lien avec l'AIMSMT et avec la cellule de crise communale.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Soutien à l'insertion sociale et aides auprès de castelroussins et d'associations caritatives

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le CCAS a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaires auprès de 680 familles. Des distributions de colis alimentaires ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la BA et des Restos, avec le concours de la Croix Rouge, de l'ACGCS, de la Protection Civile, des SNSM.

Malgré la baisse des accueils physiques, les demandes d'aides ainsi que le nombre de personnes suivies n'ont pas baissé.

3 394 accueils (-46%) pour 822 personnes différentes et 8 456 appels reçus (-7,5%).

951 demandes d'aide ont été instruites (+0,2%) pour 772 accords (+7%) dont 424 aides à la vie quotidienne.

200 demandes de domiciliation postale ont été déposées et accordées et 341 ménages ont bénéficié de ce service sur l'année pour 6 922 courriers.

27 dossiers ont été instruits dans le cadre de la bourse aux permis pour les plus de 26 ans.

127 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de 884 entretiens sociaux individuels et d'appels réguliers durant les périodes de confinement.

Entre les périodes de confinement, 9 animations différentes ont été proposées sur 17 séances avec 646 participations. Les animations dans le cadre d'Oksyrian ont à elles seules touchées environ 600 personnes.

109 cartes de tarifs solidaires Equinoxe ont été remises. Un accompagnement personnalisé a été réalisé lors des 3 spectacles maintenus avec 21 participations.

Poursuite du soutien financier et technique aux associations caritatives.

Accompagnements personnalisés en lien avec le logement

706 demandes ont été formulées en 2020 réparties comme suit :

- 67 demandes (accès au logement, demande de mutation, informations droits et devoirs du locataire, impayés énergies, expulsion locative, gestion de situations d'urgence (incendie / dégâts des eaux / sans domicile / domiciliations postales).
- 224 entretiens de demande de domiciliation postale.
- 56 demandes ont été faites pour le Relais Logement via le site Châteauroux Métropole (dispositif de mise en lien entre des locataires et des propriétaires de meublés pour de courtes périodes).
- 185 accompagnements sociaux spécifiques logement :

63 % pour des relogements, 31 % pour des impayés locatifs. 34 situations ont été accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'expulsion locative.

- 60 relogements sur l'année, dont 67% dans le parc public, 22% dans le privé et 11 % en structure.
- 19 ménages accompagnés dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) financée par l'Etat.
- 14 familles ont été accompagnées en mesure d'Intermédiation Locative (IML) financées par l'Etat.
- 66 participations aux commissions : 29 du Fonds de Solidarité Logement, 14 commissions logement d'abord, 1 commission DALO, 10 Commissions et 9 permanences CCAPEX, 3 commissions du comité de Lutte contre l'Habitat Indigne.
- Participation aux instances de réflexions transversales sur l'insertion par le logement (dont la définition du nouveau Programme Local de l'Habitat).

Une action renforcée auprès des personnes âgées

L'Office des personnes à la retraite a reçu 1 476 personnes en 2020 (contre 3 736 personnes en 2019) à la Maison des Séniors et a reçu 9702 appels téléphoniques (contre 8 078 en 2019).

La baisse de l'accueil physique est en relation la fermeture de l'accueil au public pendant le 1er confinement, avec l'annulation des fêtes des retraités de juin et décembre et l'auto-confinement des personnes âgées.

Les visites à domicile dans le cadre réseaux de lutte contre l'isolement ont été suspendues pendant 4 mois.

L'augmentation de l'accueil téléphonique est en rapport avec les livraisons de masques et des courses notamment.

Un service de livraisons de courses a été en effet créé pendant le 1^{er} confinement : 49 bénéficiaires pour 74 livraisons à domicile.

Une contribution lors de la distribution des masques a été apportée au 1^{er} déconfinement pour 1 032 foyers castelroussins dont 714 livraisons directement à domicile.

Il est à noter une augmentation de la communication par mail. A titre d'exemple 750 mails ont été reçus et ont eu une réponse pour l'opération de livraison des masques en mai et juin.

120 personnes sont abonnées au service de téléassistance (121 en 2019)

41 369 repas à domicile ont été livrés (contre 42 538 en 2019) à 263 personnes (moyenne 166 pers par mois)

501 personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables ont été contactées à 5 reprises, pendant les périodes de confinement et le plan canicule en août, avec le soutien de

bénévoles et aussi ceux de la Protection civile.
92 bénévoles sont investis dans les réseaux de lutte contre l'isolement des âgés MONALISA « DoSanSol », « Livres et moi », « Clubs de quartiers », « Allons-y ensemble » et « Envie de causer ». 390 personnes (avec double compte) bénéficient de leurs engagements.

1150 colis de fêtes de fin ont été remis par les élus aux aînés non imposables.

82 personnes âgées ont été aidées par l'assistante sociale. 90 dossiers d'aide sociale légale ont été instruits.

Une action éducative en direction de jeunes en difficultés

199 jeunes (65 femmes et 164 hommes) en risque ou en voie de marginalisation ont été accompagnés en 2020 (198 en 2019) avec le soutien financier du Conseil Départemental, de la Ville de Châteauroux, de l'Etat et de fonds sociaux européens.

Ces jeunes âgés de 12 à 25 ans sont issus principalement des quartiers prioritaires ou des familles gens du voyage.

Le travail éducatif s'est effectué aussi en lien avec des parents. Il a porté, en partenariat avec les acteurs locaux, sur la résolution de problématiques éducatives, familiales, scolaires, d'accès aux loisirs et à la culture, administratives, de santé, de logement, de justice, d'emploi, etc. 76 (38 %) d'entre eux étaient des nouveaux suivis en 2020. Leur moyenne d'âge est de 20 ans.

Une forte mobilisation des professionnels a eu lieu pendant les périodes de confinements pour maintenir les liens avec les jeunes et les soutenir, via la poursuite du travail de rue, la présence sur les réseaux sociaux et l'aide à la distribution alimentaire apportée aux plus précaires.

Les actions ciblées « Mieux repérer et mobiliser les publics dits

invisibles » et « Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation », en partenariat avec la Mission locale, Intermaide, Insert-Jeunes, Solidarité Accueil, Agir et le FJT, ont permis à une soixantaine de jeunes déscolarisés ou inactifs, éloignés de l'emploi, d'être accompagnés tout au long de l'année et de pouvoir participer à des ateliers de remobilisation ainsi que des chantiers éducatifs (36 participants) pour des travaux de peinture, d'entretien d'espaces verts, de nettoyage, etc. Dans le contexte de crise sanitaire cela a été pour certains jeunes la seule possibilité de pouvoir obtenir un travail rémunéré cette année (3 jeunes ont signé à la suite un CDDI avec des structures d'insertion locale).

Durant l'été 2020, du 6 juillet au 28 août, le service de prévention partenaire du Dispositif de Réussite Educative, du service jeunesse de la Ville et de l'Education Nationale a participé, dans les quartiers prioritaires, à l'organisation et à l'encadrement des « Vacances Educatives » qui ont concerné 225 enfants différents et 125 familles (accompagnement à la scolarité, sorties éducatives et de loisirs, activités d'animation, actions de soutien à la parentalité).

En 2020 les résultats de l'évaluation externe du service de prévention spécialisée, réalisée par un cabinet extérieur tous les 5 ans, ont souligné la grande qualité des interventions éducatives mise en œuvre par les agents, l'efficacité du service et sa capacité à aller vers les publics jeunes fragilisés. L'analyse réalisée a mis en avant, en matière d'activités proposées, un positionnement équilibré du service répondant pleinement à l'ensemble de ses missions. Elle a noté que les professionnels étaient au cœur d'une communauté éducative et que le partenariat était un point fort et majeur du service.

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Deux résidences autonomie, un EHPAD (maison de retraite) et une maison relais séniors.

Le CCAS dispose d'un ensemble d'établissements destinés à proposer à un public âgé un accompagnement adapté à ses besoins et des réponses graduées pour prévenir et accompagner la diminution de l'autonomie.

En 2020, les établissements ont connu un taux de rotation des lits important notamment à l'EHPAD st Jean (44%), cela semble être une tendance forte liée au vieillissement de la population accueillie et aux pathologies physiques et psychiques qui y sont liées : 12 nouvelles personnes accueillies à l'EHPAD, 9 à la Résidence Isabelle, et 2 à la Maison Relais, aucune à la Résidence des Rives de l'Indre.

L'année 2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire avec des mesures nationales d'encadrement des établissements médico-sociaux impliquant une modification considérable du mode de vie des résidents sur tous les plans : restauration, animation, visites des proches, sorties.

Les professionnels des établissements ont dû s'adapter rapidement à de nouvelles organisations et parfois de

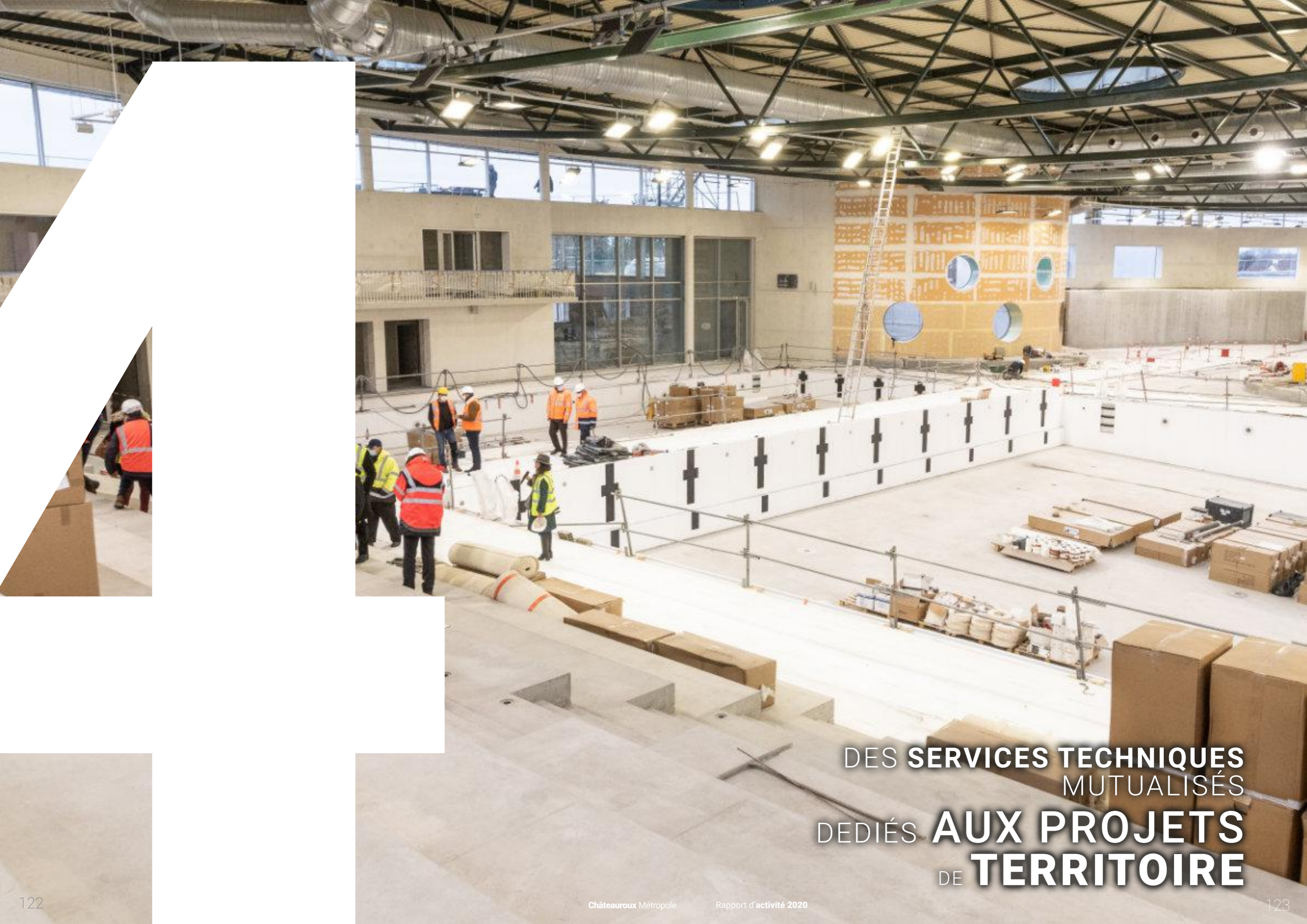
nouveaux plannings de travail. Cela s'est fait avec beaucoup de bonne volonté et d'implication de tous.

Les efforts consentis par tous – résidents et professionnels - ont sans aucun doute contribué à échapper à la contamination par le coronavirus en 2020.

Dans ce contexte compliqué, la formation des professionnels a malgré tout pu être engagée : formation à l'accompagnement des troubles psycho-comportementaux (2 groupes de 12 personnes en Juin), et formation à la philosophie de l'HUMANITUDE (7 membres du comité de pilotage, 24 professionnels soignants, et 12 professionnels des fonctions supports). C'est une démarche qui s'inscrit dans le temps, elle vise à améliorer les connaissances des professionnels, à réviser les pratiques professionnelles et ainsi à améliorer la qualité d'accompagnement des résidents.

En outre, les travaux de résidentialisation du site de Saint-Jean ont été engagés en fin d'année 2020 par la Ville de Châteauroux. La mise en service prévue en avril 2021 sera suivie de l'embellissement du jardin et de l'installation d'un parcours d'activités physiques adaptées au printemps.





DES SERVICES TECHNIQUES
MUTUALISÉS
DEDIÉS **AUX PROJETS**
DE **TERRITOIRE**

DGA :

ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC



Le service de collecte des encombrants fonctionne sur rendez-vous. Les usagers peuvent bénéficier d'une collecte par an, dans la limite de 2m³

4.1.1.

Direction des Espaces verts, Propreté Déchets

Espaces verts

Activité 2020 :

+ Service Espaces verts

Janvier – février 2020 : accompagnement de la Ville de Déols dans l'amélioration de l'aspect esthétique de l'avenue du Général de Gaulle dans l'optique du passage du jury du Label des Villes et Villages Fleuris en août 2020,

Du 20 janvier au 14 février 2020 : campagne d'élagage mécanisé de 1 566 arbres d'alignement (en régie et par entreprise),

De janvier à juillet 2020 : jardins des Cordeliers : première tranche de travaux de rénovation des jardins au droit des terrasses hautes et intermédiaires et du jardin de la fontaine des Religieuses : rénovation des allées, du réseau d'Eau Pluviale et de l'arrosage intégré, plantation d'arbustes, de plantes vivaces et de graminées, paillage, rénovation des murs historiques (travaux par entreprises),

De janvier à décembre 2020 : parvis gare/giratoire Willy-Brandt : travaux espaces verts (par entreprise), terrassements, apport mélanges terre, réseau d'arrosage, plantations arbres, arbustes, vivaces, graminées, paillage.

Printemps 2020 :

- Mise en place de potelets sur un côté du chemin de la baignade,
- Réalisation d'une aire multisports dans le parc de loisirs Daniel-Bernardet,

17 mai 2020 : annulation de la journée portes-ouvertes des Serres municipales sur le thème du fleurissement estival « Green Power » en raison de la crise sanitaire. Ce thème n'ayant pas été déployé dans son intégralité, il le sera en 2021. En raison du confinement, la production a été réduite, seulement 40 % de nos surfaces fleuries ont été plantées (1 155 m² sur 2 947 m²),

Mai-juin 2020 : plantation des 16 500 plants composant le fleurissement estival (en régie),

Juin 2020 : rénovation de l'entrée du Centre Horticole suite à l'installation de 4 cuves de récupération d'Eau Pluviale pour une contenance de 40 m³ (travaux de voirie par entreprise).

Été 2020 :

- Réaménagement du terrain de football de Beaulieu avec sa rénovation en terrain synthétique.
- Pose de 2 barbecues sur la plaine des Chevaliers,
- Installation d'un jeu à ressort à la crèche Les Papillons,
- Remise en état d'une clôture dans le parc face de l'école maternelle Montaigne,
- Installation d'un jeu à ressort dans le square François-Villon,
- Réparations effectuées sur deux aires multisports présentes sur les quartiers Saint-Jean et Beaulieu,
- Réaménagement d'aires de jeux à l'école maternelle Jean-Racine et à l'école maternelle Michelet,

Juin à juillet : cimetière de Cré, création nouvelle division, Division 18, terrassements, création d'allées, réseaux EP/AEP.

16 juillet : passage du jury du concours Châteauroux Fleurie : 45 participants – remise des prix annulée en raison de la crise sanitaire,

De mi-août à fin septembre : cimetière de Cré, création d'un cimetière animalier, terrassements, création d'allées, accès, parking, pose de clôture, engazonnement,

Du 14 au 18 septembre 2020 : campagne de traitement biologique contre la chenille processionnaire du pin (1 064 conifères) par une entreprise.

Automne 2020 :

- Réaménagement complet de l'aire de jeux du jardin des Capucins,
- Réaménagement complet du parcours de santé de Belle-Isle,
- Remplacement d'un jeu au Jardin Public,

Octobre 2020 : mise en place de 2 005 chrysanthèmes dans les massifs (en régie),

Novembre-décembre 2020 : plantation des 50 754 plants composant le fleurissement hivernal et printanier (en régie),

Décembre 2020 : plantation de 5 000 jeunes plants (arbres et arbustes) sur la ZAC des Chevaliers,

De septembre 2020 à mars 2021 : rue de Provence, travaux de VRD et d'espaces verts dans le cadre de la première tranche de rénovation du NPRU du quartier de Beaulieu,

Octobre 2020 : cimetière de Cré, pose de cases de columbarium dans la Division 9,

Octobre 2020 à février 2021 : cimetières Saint-Christophe et Saint-Denis, travaux de rénovation des allées,

Jardin public, rénovation du réseau primaire d'arrosage dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eaux usées,

Novembre 2020 : cimetière de Cré, pose d'ossuaires,

Décembre 2020 : cimetière de Cré, plantations d'arbres et d'arbustes dans la Division 18 et au cimetière animalier.

Tout au long de l'année 2020 :

- Suivi et entretien des fontaines,
- Réparation des systèmes d'arrosage automatique,
- Suivi et entretien des jeux pour enfants,
- Suivi et rénovation du mobilier urbain,
- Création de décors événementiels,
- Réparations diverses suite à des actes de vandalisme, usures...
- Réparation de clôtures,
- Arrosage des végétaux,
- Travaux d'entretien des arbres et des haies (opération de tailles, délagage, ...),
- Travaux de plantation,
- Travaux d'entretien d'espaces verts (ville et agglo) : broyage de prairies, entretien des talus et fossés...
- Décorations florales pour 28 manifestations aux thématiques différentes : vœux du Maire-Président, salons, congrès et manifestations sportives,
- Les rendez-vous nature organisés par l'office Châteauroux Berry tourisme les samedis (seulement au premier trimestre 2020 en raison de la crise sanitaire) : 2 visites guidées des serres de collections et production, 1 atelier participatif semis bouturage (57 participants),
- Les visites des serres par des écoles élémentaires, service Enfance d'Étrechet, 5 classes (du CP au CM2) et par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour un total de 114 élèves.

Contribution au développement durable :

Service Espaces verts

- Réalisation d'une cuve de récupération des eaux pluviales sur le stade de Beaulieu,
- Sensibilisation des scolaires au bienfait des arbres en ville lors de la plantation des 5000 arbres,
- Adaptation de la palette végétale pour choisir des plantes moins consommatrices en eau.

Service Espaces verts : La plantation de 5000 arbres dans la plaine des Chevaliers

Au cours du mois de mai 2020, Châteauroux Métropole a candidaté avec succès au programme « Plantons en France » qui est porté par l'AFAC - Agroforesterie (Association française arbres champêtres et agroforesteries) en présentant un projet de plantation de 5 000 arbres dans la zone d'activités des Chevaliers. Ce projet s'étend de la rocade et jusqu'au Boulevard le Corbusier et a entièrement été réalisé en régie : les fosses de plantation faites avec une tarière, l'amendement en terre végétale, la plantation de 5 000 jeunes plants forestiers et le paillage avec du roseau de Brenne ont été mis en œuvre avec le matériel et les agents du pôle maintenance.

Cette action a aussi permis de réaliser ces travaux avec la participation de 9 écoles de la Ville ainsi que du centre de loisirs et du pôle insertion médiation du quartier Saint-Jean.

Service Propreté : Le décapage

Le pôle propreté dispose de deux décapeuses qui permettent le nettoyage à haute pression des surfaces encrassées au revêtement généralement clair (béton désactivé, pavés, dallage et parvis, ...). Chaque machine est équipée d'une « double cloche » à l'avant, permettant le nettoyage mécanique, ainsi que d'une cloche manuelle et d'un karcher pour les surfaces restreintes qui ne sont pas accessibles avec la machine.

En 2020, les agents ont notamment procédé au nettoyage de l'intégralité de l'avenue Marcel Lemoine, qui n'avait jamais été réalisé jusque-là.

Indicateurs 2020 Service Espace Verts :

Désignation de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH						
Effectif	106,5	100,5	89	90	88	88
Dont apprenti	12	11	12	14	12	12
Indicateurs financiers						
Budget fonctionnement						
Ville	407 850	401 480	508 503	212 275	254 350	265 460
Agglo	169 000	118 500	50 500	424 200	435 200	425 000
Budget investissement						
Ville	359 000	452 000	2 167 400	998 000	970 000	2 670 000
Agglo	202 000	113 000	201 500	273 000	273 000	290 000
Indicateurs d'activité						
Surface d'espaces verts						
Ville	333	333	409	409	409	409
Agglo	229	229	229	229	229	429
Nombre de plants produits						
Ville	111 761	112 793	113 636	113 435	115 615	80 030*
	11 119	25 331	26 639	27 085	27 740	20 270*
Total (ville+agglo)	122 880	138 070	140 275	140 520	143 355	100 300*
Nombre de visiteurs portes ouvertes	2 105	2 228	2 106	1 871	1 879	Annulées

*chiffres en diminution en raison de la crise sanitaire

Service Espaces verts : Objectif 4 fleurs

Lors de la remise des prix 2020 de l'ARF, Monsieur le Maire a annoncé que la Ville de Châteauroux serait candidate au Label 4 fleurs pour 2021. Le service s'est engagé dans cette démarche pour défendre au mieux cette candidature soumise à la visite d'un jury national, en produisant un dossier de présentation au niveau des exigences du label.



Service Propreté

Janvier 2020 : collecte des sapins de Noël

1 172 sapins ont été collectés et valorisés en 2020,

Collecte des sapins de Noël, grâce à 14 parcs dans la ville.

Juin et octobre 2020 : opérations de désherbage

L'équipe des agents de la propreté s'est vue renforcée par 6 intérimaires, durant deux périodes de cinq semaines en juin puis en octobre, pour effectuer le désherbage mécanique et manuel sur l'ensemble des quartiers de Châteauroux. Ces opérations nécessitent une bonne organisation logistique du service avec notamment le passage systématique d'une balayeuse après les équipes pour nettoyer les résidus de désherbage (terre, graviers, herbe coupée).

Novembre 2020 : ramassage des feuilles

Comme chaque automne, la période de chute des feuilles représente une période de forte activité pour les agents du pôle

propreté. Sur une période d'environ 6 semaines, entre 1 et 3 équipes sont mobilisées avec des camions équipés de caissons « aspire-feuilles » pour assurer le ramassage des feuilles mortes dans Châteauroux. Cette mission nécessite une adaptation au jour le jour en fonction des conditions climatiques qui entraînent ou retardent la chute des feuilles.

Décembre 2020 : Obtention de la 3^{ème} étoile du label ville Eco-Propre, Châteauroux fait partie de « l'AVPU » ou Association des Villes pour la Propreté Urbaine. A ce titre, elle a obtenu en 2020, la 3^{ème} étoile du label ville Eco-Propre récompensant les actions du service. Parmi celles-ci : la mise à disposition de corbeilles bi-flux permettant le tri lors d'événements, la lutte contre les dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire, le plan de remplacement continu des véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Indicateurs 2020 Service Propreté :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Déchets de balayage	742	-	-	-
Feuilles ramassées	58	-	-	-
Nombre de tags et autocollants enlevés	105	287	-	-
Surface de tags et autocollants enlevés	210	177	-	-
Nombre de sacs pour déjections canines	195 000	155 000	-	155 000
Nombre de sapins collectés	870	1 278	1 183	1 172
Effectif	30	30	-	27
Budget (dépenses)	NC*	NC*	291 000	345 000
Budget (recettes)	NC*	NC*	4 000	4 000

* les budgets Propreté en 2017 et 2018 étaient intégrés avec le budget du service Espaces verts.

Contribution au développement durable :

Service Propreté

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Ville de Châteauroux a renouvelé son opération de collecte des sapins de Noël, sur les 14 parcs à sapins. Entre le 28 décembre 2020 et le 18 janvier, 1172 sapins ont été collectés. Un bilan quasiment identique à celui de 2019. Ils sont alors envoyés sur la plateforme de la Martinerie pour être valorisés sous forme de compost.

Service Propreté : la police Propreté

Afin de lutter contre certaines incivilités (dépose de dépôts sauvages, déjections canine non ramassées, non-respect des jours de collecte des déchets), et dans le cadre des nouvelles réglementations apportées par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, une police propreté sera mise en place sur le territoire. Dans ce cadre, 4 agents seront prochainement formés et assermentés et pourront alors dresser des amendes en cas de constatation d'infractions. Le montant de l'amende n'est pas encore fixé mais pourra dépendre des infractions commises.



Activité 2020 :

Service Déchets

Mars – Avril 2020 : crise Covid, confinement et gestion des déchets

En raison de l'épidémie de Covid19, le déclenchement du confinement a entraîné la fermeture au public des déchèteries durant 6 semaines et un arrêt du service de collecte des encombrants sur rendez-vous pendant 5 semaines.

Le service de collecte des déchets ménagers fut le seul à fonctionner normalement. Seules les collectes dédiées aux commerçants du centre-ville de Châteauroux sont interrompues. Les agents ont reçu de nombreux messages de soutiens et de remerciements des habitants et des commerçants.

Mai 2020 : reprise des activités du service

La sortie du confinement a été une période très dense pour l'ensemble du service.

La réouverture des déchèteries s'est effectuée avec un système de filtrage des véhicules afin de limiter le nombre

d'utilisateurs présents simultanément sur les sites. Pendant plus d'un mois, les gardiens ont reçu le renfort de personnels d'Insert Jeunes afin d'organiser cet accueil.

Le service de collecte des encombrants a également connu un nombre de demandes sans précédent, nécessitant la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents d'autres services.

Octobre 2020 : Distribution de poules dans le cadre de l'opération « des poules pour moins de déchets »

En raison du contexte sanitaire, une seule distribution de poules a été organisée cette année (contre 2 en 2019). Sur le mois d'octobre, 90 foyers volontaires ont choisi d'adopter un couple de poules d'une race locale, La Noire du Berry.

Mise à disposition de composteur pédagogique dans les écoles volontaires

2 écoles ont été dotées d'un composteur pédagogique de 300 litres en bois. Doté d'une surface vitrée, il permet d'expliquer aux élèves le processus de dégradation des déchets biodégradables. Une documentation sur le compostage et un bio-seau sont donnés en complément.

FOCUS

Le service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants fonctionne sur rendez-vous. Les usagers peuvent bénéficier d'une collecte par an, dans la limite de 2m³ de déchets présentés. Les encombrants (déchets verts acceptés) doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte, sur le trottoir (domaine public), devant l'habitation. Deux agents sont en charge de cette collecte.

Ce service a été extrêmement sollicité au printemps 2020, suite au 1^{er} confinement lié à la Covid19. Entre le 20 avril, date de reprise du service, et le 30 juin, un total de 645 collectes ont été réalisées soit une moyenne de plus de 13 rendez-vous honorés par jour ouvré. La demande a nécessité la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents des services Voirie et Exploitation.

Pour comparaison, lors de la même période en 2019, le service avait assuré 289 collectes soit un peu plus de 6 rendez-vous par jour ouvré.

Au 30 juin 2020, le service encombrant avait déjà réalisé plus de collectes que durant l'intégralité de l'année 2019.

Contribution au développement durable

La réduction à la source est un des principaux leviers de limitation des impacts environnement de la collecte et du traitement des déchets. Les déchets fermentescibles (rebus de cuisine, restes de repas, déchets végétaux, ...) étant les déchets plus présents dans les poubelles, le compostage reste une des solutions les plus efficaces.

Si, en 2020, 296 composteurs individuels ont été distribués auprès des habitants, les services se sont également penchés sur l'habitat collectif. Ainsi, le territoire comptait 15 sites de compostages collectifs sur des résidences, des foyers de jeunes travailleurs ou des jardins familiaux. En partenariat avec le CPIE, 27 animations et ateliers d'initiation ont pu être réalisés malgré le contexte sanitaire. Environ 300 habitants ont ainsi pu être sensibilisés aux enjeux et aux modalités de fonctionnement d'un composteur.



Figure 1 : Cartographie des sites de compostage collectif, en 2020



Figure 2 : Stand de sensibilisation au compostage collectif, CPIE

+ Service Déchets

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de composteurs distribués	469	239	291	296
Tonnages collectés SYTOM	32 535	32 241	32 178	33 674
Tonnage déchets secs collectés SYTOM	133,2	129,4	135	136
Tonnage de déchets secs valorisés SYTOM	73,5	67,9	66,1	64,1
Tonnage de déchets humides collectés SYTOM	147,5	150,11	142	Fermeture de l'usine
Tonnage de déchets humides valorisés SYTOM	32	41	25*	Fermeture de l'usine
Taux de valorisation des déchets du SYTOM	65	65	44	33
Quantité de verre collecté	36	37	37	37
Effectifs – au 31/12 de l'année	54	54	54	59
Budget (dépenses)	8 704 082	7 596 623	8 462 776	7 021 650
Budget (recettes)	9 874 944	9 984 852	10 268 692	9 898 500

* sur 6 mois
Périmètre SYTOM : = CDC Val de l'Indre Brenne + CDC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse + CA Châteauroux Métropole (recensement annuel INSEE)

Filière	Prestataire au 31/12/2018	Mode de valorisation
Cartons	COVED	Valorisation matière
Papiers	COVED	Valorisation matière
Métaux	ERICHEBOURG REVIVAL / CHATEAUROUX RECYCLAGE	Valorisation matière
Bois	BIOMASSE 18	Valorisation matière
Déchets verts	BIOMASSE 18	Valorisation organique
Gravats	SETEC	Valorisation matière
Tout-venant	SEG	Stockage
Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA)	ECOMOBILIER	Valorisation matière
Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	ECOSYSTEMES - ESR	Valorisation matière
Déchets diffus spécifiques (DDS)	ECODDS	Valorisation énergétique
Déchets dangereux des ménages	RECYDIS	Valorisation énergétique
Pneus VL conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Pneus non conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Piles et accumulateurs	COREPILE	Valorisation matière
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	DASTRI	Valorisation énergétique
Lampes et tubes	RECYLUM	Valorisation matière
Petits extincteurs	RECYLUM	Valorisation matière
Cartouches d'impressions et toner	LVL	Valorisation matière
Radiographies	PHI INTERNATIONAL	Valorisation matière
Bouchons liège	BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR	Valorisation matière
Bouchons plastiques	BOUCHON D'AMOUR	Valorisation matière
Huile moteur	RECYDIS	Valorisation énergétique
Huile alimentaire	MJR NEGOCE	Valorisation matière
Textile	ECOTLC	Valorisation matière
Plastiques (PP/PE)	REVIPLAST	Valorisation matière

L'année 2021 sera l'année du déploiement des points d'apport volontaire enterrés.

Dans le cadre de la réhabilitation des quartiers prioritaires, des conteneurs enterrés seront installés pour collecter les déchets secs et humides ainsi que le verre. Dissimulés dans la voirie, ils permettent une meilleure intégration dans le paysage urbain et limitent les nuisances olfactives et visuelles.

Le quartier de Saint-Jacques devrait être équipé de 60 à 70 conteneurs d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, un véhicule spécifique a été commandé en février 2021, pour permettre la collecte de ces conteneurs. Il devrait être livré au début de l'année 2022.



4.1.2. Direction de la mobilité,

Bureau d'études techniques Voirie

Activité 2020 :

Service Voirie

(Régie – Signalisation – Circulation/stationnement - Éclairage public - Eaux pluviales – Gestion du domaine public) :

Réfections de chaussées communautaires :

Avenue d'Argenton section carrefour Market à Châteauroux,
Avenue de La Châtre de l'avenue de Lattre de Tassigny au giratoire de la rocade à Châteauroux,
Allée du Clos Jacquet au Poinçonnet,
Boulevard du Franc giratoire Leclerc uniquement.

Réfections de chaussées ville de Châteauroux :

Rue du Boulevard,
Rue Ernest Courtin,
Allée de la Rochefoucauld au carrefour avec l'allée de Longchamp,
Extrémité rue Ratouis de Limay depuis rue du Préfet Dalphonse,
Rue du Portail,
Rue Grandmaison,
Extrémité rue des Soupirs depuis la rue de la Rochette,
Parking rue du Président Poincaré,
Rue du Président Poincaré,
Rue Combanaire des boulevards à la rue du 11 novembre,
Impasse Talichet,
Allée de la Bruyère,
Boulevard le Corbusier,
Parking rue Michelet,
Allée Georges Bizet dont jonction avec l'allée Edouard Branly,
Rue de la Concorde entre la rue Montaigne et rue du 8 mai 1945,
Rue de Notz,
Rue des Aubrays.

Travaux de voirie en régie : Réfections de trottoirs, -

Entretien de voirie et de mobilier urbain.

Circulation/stationnement : Entretien des équipements des contrôles d'accès et de péage des parkings en ouvrage et maintenance des horodateurs.

Eclairage public : Renouvellement de matériel : installation par notre service régie de 850 lanternes à leds.

Bureau d'Études Techniques :

Travaux Agglomération :

- Aménagement des abords du complexe aquatique Balsané,éo,
- Fin des travaux de viabilisation des terrains familiaux de Châteauroux.

Travaux Ville de Châteauroux :

- Restructuration du quartier Gare : travaux de réseaux, de voirie et de pavage,
- Avenue Gédéon Duchâteau : aménagement de l'entrée du Parc Daniel Bernardet,
- NPNRU Beaulieu - rue de Provence : travaux de réseaux et de voirie,
- NPNRU Beaulieu - Stade Beaulieu : création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et reprofilage du stade d'entraînement,
- Rue de l'Indre : Réhabilitation du transformateur ENEDIS.

Travaux autres communes de l'Agglomération (mise à disposition de personnel) :

- Arthon – rue des Ecoles : travaux de dissimulation de réseau et de voirie.

Service Voirie

Revêtement des trottoirs Ville de Châteauroux :

- Rue Roland-Garros,
- Allée de l'Espérance,
- Rue Louis-Lumière,
- Rue Sarah-Bernhardt,
- Rue du Pré Naudin,
- Rue Georges Courteline,
- Rue Combanaire à l'intersection avec la rue Paul-Verlaine,
- Pieds d'immeubles rue Copernic,
- Centre commercial.

Petits aménagements de voirie :

- Reprise des joints de dalles place République,
- Reprise des joints pavés parvis Notre Dame,
- Aménagement des trottoirs et réfection de chaussée chemin de la Touche,
- Réfection des allées travaux ASPTT,
- Puisard La Bourie,
- Abords salle Jeannine-Blanchet,
- Zone de parking vers CFA,
- Modification îlot central entrée camping,
- Création dalle béton hippodrome,
- Réfection allée Jacques-Copeau.

Bureau d'études techniques :

Restructuration du quartier Gare

- Dans le cadre de son programme restructuration, la Ville de Châteauroux a procédé en 2020 au réaménagement de la rue Napoléon Chaix, de la place de la Gare et de la rue Bourdillon (jusqu'au rond-point Willy Brandt).
- L'objectif du projet était de requalifier les espaces en créant un pôle d'échange multimodal permettant l'accessibilité du site par tout mode de transports. Ainsi, la place de chacun a été redéfinie et la priorité a été accordée aux modes de transport doux afin de pacifier l'espace public.
- Ce changement est particulièrement perceptible sur le parvis de la gare qui devient un lieu de passage mais aussi un lieu de pauses.

Détail des travaux :

- La création d'un nouveau parking longue durée, positionné rue Bourdillon, à l'emplacement du square, face au gymnase Suzanne Lenglen y compris la création de nouvelles zones d'espaces verts tout autour du nouvel aménagement,
- La création d'un nouveau parking courte durée à l'emplacement l'ancien parking longue durée qui était situé entre l'avenue de La Châtre et la Gare (l'ancien parking courte durée était positionné devant la Gare),
- La création devant la Gare SNCF d'un parvis piétonnier avec des dalles en pierre calcaire de finition flammée, compris :
 - + la création d'une fontaine équipée d'un bassin abritant des plantes aquatiques et des poissons,
 - + la réalisation d'un aménagement paysager comprenant la plantation d'arbres et de plantes vivaces,
 - + la création d'un contrôle d'accès au parvis.
- La construction, côté Espace Voltaire, d'une place également réalisée en dalles de pierre calcaire et agrémentée d'arbres et de vivaces,
- Le réaménagement des trottoirs et de la chaussée des rues Bourdillon et Napoléon Chaix (entre le giratoire Willy Brandt et celui du 19 mars 1962), y compris :
 - + la reprise complète de la chaussée avec réduction de la circulation à 2 x 1 voie,
 - + la création d'un plateau surélevé au droit du parvis de la Gare, traité avec un revêtement décoratif.
 - + la création de cheminements piétonniers construits en béton désactivé,
 - + la création d'une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé sur le trottoir côté Gare,
 - + la suppression des carrefours à feux de la rue de la Gare et de la sortie de l'ancien parking courte et longue durée,
 - + la reprise totale des espaces verts autour du rond-point Willy Brandt,
 - + la plantation d'un alignement d'arbre rue Bourdillon, du côté de la Gare Routière,
 - + la création d'un double arrêt-bus rue Bourdillon,
 - + la création de 8 stationnements minute de part et d'autre du parvis + 4 sur la place côté Espace Voltaire.
- Le renouvellement de l'ensemble du matériel d'éclairage public ainsi que la mise en valeur lumineuse du bâtiment de la Gare et de l'entrée de l'Espace Voltaire,
- Le renouvellement de l'ensemble des canalisations d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales ainsi que des reprises ponctuelles des réseaux d'électricité de gaz et de téléphone,
- L'accompagnement des espaces publics avec du mobilier urbain : corbeilles, arceaux à vélos, potelets métalliques, bornes en pierre, assises bois positionnées sur des blocs en pierre calcaire.

Budget : 3 925 000 € (sur deux exercices : 2019 et 2020)

- Lot n°1 - Voirie/Réseaux/Pavage : 2 915 000 € T.T.C.
- Lot n°2 - Eclairage public : 377 000 € T.T.C.
- Lot n°3 - Espaces verts : 103 000 € T.T.C.
- Lot n°4 - Fontainerie : 170 000 € T.T.C.
- Lot n°5 - Maçonnerie fontaine : 283 000 € T.T.C.
- Maîtrise d'œuvre Fontaine : 22 000 € T.T.C.
- Prestations diverses : 55 000 € T.T.C.

Contribution au développement durable :

Service Voirie

Réduction des consommations énergétiques dans le cadre du plan pluri-annuel de renouvellement des lanternes d'éclairage public qui compte 10 000 points lumineux sur la ville, Développer la pratique de la marche et de l'usage du vélo à travers des aménagements : création de 1600ml (la moitié des 3200ml avait été engagée sur 2019) de piste cyclable entre Déols et la ZI la Malterie le long de la RN 151.

Bureau d'Etudes Techniques

Poursuite de la politique de développement de l'usage du vélo à la création de nouveaux aménagements cyclables : secteur Gare, rue de Provence et abords Balsariéo, Réutilisation de matériaux de récupération sur certains chantiers : utilisation de béton recyclé pour le remblaiement de tranchées et pour des couches de formes de voiries, Intégration d'aménagement paysager dans la plupart des projets, Renouvellement des luminaires d'éclairage public avec du matériel à Leds, moins consommateur d'énergie.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Service Voirie				
Budget fonctionnement Ville	504 450	556 000	555 000	522 000
Budget fonctionnement Agglo	221 000	232 000	212 850	400 000
Budget investissement Ville	1 641 000	2 170 000	2 170 000	2 220 000
Budget investissement Agglo	1 500 000	1 030 000	1 010 000	1 204 000
Bureau d'études techniques				
Budget investissement Ville	2 121 000	3 421 000	4 575 000	2 733 000
Budget investissement Agglo	1 003 000	723 000	1 377 000	1 719 000
Budget investissement Communes Agglo	-	197 000	210 000	300 000
Budget total :	3 124 000	4 341 000	6 162 000	4 752 000
Indicateurs d'activité				
Service voirie				
Pose de luminaires leds	735	743	732	850
Linéaire de voirie Ville renouvelé	2 430	2 400	2245	2 932
Linéaire de voirie Agglo renouvelé	1 800	1 200	2270	1 080
Bureau d'Etudes Techniques				
Nombre de chantiers :	16	16	14	8
Nombre d'études :	24	31	25	11

Service Voirie

Réfection des couches de roulement

Ville : chemin des Tabacs, allée d'Auteuil, allée de Chantilly, rue de la Concorde, rue Combanaire de la rue du 11 novembre à la rue de Beaupuits, boulevard des Charmilles, giratoires de la rue Montaigne, avenue de l'Ambulance, rue Pierre Gaultier, rue du Chaumiau côté rue Bourdillon.

Agglo : avenue Pierre de Coubertin à Châteauroux, rue de Boislarge à Déols, rue Louis Malbête à Déols, travaux de réfection de chaussée pour le Tour de France.

Bureau d'Etudes Techniques

Activités prévues en 2021 :

- Mise en œuvre du programme 2021 de travaux pour la Ville (rue Porte Thibault, rue Thabaud-Boislareine, rue de la Cueilie, rue de la Loge, lotissement Bitray, rue de la Poste, rue Gabriel Nigond, abords Maison de santé place Mirabeau,...), pour l'Agglomération (abords Balsariéo, extérieur Dépôt Bus) et pour les autres communes de l'Agglomération (Saint-Maur),
- Lancement des études pour les chantiers 2022.

Déplacements

Activité 2020 :

La pandémie de « Covid-19 » a significativement perturbé nos modes de vie et tout particulièrement nos habitudes de déplacements. Les mesures imposées successivement (fermetures des établissements éducatifs, confinements généralisés de la population, mesures de couvre-feu et autres consignes de distanciation physique) ont eu d'importantes répercussions sur la fréquentation des réseaux urbains et scolaires organisés et financés par Châteauroux Métropole.

Réseau urbain « Horizon » :

Malgré les mesures de confinement de la population mises en place à partir du 17 mars 2020, le réseau de transport urbain « Horizon » a été maintenu avec une offre adaptée tout au long de ce premier épisode de la pandémie :

PHASE 1 : A partir du lundi 16 mars, le réseau est passé en mode « petites vacances scolaires » c'est-à-dire que tous les doublages ont été supprimés, se traduisant par une réduction de 44 à 41 services.

PHASE 2 : A partir du 18 mars 2020, l'offre est limitée aux pointes du matin et du soir avec une large pause du réseau entre 10h30 et 15h30 ; des services de transport à la demande non assurés ; un service Handibus maintenu pour les trajets d'ordres médicaux et alimentaires avec un véhicule par jour en circulation ; des services Flexo Soir non assurés ; une suspension des services dominicaux et une offre jusqu'à la correspondance de 13h35 les samedis. La phase 2 s'est traduite par une réduction de 41 à 28 services.

PHASE 3 : A partir du lundi 20 avril 2020, une nouvelle réduction de service est instaurée (suppression des services inutilisés et/ou bénéficiant de solutions de report), ramenant le nombre de services à 23.

PHASE 4 : Déconfinement à partir du lundi 11 mai 2020 se traduisant par une reprise du fonctionnement normal du réseau selon le guide horaire 2019/2020 en vigueur.

L'ensemble de la période de confinement représente un total de 112 813 kilomètres non réalisés par le Délégué.

Contribution au développement durable :

Au cours de l'année 2020, aucun des 42 véhicules du parc n'a pu être remplacé eu égard aux conséquences de la situation sanitaire. Cependant, des expérimentations de véhicules à micro hybridation ont pu être réalisées au début de l'été. Les retards de livraisons liés au contexte sanitaire seront néanmoins rattrapés dès le 1er semestre 2021 avec la livraison programmée de 4 autobus standards à micro hybridation et 2 autobus articulés qui viendront remplacer des bus standards. Cet important rattrapage devrait se traduire par des gains de consommation de carburant dans le bilan de l'exercice 2021.

À noter que le bilan carbone 2020 du délégataire du réseau urbain affiche une réduction globale de 13% de ses émissions totales (2219 tCO2e).

Réseau de transport collectif urbain « Horizon »

Désignation de l'indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020
Fréquentation	Nombre de voyageurs	5 002 020	5 384 534	5 414 669	3 533 276
Offre	Kilomètres	1 649 040	1 752 451	1 744 066	1 601 176
Véhicules	Unités	41	41	42	42
Âge moyen du parc	Années	7,5	7,3	7,7	8,7
Produit net du versement transport	€	4 225 443	4 145 423	4 288 813	4 024 196

Circuits de transport scolaire

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Cartes délivrées	1802	1709	1712	1694
Nombre de circuits	36	36	35	35
Nombre de circuits mixtes	7	7	6	6

Transport scolaire :

Le réseau de transport scolaire a été intégralement suspendu du 16 mars au 12 mai 2020 suite à la pandémie, puis une reprise progressive et alternée des différents niveaux d'enseignement a été mise en œuvre selon le choix de chaque établissement scolaire, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire le 3 juillet 2020.

Malgré une nouvelle dégradation de la situation sanitaire en fin d'année, l'ensemble des services de transport de l'agglomération ont été maintenus normalement.

- En matière de transports scolaires, l'année 2020 a également été consacrée à la préparation du renouvellement des contrats avec un travail conséquent de restructuration et de rationalisation de l'offre, le tout en concertation avec les autorités organisatrices secondaires (AO2) et/ou les communes du territoire.
- Décembre 2020 : Bilan de la fréquentation du réseau urbain HORIZON.

L'année 2020 s'achève sur une forte chute de la fréquentation (-35%). En effet, seuls 3 533 276 voyages ont pu être réalisés sur les lignes du réseau urbain alors que l'offre kilométrique ne diminue que de 8,19% dans le même temps.

Tout au long de la crise sanitaire, Châteauroux Métropole et son délégataire Keolis Châteauroux se sont efforcés de maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible, d'une part, pour maintenir un niveau d'offre minimum sur tout le territoire (y compris sur les secteurs les moins denses) et, d'autre part, pour faciliter la distanciation à bord des véhicules en cherchant à limiter les pics de fréquentation.

Le V/K (ratio qui mesure la performance du réseau) affiche fort logiquement une dégradation de 29% pour atteindre 2,21 voyages par kilomètre parcouru.

- Châteauroux Métropole a investi 45 001,60 € dans la réalisation de travaux de mise en accessibilité de ses points d'arrêts. A la fin de l'année, 48% des 473 points d'arrêts du réseau sont intégralement accessibles et 11% sont partiellement accessibles car dotés de quais-bus.

- Livraison d'un dépôt de bus communautaire sur le site de la friche industrielle « CERABATI »,
- Intégration au parc de 2 bus articulés de 18 mètres supplémentaires ainsi que 4 autobus standards « Mild hybrid »,
- Renouvellement des contrats de transport dont les échéances sont fixées respectivement au mois de juillet 2021 pour les marchés de transport scolaire et au 31 décembre 2021 pour la Délégation de Service Public du réseau de transport collectif urbain,
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique d'un montant forfaitaire de 200 €,
- Expérimentation d'autobus dotés de piles à combustibles alimentées à l'hydrogène.



Droits de place

Activité 2020 :

Occupation du domaine public : dématérialisation des demandes d'occupation du domaine public (emplacements sur les marchés, terrasses, étalages, décorations florales, commerces ambulants ou tout autre événement nécessitant une demande) : elles s'effectuent dorénavant sur le site de Châteauroux Métropole dans la rubrique « Mes Démarches en ligne ».

Indicateurs 2020 :

Indicateurs d'activité stationnement et occupation domaine public	2017	2018	2019	2020
Nombre de terrasses estivales et annuelles	72	74	78	77
Nombre de terrasses couvertes	NR	NR	NR	18
Nombre d'étalages	30	25	28	26
Nombre de métiers forains (Foire expo)	50	50	36	Annulé
Nombre de commerçants sur les marchés (par semaine)	240	210	170	137*

* En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, les marchés ont été interdits du 17 mars 2020 au 3 avril 2020. Du 4 avril au 11 mai 2020 puis du 31 octobre au 15 décembre 2020, seuls les marchés alimentaires ont pu se tenir avec un nombre limité de commerçants défini en fonction des directives évolutives du protocole.

Demande à tous les commerçants disposant d'un emplacement permanent sur les marchés de Châteauroux d'effectuer une demande sur le site « Démarches en ligne » de Châteauroux Métropole afin de mettre à jour les pièces à fournir en application du règlement des marchés.



Activité 2020 :

Les principales opérations "Eau potable" ont été :

- Le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Combanaire (parties basse et haute) à Châteauroux,
- Le renforcement de la distribution d'eau potable autour du site de Balsané à Châteauroux,
- La reprise de la canalisation d'eau potable de la Rue de Provence à Châteauroux,
- Le renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur de Saint-Christophe au niveau du pont neuf à Châteauroux,
- Le remplacement de la canalisation d'eau potable de l'extrémité de la Rue Ratouis de Limay à Châteauroux,
- La mise en sécurité du réservoir n°2 des châteaux d'eau des Etats Unis à Châteauroux.

Les principales opérations "Assainissement des eaux usées" ont été :

- Le dévoiement du refoulement des eaux usées entre le poste des tennis et la station d'épuration d'Ardentes,
- La réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des écoles à Arthon,
- La reprise du réseau d'assainissement de la Rue Cachin

à Déols,

- Le renforcement des réseaux d'assainissement autour du site de Balsané à Châteauroux,
- La reprise de la canalisation de la Rue des Aubrays à Châteauroux,
- Le remplacement du collecteur d'assainissement de l'extrémité de la Rue Ratouis de Limay à Châteauroux,
- Des interventions sur diverses stations d'épuration et postes de refoulement.

Contribution au développement durable :

- Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux listés ci-dessus ont été engagés en faveur du développement durable :
- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté cette année une dépense de **594 958 €**,
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté cette année une dépense de **881 179 €**.

FOCUS

Impact de la COVID sur la gestion des boues

La crise sanitaire a impacté la gestion des stations d'épuration. En effet, l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées (cas de la majorité de nos stations) produites après traitement des eaux usées a imposé de les stocker puis de les orienter vers des filières agréées.

Concernant la station d'épuration de Châteauroux, un suivi analytique renforcé a été mis en œuvre pour vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées vis-à-vis de l'élimination du virus dans les boues à épandre.

Il s'agit principalement de :

- réaliser le programme de travaux, en cohérence avec les programmations d'aménagements et de voirie,
- suivre les objectifs fixés aux exploitants dans les concessions de service public et en particulier de s'assurer du respect des engagements pris,
- surveiller l'évolution de la qualité de l'eau, en particulier à Ardentes,
- mettre en service le nouveau contrat de service public d'assainissement regroupant 12 communes : Ardentes, Arthon, Coings, Diors, Etrechet, Jeu les Bois, Luant, Maron, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Sassièrges-Saint-Germain.



Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement « eau potable »	911 000	1 198 280	707 110	594 958
Rendement moyen pondéré du réseau d'eau	78,60	78,70	84,50	Info disponible en juin 2021
Quantité moyenne d'eau consommée par foyer	158,90	149,6	158,0	Info disponible en juin 2021
Volume total consommé	4 026 051	3 808 033	4 042 957	Info disponible en juin 2021
Dépenses d'investissement « assainissement »	1 536 000	1 448 331	1 174 096	881 179
Volume total d'eaux usées traitées en stations d'épuration	4 127 327	4 623 474	4 021 050	Info disponible en juin 2021

DGA :

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



La pandémie de COVID 19 a déclenché la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides.

Etudes d'opportunité Travaux neufs et conduite d'opération

Ville de Châteauroux :

Travaux :

Juin 2019 - Juin 2020 : Travaux de rénovation énergétique école maternelle et de l'office de restauration Jean Racine (1 050 000 € TTC).

Septembre 2019 à Juillet 2020 : Aménagement de la tribune d'honneur du stade Gaston Petit – Création d'un ascenseur et d'une loge basse (660 000 € TTC).

Décembre 2019 à Avril 2020 : Réfection de l'étanchéité des couvertures du Pôle Equinoxe (410 000 € TTC).

Mars 2020 : Création d'une rampe d'accès – Gymnase de Belle-Isle (16 000 € TTC).

Mai 2020 : Création d'un écran de cantonnement – Gymnase de Belle-Isle (19 500 € TTC).

Juin 2020 : Aménagement du palier R+1 Hôtel de Ville (35 000 € TTC).

Juillet 2020 : Correction acoustique de la salle de réception de l'Hôtel de Ville (16 000 € TTC).

Juillet à Septembre 2020 : Réfection d'une partie des planchers bas de la chapelle des Rédemptoristes (66 000 € TTC).

Juillet 2020 à Mars 2021 : Travaux d'aménagement de l'office de restauration du groupe scolaire Jean Racine – aménagement des cuisines et extension de la salle de restauration (383 000 € TTC).

Septembre 2020 à Mars 2021 : Aménagement d'un local de formation cours Saint-Luc (270 000 € TTC).

Octobre 2020 - Mai 2021 : Sécurisation des Ecoles – Axe 3 – alerte attentats (290 000 € TTC).

Etudes préliminaires, d'opportunité ou de programmation réalisées :

- Étude d'opportunité pour la réhabilitation de l'élémentaire Olivier Charbonnier en Maison de quartier.
- Étude d'opportunité pour la réhabilitation de l'ex Centre de Tri Postal et de l'ex Banque de France.
- Étude d'opportunité pour l'appel à projet pour la création de réserves d'eau (ex site Cerabati).
- Reconstruction de la salle Papiot – quartier Saint-Christophe.

Conseil et Aide aux services :

- Permis d'Aménager modificatif - Lotissement « Les Fadeaux ».
- Architecte conseil pour le lotissement « Les Loges » lots 2 et 5.
- Appui au service Urbanisme pour litige sur façade sur demande de permis de construire.

Expertises :

Constatation de désordres sur des bâtiments privés préalablement à la prise d'arrêtés de périls :

- 10 rue Talichet : chute d'ardoises sur les parcelles avoisinantes.
- Rue de Notz : prolifération de végétation et effondrement de couverture.
- 37 avenue de Tours : prolifération de végétation, effondrement de couverture et risque de chute de cheminée.
- 27 rue du Maréchal Foch : rive de couverture abîmée et chute de tuiles.
- 4bis rue Claude Pinette : risque de chute de cheminées.
- 36 rue Jules Grévy : chute d'enduit en façade.
- Rue Fontaine saint-Germain : prolifération de végétation, effondrement de couverture et logement occupé insalubre.
- Rue Saint-Luc : désordres en façade, chute de matériaux sur le domaine public.
- Boulevard de Bryas : dégradation et fissures sur un mur de clôture, risque d'effondrement.

Agglomération :

Novembre 2019 à Novembre 2020 : Travaux du site de BMX (670 000 € TTC).

Novembre 2019 à Mars 2020 : Aménagement de deux cellules commerciales rue Lescaoux (170 000 € TTC).

Janvier à Octobre 2020 : Démolition et dépollution du site de l'ex usine Cerabati – phase 1 (1 547 000 € TTC).

Février à Novembre 2020 : Réfection de la couverture du Bâtiment C dit du « Flockage » - site Balsan (300 000 € TTC).

Septembre 2020 : Démarrage des travaux sur le site l'ex-usine Cerabati pour la création du futur Dépôt Bus (4 000 000 € TTC).

Novembre 2020 : Démarrage des travaux de dépollution des Bâtiments du « Flockage » - site Balsan (480 000 € TTC).

CCAS

Novembre 2019 à Septembre 2020 : Construction de deux terrains familiaux (190 000 € TTC).

Contribution au développement durable :

Pour chacun des chantiers de réhabilitation, d'extension ou de construction, il est intégré de façon systématique une réflexion sur les systèmes constructifs réversibles et durables. L'usage très répandu des ossatures bois et du bardage pour le traitement de l'enveloppe des bâtis neufs permet sur le court terme de maîtriser l'empreinte carbone des travaux, et sur le long terme, de maîtriser soit le changement de destination ou d'usage, soit le cas échéant, les coûts environnementaux du démontage de ces nouveaux bâtis.

Les extensions du gymnase de Touvent ou la loge basse au stade Gaston Petit sont des exemples représentatifs de cet engagement dans la réflexion et la conception des bâtiments de la ville et de l'agglomération.



Ville de Châteauroux :

- Aménagement d'un Club House au Stade Beaulieu.
- Reconstruction des vestiaires du terrain annexe au stade Gaston Petit.
- Agrandissement de l'office de restauration Jules Ferry.
- Rénovation énergétique école élémentaire Victor Hugo.
- Rénovation énergétique école élémentaire Jules Ferry.
- Extension du gymnase Pierre Jablonsky.
- Réfection de l'étanchéité de la couverture du gymnase de Belle-Isle.
- Démarrage des études pour le remplacement du plancher de scène Equinoxe.
- Démolition des gradins de l'ancienne piscine du Rochat.

Agglomération :

- Construction d'un dépôt bus sur le site de l'ex usine Cérabati.
- Démolitions et dépollution phase 2 du site de l'ex usine Cérabati.
- Démolition du site dit du « Flockage ».
- Aménagement des locaux de l'ex Banque de France.
- Création de locaux sportifs pour le site de BMX.
- Démarrage des études pour la réhabilitation de l'ex Centre de Tri Postal (secteur Gare).

FOCUS

En 2020, la Ville et l'agglomération ont engagé un travail fort sur la réhabilitation de friches industrielles en commençant par réaliser de grands chantiers de démolition et dépollution notamment de deux grandes friches :

- La continuité de transformation du site Balsan ;
- La dépollution et la démolition partielle de l'ancien site Cérabati.

Activité 2020 :

- Mise en place d'un nouveau contrôle d'accès sur l'hôtel de ville.
- Remplacement du contrôle d'accès sur tous les gymnases.
- Réfection de la salle du conseil et des mariages de l'hôtel de ville.
- Réaménagement du 2ème étage de l'hôtel de ville pour le service attractivité et le service informatique.
- Remplacement du bac à graisse de l'office de restauration de l'hôtel de ville.
- Remplacement des menuiseries de la MLC Belle-Isle.
- Remise en état des cuves de la station essence du CTM.
- Mise en place de sous-comptage au niveau des logements de fonction.
- Installation d'alarmes anti-intrusion dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.
- Remplacement de menuiseries à l'école élémentaire des Marins.
- Installation de mâts d'éclairage sur le terrain de Foot du Rôtissant.

Régies Bâtiments :

Nombre de demandes d'interventions en régie en 2020 :

- Pour la Ville de Châteauroux : 4 126 demandes reçues, dont 4 088 réalisées et 38 en cours.
- Pour Châteauroux Métropole : 275 demandes reçues, dont 274 réalisées et 1 en cours.
- Pour la commune de Saint-Maur : 152 demandes reçues, dont 147 réalisées et 5 en cours.

Le service Régie Bâtiment observe une baisse du stock d'interventions « non traitées » en fin d'année 2020 de 91 % par rapport à 2019.

Sécurité et Conformité :

429 contrôles (233 en électricité, 88 gaz, 26 système sécurité incendie, 38 ascenseurs, 36 portes-portails automatiques, 8 postes haute tension...) et 255 maintenances réglementaires effectués.

19 commissions de sécurité réalisées en 2020.

- Remplacement de l'éclairage du Gymnase Touvent par un éclairage LED.
- Restauration complète du parquet du Gymnase Ampère.
- Réfection complète des douches du complexe sportif Saint-Denis.
- Création d'un nouveau sanitaire à l'école des beaux-arts au Cordeliers.
- Aménagement des différentes salles à l'école du Grand Poirier élémentaire afin d'accueillir le Centre médico scolaire.
- Remplacement de 4 chaudières devenues dangereuses au DRE.
- Réfection des loges artistes à la Grande Scène d'Équinoxe.
- Réfection de 8 locaux à la maison des associations.
- Remplacement de porte anti-déflagration à la déchetterie des Sablons.
- Réfection de la salle de bain du Logement de fonction du cimetière de Saint-Denis.
- Réhabilitation d'un local commercial situé 14 cours Saint-Luc.

Contribution au développement durable :

Chaque année, une partie du budget d'investissement du service est réservée au remplacement des éclairages par du LED dans nos établissements, principalement les gymnases.



Indicateurs 2020 :

	2017		2018		2019		2020	
	Nombre de bâtiments	Surfaces m²	Nombre de bâtiments	Surfaces m²	Nombre de bâtiments	Surfaces m²	Nombre de bâtiments	Surfaces m²
Ville de Châteauroux	262	326 197	262	326 478	262	326 478	260	325 728
Agglomération	34	62 887	36	67 393	36	67 393	36	67 393
Saint-Maur	34	12 343	34	12 343	34	12 343	34	12 343
Coût global de la maintenance externe	2 073 012		2 363 729		1 368 204		1 444 090	

	2017	2018	2019	2020
Service travaux régie				
Effectif travaux régie	31,75	28,32	34	-
Coût salarial	1 195 832	1 079 819	1 099 752	-
Investissement	226 852	81 125	77 992	50 280
Fonctionnement	310 824	269 657	316 231	253 343
Coût global de la maintenance interne	1 733 508	1 430 601	1 493 975	1 396 297

	2017	2018	2019	2020
Coût global de la maintenance interne et externe	3 806 520	3 794 330	2 862 179	2 840 387

Activité 2020 :

Activité de l'Entretien ménager : Assurer les prestations d'entretien ménager sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité permettant une hygiène et une propreté des locaux à un coût adapté d'une part et le gardiennage des sites et bâtiments gérés d'autre part.

L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19, au cours de laquelle la polyvalence des agents d'entretien a permis une adaptation des affectations et des interventions suivant les bâtiments occupés avec un entretien ménager et une désinfection renforcée. Cela a également induit une augmentation du coût global d'entretien et de désinfection (sites externalisés occupés, entretien des bungalows du Relais Routier, des centres de distributions de masques, des centres de distribution de denrées alimentaires, etc.).

Externalisation des prestations d'entretien ménager des écoles :

- Externalisation en septembre 2020, de deux nouvelles écoles élémentaires : Jean Moulin et Victor Hugo.

Intégration d'un nouveau bâtiment sous marché :

- Intégration dans le marché d'entretien de l'amphithéâtre de la Cité du Numérique, ainsi que la vitrerie complète du site, incluant la verrière.

Activité du Magasin général : Mettre à disposition des services clients, principalement techniques, les fournitures, équipements et matériels nécessaires à leurs besoins et à leur activité suivant 3 critères principaux : la qualité des produits demandés, le délai de livraison et de mise à disposition et le coût financier.

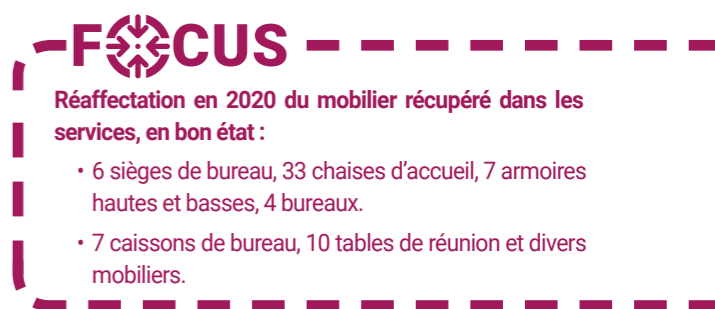
L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19 et le maintien de l'activité du magasin pendant le confinement, avec la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides, du gel hydro alcoolique, des masques et tous les EPI nécessaires aux services et collectivités (crédits supplémentaires : + 309 500€).

Remarques service Entretien Ménager :

- Les chiffres indiqués ci-dessus doivent être comparés d'une année sur l'autre, permettant de constater l'évolution du service.
- Il est mentionné toutes les surfaces des bâtiments entretenus en régie ou par des prestataires extérieurs avec des coûts associés permettant d'avoir une vue globale d'ensemble. Attention, les périodicités des prestations ne sont pas précisées, ni les types de bâtiment :

Exemple : une école est entretenue quotidiennement et en totalité, alors que la périodicité d'intervention au stade Gaston Petit et à Équinoxe Grande Scène est principalement fonction des manifestations. Pour certains bâtiments administratifs, l'entretien est réalisé 3 fois par semaine, en conséquence les prestations sont plus espacées.

- La qualité des prestations et le niveau de propreté demandé ne sont les mêmes entre les écoles, l'hôtel de Ville d'une part et les tribunes du stade Gaston Petit et les parkings en ouvrage d'autre part.



Contribution au développement durable :

- Récapitulatif des conteneurs mis en place pour un tri et un recyclage des déchets : (AGIR, Vêtements de travail et chaussures usagés - Cartouches d'encre des imprimantes - Carton - Piles et Batteries - Matière en liège - Bouchons plastiques - Balais pour balayeuses).
- Mise en place de nouvelles lampes économiques à LED, hublot à LED et changement des balisages de sécurité à LED plus économiques et plus visibles.
- Mise en place de détection automatique de présence avec éclairage à LED plus économique, pour chaque rayonnage du magasin.



Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Entretien Ménager				
Effectif	64,5	64,5	61,5	61,5
Equivalent Temps Plein (ETP) :	63,20	63,20	59,60	59,60
ETP agents chargés de l'entretien ménager :	52,40	52,70	48,90	48,90
Indicateurs financiers Entretien en régie				
Surface bâtiment en régie (en m ²) :	85 769	86 085	81 048	77 422
Surface par agent (en m ² /ETP) :	1 637	1 633	1 657	1 665
Nombre de sites concernés:	67	68	64	61
Coût estimé de l'entretien en Régie :	2 180 734	2 187 038	2 046 810	1 913 794
Entretien Sociétés, marchés				
Surface totale : • dont bâtiments • dont 6 parkings	69 724 dont 21 971 dont 47 753	69 672 dont 21 919 dont 47 753	75 128 dont 27 375 dont 47 753	78 795 dont 31 042 dont 47 753
Nombre de sites concernés:	29	28	32	35
Coût global de l'entretien réalisé par sociétés ext :	706 125	571 294	634 228	798 320
Magasin Général Stock				
Montant total des enveloppes	1 000 000	995 950	942 548	951 200 + 309 500
Nombre de références d'articles stockés :	1 934	1 945	1 907	1 927
Valeur du stock :	271 614	289 828	321 161	447 646
Taux de rotation des stocks :	1,13	1,15	1,10	1,46
Valeur des sorties de stock :	337 197	323 834	335 920	562 540
Magasin Général Stock				
• Produits en stock magasin (en m ²).	1 205	1 205	1 205	898
• Produits en stock atelier (en m ²).	665	665	665	665
• Quantité de sortie dupapier reprographie (stock et achats directs)	10 963	14 827	12 329	11 459

(1) Externalisation de 2 écoles Jean Moulin et Victor Hugo Intégration de l'amphithéâtre de la Cité du Numérique ainsi que l'ensemble de la vitrerie du site compris verrière.
(2) Augmentation des crédits en cours d'année en raison de la COVID

Énergie

Activité 2019 :

Le CPE : Poursuite de la mise en place du contrat de performance énergétique (CPE) 2016-2024 avec l'exploitant Engie Cofely pour 120 bâtiments, avec le maintien de l'objectif d'une réduction des consommations d'énergie pour le chauffage de 25%.

La fourniture d'énergie et de fluides : Le service énergie assure la fourniture d'énergie et de fluide (électricité, gaz et eau) pour l'ensemble du patrimoine municipal et communautaire (soit 860 compteurs en 2020, hors compteurs gaz du CPE).

Les marchés de fourniture d'électricité et de gaz sont passés via la centrale d'achat régionale Approlys-Centr'achats. Le marché se terminant le 31/12/2020, la Ville de Châteauroux et Châteauroux Métropole ont renouveler le mandat à Approlys pour l'achat de gaz et d'électricité pour les trois prochaines années en vue d'obtenir les meilleurs tarifs.

FOCUS

Sur la démarche pour respecter les dispositions du décret tertiaire

Le décret tertiaire s'inscrit dans l'objectif d'efficacité et de sobriété énergétiques dans l'immobilier. Ainsi, le décret de rénovation tertiaire prévoit une réduction des consommations d'énergie de 40 % pour les bâtiments tertiaires d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et 60% en 2050, par comparaison avec la consommation d'une année de référence à déterminer. Le décret s'applique à tous les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m². Il prévoit la possibilité de mutualiser les résultats à l'échelle de tout ou partie du patrimoine lors de la vérification des objectifs.

L'année de référence ne peut être antérieure à 2010. Elle doit correspondre à une année pleine d'exploitation et être corrigée des données météorologiques (degrés jours unifiés), de l'intensité d'usage et des modulations du volume d'activité.

La stratégie élaborée par la collectivité pour atteindre les cibles du décret tertiaire se décline en trois étapes :

1. Centralisation des données de consommation d'énergie (chauffage et électricité) des bâtiments du territoire d'une surface > 1 000 m² ;
2. Définition de l'année de référence et saisie des données sur la plateforme de l'ADEME : chaque collectivité doit renseigner son parc de bâtiments éligibles au décret, ainsi que les consommations d'énergie pour l'année 2020 sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. La définition de l'année de référence pour chaque bâtiment doit être saisie sur la plateforme avant le 30 septembre 2021.
3. Audit patrimonial et définition d'un plan pluriannuel d'investissement de l'énergie : Dans le but d'atteindre les cibles définies dans le décret tertiaire, il est nécessaire de réaliser un audit patrimonial en vue de définir les travaux d'économie d'énergie à réaliser et leur coût en vue de planifier les travaux sur les trente années à venir.

Sur le schéma directeur des énergies renouvelables

Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR) doit permettre à Châteauroux Métropole de définir son ambition politique et sa stratégie opérationnelle de développement des énergies renouvelables en fixant une feuille de route cohérente et pragmatique.

Le SDENR est identifié comme étant l'une des actions majeures de l'axe 2 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation du territoire », il contribuera à répondre à quatre objectifs retenus dans le PCAET.

	Objectif 2030	Objectif 2050
Objectif 3 : augmenter le taux de couverture des énergies renouvelables dans la consommation finale	31 %	100 %
Objectif 4 : augmenter la production d'énergies renouvelable sur le territoire par rapport à 2012 (92 GWh)	x 6,4 (590 GWh, 31 % de la consommation couverte par les ENR produits)	x 15 (1 380 GWh, 100 % de la consommation couverte par les ENR produits)
Objectif 5 : augmenter la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	20 % de bâtiments raccordés aux réseaux de chaleur alimentés en ENR et récupération d'énergie en 2050	
Objectif 7 : réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration par rapport à 2012	-31% à -61% d'ici à 2050 en fonction des polluants	

Le bureau d'études Indigo a été retenu pour accompagner la collectivité. Sa mission se décompose en trois phases :

Phase 1 : État des lieux : définir le potentiel du territoire en matière de production d'ENR : solaire au sol et sur bâtiments, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse, récupération chaleur fatale. Le SDENR devra fournir l'ensemble des éléments de stratégie territoriale, d'aménagement du territoire, d'aide à la décision technique, économique, financière et juridique.

Phase 2 : Définition de la stratégie de développement des ENR : proposition d'une politique permettant à la collectivité de définir ses ambitions qui seront traduites sous forme d'objectifs stratégiques à court, moyen et long terme, en cohérence notamment avec le PCAET. L'objectif est d'amener la collectivité à retenir le scénario au croisement de ses ambitions, de ses contraintes et de son environnement territorial.

Phase 3 : Études opérationnelles : ces études ont pour vocation de montrer les scénarios techniques, financiers et juridiques mobilisables pour le développement des énergies photovoltaïque et éolienne et les bénéfices potentiels pour la collectivité.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectif	3	3	3	3
ETP	2,5	2,5	2,5	2,5
Indicateurs financiers Ville				
Budget de fonctionnement : énergie et eau	3 353	3 317	3 330	2 995
Budget de fonctionnement maintenance	299	310	315	316
Budget d'investissement	390	199	205	300
Indicateurs d'activité Ville				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	114	115	116	118
Points de comptage suivi	719	722	726	720
Bâtiments alimentés par ENR	4	4	4	4
Production d'ENR	79	59	49	44
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP)	6 137	5 491	4 909	4 507
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public	23 899	21 925	20 736	17 233
Consommations d'eau	121 400	103 400	127 115	82 744
Indicateurs financiers Agglo				
Budget de fonctionnement énergie et eau	477 <small>(dont 262 sur budgets annexes)</small>	465 <small>(dont 255 sur budgets annexes)</small>	469 <small>(dont 248 sur budgets annexes)</small>	442
Budget de fonctionnement maintenance	42 <small>(dont 35 sur budgets annexes)</small>	41 <small>(dont 35 sur budgets annexes)</small>	43 <small>(dont 36 sur budgets annexes)</small>	44
Budget d'investissement	19 <small>(dont 13 sur budgets annexes)</small>	103 <small>(dont 10 sur budgets annexes)</small>	19 <small>(dont 13 sur budgets annexes)</small>	247
Indicateurs d'activité Agglo				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	7	7	8	10
Points de comptage suivi	127	128	132	132
Bâtiments alimentés par ENR	1	1	1	1
Production d'ENR	135	165	150	140
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP)	499	509	445	432
Consommation d'énergie du patrimoine (hors EP)	1 848	1 817	1 691	1 483
Consommations d'eau	7 300	6 600	8 700	23 132
Indicateurs d'activité communs				
Nombre de bordereaux d'investissement CPE traités	77	123	79	67
Nombre de demandes d'interventions des utilisateurs traités par le titulaire du CPE	577	685	966	429

Contribution au développement durable :
Études pour la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean.

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), le service énergie a piloté le bureau d'étude Indiggo pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le but de pérenniser le réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean, en l'étendant au quartier Saint-Jacques. A l'issue des études, Scalix, l'Opac 36 et la Ville de Châteauroux ont décidé de créer une Association foncière urbaine libre (Aful) afin d'alimenter de nouveaux bâtiments sur Saint-Jean et d'étendre le réseau vers Saint-Jacques. Le projet vise à desservir à terme 1 526 logements et de raccorder 14 bâtiments publics de la Ville, dont notamment 5 écoles et 4 équipements sportifs.

Hyber : écosystème de mobilité hydrogène

Châteauroux Métropole, en partenariat avec le SDEI, le Département de l'Indre, la Communauté de commune du Pays d'Issoudun et l'association Berhy ont confié aux bureaux d'études Seiya Consulting et Element Energy la réalisation d'une étude d'opportunité sur le déploiement d'un écosystème de mobilité hydrogène à la maille départementale : le projet Hyber. En octobre 2020, le projet a été lauréat de l'appel à projet « Ecosystème de mobilité hydrogène » lancé par l'ADEME en 2019. Une convention de financement avec l'ADEME a été signée pour le versement d'une aide à hauteur de 2 052 600 euros afin de permettre à la collectivité d'acquiescer 6 bus à hydrogène en remplacement de bus diesel. Les études se poursuivent selon l'objectif fixé en vue de la mise en service de la première station de production - distribution d'hydrogène en 2023.

Réduction des consommations d'énergie du patrimoine

Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : - 15,5 %, par rapport à l'année 2015, année de référence, soit une baisse de 2 748 MWh. L'impact sur l'environnement se traduit par une réduction d'émission de CO₂ de 580 tonnes de CO₂ pour la Ville et Châteauroux Métropole.

Commentaires :
Ville :

- Budget fonctionnement fluides et eau : -10%, lié à la pandémie de Covid 19.
- Consommation d'énergie : -17%, lié à la pandémie de Covid 19 et poursuite de l'optimisation du marché CPE.
- Consommation d'eau : -35%, transfert de la piscine à vague à Châteauroux Métropole et faible consommation d'eau pour l'arrosage des terrains sportifs.

Châteauroux Métropole :

- Budget fonctionnement fluides et eau : -7%, lié à la pandémie de Covid 19, la baisse est moins forte que pour la Ville car rattachement de 2 bâtiments (piscine à vagues et Cité du numérique).
- Consommation d'énergie : -12%, lié à la pandémie de Covid 19 et poursuite de l'optimisation du marché CPE. La baisse est moins importante que pour la Ville par le rattachement d'un bâtiment hors CPE, la Banque de France (92 000 kWh/an pour une T° ambiante de 12°C) et deux bâtiments au titre du CPE : Cité du numérique et piscine à vagues.
- Consommation d'eau : +300%, transfert de la piscine à vagues à Châteauroux Métropole (14 000 m³).

Commun :

- Nombre de demandes d'intervention au titre du CPE : -55% lié à la fermeture des bâtiments en raison de la pandémie de Covid 19 sur les différentes phases de confinement.

- Mise en place de l'Aful pour la géothermie Saint-Jean ;
- Pilotage du projet Hyber : réalisation des études avant travaux et organisation des instances de gouvernance ;
- Phase 1 du Schéma Directeur des Energies Renouvelables à l'échelle de l'agglomération ;
- Poursuite des objectifs du CPE en partenariat avec l'exploitant et maintien des températures de confort dans les bâtiments ;
- Renforcement de la recherche de solutions d'économie d'énergie dans les bâtiments ;
- Raccordement de l'école Victor Hugo sur réseau de chaleur Beaulieu ;
- Décret tertiaire : état des lieux ;
- Site Balsan'éo : suivi de la bonne mise en place du contrat d'exploitation-maintenance.



Regard
vers **2021**

Habitat et Logement

Activité 2020 :

Janvier :

- Prise de poste du chargé de mission OPAH RU
- Journée de l'Habitat dans le cadre de l'élaboration du 4e Programme Local de l'Habitat (PLH) (le 17)
- Validation des Orientations du PLH en Comité de Pilotage (le 23)

Février :

- Approbation de la convention d'OPAH RU par le Conseil communautaire du 13 février
- Choix du scénario de développement PLH en Conférence des Maires (le 26)
- Visite de la Maison de l'Habitat de Vichy (le 27)
- Approbation du 1er PLUI de Châteauroux Métropole (le 13)
- Cession d'un premier lot sur le lotissement « La Loge ». 7 lots au total sont commercialisés

Mars :

- Démarrage de l'OPAH RU de Châteauroux Métropole (pour 5 ans, à compter du 02 mars 2020) suite à la signature de la convention par l'EPCI, l'Anah, la Banque des Territoires et Action Logement

Avril à Juin :

- Rédaction des règlements d'aides de la Collectivité dans le cadre de l'OPAH RU
- Avril à septembre: réunions de travail autour du projet de transfert de l'IFSI sur le site de Balsan (montage juridique, financier, programme...);

Mai :

- Création d'un nouveau module « urbanisme » sur le SIG

Juin :

- Acquisition d'une parcelle située les Marais de la Gagne à Coings pour la réalisation d'un terrain familial.
- Lancement des travaux de viabilisation du lotissement des Frères Pichette
- Juillet :
- Acquisition d'un local commercial à Saint Jean auprès de la SCI Jack et Josette;
- Lancement des diagnostics de pollution sur le site de Cérabati;

Août :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU
- Présentation du service ADS aux nouveaux élus municipaux

Septembre :

- Réunions avec les maires pour confirmation du scénario et déclinaison des objectifs de production (le 02 et le 29)
- Salon de l'habitat (du 25 au 28)
- Présentation du PLUI et du SIG aux nouveaux élus municipaux
- Rédaction des mémoires en réponses aux recours contentieux contre le PLUI

Octobre :

- Instauration du Permis de Louer par délibération du Conseil communautaire du 1er octobre
- Journée d'Ateliers participatifs dans le cadre du PLH le 14
- Achèvement des travaux d'aménagement du lotissement des Frères Pichette

Novembre :

- Cession du bâtiment « le Flockage » sur le site Balsan, au profit de la C.C.I en vue de réaliser l'installation d'une école de Commerce;
- Validation du programme d'actions PLH par le Comité de pilotage (le 19)

Décembre :

- Cession d'un bien immobilier d'environ 675 m² rue descentes des Cordeliers (ancienne école Pigier) au profit de la Sarl La Vidaco;
- Cession de la parcelle CD 160 et d'une emprise à désaffecter du domaine public Avenue Jean Patureau Francoeur au profit de la SARL Perier, en vue de la réalisation d'une zone artisanale
- Lancement de l'étude flash « requalification d'îlots dégradés ».
- Approbation du projet de PLH par le Conseil communautaire du 17 décembre.
- Réalisation d'une maquette 3D du lotissement des Frères Pichette.
- Création d'un nouveau module « foncier / cadastre » sur le SIG.
- Obtention du permis d'aménager pour le lotissement de Bitray

Contribution au développement durable :

- Politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH.
- Le lancement de l'OPAH RU qui doit permettre d'améliorer le parc existant et de remobiliser des logements vacants. L'objectif général étant de redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUi.
- Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti.
- Les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la refacturation des charges énergétiques. De cette manière, les occupants sont responsabilisés sur l'usage de ces différents équipements.
- Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles notamment Cérabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUI adopté en février étant la traduction réglementaire de cette volonté.

FOCUS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026 :

L'année 2020 a connu l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PLH démarrée en septembre 2019.

L'adhésion à un projet commun a été particulièrement forte. Les élus et l'ensemble des acteurs ont souhaité changer de paradigme en réduisant sensiblement la construction neuve qui est devenue le parent pauvre de la nouvelle stratégie habitat de l'agglomération au bénéfice de la remobilisation de l'existant.

A l'appui d'un scénario de développement réaliste en terme d'évolution du territoire (poursuite de la baisse démographique, amplification des démolitions, maintien d'un léger besoin dû au desserrement), il est acté une production moyenne de 100 logements/an sur l'agglomération pendant 6 ans. Au-delà, le taux de vacance continue d'augmenter.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole sont :

1. Redynamiser les centralités
2. Améliorer le parc existant
3. Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
4. Permettre les parcours résidentiels
5. Animer la politique de l'habitat.

Elles apportent une cohérence entre l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire : le PLUi, le renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, la redynamisation des bourgs, les politiques de peuplement, la politique sociale du logement...

Le budget déployé par Châteauroux Métropole pour la mise en œuvre du PLH durant les 6 prochaines années s'élève à + de 6 millions d'euros, l'essentiel étant dirigé vers le parc existant (en aides directes et en ingénierie).

Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer (Châteauroux)
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes

Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux (voire démolition)

- Un appel à projet par an avec un soutien au lauréat de 30 000€
- L'animation de la politique de l'habitat (observation, information, suivi)
- L'accompagnement des parcours résidentiels
- Le soutien aux dispositifs et associations



L'année 2021 sera principalement marquée par :

- la mise en œuvre effective du Permis de louer ;
- l'aboutissement de la procédure administrative d'adoption du PLH ;
- la montée en puissance de l'OPAH RU ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de cotation de la demande de logement social ;
- l'adoption d'une première série de modifications du règlement du PLUI ;
- l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
- l'aménagement d'un nouveau lotissement sur le secteur de Bitray ;
- la poursuite de la requalification des friches industrielles Balsan et Cérabati ;
- la mise en place d'une charte sur les devantures commerciales et l'occupation du domaine public.

Indicateurs 2020 Ville de Châteauroux :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €) :	776 940	726 292	801 412	751 000
Budget d'investissement (en €) :	853 250	1 114 270	1 180 250	1 177 160
Surface aménagée disponible sur les lotissements municipaux (en m²)	2 600	1 992	6 055	21 055
Surface de foncier relevant de la propriété de la Ville (en ha)	615,5	616	619	617
Surface immobilière relevant de la propriété de la ville (en m²)	188 600	181 000	198 507	187 025
Conventions d'occupation du patrimoine gérées (en nombre)	271	271	282	287
Actes de vente / acquisition (en nombre)	23	25	39	20
Montant total perçu au titre de la TLPE (en €)	213 875	197 514	192 006	194 772
Dossiers instruits par le service Autorisation du droit des sols (en nombre)	732	656	747	683
Aides façades (en nombre)	-	-	73	46

La surface disponible sur les lotissements municipaux a fortement augmenté suite à l'aménagement du lotissement des Frères Pichette.

Indicateurs 2020 Agglomération :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €) :	897 800	827 188	1 049 484	945 868
Budget d'investissement (en €) :	1 451 550	1 374 802	1 259 625	1 392 716
Dossiers amélioration de l'habitat instruits (OPAH) (en nombre) :	178	218	180	163
Diagnostics thermiques réalisés (en nombre) :	167	159	177	185
Primes énergie renouvelable attribuées (en nombre) :	28	56	54	58
Aides Accession à la Propriété (en nombre) :	34	18	24	14
Surface aménagée disponible à Ozans (en ha) :	62,5	62,5	62,5	62,5
Surface de foncier relevant de la propriété de l'Agglomération (en ha) :	917	964	955	951
Surface immobilière relevant de l'Agglomération (en m²) :	75 018	44 666	47 936	43 499
Conventions d'occupation du patrimoine gérées (en nombre) :	90	87	77	91
Conventions de mise à disposition avec cahier des charges respectueux de l'environnement (en nombre) :	9	9	9	8
Dossiers instruits par le service Autorisation du droit des sols pour l'ensemble des communes (en nombre)	1 302	1 223	1375	1143

L'augmentation du nombre de conventions de mise à disposition s'explique par la refacturation des charges sur les logements de gardiens qui étaient jusqu'à ce jour exonérés. On note également une baisse du nombre de dossiers instruits au titre de l'ADS. Les 2 confinements liés au COVID expliquent cette réduction.

Un Foyer des jeunes travailleurs

L'année 2020 a fortement été marquée par la crise sanitaire dans l'activité du FJT, avec un impact important sur le taux d'occupation et sur les animations collectives.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2020 a chuté à 64 %, contre 83 % en 2019.

127 jeunes ont séjourné dans les 79 logements meublés de la Résidence Pierre Perret. 46 % des nouveaux arrivants sont issus de l'agglomération, 57 % si l'on étend au département de l'Indre.

La durée moyenne de séjour des jeunes au FJT en 2020 est de 9,3 mois (13,18 en 2019).

Sur les 74 jeunes entrés en 2020, près de 33 % sont en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou stagiaires de la formation professionnelle, 24 % sont demandeurs d'emploi, la plupart de ceux-ci étant sur le dispositif de la Garantie Jeunes.

Côté animation, il y a eu 13 séances proposées pour 74 participations de jeunes.

Côté accompagnement, il y a eu 1 069 interventions, allant du montage de dossier APL à l'accompagnement vers un tiers (Préfecture, associations, etc.), en passant par des aides alimentaires, l'ouverture de droits santé, l'accompagnement à la gestion d'un budget, la recherche de logements.

La nécessité de soutenir les jeunes dans le cadre d'une aide alimentaire pendant le premier confinement a donné lieu au projet de création d'une épicerie sociale au sein même du FJT. Elle ouvrira ses portes en 2021.

Une aire d'accueil des gens du voyage et une aire de grand passage :

95 accueils de familles gens du voyage sur l'aire de Notz, correspondant à 76 familles différentes (282 personnes)

dont 24 sont de l'agglomération castelroussine. Le taux d'occupation a été de 31,34 %. 4 groupes (hors réservation AGP) ont été accueillis sur l'aire de grand passage de grand Déols (44 caravanes), pour 5 semaines d'occupation.

Une MOUS Habitat Gens du Voyage

170 rendez-vous ont eu lieu en 2020 et 60 visites à caravanes ont été réalisées auprès des familles Gens du voyage castelroussines. Deux nouveaux Terrains familiaux locatifs ont été créés par Châteauroux Métropole. 7 relogements ont été rendus possibles, 3 au sein des 4 terrains familiaux locatifs à Châteauroux, 2 dans le cadre de logements sociaux classiques, 1 accès en logement PLAI adapté, 1 accès en logement classique hors agglomération.

Organisation par la MOUS, en lien avec l'UC-IRSA, de campagnes de prévention à la COVID et participation à la mise en œuvre d'une distribution alimentaire à Déols dédiée.

La MOUS a participé pleinement à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet de résorption du Bidonville de la Croix Blanche financée par l'Etat. Un avis favorable a été rendu suite auquel la Collectivité se doit de mettre en œuvre un plan de relogement des familles entre 2021 et 2028. Le site de la Croix Blanche sera renaturalisé. La MOUS a également participé à la révision du Schéma Départemental Accueil et Habitat Gens du voyage dont les conclusions seront rendues en 2021.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectifs pourvus au 31.12:	90	81	88	87
ETP :	79,97	73,82	74,92	72,62
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €)	5 400 971	5 415 190	5 589 129	5 669 034
Budget d'investissement (en €)	230 900	266 326	1 575 946	255 657
Indicateurs d'activité				
Nombre de pers âgées sur le fichier des pers vulnérables	837	801	571	501
Nombre de jeunes suivis par le service de prévention	140	193	198	199
Nombre d'accueils aux services insertion et logement	5 948	5 614	6 305	3 394
Nombre de demandes d'aides facultatives	705	858	949	951
Nombre d'accueils par l'Office des personnes à la retraite	2 421	3 042	3 736	1 476
Nombre de personnes suivies par le service logement	567	601	734	706
Taux d'occupation du FJT	90,59 %	83%	83%	64 %
Taux d'occupation de l'EHPAD St Jean (pers. dépendantes)	91 %	92 %	97 %	97 %
Taux d'occupation Résidences autonomes et Maison relais	86 %	96 %	94 %	93,42 %
Nombre de séjours à l'aire d'accueil gens du voyage	85	74	82	95
Nombre de familles accueillies aire d'accueil des gens du voyage	79	55	58	76
Taux d'occupation aire d'accueil des gens du voyage	33,68 %	34,75%	41,23 %	31,34 %

FOCUS

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le service insertion a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaire auprès de 680 familles, et de jeunes accompagnées par le service de prévention spécialisée et du Foyer des jeunes travailleurs.

La préparation des colis alimentaires a été partagée et leurs distributions ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la BA et des Restos, avec le concours de la Croix rouge, de l'ACGCS, de la Protection civile, des SNSM et de volontaires de Châteauroux Métropole.

Le CCAS a ensuite réalisé la distribution de chèques services puis celle de masques accordés par l'Etat via la DDCSPP. Les services sociaux ont assuré un accueil téléphonique, puis physique et ont multiplié les visites à domicile autant que de besoin.

Pendant cette même période, l'Office des personnes à la retraite a réalisé 2 419 conversations téléphoniques auprès des personnes âgées isolées, opération qui a été renouvelée 4 fois en 2020 avec le soutien des bénévoles des réseaux de Solidarité et de la Sécurité civile.

Le service de livraison de repas a poursuivi ses activités en direction des personnes âgées, et un service de livraison de courses a été mis en place pour celles qui le souhaitaient, 49 en ont bénéficié avec le concours de 4 enseignes commerciales. L'OPR a ensuite apporté son concours à la distribution des masques à domicile auprès de 1 032 foyers âgés castelroussins et a géré le service de réclamations à l'échelle de la commune.

Un lien constant a été maintenu avec des familles précaires, gens du voyage de l'agglomération, pour délivrer des attestations de déplacement, apporter des chèques services de la Fondation Abbé Pierre, organiser la distribution alimentaire, remettre des masques. Deux campagnes de prévention ont eu lieu avec l'Institut Régional de la Santé sur les sites d'implantation.

Une attention très forte a été portée par le personnel du CCAS auprès des résidents des établissements pour personnes âgées et de ceux du foyer des jeunes travailleurs. L'organisation des services internes en matière de soin, d'aide à domicile, et de restauration a fait l'objet de protocoles très exigeants. L'application des conditions sanitaires a contribué à ce qu'aucune contamination Covid ne soit recensée en 2020.

Le CCAS a assuré une veille sociale constante en lien avec le CHSCT et l'AIMST dans le cadre d'un plan pandémie, avec également la Cellule de Crise Communale et la Cellule Sociale Préfectorale.

Les administrateurs et les équipes du CCAS ont reçu le soutien de nombreux partenaires pendant cette année particulièrement difficile, notamment au moment de la pénurie d'équipements de protection. Ils en gardent un souvenir précieux.

Contribution au développement durable :

Les actions du CCAS concourent à la cohésion sociale, pilier du développement durable.

Plus spécifiquement, en raison du contexte sanitaire, la journée d'action en lien avec la maîtrise des énergies et la lutte contre la précarité énergétique qui devait se tenir le 4 juin 2020 sur le quartier de Vaugirard n'a pu avoir lieu.

603 ménages Castelroussins ont été signalés par les fournisseurs énergie au CCAS pour leur situation d'impayé et / ou de coupure d'énergie.

Suite à l'invitation du CCAS, 24 personnes ont sollicité le service pour être soutenues dans la recherche de solutions à leurs problématiques d'impayés d'énergie.



- Poursuivre l'adaptation de son action à toutes circonstances (Covid 19).
- Conforter la politique de solidarité de proximité portée par le CCAS en direction des personnes âgées isolées en vue d'un MONALISA 36, des jeunes, des femmes victimes de violence et des ménages en difficultés dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Piloter la politique habitat gens du voyage à l'échelle de l'agglomération, suivre l'étude de calibrage de résorption du bidonville de la Croix Blanche, accompagner l'individualisation de l'aire d'accueil et la mise aux normes de l'aire de grand passage.
- Inscrire durablement la démarche « Humanité » dans les pratiques des professionnels des établissements pour personnes âgées et poursuivre la modernisation engagée (mini-bus adapté, salle de bain thérapeutique, jardins privatifs, parcours de santé, plus de produits issus de circuits courts en restauration). Préparation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD St Jean 2022-2026 avec l'ARS et le CD.
- Ouvrir l'épicerie sociale du FJT et assurer le bon fonctionnement de l'épicerie sociale « Le Petit Plus » pour le compte de la Ville de Châteauroux.
- Participer activement aux études de relocalisation du FJT et de création d'une auberge de jeunesse portées par Châteauroux Métropole.

Moyens généraux 4.2.3.

La gestion du parc gère l'achat, l'entretien et le suivi des véhicules. Il est composé des équipements mutualisés de la Ville et de l'Agglomération.

Le service exploitation/Tram est avant tout un prestataire de services auprès de l'ensemble des structures de la collectivité. Il apporte son soutien logistique dans l'activité quotidienne de tous par :

- la mise à disposition de personnel (conducteurs de véhicules VL et PL, d'engins de chantier, de manutentionnaire pour le transport, d'aide ponctuelle ou lors de déménagement)
- la mise à disposition de véhicules par l'intermédiaire de deux pools véhicules dont il a la gestion.
- la mise à disposition d'appariteurs-coursiers (Tram) chargés d'approvisionner le magasin général et les services.

Le service Fêtes et Cérémonies gère la logistique technique nécessaire au déroulement des manifestations organisées par la Ville et la Communauté d'Agglomération et toutes demandes des associations, particuliers, groupes scolaires, établissements publics ou privés.

Il met à disposition du personnel et/ou du matériel de transport, montage et démontage d'installations.

Il réalise les déménagements pour le compte de la collectivité.

Contribution au développement durable :

Intégration de 13 véhicules électriques :

- 4 Kangoo électriques (commandés en 2019 mais incorporés dans le parc en 2020).
- Un transporteur électrique type GOUPIL,
- 2 Renault ZOE avec bonus écologique et prime à la conversion
- 2 Kangoo ZE, également avec bonus écologique et prime à la conversion,
- 4 autres transporteurs (TORO, GOUPIL et GATOR).

Renouvellement du marché de fourniture d'huiles et lubrifiants avec une attention portée sur les huiles biodégradables.

FOCUS

Début des travaux d'agrandissement du garage :

Aménagement d'une zone Poids-Lourds distincte de celle des véhicules légers. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et se termineront mars 2021

COVID-19

Lors du 1er confinement, le service Exploitation/TRAM a été très sollicité pour le transport et la distribution de masques auprès des Communes membres de l'agglomération ainsi qu'au personnel de notre collectivité.

La dotation des nouveaux masques et l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique sont également assurés par ce service.

Le service Fêtes et Cérémonies a également été très sollicité en début de la crise sanitaire :

- aménagement d'une aire d'accueil Poids-lourds à proximité de l'Escale,
- mise en place de tivolis à la demande de professionnels de santé,
- mise place du Drive Solidaire,
- fermeture de certains parkings voitures pour éviter les rassemblements, etc...),

Quant au Garage, la présence quotidienne de 2 agents a permis au service Collecte, entre autre, d'assurer leurs missions de ramassages avec des camions BOM opérationnels, durant le premier confinement.

Désignation de l'indicateur	2017 Ville+Agglo	2018 Ville+Agglo	2019 Ville+Agglo	2020 Ville+Agglo
PARC AUTO mutualisé				
Nb de véhicules légers et lourds gérés	269	280	293	292
Nb de matériels complémentaires	591	671	663	695
Nb de véhicules GPL	30	30	26	26
Nb de véhicules électriques	14	17	23	36
Nb de véhicules à assistance électrique	5	5	6	6
Nb d'interventions sur véhicules	1 441	1 601	1 424	3 403*
• Nb d'interventions sur véhicules en externe	242	162	58	455
• Nb d'interventions sur véhicules en régie	1 199	1 439	1 366	2 948
• Coût annuel de la maintenance interne	462 298	525 613	516 947	497 708
Coût annuel des pièces détachées	175 574	234 865	186 243	207 932
Coût annuel de la main d'œuvre MS	286 724	290 748	342 453	289 775
• Coût de la maintenance externalisée VL+PL	450 981	344 535	461 116	234 419
• Nb de kms parcourus	1 795 335	1 403 322	1 758 864	1 793 144
Coût carburant	508 326	520 954	570 200	415 494
Nb de litres de carburant	423 750	473 715	403 875	357 039
SERVICE EXPLOITATION mutualisé				
Nb d'interventions	329	253	341	216
Coût annuel du service	776 358	630 700	554 323	559 780
Coût de main d'œuvre	575 267	531 643	509 375	453 389
Coût véhicules utilisés	119 400	79 333	81 502	95 884
Nb de kms parcourus	64 216	51 216	42 195	54 172
Nb d'heures de grue	450	433	380	463
Nb d'heures d'engins	740	1 011	994	1 444
SERVICE FETES ET CEREMONIES mutualisé				
Nb d'interventions	587	598	536	158
Effectif complémentaire :				
Intérimaires	38 267	48 675	82 143	9 868
Coût total des interventions	699 064	654 118	674 471	343 252
Coût du prêt matériel	286 928	286 223	282 277	128 939
Coût de transport	134 748	129 019	129 734	85 363
Coût de main d'œuvre (M.S.)	489 098	451 776	478 867	128 949

*Pour les interventions en interne, toutes les interventions sont comptabilisées à compter de 2020, alors qu'auparavant n'étaient pris en compte les ordres de réparations (OR), un OR pouvant contenir plusieurs interventions.

Attribution d'un marché d'acquisition de véhicules d'occasion récents afin de diminuer la moyenne d'âge de notre parc.

Projet de mise en place d'un module de gestion de flotte, réservation de véhicules en pool, gestion des utilisations. À la date du 10 mars 2021, 3 candidats potentiels reçus.

Poursuite de l'aménagement du garage avec une extension afin d'optimiser la maintenance des véhicules poids lourds et l'agencement d'un magasin dédié aux pièces mécaniques ; gestion des pièces détachées par le Magasin Général

Ajout d'un module Comptabilité sur SIP2.

FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Développement Durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs. C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

Environnementale : L'ensemble des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;

Sociale : Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base, tels que la santé ou l'éducation ;

Economique : Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice, par le plus grand nombre, d'une activité économique dignement rémunérée.

Le développement durable apporte une clé de développement possible, dans la mesure où celui-ci est économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

La loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants. L'ensemble des services de Châteauroux Métropole s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique les engagements et les actions de l'agglomération en faveur du développement durable. Le rapport décrit les initiatives de développement durable répondant aux cinq finalités mentionnées au III de l'article L 110-1 du code de l'environnement.

FINALITÉ 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

impact en matière de consommation énergétique ou de promotion des énergies renouvelables.

Les actualités

Châteauroux Métropole poursuit sa politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH. Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti. Réduction des consommations d'énergie du patrimoine :

Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : - 15,5 % par rapport à l'année 2015, année de référence, - 2 748 MWh, - 580 tCO₂.

Réduction des consommations énergétiques dans le cadre du plan pluri-annuel de renouvellement des lanternes d'éclairage public qui compte 10 000 points lumineux sur la ville : baisse de 26,6% par rapport à 2017, soit - 1 630 kWh, -121 tCO₂.

Baisse de la consommation d'énergie constatée sur les écoles suite aux travaux d'amélioration de la performance énergétique : Par rapport à l'année 2016 :

- École Jean-Zay : - 59 MWh, - 4,03 tCO₂
- École Montaigne : - 59 MWh, - 3,31 tCO₂
- École Jean-Racine primaire : - 80 MWh, - 4,47 tCO₂
- École Jean-Moulin primaire : - 83 MWh, - 4,67 tCO₂

Châteauroux Métropole a entamé en 2020 les premières démarches visant à la mise en œuvre du décret tertiaire. Le décret tertiaire s'inscrit dans l'objectif d'efficacité et de sobriété énergétiques dans l'immobilier. Il prévoit une réduction des consommations d'énergie de 40 % pour les bâtiments tertiaires d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et 60% en 2050, par comparaison avec la consommation d'une année de référence à déterminer, et s'applique à tous les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m².

Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR), lancé en 2020 et identifié comme l'une des actions majeures de l'axe 2 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), doit permettre à Châteauroux Métropole de définir son ambition politique et sa stratégie opérationnelle de développement des énergies renouvelables en fixant une feuille de route

cohérente et pragmatique. La première phase de diagnostics, amorcée fin 2020, doit définir le potentiel du territoire en matière de production d'ENR : solaire au sol et sur bâtiments, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse, récupération chaleur fatale.

- Châteauroux métropole poursuit également son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables au travers notamment par la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean, la poursuite des études et de la mobilisation des organes de gouvernance du projet Hyber visant à développer un écosystème de mobilité hydrogène centré sur Châteauroux, et la mise en service d'une boucle géothermale pour le chauffage et la climatisation du futur centre aquatique Balsanéo.
- 13 véhicules électriques (pool et espaces verts) ont été intégrés en 2020 dans le parc automobile de l'agglomération.
- Au cours de l'année 2020, aucun des 42 véhicules du service transport n'a pu être remplacé en raison de la situation sanitaire. Cependant, des expérimentations de véhicules à micro hybridation ont pu être réalisées au début de l'été. Les retards de livraisons liés au contexte sanitaire seront néanmoins rattrapés dès le 1er semestre 2021 avec la livraison programmée de 4 autobus standards à micro hybridation et 2 autobus articulés qui viendront remplacer des bus standards. A noter que le bilan carbone 2020 du délégataire du réseau urbain affiche une réduction globale de 13% de ses émissions totales (2219 tCO₂e).
- Une incitation à la pratique de la marche et de l'usage du vélo est développée à travers les aménagements urbains : création de 1600ml de piste cyclable entre Déols et la ZI la Malterie le long de la RN 151.

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de bilans thermiques réalisés dans le cadre de l'OPAH	167	159	177	185	11 %
Primes énergie renouvelable attribuées (en nombre)	28	56	54	58	107 %
Production d'ENR (en MWh)	114	224	199	184	61 %
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (en MWh)	6 636	6 016	5 354	4 939	-26 %
Pose de luminaires leds (u)	735	743	732	850	16 %
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public (en MWh)	23 899	21 925	22 427	18 716	-22 %
Nombre de jours où la qualité de l'air a été bonne ou très bonne	326	277	295	309	-5 %
Nombre de véhicules électriques	14	17	23	36	157 %
Nombre de litres de carburant pour 100 km parcourus	23,6	33,8	23,0	19,9	-16 %
Nombre de voyageurs dans les transports en commun	5 002 020	5 384 534	5 414 669	3 533 276	-29 %

FINALITÉ 2 : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Contribution à la qualité paysagère, impact sur les ressources naturelles ou sur la biodiversité

Les actualités

Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux listés ci-dessus ont été engagés en faveur du développement durable :

- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté cette année une dépense de 594 958 €.
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté cette année une dépense de 881 179 €.
- Concernant les actions du service Espaces Verts :
- Une cuve de rétention des eaux pluviales a été réalisée sur le stade de Beaulieu,
- La palette végétale a été adaptée pour choisir des plantes moins consommatrices en eau.
- Les scolaires ont été sensibilisés au bienfait de la présence des arbres en ville, au travers du projet de la plantation des 5000 arbres dans la plaine des Chevaliers.

En matière de valorisation des déchets, pour la 5ème année consécutive, la Ville de Châteauroux a renouvelé son opération de collecte des sapins de Noël. 1172 sapins ont été

collectés, un bilan quasiment identique à celui de 2019. Ils sont alors envoyés sur la plateforme de la Martinerie pour être valorisés sous forme de compost.

Par ailleurs, Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles, notamment sur les sites Cérabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUI, adopté en février 2020, constitue la traduction réglementaire de cette volonté.

Sur le site de Cérabati, un projet de construction de cuves de rétention des eaux pluviales (1700 m³ et 1100 m³) est à l'étude en vue de l'arrosage des espaces verts, mais également de l'alimentation de l'électrolyseur du projet Hyber si la qualité des eaux le permet. Ce projet est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 125 000€ (estimatifs).

Dans le cadre de la dératissage des voiries, des placebos sont mis en place pour détecter la présence de nuisibles. Ce n'est qu'une fois la présence confirmée que les produits de traitement sont installés, ceci afin de limiter la bioaccumulation. L'agent de salubrité intervient également sur le maintien de l'alimentation en eau de la frayère à brochets afin de favoriser la reproduction de cette espèce.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Taux de valorisation des déchets du SYTOM	65	65	44	nc	nc
Rendement moyen pondéré du réseau d'eau potable (%)	78,6	78,70	84,50	nc (donnée disponible en juin)	nc
Quantité moyenne d'eau consommée par foyer (m ³)	158,9	149,6	158,0	nc (donnée disponible en juin)	nc
Nombre de sapins collectés	870	1278	1183	1172	35%

FINALITÉ 3 : LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Renforcement des liens intergénérationnels et diminution des inégalités

Les actualités

Les actions du CCAS concourent à la cohésion sociale, l'un des piliers du développement durable. En raison du contexte sanitaire, la journée d'action en lien avec la maîtrise des énergies et la lutte contre la précarité énergétique qui devait se tenir le 4 juin 2020 sur le quartier de Vaugirard n'a pu avoir lieu. 603 ménages Castelroussins ont été signalés par les fournisseurs d'énergie au CCAS pour leur situation d'impayé et / ou de coupure d'énergie. Suite à l'invitation du CCAS, 24 personnes ont sollicité le service pour être soutenues dans la recherche de solutions à leurs problématiques d'impayés d'énergie.

Labellisée « Territoire de Commerce Équitable » en 2019, la Ville de Châteauroux continue d'affirmer son soutien auprès des producteurs, avec l'aide de ses partenaires locaux

(Artisans du Monde, Association Cagettes & Fourchettes, Maison des Loisirs et de la Culture Belle-Isle). La Ville fait rayonner le commerce équitable via des actions d'éducation, de sensibilisation, de communication, de mobilisation citoyenne, de coopération entre acteurs du territoire et via l'intégration de produits issus du commerce équitable dans les politiques d'achat responsables, notamment au sein de la restauration municipale.

Les établissements de la petite enfance accueillent les enfants, en favorisant la mixité sociale (parents ayant un emploi, parents en recherche d'emploi, famille en insertion sociale, femmes isolées, etc.). Ainsi, sur 398 enfants accueillis en 2020, 171 étaient issus de familles à faibles ressources selon les indicateurs de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre, soit 43 %, contre 40,9% en 2019.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de dossiers Habiter Mieux (FART)	128	147	121	149	16%
Nombre de demandes "relais logement"	64	67	83	56	-13%
Part des projets financés par l'OPAH au regard des objectifs conventionnés (%)	88	100	86	100	14%
Nombre de personnes suivies par le PLIE	200	195	164	156	-22%
Nombre de personnes en recherche d'emploi reçu (hors PLIE) dans le cadre la plateforme	382	386	400	386	1%

FINALITÉ 4 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'accès aux services publics ou encore à la culture et aux loisirs

Les actualités

L'accès à la culture et aux loisirs se sont vus particulièrement affectés par la situation de crise sanitaire en 2020.

Bougez A Belle-Isle, cet événement, cher aux Indriens et aux touristes, s'est déroulé durant la saison estivale malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire. Certaines activités n'ont pu être dispensées mais le public présent a profité des beaux jours pour s'aérer et participer à diverses animations sportives et culturelles et de cinéma en plein air, dans le respect des règles sanitaires.

Le service Education-Jeunesse a mené des actions de sensibilisation au développement durable auprès des enfants

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de spectateurs au MACH36	38 346	36 585	25 348	4 203	-89 %
Nombre de spectacles au MACH36	20	21	11	3	-96%
Fréquentation de « Bougez à Belle Isle »	5 612	5 987	7 136	2 456	-56 %

FINALITÉ 5 : UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Promotion de projets exemplaires, pratiques de consommations et d'achats durables encouragées

Les actualités

Châteauroux Métropole poursuit son effort constant de dématérialisation de ses services : dématérialisation des formulaires ; dématérialisation des conseils ; extension de l'affichage dématérialisé de l'occupation à toutes les salles de réunion ; déploiement du parapheur électronique à la caisse des écoles ; modernisation de certaines activités (e-immo côté finances, liaison automatique entre la gestion des temps et la paye côté RH).

Pour chacun des chantiers de réhabilitation, d'extension ou de construction, une réflexion sur les systèmes constructifs réversibles et durables est menée de façon systématique. L'usage très répandu des ossatures bois et du bardage pour le traitement de l'enveloppe des bâtis neufs permet sur le court terme de maîtriser l'empreinte carbone des travaux, et sur le long terme, de maîtriser soit le changement de destination ou d'usage, soit le cas échéant les coûts environnementaux du démontage de ces nouveaux bâtis.

Les extensions du gymnase de Touvent ou la loge basse au stade Gaston Petit sont des exemples représentatifs de cet engagement dans la réflexion et la conception des bâtiments par Châteauroux Métropole.

La programmation NPRU inclut également cette dimension durable par la requalification des cheminements piétons et la création de pistes cyclables autour du réaménagement des parcs, le maintien d'un maximum d'arbres, le changement de mode de collecte de déchets, et l'installation systématique d'éclairage par leds.

Progressivement depuis 2017, les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la refacturation des charges énergétiques aux locataires (eau, électricité, gaz) afin de responsabiliser les occupants sur un usage éco-responsable des différents équipements.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole visent à redynamiser les centralités et améliorer le parc existant. L'objectif général étant de

et des jeunes. Parmi celles-ci, on peut citer la sensibilisation au tri sélectif et au gaspillage alimentaire, les temps d'observation de la nature à la Pingaudière, vacances éducatives autour des thématiques de la nature et du développement durable, le développement d'actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté.

Deux écoles ont été dotées d'un composteur pédagogique de 300 litres en bois. Doté d'une surface vitrée, il permet d'expliquer aux élèves le processus de dégradation des déchets biodégradables.

redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUI. Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions du PLH, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer sur Châteauroux pour lutter contre les logements insalubres
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes
- Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux
- Le service Petite enfance contribue aux développements durables en multipliant les actions de consommations responsables : utilisation au maximum de produits d'entretien bio, vigilance importante dans la consommation de l'eau et de l'électricité, achat de produits alimentaires bio et/ou locaux en privilégiant les producteurs locaux, tri des déchets minutieux, prêt de matériel entre établissements, fabrication de jeux avec du matériel de récupération, utilisation de gants de toilette pour le change des enfants plutôt que des lingettes.
- Le service restauration municipale a mis fin à l'utilisation de la vaisselle plastique pour les enfants. Les offices de restauration préparent désormais une partie des repas, ce qui permet de réaliser des économies de fluides en évitant le passage des aliments en cellules de refroidissement.
- En 2020, Châteauroux Métropole a distribué 396 composteurs individuels auprès des habitants et 27 animations et ateliers d'initiation ont été réalisés pour sensibiliser la population aux enjeux et aux modalités de fonctionnement d'un composteur afin de réduire à la source le volume des déchets collectés.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de composteur individuels distribués auprès des habitants	nc	nc	nc	296	nc
Nombre d'hectares aménagés dans une zone exemplaire	64	64	64	64	0 %

FOCUS

FINANCIER



Les ratios légaux 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE (POPULATION SOURCE DGFIP 2018 : 75 722 HAB.)

Informations financières - ratios	Valeurs 2020	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	815,00 €	365,00 €
Produit des impositions directes/population	305,23 €	335,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	958,85 €	437,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	374,97 €	87,00 €
Encours de dette/population	156,28 €	341,00 €
DGF/population	111,80 €	92,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	34,91 %	38,40 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	42,22 %	90,80 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	39,11 %	19,80 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	16,30 %	77,90 %

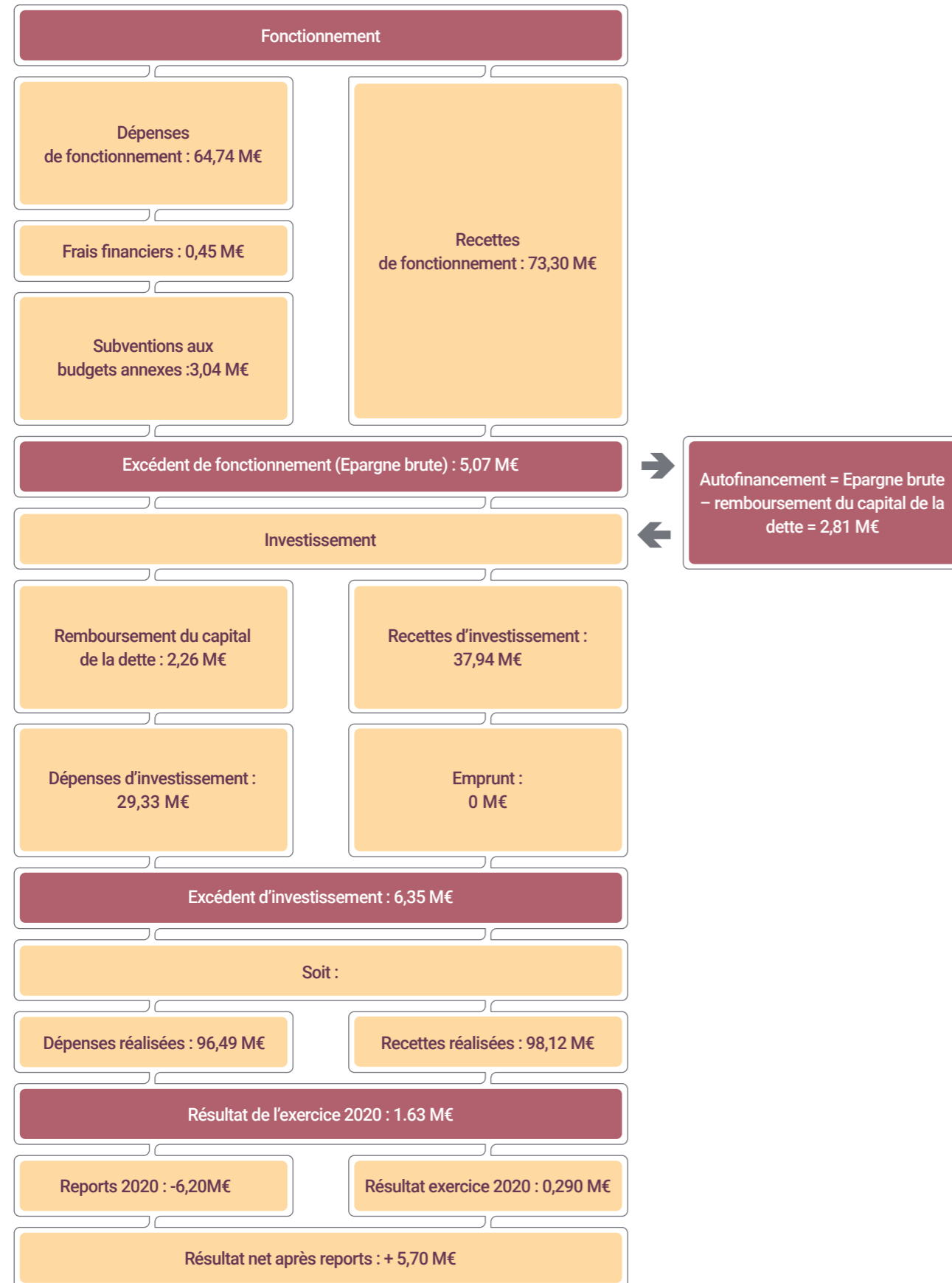
* source : D.G.C.L. « les collectivités locales en chiffres », éditions 2020 (comptes de gestion 2019)

VILLE DE CHÂTEAUX (POPULATION SOURCE DGFIP 2018 : 45 318 HAB.)

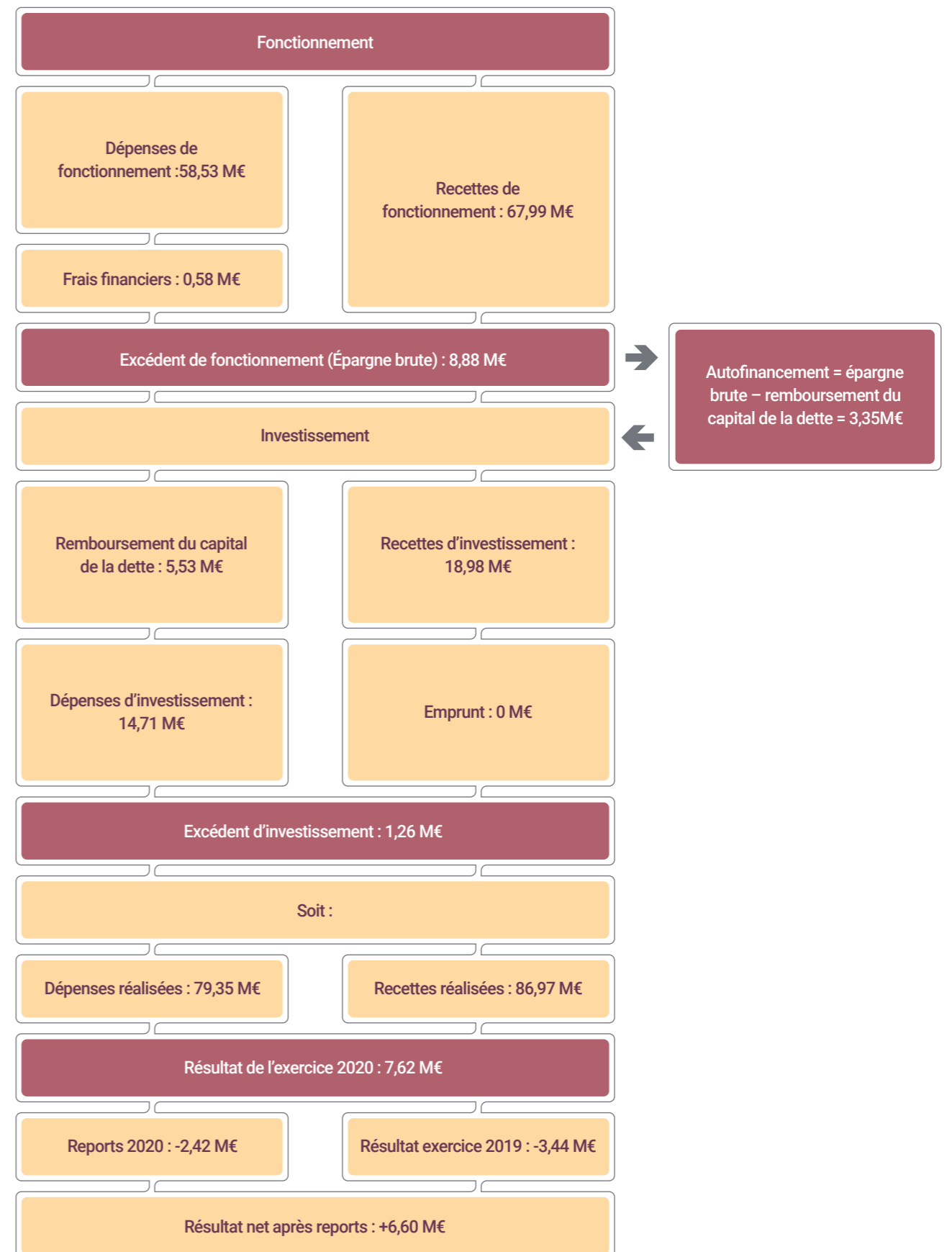
Informations financières - ratios	Valeurs 2020	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 226,83 €	1 223,00 €
Produit des impositions directes/population	626,65 €	645,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 499,11 €	1 417,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	312,20 €	303,00 €
Encours de dette/population	750,13 €	1 050,00 €
DGF/population	204,17 €	199,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63,63 %	61,30 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,98 %	93,70 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,83 %	21,40 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	50,04 %	74,10 %

* source : D.G.C.L. « les collectivités locales en chiffres », éditions 2020 (comptes de gestion 2019)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

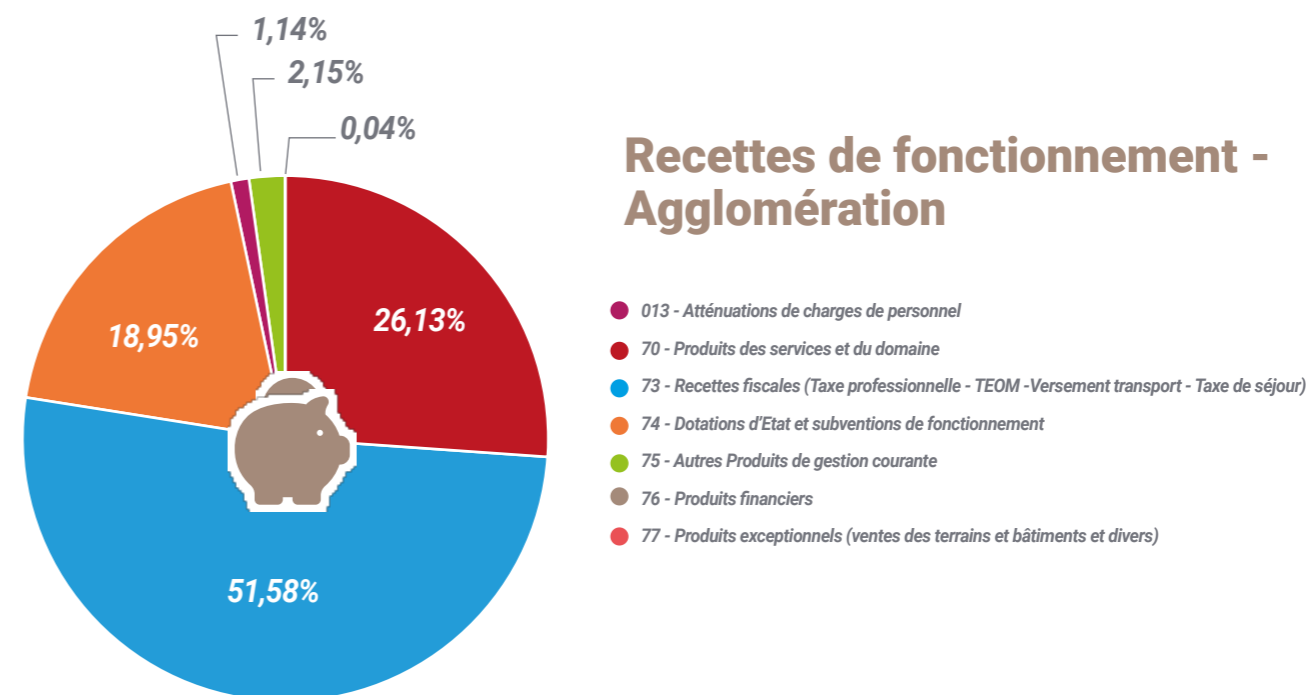
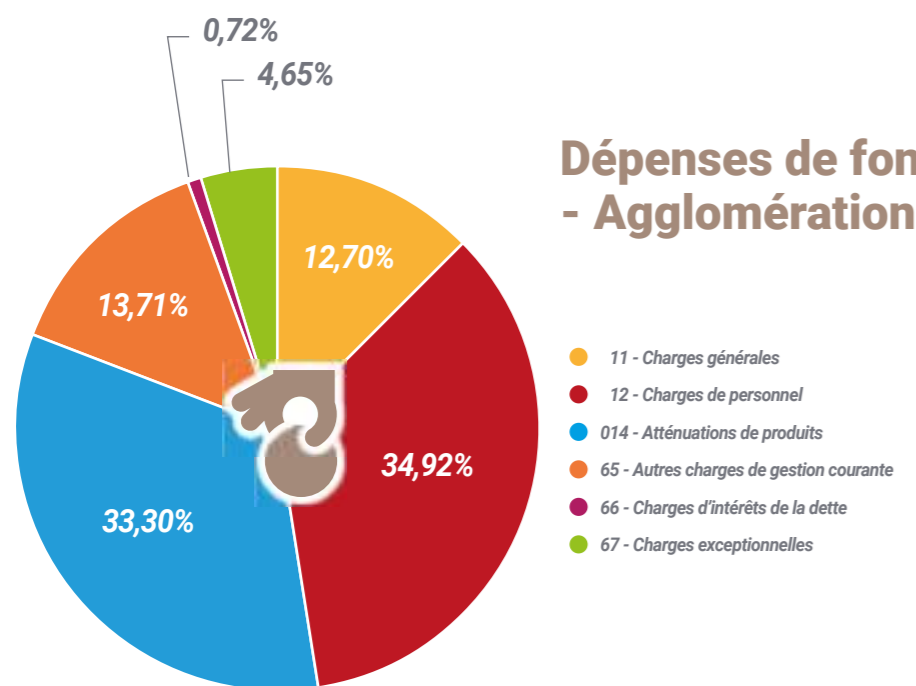


BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux



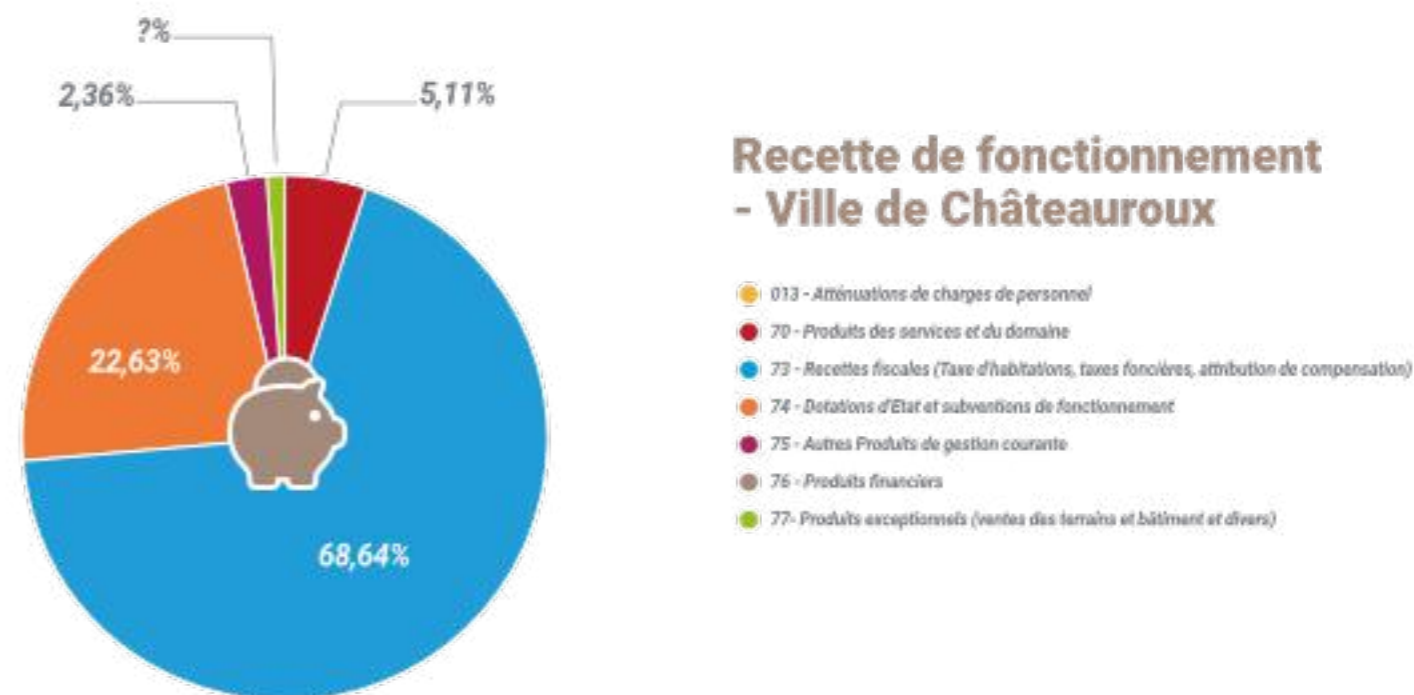
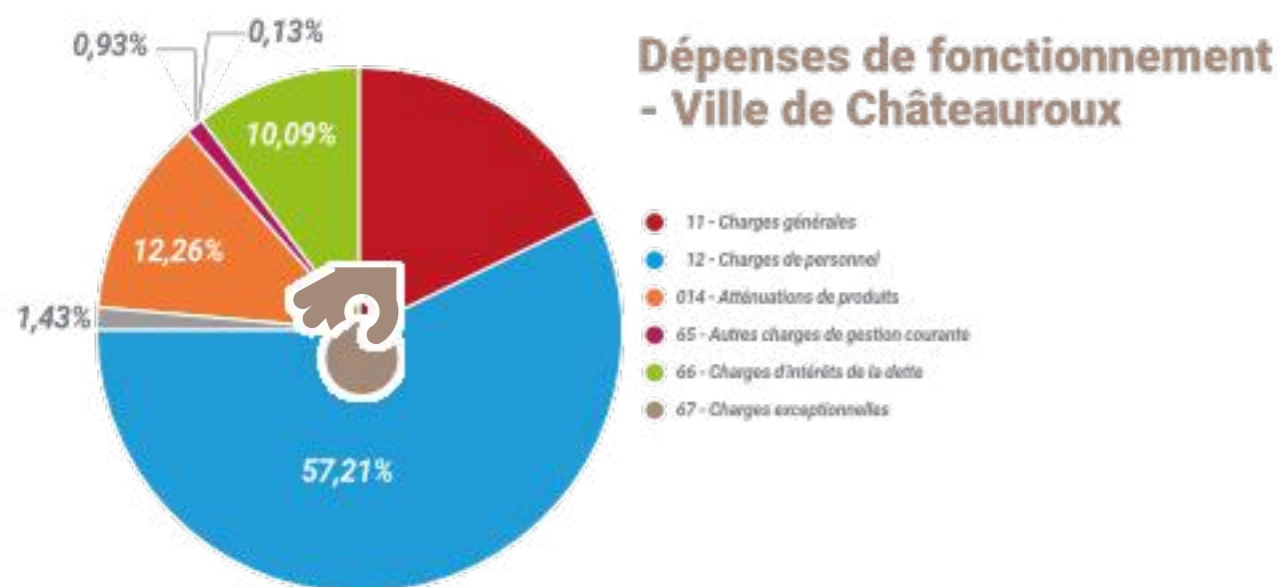
Dépenses réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
011 - Charges générales	7 838 300,42 €
012 - Charges de personnel	21 549 918,89 €
014 - Atténuations de produits	20 550 493,37 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 458 708,91 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	445 681,35 €
67 - Charges exceptionnelles	2 870 186,27 €
Total Dépenses Réelles	61 713 289,21 €

Recettes réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
013 - Atténuations de charges de personnel	30 005,87 €
70 - Produits des services et du domaine	18 971 534,69 €
73 - Recettes fiscales	37 449 556,16 €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	13 760 994,72 €
75 - Autres Produits de gestion courante	829 653,92 €
76 - Produits financiers	3,60 €
77- Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	1 563 224,34 €
Total Recettes Réelles	72 604 973,30 €



Dépenses réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
011 - Charges générales	11 101 687,54 €
012 - Charges de personnel	35 374 693,04 €
014 - Atténuations de produits	882 634,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 580 577,92 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	578 133,62 €
67 - Charges exceptionnelles	79 786,34 €
Total Dépenses Réelles	55 597 512,46 €

Recettes réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
013 - Atténuations de charges de personnel	23 316,16 €
70 - Produits des services et du domaine	3 473 899,32 €
73 - Recettes fiscales	46 669 112,23 €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	15 387 925,24 €
75 - Autres Produits de gestion courante	1 601 320,39 €
76 - Produits financiers	19,68 €
77- Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	780 999,74 €
Total Recettes Réelles	67 936 592,76 €



Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement	Communauté d'agglomération	Ville de Châteauroux
20 - Etudes - Licences logiciels	483 681,04 €	255 841,21 €
204 - Subventions d'équipements versées	2 941 599,03 €	1 477 955,76 €
21 - Immobilisations : Terrains, matériel	1 651 662,74 €	1 310 821,92 €
23 - Immobilisations : Travaux	23 316 171,53 €	11 103 469,50 €
Total	28 393 114,34 €	14 148 088,39 €

La fiscalité

TAXE FONCIÈRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Ville de Châteauroux	2017	2018	2019	2020
Bases TFB	54 800 000	54 989 000	55 800 000	55 800 000
Taux TFB	27,61%	27,61 %	27,61 %	27,61 %
Produits TFB	15 130 280	15 182 463	15 406 380	15 406 380

TAXE D'HABITATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

	Châteauroux	Communauté d'agglomération
Base TH 2017	63 204 000	100 396 000
Taux TH 2017	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2017	12 103 566	7 840 136
Base TH 2018	62 875 000	100 555 007
Taux TH 2018	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2018	12 040 563	7 652 236
Base TH 2019	69 361 000	102 517 000
Taux TH 2019	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2019	13 282 632	7 801 544
Base TH 2020	64 841 598	109 260 812
Taux TH 2020	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2020	12 415 972	7 843 831

TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LES VILLES DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Communes	Taux TEOM cible 2017	Taux TEOM cible 2018	Taux TEOM cible 2019	Taux TEOM cible 2020
ARDENTES	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %
ARTHON	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %
CHATEAUROUX	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %
COINGS	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %
DEOLS	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %
DIORS	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %
ETRECHET	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %
JEU-LES-BOIS	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %
LE POINCONNET	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %
LUANT	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %
MARON	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %
MONTIERCHAUME	13,97 %	13,97 %	13,97 %	19,97 %
SAINFMAUR	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %
VILLERS LES ORMES	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES PERÇUE PAR L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

CVAE	2017	2018	2019	2020
Montant perçu	5 080 989	4 971 315	5 271 914	5 354 238
Evolution	132 460	-109 674	300 599	82 324

LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PERÇUE PAR CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

CVAE	2017	2018	2019	2020
Montant perçu	3 394 116	3 211 093	3 237 331	3 243 444
Evolution	-200 061	-183 023	26 238	+6 113

LES DOTATIONS PERÇUES PAR LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

		Ville de Châteauroux	Châteauroux Métropole
2017	DGF	9 355 627	8 420 298
	FPIC	- 899 942	- 652 484
	Solde	8 455 685	7 767 814
2018	DGF	9 264 285	8 244 468
	FPIC	- 866 733	- 666 400
	Solde	8 397 552	7 578 068
2019	DGF	9 271 686	8 479 007
	FPIC	-781 618	-584 247
	Solde	8 490 068	7 894 760
2020	DGF	9 252 249	8 371 450
	FPIC	-775 470	- 590 275
	Solde	8 476 779	7 781 175
Évolution 2017 / 2020		+0,25%	+0,17 %

Les dotations perçues par Châteauroux Métropole	2017	2018	2019	2020
Dotations d'intercommunalité	0	0	423 841	463 557
Dotations de compensation	8 420 298	8 244 468	8 055 166	7 907 893
Total DGF	8 420 298	8 244 468	8 479 007	8 371 450
Dotations générales de décentralisation	18 246	28 246	20 246	24 915
Dotations de compensation de la réforme de la TP	2 717 316	2 717 316	2 698 000	2 687 954
Dotations de compensation de la TP	22 335	1 564	98 431	105 387
Compensation TF	63	63	64	0
Compensation TH	730 111	775 671	815 276	864 913
Total Dotations	11 908 369	11 767 328	12 111 024	12 054 619

Les dotations perçues par la Ville de Châteauroux	2017	2018	2019	2020
Dotations forfaitaires	6 296 629	6 546 395	6 442 667	6 303 155
Dotations de solidarité urbaine	2 812 191	2 495 764	2 629 106	2 769 392
Dotations nationales de péréquation	246 807	222 126	199 913	179 922
Total DGF	9 355 627	9 264 285	9 271 686	9 252 469
Dotations générales de décentralisation	687 604	343 802	343 802	343 802
Dotations de compensation de la TP	58 946	0	0	0
Compensation TF	190 743	196 498	194 516	196 374
Compensation TH	1 583 833	1 663 853	1 725 001	1 811 875
Autres compensations et péréquations	41 208,57	41 208,57	41 210,05	41 210,05
Dotations de recensement	9 322	8993	8 709	8 664
Dotations des titres sécurisés	10 060	20 710	20 710	24 260
Total Dotations	11 937 343,57	11 539 349,57	11 605 634,05	11 678 654,05

(Il s'agit de regrouper ici l'ensemble des mesures prises par les services pour faire face à la pandémie. Certaines de ces mesures peuvent figurer déjà dans la partie « activité » de chaque direction – il convient alors, si c'est opportun de les développer pour illustrer de manière concrète ce qu'a fait la collectivité à ce titre depuis mars 2020, y compris dans le cadre de son fonctionnement interne ; d'autres, qui peuvent a priori sembler plus « anecdotiques » ou secondaires, donc non citées dans la partie « rapport d'activité », ont toute leur place ici. Le fichier est alimenté au fil de la contribution des services et directions.

DGA ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC - DIRECTION DE L'EAU

La crise sanitaire a impacté tout particulièrement la gestion des stations d'épuration par nos exploitants SAUR et SUEZ. En effet, l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées (cas de la majorité de nos stations) produites après traitement des eaux usées a imposé de les stocker puis de les orienter vers des filières d'élimination agréées. Un surcoût de 64 250 € a été porté par la collectivité, financé à 30% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Concernant la station d'épuration de Châteauroux, un suivi analytique renforcé a été mis en œuvre pour vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées vis-à-vis de l'élimination du virus dans les boues à épandre. Une dépense exceptionnelle de 8 750 € a été portée par la collectivité.

DGA ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC - DIRECTION DE LA MOBILITÉ

Service Voirie – Droits de place

Droits de place : une exonération de 50% de la redevance due par les commerçants pour l'occupation du domaine public par les terrasses couvertes et non couvertes a été accordée en 2020 en raison de la crise sanitaire et des périodes de fermeture des cafés et restaurants.

Les marchés de plein air ont dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires. Ils ont tout d'abord été interdits du 17 mars 2020 au 3 avril 2020. Puis le 4 avril 2020, le Maire a obtenu une dérogation de la Préfecture pour pouvoir tenir les marchés uniquement alimentaires place Voltaire et place de la République et les marchés de quartiers selon un protocole strict. Cette restriction a été maintenue jusqu'au déconfinement le 11 mai 2020. Durant le deuxième confinement, à partir du 31 octobre 2020, et jusqu'au 15 décembre 2020, seuls les commerces alimentaires ou proposant la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières, sont autorisés dans les marchés, sous condition de respect d'un protocole sanitaire national.

Bureau d'Etudes Techniques. Le premier confinement a entraîné un arrêt complet des chantiers pendant 3 semaines. Néanmoins, les chantiers VRD ont été parmi les premières activités non essentielles à reprendre, sous réserve de la mise en place de protocoles sanitaires stricts.

Dans certains cas, le fait de travailler sous confinement a permis de réaliser plus facilement certaines phases de travaux. Par exemple, dans le cas du chantier de la Gare, du fait de la circulation générale très limitée (très peu de VL, pas de bus) les travaux de terrassements généraux de la chaussée ont pu être anticipés et réalisés sous route barrée. Du coup a pu être rattrapée une bonne partie du retard occasionné par le confinement. Concernant, la partie étude et dessin, lors du premier confinement, les difficultés engendrées par le travail à distance ont occasionné des retards dans les études et donc dans le lancement des opérations. Ainsi, des opérations prévues pour fin 2020 ont été repoussées à début 2021 (rues de la Cueille, Porte Thibault et Thabaud Boislaireine, rue de la Loge, lotissement communal Bitray).

Service Déplacements

La pandémie de « Covid-19 » a significativement perturbé nos modes de vie et tout particulièrement nos habitudes de déplacements. Les mesures imposées successivement (fermetures des établissements éducatifs, confinements généralisés de la population, mesures de couvre-feu et autres consignes de distanciation physique) ont eu d'importantes répercussions sur la fréquentation des réseaux urbains et scolaires organisés et financés par Châteauroux Métropole. Châteauroux Métropole et son délégataire se sont néanmoins évertués à maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible tout au long de l'année pour assurer les besoins essentiels de la population, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail pour les salariés dont l'activité était maintenue et qui ne pouvaient pas télétravailler ou des besoins des déplacements pour réaliser des courses alimentaires. En outre, ce niveau d'offre important a permis de favoriser les mesures de distanciation physique à bord des véhicules.

Transport scolaires

Les transports scolaires ont été suspendus à partir du 16 mars 2020. En conséquence, toutes les activités des transporteurs opérant pour le compte de Châteauroux Métropole ont été arrêtées à compter de cette date.

Afin de faire face à cette crise sanitaire, les trois sociétés concernées ont sollicité Châteauroux Métropole pour bénéficier d'une indemnisation pour la perte subie durant ce premier confinement.

Les contrats ne prévoyant pas expressément de clauses adaptées à cette situation inédite, contrairement à d'autres événements (intempéries par exemple), il s'est avéré nécessaire d'évaluer précisément les pertes subies.

Après analyse, et abstraction faites des kilomètres non réalisés et des autres aides dont auraient pu bénéficier les entreprises de transport (dispositif de chômage partiel), Châteauroux Métropole a répondu favorablement à la requête des 3 sociétés en s'appuyant strictement sur le mécanisme de rémunération et la décomposition des prix prévue au marché. Pour toute la durée du 1er confinement, le soutien accordé par Châteauroux Métropole s'élève à : Voyages Joubert : 5 039,31 €
Europ Voyages : 27 773,96 €
STI Centre : 77 220,11 €

Réseau de transport collectif urbain « Horizon »

L'importante baisse de fréquentation mesurée sur le réseau de transport collectif urbain Horizon (-35%) a une répercussion directe sur le mécanisme de rémunération du Délégataire dont une part très significative est liée à des objectifs annuels de fréquentation. Face à cette situation totalement inédite, et en l'absence de clause contractuelle adaptée permettant d'en traiter toutes les conséquences financières, il est nécessaire d'approuver un avenant au contrat ayant pour objet :

- D'arrêter les sommes à restituer par le Délégataire au titre des services non réalisés au cours de cette période et des économies réalisées (121 127,54) ;
- De préciser les surcoûts assumés par le Délégataire (toutes les mesures sanitaires) ;
- De fixer les coûts pris en charge par Châteauroux Métropole au titre d'une mesure de maintien de salaire pour des salariés du Délégataire alternant périodes de travail et de chômage partiel (11 680,00€) ;
- De déterminer les conditions spécifiques de rémunération de la part variable du contrat (CFV) dans le contexte de crise sanitaire de la « Covid-19 » en l'absence de clause contractuelle appropriée. La négociation entre Châteauroux Métropole et son délégataire permet de ramener la perte annuelle de ce dernier à 203 428,96 € contre 1 390 005,36 € en cas d'application contractuelle stricte en conditions « normales » d'exploitation ;
- D'arrêter un mécanisme de rémunération de la part variable du contrat (CFV) plus adapté au contexte sanitaire de l'année 2021, dernière année du contrat de DSP.

En outre, le développement contraint du télétravail et plus volontaire des modes actifs aura peut-être vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire. La consistance de l'offre de transport collectif devra peut-être s'adapter plus rapidement à ces nouveaux modes de vie et habitudes de déplacements.

FOCUS

COVID-19

Service Espaces Verts

Durant le 1^{er} confinement, les activités espaces verts ont été réduites autant que possible, seules les activités en serres ont été poursuivies en raison de la période de confinement qui coïncide avec celle de plus forte activité saisonnière sur ce secteur. Les agents volontaires sont venus en renfort de la production horticole permettant de maintenir 50% de fleurissement habituel.

Durant le reste de l'année, la solution de l'embauche sur les sites extérieurs a été privilégiée, après concertation avec chaque agent concerné, afin que la question de l'arrivée « habillé » et l'absence de solution de douche soient acceptées. Pour les équipes de terrain, les horaires ont également été revus afin de réduire les temps de pause déjeuner et effectuer des rotations pour limiter le nombre de personnes présentes sur un même lieu.

Pour les personnels de bureau, le travail à distance a été encouragé pour atteindre un ou deux jours par semaine dès que les conditions le permettaient.

Service propreté

L'épidémie de Covid a nécessité une adaptation du fonctionnement du service qui perdure jusqu'à nouvel ordre. En lieu et place d'un fonctionnement à la journée, 3 horaires de travail permettent la répartition des agents :

6h00 – 13h40 (journée continue)

7h00 – 14h40 (journée continue)

7h30/12h00 – 13h45/16h55

Ce fonctionnement nécessite une répartition rigoureuse des personnels afin de pouvoir répondre aux différentes demandes au fil de la journée : piquetage et balayage manuel, balayage mécanique, décapage mécanique, intervention rapide sur des imprévus.

Service Déchets

De mars à avril, le déclenchement du confinement a entraîné la fermeture au public des déchèteries durant 6 semaines et un arrêt du service de collecte des encombrants sur rendez-vous pendant 5 semaines. Cependant, la collecte des ordures ménagères des particuliers en porte à porte a toujours été maintenue.

Durant cette période, de nombreux professionnels et administrations ont dû fermer leurs portes et n'ont pas pu bénéficier du service de collecte des déchets ou d'un service réduit. Afin de soutenir les entreprises de notre territoire, le Conseil Communautaire a décidé, en date du 17 décembre 2020, d'exonérer l'ensemble des redevables pour les 8 semaines de la période de confinement.

En mai, à la sortie du confinement, la réouverture des déchèteries s'est effectuée avec un système de filtrage des véhicules afin de limiter le nombre d'usagers présents simultanément sur les sites. Pendant plus d'un mois, les gardiens ont reçu le renfort de personnels d'Insert Jeunes afin d'organiser cet accueil.

Le service de collecte des encombrants a également connu un nombre de demandes sans précédent, nécessitant la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents d'autres services.

En accord avec le SYTOM, les consignes de tri des déchets ont également évolué dès le mois de mai 2020, afin de proposer des consignes spécifiques aux masques, mouchoirs, lingettes et gants usagés. Une page internet « Les consignes de tri face au Coronavirus » a ainsi été mise en ligne le 18 mai.

Enfin, les modalités de distribution de composteurs ont été aménagées et sont depuis proposées sous forme de rendez-vous. Les habitants réservent alors un créneau d'un quart d'heure afin de récupérer leur composteur et signer la convention, évitant ainsi les croisements et les attentes.

CCAS

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le service Insertion a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaire auprès de 680 familles, et de jeunes accompagnés par le service de Prévention spécialisée et du Foyer des jeunes travailleurs.

La préparation des colis alimentaires a été partagée et leurs distributions ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la Banque alimentaire et des Restos du Coeur, avec le concours de la Croix-Rouge, de l'ACGCS, de la Protection Civile, de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et de volontaires de Châteauroux Métropole.

Le CCAS a ensuite réalisé la distribution de chèques services puis celle de masques accordés par l'Etat via la DDCSPP. Les services sociaux ont assuré un accueil téléphonique, puis physique et ont multiplié les visites à domicile autant que de besoin.

Pendant cette même période, l'Office des personnes à la retraite (OPR) a réalisé 2 419 conversations téléphoniques auprès des personnes âgées isolées, opération qui a été renouvelée 4 fois en 2020 avec le soutien des bénévoles des réseaux de Solidarité et de la Sécurité Civile.

Le service de livraison de repas a poursuivi ses activités en direction des personnes âgées, et un service de livraison de courses a été mis en place pour celles qui le souhaitaient, 49 en

ont bénéficié avec le concours de 4 enseignes commerciales. L'OPR a ensuite apporté son concours à la distribution des masques à domicile auprès de 1 032 foyers âgés châteaurouxins et a géré le service de réclamations à l'échelle de la commune.

Un lien constant a été maintenu avec des familles précaires, gens du voyage de l'agglomération, pour délivrer des attestations de déplacement, apporter des chèques services de la Fondation Abbé Pierre, organiser la distribution alimentaire, remettre des masques. Deux campagnes de prévention ont eu lieu avec l'Institut régional de la santé (IRSA) sur les sites d'implantation.

Une attention très forte a été portée par le personnel du CCAS auprès des résidents des établissements pour personnes âgées et de ceux du Foyer des jeunes travailleurs. L'organisation des services internes en matière de soin, d'aide à domicile et de restauration a fait l'objet de protocoles très exigeants. L'application des conditions sanitaires a contribué à ce qu'aucune contamination Covid ne soit recensée en 2020.

Le CCAS a assuré une veille sociale constante en lien avec le CHSCT et la Médecine du travail (AISMT) dans le cadre d'un Plan pandémie, avec également la Cellule de crise communale et la Cellule sociale préfectorale.

Les Administrateurs et les équipes du CCAS ont reçu le soutien de nombreux partenaires pendant cette année particulièrement difficile, notamment au moment de la pénurie d'équipements de protection. Ils en gardent un souvenir précieux.

Direction Politique de la Ville et vie des quartiers

Les différents équipements de la politique de la Ville ont adapté leurs horaires et périodes d'ouverture afin de diminuer autant que possible les effets de la crise sanitaire sur leurs adhérents ou bénéficiaires. Le PIM a revu ses horaires d'intervention pour accentuer les missions de médiation lors du déconfinement et pendant l'été. Le DRE a accueilli des enfants pendant tout l'été et la maison de quartier Est a augmenté sa période d'ouverture estivale.

Le DRE s'est fortement mobilisé pour accompagner les familles les plus fragiles durement impactées par la crise sanitaire et assurer une continuité éducative en lien avec les établissements scolaires et les partenaires. Ainsi, l'activité du service a été repensée pour s'adapter au contexte et les équipes ont redoublé d'efforts pour apporter une aide aux 150 familles suivies : 1 appel par semaine à chaque famille, 1 sms journalier avec un lien vers 1 vidéo animée par un référent du DRE postée sur la chaîne Youtube (activités manuelles, activités sportives, jeux culinaires, magie, lecture de livres, gestes de premiers secours, expériences scientifiques...), partenariat avec la Croix Rouge pour livrer 70 jeux de société à chaque famille, courrier mensuel avec jeux de 7 familles, jeux de lecture, envoi de 80 revues ludiques pour les enfants de CP et de Grande section de maternelle.

La Maison de Quartier Est a assuré le lien avec ses adhérents à travers des entretiens téléphoniques, la publication de tutos pour les usagers des ateliers cuisine ou couture ainsi qu'une aide aux familles. La structure a également été un site de distribution de masques et d'accueil des enfants des personnels soignants.

Direction Enfance, Education-Jeunesse

Les services de la direction ont été impactés directement et fortement par la crise sanitaire.

Service Education-Jeunesse

Les services se sont réorganisés pour accueillir, dès le 1^{er} jour de fermeture des écoles les enfants des personnels prioritaires en ouvrant des lieux pour le service de garde. Ce sont 20 à 30 enfants d'âge scolaire et une dizaine de jeunes enfants qui étaient accueillis quotidiennement.

Plusieurs adaptations ont été réalisées afin de respecter les protocoles sanitaires qui ont été mis en place tout au long de l'année 2020. La réouverture des écoles en mai 2020 s'est accompagnée de la réouverture des restaurants scolaires dès la reprise des élèves, de manière à pouvoir leur servir un repas chaud.

DGA FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈMES D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE

Les directions de la DGA sont des services dits « support » et n'ont aucun contact avec le public. Les agents ont donc pu être largement positionnés en travail à distance dès le premier confinement, et ce grâce à des processus de travail quasi-intégralement dématérialisés (notamment pour la Direction des finances et la Direction de la Commande publique) et au déploiement par la DSITN de moyens matériels et logiciels.

D'une manière générale, le positionnement des agents de la DGA en travail à distance n'a eu que très peu d'impact sur l'activité. Les réunions se sont préférentiellement tenues en visioconférence.

S'agissant spécifiquement de la Direction des Systèmes d'Informations, les activités ont été largement accrues pour permettre la mise à disposition et la continuité d'accès au télétravail pour le maximum d'agents (environ 240 agents en capacité de travailler à distance), et ce alors même qu'elle récupérerait au 1^{er} janvier 2020 la maintenance du parc du CCAS

Le service Education-Jeunesse a conventionné avec l'Education Nationale afin de mettre en place l'opération Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C) permettant de mener à bien des projets sur les temps d'accueil lorsque les écoles fonctionnaient en demi-journée, en promouvant le sport, la culture et le développement durable.

Le service a également participé à l'organisation des vacances apprenantes, en partenariat avec le Dispositif de Réussite Educative, le CCAS et l'Education Nationale.

Service Petite enfance

Les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis dès le début du confinement dans une structure collective ou en crèche familiale. Une attention particulière a été apportée aux familles les plus fragiles pendant la durée du confinement.

Service Restauration

Le portage à domicile des personnes âgées a été maintenu ainsi que le service auprès des rives de l'Indre et Solidarité accueil. Les repas fabriqués ou les denrées non cuisinées ont été livrés à des associations, un cuisinier de l'équipe a été mis à disposition de la résidence Isabelle, des chambres froides ont été mises à disposition des collègues du CCAS pour réaliser la livraison des courses à domicile, les équipes de la restauration ont cuisiné du foie gras pour l'offrir aux personnels soignants de différents établissements châteaurouxins, du matériel (blouses, gants et masques) ont été offerts et livrés à différents établissements de soin.

Tout au long de l'année 2020, le service de la restauration municipale a fait évoluer ses pratiques, en fonction des différents protocoles sanitaires afin d'accueillir les enfants et les convives en toute sécurité et de façon la plus agréable possible.

Service Hygiène et santé publique**Gestion du risque sanitaire**

Dans le cadre de la gestion du risque sanitaire, le service hygiène a assuré la mission de référent Covid. Il a ainsi mis en place un plan de continuité d'activité en 2 phases, confinement total ou confinement partiel, ainsi qu'en la mise en place d'une veille réglementaire afin de faciliter la continuité du service rendu à la population dans le respect des règles sanitaires. Il a ainsi notamment fallu contrôler le respect des procédures « gestes barrières » avant le redémarrage des chantiers de travaux publics et la reprise des Assistance aux services de la collectivité pour la mise en œuvre des mesures en lien avec la Covid.

et qu'elle devait préparer la reprise du parc de l'ACGCS en début d'année 2021. Deux solutions ont notamment été développées : soit depuis un matériel fourni par l'agglomération avec un accès aux ressources de la collectivité par « VPN », soit depuis un ordinateur personnel avec une solution « Guacamole » pour la prise en main à distance de son ordinateur de bureau.

Par ailleurs, la DSITN a déployé des solutions collaboratives pour faciliter la continuité de l'activité du service public (Zoom pour les visioconférences, Rainbow pour le Tchat et les appels téléphoniques...) et les délibérations des conseils (déploiement de tablettes pour les élus, mise en service d'un logiciel de gestion dématérialisée des conseils avec un module de vote en ligne).

Enfin, il convient de souligner que la DSITN a équipé les centres de vaccinations en matériel informatique, téléphonique et d'impression.

Moyens généraux

Lors du 1^{er} confinement, le service Exploitation/TRAM a été très sollicité pour le transport et la distribution de masques auprès des Communes membres de l'agglomération ainsi qu'au personnel de notre collectivité.

La dotation des nouveaux masques et l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique sont également assurés par ce service.

Le service Fêtes et Cérémonies a également été très sollicité en début de la crise sanitaire :

- aménagement d'une aire d'accueil Poids-lourds à proximité de l'Escale,
- mise en place de Tivolis à la demande de professionnels de santé,
- mise place du Drive Solidaire,
- fermeture de certains parkings voitures pour éviter les rassemblements, etc...

Ce même service a vu son activité grandement baisser en raison de l'annulation successive des manifestations.

Quant au Garage, la présence quotidienne de 2 agents a permis au service Collecte, entre autre, d'assurer leurs missions de ramassages avec des camions BOM opérationnels, durant le premier confinement.

Entretien ménager

Au cours de l'année 2020, marquée par la pandémie de COVID 19, la polyvalence des agents d'entretien a permis une adaptation des affectations et des interventions suivant les bâtiments occupés avec un entretien ménager et une désinfection renforcée. Cela a également induit une augmentation du coût global d'entretien et de désinfection (sites externalisés occupés, entretien des bungalows du Relais Routier, des centres de distributions de masques, des centres de distribution de denrées alimentaires, etc.).

Magasin général

L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19 et le maintien de l'activité du magasin pendant le confinement, avec la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides, du gel hydro alcoolique, des masques et tous les EPI nécessaires aux services et collectivités (crédits supplémentaires : + 309 500€).

Direction Aménagement, urbanisme et habitat

Les entreprises bénéficiant d'exonération de loyer pendant la crise sanitaire sont listées dans le tableau ci-dessous. Impact sur le budget foncier :

CHATEAURoux MÉTROPOLE

Occupant	Site	Loyer annuel HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Exo 2 mois	Observation
Aérocentre	ZIAP	7 638,36 €	636,53 €	1 273,06 €	Décision 2020-91-43D
Société LGS	ZIAP	11 611,20 €	967,60 €	1 935,20 €	
M.Leuillet	ZIAP	5 390,64 €	449,22 €	898,44 €	
AFPI	ERCAT_Bat A	31 782,48 €	2 648,54 €	5 297,08 €	
CATRE	ERCAT_Bat C2+G	9 467,16 €	788,93 €	1 577,86 €	
Last Link	ERCAT - Bat C3	3 521,24 €	293,44 €	586,87 €	
Armatis	Colbert	368 514,24 €	30 709,52 €	61 419,04 €	
Serenis	Colbert	67 496,64 €	5 624,72 €	11 249,44 €	
TOTAL Impact COVID				84 236,99 €	

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Arbitrage	Observation
Emmaüs	2 400,00 €	200,00 €	1 mois	Délibération n°2020-322 du 17/12/2020
Effet Patine	9 600,00 €	800,00 €	1 mois	
TOTAL Impact COVID		1 000,00 €		

VILLE DE CHATEAURoux

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Report COVID 2 mois (sédit)	Observation
Les Cros Mignons	9 120,48 €	760,04 €	1 520,08 €	Décision 2020-248-43D Erreur de montant
La Guinguette (M.Maheo)	19 351,20 €	1 612,60 €	3 225,20 €	Décision 2020-248-43D Erreur de montant
SARL Lajo (Café de paris)	31 063,56 €	2 588,63 €	5 177,26 €	décision 2020-248-43D
Kiosque Gambetta	3 600,00 €	300,00 €	600,00 €	décision 2020-248-43D
Divers - Maison des associations			2 688,87 €	Absence de décision / délibération
Société Clyde - Parking Diderot	714,00 €	59,50 €	119,00 €	Décision 2020-268-46C1 Erreur de montant
Tavarès Optique - Parking Diderot	357,00 €	29,75 €	59,50 €	
EURL Charmance - Parking Diderot	714,00 €	59,50 €	119,00 €	
SAS Bellevue Distribution - Parking Diderot	912,00 €	76,00 €	152,00 €	
TOTAL Impact COVID			13 660,91 €	

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Arbitrage	Observation
Café de Paris	31 063,56 €	2 588,63 €	Durée de la fermeture administrative	délibération 2020-234 du 15/12/2020
La Guinguette	19 351,20 €	1 612,60 €	Durée de la fermeture administrative	
Eliotte et Nina	8 400,00 €	700,00 €	1 mois	
TOTAL Impact COVID		4 901,23 €	TOTAL Impact COVID	

Seules la Guinguette et le Café de Paris sont encore exonérés de loyer pour fermeture administrative.

Hors entreprises suivis par le Développement Economiques, seuls les occupants des places du parking Diderot et de la Maison des Associations ont bénéficié d'exonération durant le confinement de mars 2020.

Grands Projets structurants

Balsané

Comme sur la majorité des chantiers, l'année 2020 exceptionnelle a paralysé durant près de 2 mois l'avancée du chantier. Une reprise « bas régime » s'est effectuée à partir de

mi-mai, pour ensuite aboutir à des effectifs importants (entre 85 et 90 personnes) de juillet à décembre 2020. Comme en 2019, des visites de chantier au grand public étaient programmées, mais aucune n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire (printemps 2020, 7 novembre 2020).

Cité du numérique

Le chantier a été interrompu entre le 17 mars et le 27 avril 2020 du fait de la première vague de la pandémie. Il n'a pas subi d'autre interruption jusqu'à sa livraison, et les mesures supplémentaires liées à la COVID, présent par les entreprises, n'ont pas eu d'impact financier sur le projet.

Les directions de la DGA sont des services dits « support » qui allient contact avec les agents et le public.

Plusieurs agents de la DRH télétravaillaient et ce depuis l'expérimentation en 2017. Equipés en matériel informatique, ils ont pu être opérationnels de suite. La DSITN a immédiatement doté en ordinateurs les agents du service paye et progressivement mais diligemment, permis aux autres de travailler à distance.

Durant cette période, il a fallu gérer les tâches quotidiennes mais aussi adapter nos besoins aux évolutions des textes et préconisations. Des tableaux de suivi ont été élaborés, explicités et alimentés pour recenser les personnes présentes, isolés, malades, devant gérer leur progéniture, disponibles du fait de la fermeture de leurs services..., le temps de travail effectué à distance..., attribution des chèques Fédébon...

Des missions nouvelles liées à la crise sanitaire sont apparues avec la nécessité de procéder au redéploiement des agents opérationnels.

Il a fallu assurer le suivi de la présence, du temps de travail, la pose des congés, la poursuite des CDD en cours, la dotation des agents en masques et établir au gré des besoins les attestations de déplacement.

La Médecine Préventive a opéré un travail important de pédagogie auprès des agents et a rassuré ceux et celles vivant difficilement cette situation.

Des modalités d'échanges entre les agents de la DRH se sont mises en place avec les outils Zoom et Whatsapp (groupe qui perdure encore en 2021).

Le service juridique a travaillé à distance pendant cette période sauf pour un agent qui a fractionné son temps de travail entre les missions juridiques et le nettoyage des caissons pour le portage de repas à domicile des personnes âgées.

Les sollicitations des services ont été nombreuses avec des demandes d'interprétation des textes applicables au gré des multiples adaptations à la crise sanitaire. La poursuite de la gestion des dossiers en cours et la prise en charge de nouveaux a été bien appréhendée.

Les agents du **Secrétariat des Assemblées et Appariteurs** sont restés mobilisés partiellement en présentiel afin d'assurer la réception et transmission du courrier aux différents collègues et surtout l'envoi de la production des différents services. Le conseil municipal d'installation a été effectif en respectant les mesures de protection des différents participants.

DGA DES SERVICES AUX HABITANTS

Direction de la Relation aux Usagers

Élections municipales et communautaires (mars) :

Avant même le confinement du 17 mars 2020, la DRU s'est adaptée au contexte pandémique dans l'organisation des scrutins municipaux et communautaires du 15 mars. Ainsi, toutes les mesures ont été prises afin de limiter au maximum le risque de contagion dans les bureaux de vote : gel hydroalcoolique, distances minimales matérialisées par un marquage au sol, formation des membres des bureaux pour limiter les risques (désinfection), incitation de l'électeur à utiliser son propre stylo...

Service minimum mis en place pendant le confinement (mars-mai) :

Accueil téléphonique : un agent d'accueil en permanence de 9h à 17h.

État-civil/domaine funéraire : deux agents en permanence de 9h à 17h, dont une personne formée au funéraire. Un agent de permanence pour les trois cimetières sur les horaires habituels, et un agent mobilisable depuis son domicile.

L'activité a été réduite à l'établissement des actes de naissances, de décès et de concession, aux reconnaissances de paternité dans le cadre d'une déclaration de naissance, aux autorisations de fermeture de cercueil et de crémation, et au traitement des demandes d'actes par courrier postal ou dématérialisé (plateforme COMEDÉC), réalisé par deux agents en télétravail.

Les mariages et PACS étaient possibles en cas d'urgence (mariage in extremis, départ d'un militaire...), en concertation avec le Procureur de la République.

Les cimetières ont été fermés au public. L'activité de l'agent de permanence a été réduite aux seules opérations funéraires (inhumations, exhumations), et à l'ouverture/fermeture des sites aux entreprises de pompes funèbres pour les interventions autorisées (creusement et ouverture de caveaux, inhumations, réductions de corps et exhumations nécessaires aux inhumations).

Les dispersions de cendres ainsi que les inhumations d'urnes ont été reportées (le crématorium accordant la gratuité aux dépôts d'urnes pour la durée du confinement et pendant deux mois supplémentaires), tout comme les exhumations non liées à une inhumation, les travaux d'entretien et de réparation des caveaux et monuments, ou les travaux de nettoyage, de gravure et la pose de monuments.

A compter du 14 avril et à la demande du Maire auprès du délégataire, les cérémonies ont pu reprendre à l'extérieur du crématorium, et les proches du défunt ont pu à nouveau assister au départ du cercueil dans la stricte intimité.

Les agents techniques des cimetières ont repris leur activité le 27 avril. Un gros effort d'entretien des sites a alors été réalisé.

CNI/passeports : un agent de permanence à domicile de 9h à 17h pour apprécier les situations d'urgence puis saisir les dossiers sur rendez-vous.

Stationnement dans les parkings en ouvrage : les parkings en ouvrage de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que la place Voltaire, ont été accessibles au public pendant tout le confinement.

Mairie annexe Saint-Jean et Agence Postale Communale : fermeture totale, et réouverture de l'Agence Postale communale à compter du 15 avril sur des horaires réduits et avec des mesures de distanciation.

Une permanence sous forme d'astreinte a été mise en place le week-end à partir du 28 mars pour permettre l'établissement sans délai des autorisations de fermeture de cercueil pour les décès attribués au covid-19. Cette permanence a été maintenue sur toute l'année 2020 et perdurera aussi longtemps que nécessaire.

Déconfinement (mai-juin 2020) :

L'ensemble des services au public de la DRU ont ré-ouvert à l'hôtel de Ville à partir du 11 mai 2020. Chaque site a été doté de gel hydroalcoolique mis à la disposition des usagers, et de plexiglas de protection pour les guichets d'accueil du public.

L'Agence Postale Communale Saint-Denis a repris ses horaires habituels à compter du 2 juin.

Accueil informatif : un sens de circulation et des files d'attente ont été mis en place, et le nombre de personnes limité afin de garantir une distance suffisante entre les usagers. Un agent a facilité les démarches et informé les usagers sur le sens de circulation dès l'entrée du bâtiment.

Le sens de circulation a été modifié suite à la décision de rendre le port du masque obligatoire dans l'ensemble des bâtiments publics.

Prenant le relais du CCAS, la distribution de masques à la population non encore dotée a été mise en place à compter du 8 juin.

CNI/passeports : un agent a pris contact avec chaque usager pour reprogrammer sur la période mai-juin les 684 rendez-vous non honorés de mars à mai.

Guichet familles : les rendez-vous pour les inscriptions scolaires, reportés en raison du confinement, ont pu reprendre à compter du 11 mai.

État-civil/domaine funéraire : Les mariages, PACS et parrainages ont pu être célébrés à compter du 2 juin, avec un

nombre limité à 20 personnes accueillies et port du masque obligatoire.

Les cimetières et le crématorium ont été ouverts au public, avec toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie. Les mesures de restriction du nombre de personnes assistant aux inhumations ont été levées à compter du 2 juin.

Locations de salles : réouverture partielle et progressive du service à compter du 2 juin.

La capacité d'accueil des salles a été réduite de moitié, le port du masque y est obligatoire et les bals et soirées dansantes y sont interdits. Les organisateurs s'engagent à offrir une place assise à chaque participant, et à maintenir la distance d'un mètre entre les personnes à tout moment. Dans les salles de spectacle, à minima une place doit être laissée vide entre les participants ou groupes de participants, limités à 10 personnes.

Depuis le 2 juin, y compris pendant le confinement de novembre 2020, les services n'ont pas été interrompus. Toutefois les locations de salles ont été impactées par les mesures prises au plan national et sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les cérémonies funéraires sont à nouveau limitées à 30 personnes à l'intérieur des cimetières. Au crématorium, l'accès est limité à la salle de cérémonie où le nombre de personnes autorisées est restreint (occupation d'un siège sur trois et d'un rang sur deux).

Mesures de compensation liées aux confinements :

1^{er} confinement :

Gratuité de deux mois sur les abonnements à fréquence de paiement mensuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise d'un mois sur les abonnements à fréquence de paiement trimestrielle, semestrielle et annuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise de 50% sur la redevance d'occupation du domaine public liée aux 21 emplacements de taxis de la commune.

2nd confinement :

Gratuité d'un abonnement au tarif commerçant par commerce sur l'année 2021.

Le montant total de ces mesures représente un coût de **125 000 €** pour la collectivité (Ville et Agglomération).

Direction des Sports

Pôle administratif

- **14 mars** : Fermeture de tous les équipements jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **1^{er} juillet** : Ré-ouverture des équipements sportifs (activités en extérieur et avec une pratique encadrée).
- **Rentrée scolaire** : Mise en place d'un protocole sanitaire COVID dès la rentrée sportive applicable par les associations et par l'Éducation Nationale.
- **17 octobre** : Mise en place d'un protocole sanitaire renforcé ; les vestiaires sont restés ouverts.
- **30 octobre** : Fermeture de tous les équipements sportifs, sauf pour les publics scolaires et périscolaires, les sportifs professionnels, de haut niveau ou espoirs, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant une ordonnance médicale et les étudiants en licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Les manifestations sportives de haut niveau ont dû se dérouler à huis clos.
- **28 novembre** : Ré-ouverture pour les sports individuels en extérieur, hors sports collectifs ou de combat.
- **15 décembre** : Ré-ouverture des équipements sportifs pour les activités sportives de mineurs sans accès aux vestiaires, les adultes ne pouvaient pratiquer que dans les équipements extérieurs par groupe de 6 maximum, en respectant le couvre-feu (20h - 6h) à l'exception des sports collectifs et sports de combat.
- La fermeture des équipements, l'arrêt prolongé des activités et l'annulation des manifestations (interdiction de se rassembler) ont fortement altéré le « quotidien associatif » (baisse de licenciés, perte de recettes, pérennisation de l'emploi sportif, continuité du projet associatif, implication des bénévoles...). A court terme, le cumul des difficultés financières (remboursement des activités, annulation des compétitions, gestion du chômage partiel) risque d'entraîner la disparition de

certaines structures sur le territoire.

- -Sur le plan pratique, le manque de visibilité n'a pas permis aux associations et au service de se projeter sereinement. Les reports d'événements, liés aux calendriers fédéraux, n'ont pas souvent été possibles, les échéanciers (réunions de préparation, cahier des charges, anticipation des besoins) n'ont pu être respectés et ont généré des annulations.
- Cependant, Châteauroux Métropole a souhaité se mobiliser en maintenant la totalité des subventions de fonctionnement. De plus, elle a proposé la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux manifestations annulées (% d'implication / budget prévisionnel - exemple : subvention votée de 4 000 € pour 1 manifestation dont le budget prévisionnel est de 50 000 €. Un prorata de 8 % « 4 000 / 50 000 » a été appliqué sur le montant total des dépenses engagées). Enfin, dans le cas du report d'un événement, les montants votés ont été maintenus pour l'édition à la date reportée.

Afin de favoriser la continuité du projet associatif, le service a informé chaque structure des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (activité partielle, prêts garantis par l'Etat, Pass Sport, fonds développement vie associative, fonds territorial Agence Nationale Sport...).

Pôle piscines

Les piscines furent fermées le 14 mars 2020. Un travail a été mené pour préparer la réouverture des différentes structures (piscines et installations nautiques), exposé de manière synthétique :

- La baignade et la base nautique ont été ouvertes 1 mois avant la date initialement prévue (juin 2020). L'amplitude horaire a été augmentée en passant de 10h00 à 19h00 au lieu de 13h30 à 19h00.
- La piscine à vagues a ouvert ses portes à compter de juillet avec un protocole sanitaire, une Fréquence Maximale Instantanée (FMI) adaptée et des créneaux de nage. Une reprise d'activité a eu lieu en mode restreint.
- En septembre, l'ensemble des publics a été accueilli dans les 2 piscines avec un protocole sanitaire et une FMI adaptés.
- Suite au décret du 29 octobre 2020, les piscines ont de nouveau été fermées au public. Les activités scolaires ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année. La mise en place des créneaux pour accueillir les usagers sur prescription médicale et les formations qualifiantes sont alors devenues les seules solutions d'ouverture pour les publics spécifiques.
- Un premier remboursement ou report de validité a été fait en décembre 2020 pour les usagers impactés par le 1^{er} confinement.
- Le personnel des piscines a été sollicité par les différents services de la collectivité, notamment durant le 1^{er} confinement. Il a ainsi répondu présent aux différentes missions (portage de repas, nettoyage des paniers repas, animation dans les centres de loisirs, accueil périscolaire, etc...) qui étaient demandées pour décharger les services très sollicités à cette période.

Pôle éducateurs terrestres

- Le pôle des éducateurs terrestres a dû s'adapter à une année très peu propice à la pratique physique, qui est le cœur du métier de l'équipe. Il a donc fallu s'adapter et répondre aux besoins des services qui furent en pleine activité, notamment durant le 1^{er} confinement. Les éducateurs ont donc assumé des missions bien différentes des leurs (portage des repas, garde des enfants dans les écoles). Cette polyvalence a permis de démontrer le sens du service public des agents.
- Le principal challenge de cette année 2020, exceptionnelle sur le point de vue sanitaire, fut l'organisation de la Sénatorerie, accueil de loisirs sans hébergement sportif. Et toute la difficulté a résidé dans l'aspect sportif, quintessence de la Sénatorerie. Avec un protocole très strict, une capacité d'accueil des groupes divisée par deux et des activités diminuant les risques, la Sénatorerie s'est déroulée de la meilleure des manières, avec des retours très positifs, alors que le territoire national reprenait goût à la liberté estivale, suite aux deux mois de confinement.

Direction de la Culture

Cette année particulière marquée par la pandémie de la Covid19 a impacté le monde de la Culture.

Lors du premier confinement, la direction de la Culture s'est attelée à faire le lien avec les différentes structures culturelles afin de mettre en place les mesures sanitaires demandées et garder un contact avec les équipes.

La manifestation littéraire "L'Envolée des Livres" prévue les 24 et 25 avril 2020 a été reportée fin novembre, mais là encore la pandémie a eu raison de l'événement.

Un lien avec les différents intervenants (auteurs, éditeurs, partenaires, animations...) a été favorisé de manière à conserver les contacts pour une prochaine édition.

Ces différentes missions ont été menées avec la mise en place du télétravail pour les équipes de la direction.

Il faut également noter que la direction a géré les relations avec le milieu associatif et le versement des subventions. La situation sanitaire a eu un énorme impact sur le milieu culturel et les associations, notamment celles employant des salariés (manifestations annulées ou reportées, révision des échéanciers...).

Malgré tout, les relations avec les partenaires ont été maintenues grâce à des réunions à distance (Zoom, Teams, Skype...) et ont permis un partage d'informations. A ce niveau, la région Centre - Val de Loire a organisé plusieurs fois entre mai et décembre 2020, des rencontres à distance des directeurs de la Culture des plus importantes villes et des 6 départements, de manière à partager des expériences et informations.

La soirée Oksyrian proposée en marge des Lisztomanias a pu se tenir dans des conditions adaptées sur le site de Belle-Isle, grâce à l'implication de l'association, du CCAS et de la MLC.

Ecole Municipale des Beaux-Arts :

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

1^{er} confinement de mars à mai 2020

Administration : un seul agent équipé en télétravail – pas de possibilité de transfert de téléphone vers un mobile professionnel (problème réglé à ce jour). Correspondance avec l'extérieur essentiellement par mail.

Reprise de l'ensemble des agents (secrétaire, le 25 mai/ agent technique, le 11 mai en présentiel)

Ateliers adultes et enfants : fermés (essai de travail en visio-conférence ou correspondance par mail avec les élèves des ateliers- peu probant)

Classe préparatoire 2019/2020 : fermée (travail en visio pour la préparation des concours aux écoles supérieures d'art)

Fermeture de la galerie d'exposition au public (expositions prévues reportées)

Fermeture de l'école au public, contact essentiellement par mail ou téléphone

Remboursement de 20 % sur les frais de scolarité pour les ateliers adultes/enfants sur délibération du Conseil municipal du 24 juin 2020 – impact financier : - 6 757 euros au niveau des recettes.

2^{ème} confinement du 15 octobre au 19 décembre

Agents administratif et technique en présentiel

Fermeture des ateliers enfants/adultes

Inscriptions en baisse : - 27 adultes et - 16 enfants

Ateliers enfants : réouverture des ateliers enfants le 15 décembre 2020 (gestes barrières, signalisation au sol, barquettes de matériel individuelles)

Ateliers adultes : fermés

Galerie d'exposition : fermée

Classe préparatoire 2020/2021 : reprise des cours en présentiel – cours en alternance par groupe.

Voyage pédagogique annulé.

Annulation de l'exposition Poussineau – report en 2021

Conservatoire à Rayonnement Départemental :

En mars : Le printemps musical

Trois semaines de diffusion mettant en avant les pratiques collectives multiples sur différents lieux (9cube, Chapelle des Rédemptoristes, Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle, Médiathèque,...). Diffusion annulée à cause du confinement.

Participation de la classe de théâtre accompagnée par des

musiciens au festival « Retour vers le futur » organisé par l'Apollo-maison de l'image. Annulée à cause du confinement.

Un concert autour du blues et du rock « One + one, tous ensemble » par différentes et de nombreuses classes et formations du Conservatoire accompagnées par deux professionnels guitariste et chanteur devait être donné deux fois le 21 mars salle Gaston Couté. Annulé et reporté le 17 novembre puis annulé à cause des deux confinements. Il est programmé le 25 juin 2021 place de la République lors d'une « Scène en fête ».

En avril : « Ode à la vie », concert de l'Ensemble instrumental de Châteauroux

Ce concert était programmé à Equinoxe le 28 avril 2020 sous la direction du chef invité Pierre Walter en partenariat avec l'Orchestre symphonique du Loiret. Concert annulé à cause du confinement.

En juin : Les « Scènes en fête », un conte musical « Un poirier m'a dit » de Michèle Bernard en chant choral formation musicale, un concert de l'orchestre « Orkids » et un spectacle de danse.

Trois programmations des Scènes en fête devaient animer la place de la République les 19 et 26 juin et la cour du couvent des Cordeliers le 3 juillet. Trois présentations du conte musical « Un poirier m'a dit » par des classes de chant choral FM et des classes élémentaires de Châteauroux étaient programmées à la salle Edith Piaf les 10, 11 et 12 juin. L'orchestre « Orkids », constitué d'élèves d'écoles et de conservatoires de la région Centre-Val de Loire, devait participer à une collaboration avec le cinéma Apollo le 13 juin au couvent des Cordeliers. L'ensemble des classes de danse du Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

En novembre et décembre : Concerts de la saison de musique de chambre « Musique à la chapelle »

Les concerts de « Musique à la chapelle », « Esprit français » le 29 novembre et « Drôle de Trames » le 13 décembre devaient débiter cette nouvelle saison. Les deux concerts ont été annulés à cause des mesures sanitaires.

1^{er} confinement du 16 mars au 16 mai 2020 : Le Conservatoire a été totalement fermé, sans personnel sur place. Les professeurs ont été inventifs pour maintenir un lien avec leurs élèves et garder une continuité pédagogique par vidéo-conférences, méls, envois de vidéos, échanges téléphoniques... Des auditions ont pu être réalisées à distance.

Retour le 11 mai du personnel administratif, le personnel d'accueil était soit en horaires réduits soit en ASA. Les professeurs ont pu à nouveau donner certains cours en présentiel mais pas de cours collectifs, pas de chant, de danse. L'enseignement des instruments à vent était possible mais avec beaucoup de restrictions. Le public n'était pas autorisé à venir au Conservatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Décision : réduction de 20 % sur l'ensemble des droits de scolarité votée au Conseil Municipal du 24 juin 2020 pour l'ensemble des élèves inscrits en 2019-2020 :

impact financier : 35 373 € au niveau des recettes.

Mi-septembre, après des portes ouvertes, reprise de l'ensemble des cours en respectant les contraintes sanitaires (cours à effectifs réduits, plexiglass, masques, gel hydro-alcoolique, aération régulière, ...) jusqu'aux vacances de la Toussaint.

2^{ème} confinement à partir du 2 novembre. Plus de cours en présentiel sauf pour les élèves inscrits en troisième cycle ou cycle spécialisé. Plus d'accueil du public.

A partir du 16 décembre, retour en présentiel pour les élèves mineurs et les majeurs si ces derniers sont en troisième cycle ou cycle spécialisé avec un couvre-feu à 20h.

Poursuite des ScèriO Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Musée Hôtel Bertrand :

Un protocole particulier de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des agents et des visiteurs a été mis en place dès la réouverture du musée le 11 mai. Les principales mesures étaient les suivantes :

- Travail à distance privilégié pour les agents dont les missions pouvaient être effectuées à domicile ;
- Affichage des consignes sanitaires à respecter (gestes barrières, distanciation physique, port du masque obligatoire pour les agents et les visiteurs, gel hydro-alcoolique mis à disposition, lavage régulier des mains avec du savon à un point d'eau potable...);
- Installation de plexiglas à la boutique, à l'accueil et dans les bureaux administratifs ;
- Pré-accueil du public et contrôle de la jauge autorisée effectués à la Boutique ;
- Modification du sens de la visite et fermeture de certaines salles ;
- Aération des locaux toutes les trois heures pendant 15 minutes ;
- Désinfection des surfaces dures, des poignées, des interrupteurs, des rambardes, et des sanitaires deux fois par jour.

Le Musée a dû refermer ses portes dans le cadre du second confinement.

Archives Municipales :

Durant l'été 2020, le service Archives a mis en ligne un appel à témoignages, en relayant la campagne nationale lancée par le réseau des archivistes professionnels, répondant à l'appel d'une centaine d'historiens et de chercheurs interpellent sur la nécessité de conserver les traces de la crise sanitaire inédite et historique correspondant au Covid 19. L'objectif étant de collecter un maximum de témoignages du vécu et du ressenti de cette situation de confinement par la population, pour construire "une mémoire ordinaire de l'extraordinaire". L'opération "Mémoire de confinement" a ainsi permis de collecter plus de 400 photographies de Châteauroux à l'heure du confinement (vues extérieures et différents sites publics), un reportage d'un service d'insertion d'une association accompagnant des personnes migrantes en situation de fragilité, 2 vidéos (1 jeune famille, 1 étudiant), 2 tableaux d'une artiste (copies photographiques des œuvres de grandes dimensions inspirées par le confinement), le travail photographique confiné d'une personne âgée.

Réseau des Bibliothèques :

Les bibliothèques, contrairement aux autres établissements culturels, auront été fermées pour une courte durée. A la fin du 1er confinement, il a été décidé de prolonger de la durée de cette mesure les abonnements afin de ne pas pénaliser les usagers. Un service de click n'collect, sans accès direct aux collections, a été mis en place.

Les bibliothèques sont restées ouvertes depuis le 22 juin, malgré le second confinement, et le public a eu accès aux collections en respectant les mesures sanitaires. Le click n'collect a été maintenu bien que les lieux étaient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers. Les rendez-vous de classes ont été transformés en planification de livraisons après prise de commande par les enseignants. Certains rendez-vous ont même bénéficié d'animations sur place.

Direction Municipale de la Sécurité Publique

Les mesures prises par les services pour faire face à la pandémie.

Police Municipale

- Modification des horaires de la Police Municipale : durant le 1^{er} confinement, du 17 mars au 10 mai, les Policiers municipaux ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h-15h, 15h-23h, 23h-7h).
- Adaptation des missions des policiers municipaux : Ils ont effectué en priorité les opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés.
- nombre de procès-verbaux pour défaut d'attestation de déplacement : 570,
- nombre de procès-verbaux pour non-port du masque : 88,
- nombre de procès-verbaux pour non-respect du couvre-feu : 35.

Centre de Supervision Urbain (C.S.U.)

Les opérateurs ont travaillé en binôme uniquement la nuit. En journée, un seul opérateur était présent au C.S.U.

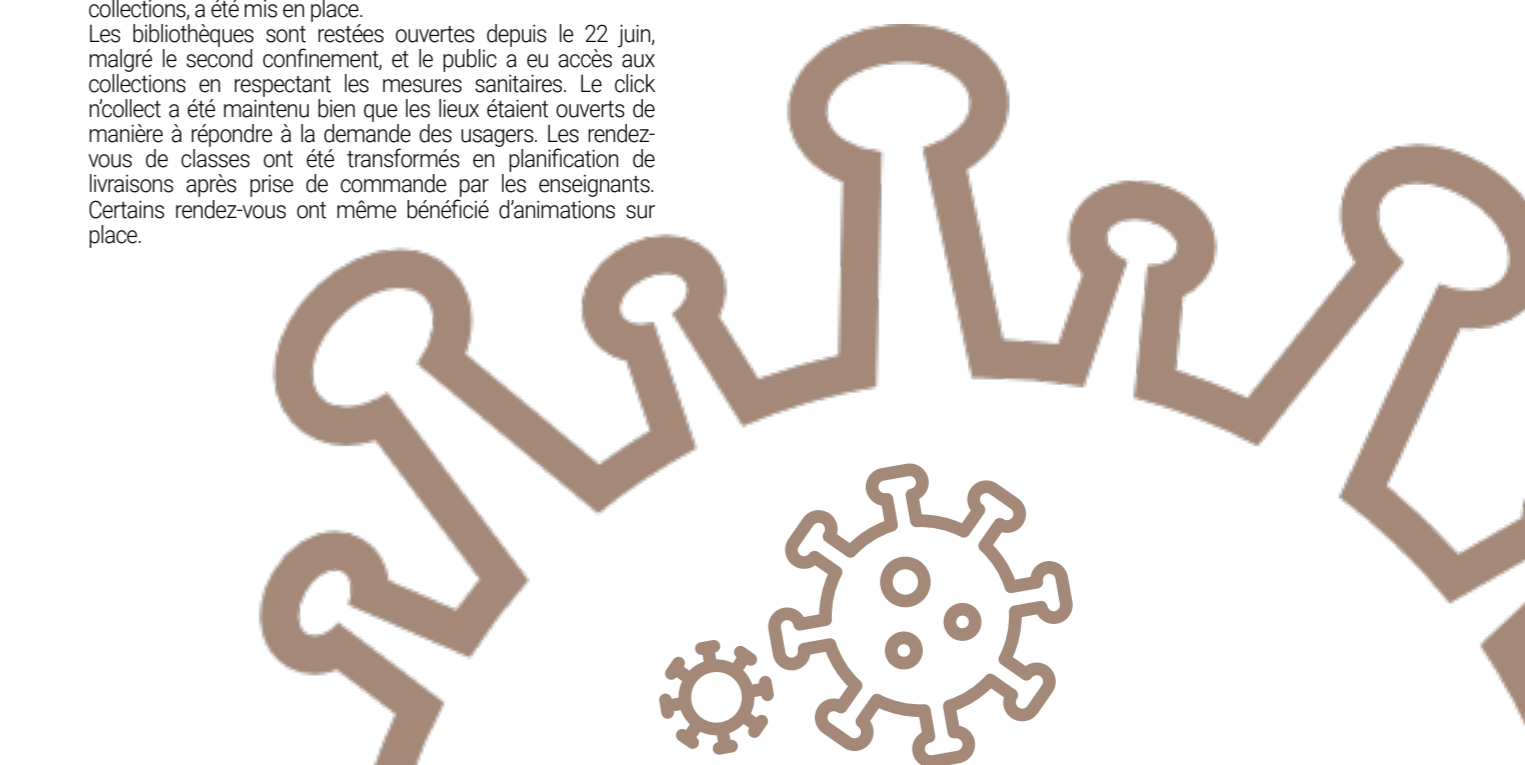
Les opérateurs vidéo ont porté une attention particulière à la surveillance des commerces fermés (vols, vandalisme...) et au respect des protocoles sanitaires.

Service du stationnement

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur le marché République. Ils ont distribué le gel hydro alcoolique aux clients et mené des actions de prévention.

Les horaires ont été adaptés lors du 2nd confinement : constitution de deux équipes avec deux horaires différents :

- Equipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- Equipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.



Impact financier de la crise sanitaire

En 2020, l'impact financier de la crise sanitaire se caractérise essentiellement par des pertes de recettes partiellement atténuées par des diminutions de charges engendrées par la baisse d'activité.

Cet impact a été plus important pour la ville de Châteauroux que pour la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole.

Cette différence de sensibilité budgétaire est intrinsèquement liée aux compétences exercées par chacune des entités et par la structure financière qui en découle.

Ainsi, les périodes de fermeture des établissements scolaires, les restrictions d'accès aux équipements sportifs et culturels ont induit des pertes de recettes significatives pour la ville sur l'exercice.

Il convient toutefois de relativiser ce constat qui correspond à l'impact immédiat de restrictions imposées afin de répondre à l'urgence sanitaire.

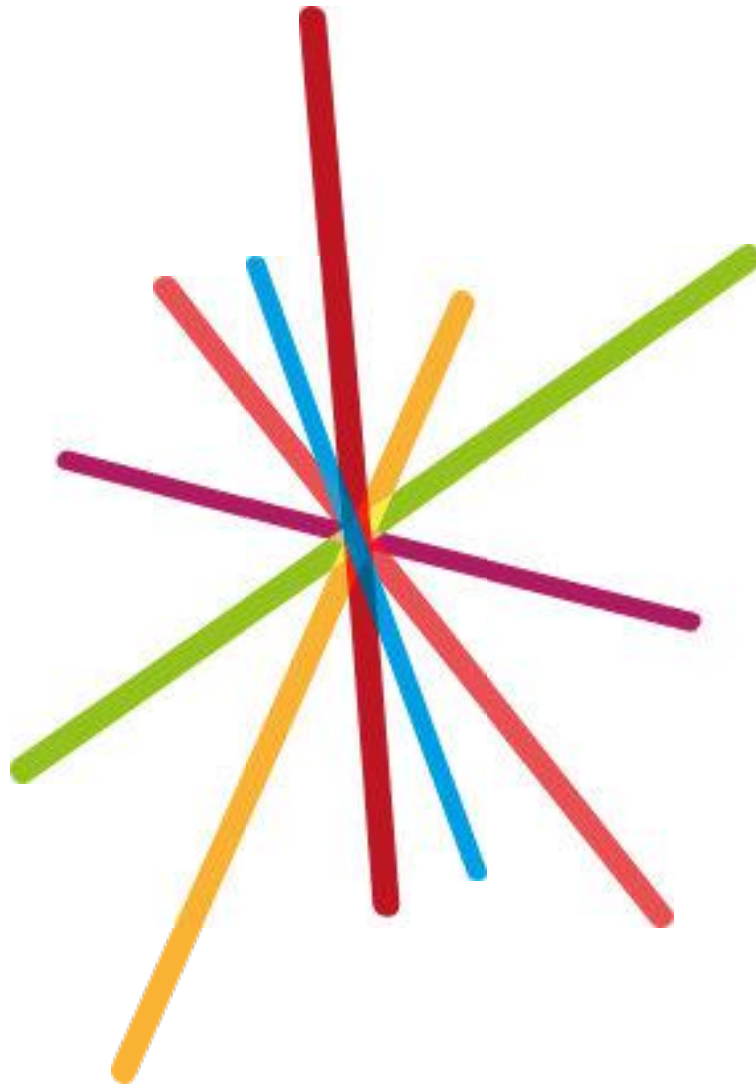
En effet, à moyen terme la crise économique induite par la crise sanitaire aura, selon toute vraisemblance, un impact durable sur le dynamisme du tissu économique local avec in fine des répercussions sur les bases d'imposition à la fiscalité économique perçue par la Communauté d'agglomération.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA VILLE

	Dépenses	Recettes	Commentaire
Charges refacturées par l'agglomération	166 862 €		Surplus masques et gel
Frais de nettoyage des locaux	54 740 €		
Sous total 1 - charges supplémentaires	221 602 €		
Divers	-146 482 €		Manifestations annulées (salon du livre...)
Alimentation	-121 006 €		Achats de denrées (restauration municipale...)
Energie - Electricité	-139 700 €		Réduction de la consommation d'électricité
Combustibles	-74 600 €		Réduction de la consommation de combustible
Autres matières et fournitures	-55 548 €		Ateliers, musées, conservatoires, éducation, restauration...
Eau et assainissement	-39 615 €		Réduction de la consommation d'eau
Locations mobilières	-36 528 €		Annulations des séjours Ados.
Autres	-21 600 €		Limitation d'activité petite enfance et jeunesse
Transports collectifs	-27 689 €		Annulations de déplacements jeunesse
Matériel roulant	-12 353 €		Economie réalisée sur l'entretien des véhicules
Autres frais divers	-12 267 €		Réduction de frais annexes suite annulation d'événements
Voyages et déplacements	-4 351 €		réduction déplacements
Sous total 2 - diminutions de charges	-691 739 €		
Autres organismes		184 539 €	Subventions supplémentaires et dispositifs de soutien
Sous total 2 - produits supplémentaires		184 539 €	
Redevances des services scolaires et d'enseignement		-511 166 €	restauration scolaire, conservatoire et Embac
Redevances de stationnement		-283 260 €	
Forfaits post stationnements		-39 810 €	
Revenus des immeubles		-165 356 €	exonérations de loyers et locations de salles
Autres produits de gestion courante		-116 755 €	Salon du livre...
Redevances des services à caractère sportif		-95 706 €	Piscine Firmin Batisse, gymnases et équipements sportifs
Droits de place		-29 816 €	Exonération les terrasses couvertes et non couvertes
Redevances des services à caractère social		-48 296 €	restauration collective municipale
Autres prestations de services		-44 161 €	Participation des usagers aux crèches et garderies
Redevances des services à caractère de loisirs		-5 435 €	Participation des usagers aux activités de loisirs
Sous total 2 - pertes de produits		-1 339 761 €	
Total général	-470 137 €	-1 155 222 €	
Impact sur l'équilibre financier de la ville		-685 085 €	

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION

	Dépenses	Recettes	Commentaire
Budget principal			
Produits d'entretien	88 504 €		
Autres matières et fournitures	128 694 €		masques, tests...
Frais d'affranchissement	6 209 €		
Frais de gardiennage	15 581 €		
Frais de nettoyage des locaux	36 431 €		
Refacturations de frais à la ville de Châteauroux		166 862 €	
Sous total 1 Charges supplémentaires	275 418 €	166 862 €	
Budget principal			
Carburants	-70 984 €		
Combustibles	-25 307 €		
Energie	-71 131 €		
Alimentation	-8 942 €		
Réceptions	-19 936 €		
Fournitures administratives	-2 091 €		
Locations mobilières	-26 711 €		
Voiries (entretien)	-36 704 €		
Fêtes et cérémonies	-15 093 €		
Frais de télécommunications	-43 239 €		
Subvention de fonctionnement aux associations	-68 000 €		
Budgets annexes			
Transport Urbain	-276 590 €		
Mach 36	-88 042 €		
Centre Colbert	-12 736 €		
Sous total 2 diminutions de charges	-765 507 €		
Budget principal			
Redevances de stationnement		-16 065 €	
Redevances des services à caractère sportif		-151 331 €	fermeture de la piscine à vagues
Budgets annexes			
Mach 36		-232 399 €	annulation de manifestations
Centre Colbert		-72 668 €	exonération de loyers
Transport Urbain		-273 961 €	versement mobilité
Pépinière d'entreprises		-29 294 €	
Sous total 3 pertes de produits		-775 719 €	
Total général	-490 088 €	-608 857 €	
Impact sur l'équilibre financier de l'agglomération		-118 768 €	



21 : Convention pour l'installation d'une balançoire pour enfants en fauteuils roulants sur le site de la Margotière

Le rapporteur : M. Didier DUVERGNE

Dans le cadre des projets d'investissement 2021, le Conseil de grand quartier Saint-Jacques - Le Grand Poirier - La Brauderie - Les Chevaliers - La Margotière a décidé de faire l'acquisition et d'installer une balançoire pour enfants en fauteuil roulant sur le site de loisirs de la Margotière.

Ce dernier étant de compétence communautaire, il convient donc de réaliser et de signer une convention entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.

Cette convention permet de définir le lieu d'emplacement, les futurs travaux qui seront effectués par la Ville de Châteauroux (avec prise en charge financière par cette dernière), les modalités d'entretien, de remplacement et de remise en état du site.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- valider l'installation d'une balançoire pour enfants handicapés sur le site de La Margotière,
- d'approuver la convention qui s'y rapporte et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer, de même que les éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 20 septembre 2021

Commission finances et affaires générales 22 septembre 2021



DGA COHESION SOCIALE

Direction Politique de la ville et vie des quartiers

Service Mission démocratie participative

**CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE BALANÇOIRE POUR ENFANTS
EN FAUTEUILS ROULANTS PMR SUR LE SITE DE LA MARGOTIERE**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Ville de Châteauroux, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville - CS 80509 - 36012 Châteauroux cedex, représentée par M. Gil Avérous, le Maire en exercice, dûment autorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23-05-2020, d'une part,

ET

Châteauroux Métropole, ayant son siège social à l'Hôtel de ville – CS 80509 – 36012 Châteauroux cedex, représentée par Monsieur Gil Avérous, Président en exercice, dûment autorisé en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 15-07-2020, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet l'installation d'une balançoire pour enfants handicapés (PMR) sur le site de la Margotière.

Dans le cadre des projets d'investissement 2021, le Conseil de grand quartier Saint-Jacques - Le Grand Poirier – La Brauderie – Les Chevaliers – La Margotière de la ville de Châteauroux a décidé de faire l'acquisition et d'installer une balançoire pour enfants handicapés (en fauteuils roulants) sur le site de loisirs de la Margotière.

Ce site étant de compétence communautaire, il convient donc de réaliser et de signer une convention entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Article 2 : Conditions d'installation et d'entretien

L'acquisition et l'installation de ce matériel seront entièrement prises en charge par la Ville de Châteauroux. L'aménagement du site, les modalités d'entretien, de remplacement des pièces le cas échéant de la structure, voire de la remise en état du site en cas d'enlèvement définitif du matériel seront également à la charge des services compétents de la Ville de Châteauroux.

Fait en trois exemplaires,
A Châteauroux, le

Pour la Ville de Châteauroux,
Le Maire,

Pour Châteauroux Métropole,
Le Vice-Président,

Gil Avérous

Didier Duvergne

22 : Convention avec la Ville de Châteauroux, l'Agglomération de Châteauroux Métropole et le SY.T.O.M de la Région de Châteauroux pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien de conteneurs à verre enterrés.

Le rapporteur : Mme Delphine GENESTE

Tout comme sur la place Gambetta, la Ville de Châteauroux a prévu d'installer des conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre dans les quartiers Beaulieu et Saint-Jean / Saint-Jacques dans le cadre du Plan National de Renouvellement Urbain. De même, ces conteneurs enterrés pourront être intégrés dans le cadre de futurs réaménagements de voiries.

A ce jour, la collecte du verre s'effectue uniquement à l'aide de colonnes aériennes installées par le SY.T.O.M dont le coût unitaire est proche de 1 900 € T.T.C.

L'installation de nouveaux dispositifs enterrés (coût moyen d'environ 10 000 € T.T.C.) est désormais à la charge de la Ville de Châteauroux, qui bénéficiera d'une participation forfaitaire de 3 000 € T.T.C, par conteneur enterré, de la part du S.Y.T.O.M. Cette participation pourra être renouvelée dans le cadre du remplacement du matériel si celui-ci intervient au-delà de la durée d'amortissement soit 10 ans.

L'Agglomération, quant à elle, effectuera l'entretien intérieur des colonnes par pompage des jus comme elle le fera sur des futures colonnes destinées à la collecte des déchets secs et humides.

Cette convention a donc pour objet de définir les modalités de participation financière du SY.T.O.M et de préciser les engagements de la Ville de Châteauroux et de l'Agglomération en matière de collecte, d'entretien, de maintenance et de remplacement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et son annexe avec la Ville de Châteauroux et le SY.T.O.M de la Région de Châteauroux,

D'autoriser le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	20 septembre 2021
---	-------------------

Commission finances et affaires générales	22 septembre 2021
---	-------------------

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE CONTENEURS A VERRE ENTERRES

Entre :

La Ville de Châteauroux, représentée par son Maire, Monsieur Gil Avérous, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019,

Et

L'Agglomération, représentée par son Vice-Président, Madame Delphine Geneste, agissant en vertu de l'arrêté n°2020-513-42C1 du 16 juillet 2020,

Et

Le SYTOM de la région de Châteauroux, représentée par son Président, Monsieur Éric Chalmain, agissant en vertu d'une délibération du comité syndical du SYTOM du 7 avril 2018,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit le partenariat entre la Ville de Châteauroux, l'Agglomération Châteauroux Métropole et le SYTOM de la Région de Châteauroux pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien de conteneurs enterrés pour la collecte du verre.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature, jusqu'à un éventuel abandon du point de collecte ou un remplacement par un nouveau type de dispositif.

Article 3 : Etendue de la convention

La présente convention concerne les deux dispositifs installés dans le cadre d'un réaménagement global. La liste des dispositifs est présentée en annexe.

Tout dispositif mis en place devra recevoir l'approbation technique du Sytom afin que le parc soit cohérent et que le Sytom puisse en assurer la collecte sans difficulté.

Article 4 : Engagements de la Ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux s'engage :

- A prendre en charge financièrement la fourniture et la pose des conteneurs à verre enterrés (cuve béton + conteneur amovible en acier galvanisé avec plateforme piétonnière + borne d'introduction du verre), y compris les travaux de génie civil,

- A prendre en charge l'entretien et la maintenance des dispositifs installés, y compris le remplacement éventuel d'une partie ou de la totalité des équipements,
- A réaliser l'entretien aux abords des dispositifs (balayage régulier + enlèvement des dépôts de verre stockés à proximité, tags),
- A prendre en charge une éventuelle dépose d'un dispositif suite à l'abandon d'un point de collecte.

Article 5 : Engagements de l'Agglomération Châteauroux Métropole

L'Agglomération Châteauroux Métropole s'engage :

- A procéder une à deux fois dans l'année à l'aspiration des jus contenus au fond de la cuve béton enterrée en concertation avec le Sytom.

Article 6 : Engagements du SYTOM de la Région de Châteauroux

Le SYTOM s'engage :

- A financer en partie l'installation des conteneurs à verre enterrés sous la forme d'une participation forfaitaire de 3 000 € T.T.C. par conteneur enterré,
- De renouveler le financement du dispositif dans le cadre de son amortissement après une durée minimum d'exploitation de 10 ans,
- A assurer la collecte régulière des nouveaux dispositifs à l'aide d'un matériel adapté,
- A remplacer en cas de besoin les dispositifs de communication sur la partie aérienne des colonnes,
- A assurer le remplacement des pièces endommagées en cas de mauvaise manipulation,
- A signaler à la Ville de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole les éventuels dysfonctionnements et à programmer avec l'Agglomération l'aspiration des jus contenus au fond de la cuve béton enterrée.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties à charge pour celle qui usera de ce droit d'en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé réception moyennant le respect d'un préavis de deux mois. Il ne sera dû aucune indemnité à ce titre, exception faite, pour la Ville de Châteauroux, du remboursement, au prorata temporis, de la part d'aide financière, versée par le Sytom, correspondant à la durée restant à courir jusqu'à la date de fin d'amortissement des colonnes si celles-ci venaient à être retirées et non exploitées.

Article 8 : Litiges

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les différends qui pourraient naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention.

Fait à Châteauroux, le

Le Maire de la Ville de
Châteauroux

Pour le Président de
l'Agglomération de
Châteauroux Métropole,
La Vice-Présidente

Le Président du Sytom de la
Région de Châteauroux,

Gil Avérous

Delphine Geneste

Éric Chalmain

ANNEXE

CONTENEURS A VERRE ENTERRES

Liste des conteneurs concernés par la convention pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien des conteneurs à verre enterrés

Localisation	Nombre de conteneurs	Date de mise en place
place Gambetta Châteauroux	2	Juin 2019
rue de Provence Châteauroux	1	Oct. 2020

Fait à Châteauroux, le

Le Maire de la Ville de
Châteauroux

Pour le Président de
l'Agglomération de
Châteauroux Métropole,
La Vice-Présidente

Le Président du Sytom de la
Région de Châteauroux,

Gil Avérus

Delphine Geneste

Éric Chalmain

23 : Tickets loisirs C.A.F. acceptés par le complexe aquatique Balsan'éo : signature de la convention d'habilitation

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a signé en mai 2021 une charte avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre afin d'accepter les tickets loisirs C.A.F. comme moyen de paiement des activités organisées par le complexe aquatique Balsan'éo.

Les tickets loisirs sont destinés aux jeunes de 9 à 15 ans afin de favoriser leur accès à des loisirs diversifiés durant toute l'année à travers la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Il est nécessaire de renouveler la convention qui définit et encadre les modalités d'agrément des gestionnaires de loisirs et de versement de l'aide.

Cette convention s'appliquera jusqu'au 31 août 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver cette convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

24 : Financement d'un poste à mi-temps de travailleur social au Commissariat de police de Châteauroux

Le rapporteur : M. Dominique TOURRES

En juin 1999, un poste à mi-temps de travailleur social a été créé au Commissariat de police de Châteauroux.

L'objectif de cette mission est de proposer un soutien aux familles en difficulté non connues des services sociaux et de renforcer l'action sociale auprès de certaines familles.

Trois partenaires, soutiennent cette initiative, l'Etat et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, chacun à hauteur de 8 747 €, et le Conseil départemental de l'Indre, pour 8 749 €, soit un coût global pour 2021 s'élevant à 26 243 €.

Cette action a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2020 et a parfaitement répondu aux objectifs fixés.

Sur l'exercice 2020, 268 informations ont été menées auprès des familles, en forte hausse par rapport à 2019 avec 174 informations.

Sur ces 268 informations, 173 concernaient des familles avec enfant(s) mineur(s) à charge dont 59 n'étaient pas connues ou ne faisaient pas l'objet d'un suivi.

Sur les 95 autres informations concernant des familles sans enfant mineur à charge, 48 ne faisaient pas l'objet d'un suivi.

Sur ces 107 familles non connues, une intervention sociale a été proposée pour 54 familles.

Sur les 161 familles déjà connues, 59 ont bénéficié d'une nouvelle intervention sociale.

Au vu de ces résultats, il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette opération et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de renouvellement.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales 22 septembre 2021

CONVENTION

relative au renouvellement du financement d'un poste à mi-temps de travailleur social au commissariat de police de CHATEAUROUX

ENTRE : L'Etat représenté par le Préfet de l'Indre, Monsieur Stéphane BREDIN,

Le Département de l'Indre, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Marc FLEURET,
autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 3 septembre 2021,

ET : Châteauroux Métropole, représenté par son Président, Monsieur Gil AVEROUS,
autorisé par délégation du Conseil Communautaire du 14 septembre 2021,

– Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

– Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

– Vu le Contrat de Ville de Châteauroux Métropole,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Depuis le 1^{er} août 1999, un poste à mi-temps de travailleur social a été affecté au commissariat de police de CHATEAUROUX. Les vingt-deux premières périodes de fonctionnement ont permis d'obtenir des résultats conformes aux objectifs fixés.

ARTICLE 1^{er} : OBJET :

Compte tenu de l'atteinte des objectifs fixés, il est renouvelé, pour une vingt-troisième période, l'affectation d'un poste à mi-temps de travailleur social au commissariat de police de CHATEAUROUX.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS :

Favoriser ou renforcer la mise en place d'interventions socio-éducatives dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la prévention des différends familiaux, à partir des situations traitées par le commissariat de police de CHATEAUROUX, ne donnant pas lieu à orientation en assistance éducative.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EVALUATION :

Mise en place d'une évaluation en continu à la fois quantitative et qualitative destinée à mesurer l'atteinte des objectifs fixés (voir en annexe 1, la grille d'évaluation retenue).

En fonction des résultats de l'évaluation finale réalisée à l'issue de cette vingt et unième période de fonctionnement, les partenaires décideront de l'opportunité d'un nouveau renouvellement de ce dispositif.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES :

L'Etat, le Département et Châteauroux Métropole participent au cofinancement à parité de ce poste à mi-temps.

En début d'année 2021, le coût prévisionnel en année pleine de ce poste à mi-temps s'établit à hauteur de 26.243 € et le financement est réparti de la façon suivante :

- Etat	8.747 €
- Département	8.749 €
- Châteauroux Métropole	8.747 €.

Pour l'année 2021, le montant de la participation de l'État et de Châteauroux Métropole est de 8.747 €.

Après la signature de la convention, un titre de recette sera émis par le Département pour encaissement de la participation de l'Etat et de Châteauroux Métropole.

A la fin de l'exercice budgétaire 2021, un bilan financier sera réalisé concernant le coût réel de ce poste à mi-temps (salaires + charges), pour tenir compte de l'évolution de la grille salariale de la Fonction Publique Territoriale sur la période écoulée. Le résultat de l'exercice 2021 sera pris en compte pour la détermination du coût prévisionnel de ce poste pour 2021.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION :

La convention est applicable pour l'année 2021, durée correspondant à la vingt-troisième période de fonctionnement du poste à mi-temps de travailleur social au commissariat de police de CHATEAUROUX.

Chaque partie pourra dénoncer la convention avec préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Châteauroux,

Le Préfet,

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane BREDIN

Marc FLEURET

Le Président
de Châteauroux Métropole,

Gil AVEROUS.

Annexe 1

Modalités d'évaluation

Les données statistiques recueillies aux fins d'évaluation sont destinées principalement à mesurer l'atteinte des objectifs fixés, en apportant une réponse aux deux questions suivantes :

- le dispositif permet-il de détecter des familles non connues en difficulté et de mettre en place des réponses sociales ?
- le dispositif permet-il de renforcer la mise en œuvre de réponses sociales auprès de familles déjà connues ou suivies ?

Secondairement, ces données permettront, si nécessaire, d'adapter les modalités d'intervention de ce dispositif et contribueront à la construction d'un diagnostic local sur les territoires concernés.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Nombre d'informations reçues et nombre correspondant de familles concernées, en distinguant les faits relatifs aux mineurs auteurs d'infraction ou d'incivilité, et ceux relatifs aux différends familiaux.

- Pour les mineurs auteurs :

- motif de l'information transmise,
- antécédent en terme d'information déjà transmise par les services de police,
- lieu de résidence du mineur,
- âge et sexe du mineur,
- type de suivi socio-éducatif antérieur à l'information transmise,
- type de réponse sociale proposée et mise en œuvre.

- Pour les différends familiaux :

En distinguant deux types de composition familiale : familles avec enfant(s) mineur(s) à charge et sans enfant mineur à charge :

- motif de l'information transmise,
 - modalité de recueil de cette information : intervention à domicile ou accueil au commissariat,
 - antécédent en termes d'information déjà transmise par les services de police,
 - lieu de résidence respectif des personnes concernées,
 - type de suivi socio-éducatif antérieur à l'information,
 - type de réponse sociale proposée et mise en œuvre.
-

25 : Vente d'un terrain à la SARL Gavanier - ZA Les Fadeaux - commune de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone artisanale Les Fadeaux, commune de Châteauroux, la SARL GAVANIER, entreprise de travaux publics et terrassement, spécialisée dans la dépollution et le désamiantage de sites, implantée à Bessines-sur-Gartempe (87250), souhaite acquérir une emprise propriété de Châteauroux Métropole afin d'y installer un établissement secondaire. Trois recrutements sont prévus au démarrage de l'activité.

L'emprise proposée, d'une superficie de 2 440 m² environ, est cadastrée section AY n°214, 215 et 224 en partie, commune de Châteauroux.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 12 € HT/m².

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 30 septembre 2022, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des services de France Domaine,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver pour un an la vente d'un terrain situé zone artisanale Les Fadeaux, commune de Châteauroux, cadastré section AY n°214, 215 et 224 partie, d'une superficie de 2 440 m² environ, au prix de 12 € HT/m², soit environ 29 280 € HT, à la SARL GAVANIER ou toute personne morale s'y substituant.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

94 boulevard Béranger 37 TOURS

Téléphone : 02 47 21 73 00

Le 28/01/2020

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Catherine TROUVE

Téléphone : 02 47 21 74 68

Courriel : catherine.trouve@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020-36044V0063

Le Directeur départemental des Finances publiques
d'Indre et Loire

à

Châteauroux Métropole

Hôtel de ville

CS 80509

36 012 Châteauroux cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NU A BÂTIR D'UNE SUPERFICIE DE 2 753m² (PARCELLES AY 214, 215 ET 224) LOT 4.

ADRESSE DU BIEN : IMPASSE DES FADEAUX 36 000 CHÂTEAUX

VALEUR VÉNALE : 33 036€HT soit 12€ HT/m².

1 – SERVICE CONSULTANT : CHÂTEAUX MÉTROPOLÉ.

Affaire suivie par : M. me Adélaïde VAN DER PLOEG.

2 – Date de consultation	24/01/2020
Date de réception	24/01/2020
Date de visite	pas de visite
Date de constitution du dossier « en état »	24/01/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession d'un terrain à bâtir composé de 3 parcelles, pour la construction d'un bâtiment dans le cadre d'un projet économique, situé impasse des Fadeaux à Châteauroux.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Situé dans la zone artisanale « Les Fadeaux », le terrain à bâtir est destiné à être vendu à un porteur de projet économique en vue de la construction d'un bâtiment.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Châteauroux Métropole.

Situation : libre.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Parcelles AY 214 (248m²), 215 (297m²) et 224 (2 208m²) pour une superficie totale de 2753m² constituant le lot n°4.

Zone Uyi.

PLU du 17/02/2014.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale a été déterminée à partir de la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au regard de la situation géographique des biens, du zonage, des caractéristiques physiques et du marché immobilier local pour ce type de bien, la valeur vénale du lot n°4, constitué des parcelles de terrain cadastrées AY 214 (248m²), AY 215 (297m²) et AY 224 (2 208m²), pour une superficie totale de 2 753m², est évaluée à **33 036€HT soit 12€ HT/m²**.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois.

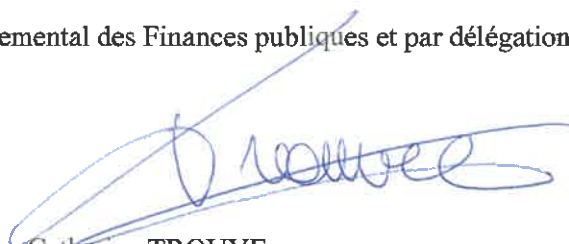
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Catherine TROUVE

Terrassements - Démolitions - Transports et Locations

CHATEAUROUX METROPOLE
Arrivée: 325601
Entete: 26-08-2021
Enregistre.: 31-08-2021
400 Direction Attractivité, Développement
Motif: A

CHATEAUROUX METROPOLE
DGA Développement du territoire
Hôtel de ville
CS 80509
36012 CHATEAUROUX CEDEX

Bessines sur Gartempe,
Le 26/08/2021.

Objet : Accord achat d'un terrain – Zone artisanale Les Fadeaux.

Monsieur Le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 août 2021, nous signifiant que le terrain de 2440 m2 environ, situé Zone artisanale Les Fadeaux à Chateauroux, est mis à la vente.

Par la présente, nous vous informons que nous nous portons acquéreur de ce terrain, cadastré section AY n° 214, 215 et 224 (partie), commune de Châteauroux, au prix de 12 € HT le m2.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le président, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Gérant,



M. DEBIAS Dominique

SARL GAVANIER
Terrassements - Démolitions
Transports et Location
ZA de l'Occitania
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
Tél. : 05 55 76 07 80 - Fax : 05 55 76 35 03
Siret : 324 145 184 00036 - NAF : 4312 A
Capital social : 200 000 €



DGA Développement du territoire

Direction du développement économique

Contact : Antoine Rousseau

☎ 02.36.90.51.88

Courriel : antoine.rousseau@chateauroux-metropole.fr

Monsieur Dominique DEBIAS

Gérant

SARL GAVANIER

ZA de l'Occitania

87250 Bessines-sur-Gartempe

Objet : Proposition de vente d'un terrain – Zone artisanale Les Fadeaux

Monsieur,

Suite à vos différents échanges avec les services de l'Agglomération, vous m'avez fait part de votre souhait d'acquérir un terrain de 2 440 m² environ, situé dans la zone artisanale des Fadeaux à Châteauroux, afin d'y installer votre entreprise de travaux publics et terrassement, spécialisée dans la dépollution et le désamiantage de sites.

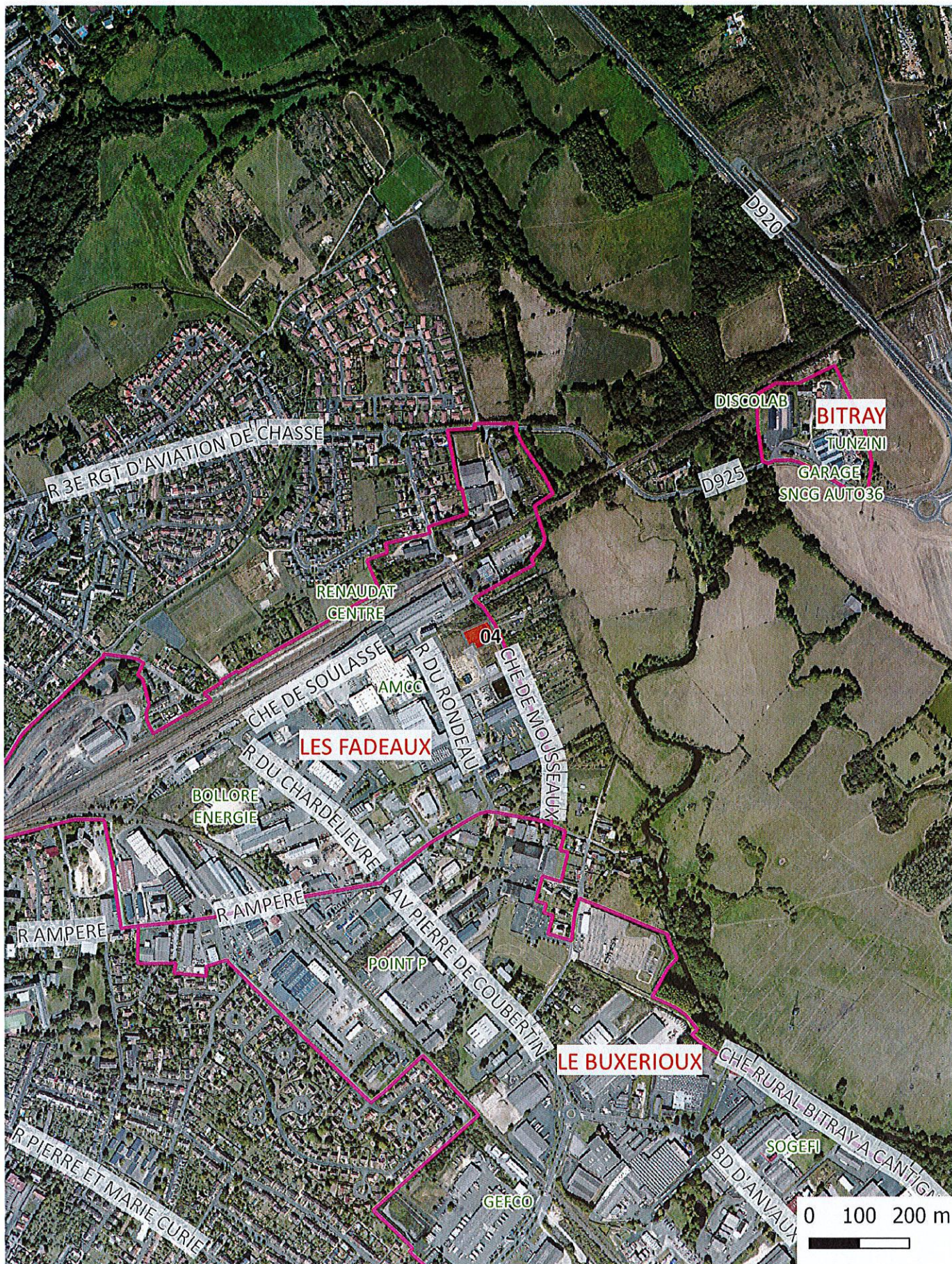
Je vous confirme que ce terrain, cadastré section AY n° 214, 215 et 224 (partie), commune de Châteauroux, est libre à la vente au prix de 12 € HT le m², soit environ 29 280 € HT.

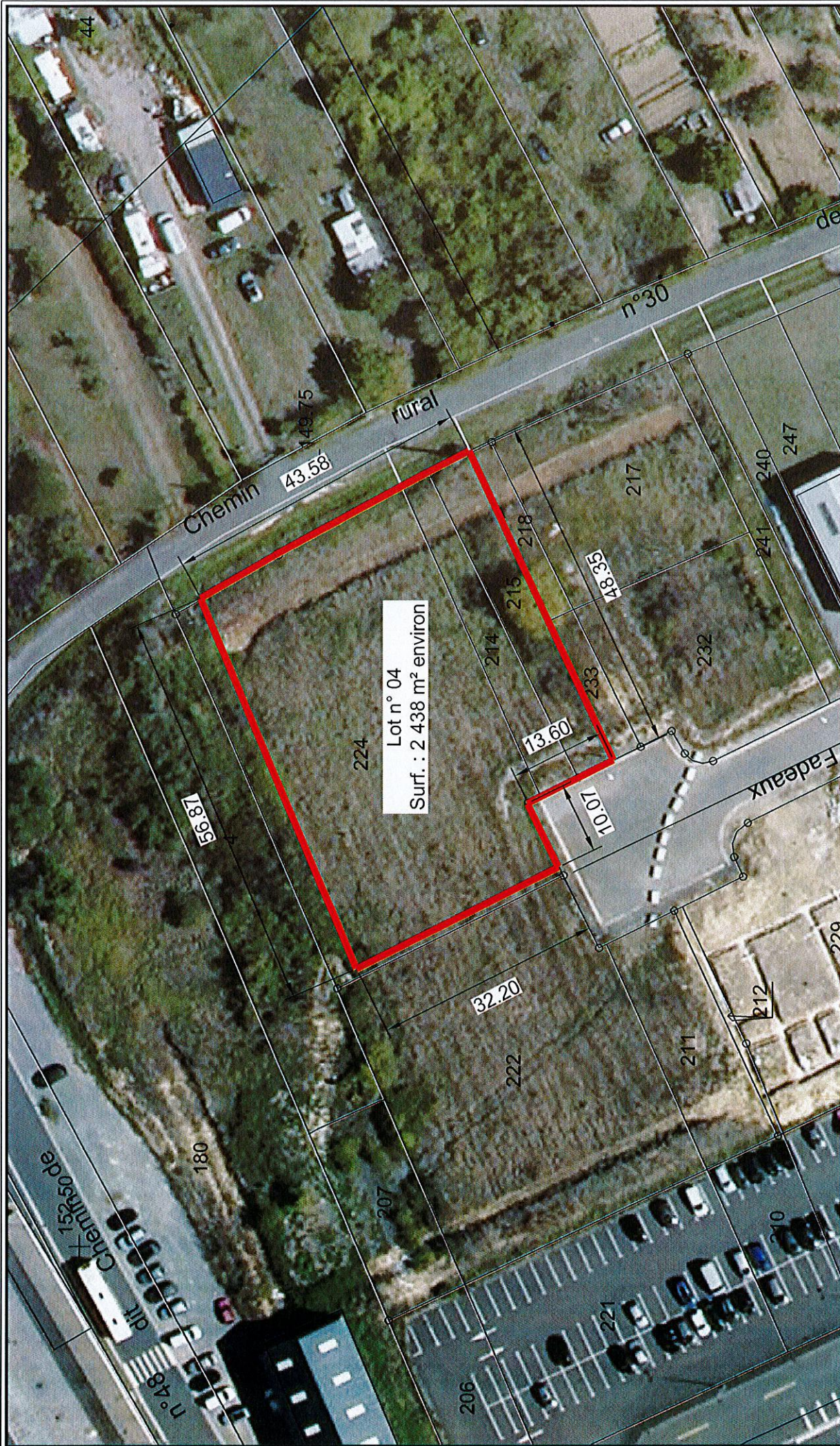
Je vous remercie de me confirmer votre accord par écrit, afin de soumettre votre dossier à l'approbation du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 30 septembre 2021. Je transmettrai alors les éléments à notre notaire, afin qu'il prépare l'acte de vente.

Je vous adresse ci-joint un plan et le descriptif du terrain, et vous indique que la Direction du Développement Économique se tient bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Plan de situation dans la Z.A.E





Lot n° 04
Surf. : 2 438 m² environ

Format :	A3	Date de création :	23-07-2021
Echelle :	1-500 ème	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	
23-07-2021 Ind 0 : Création du plan.			

COMMUNE DE CHATEAURoux
Z.A.E LES FADEAUX

LOT N° 04 - PLAN POUR PORTEUR DE PROJET
VUE AERIEUNE



CHATEAURoux
Métropole

Hôtel de ville - CS 80509
36012 Châteauroux cedex
Tél. : 02.54.08.33.00
www.chateauroux-metropole.fr

PLAN N°
100

26 : Vente d'un terrain la SCI Mali - ZAC Cap Sud - commune de Saint-Maur

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone Cap Sud, à Saint-Maur, les services de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont été contactés par M. Mahuas, gérant franchisé de l'enseigne « Cuisines Schmidt » implanté Boulevard du Franc, ZAC Cap Sud, commune de Saint-Maur.

M. Mahuas souhaite développer son activité en créant une société de pose et créer un dépôt de matériaux et fournitures pour 5 magasins de la région Centre – Val de Loire. Le recrutement de 6 personnes est prévu au démarrage de l'activité.

Dans le cadre de ce projet, la direction du Développement économique et de l'Emploi a proposé au porteur de projet un terrain d'une superficie de 3 156 m² environ, cadastré section BL n°460 partie, n°464 partie, n°466 partie, et n°467 partie, situé pièce des Écharbeaux, zone Cap Sud, 36 250 Saint-Maur.

La SCI MALI sera porteuse de l'acquisition.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 29 € HT/m².

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 30 septembre 2022, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des service de France Domaine,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver pour un an la vente d'un terrain situé zone Cap Sud, commune de Saint-Maur, cadastré section BL n°460 partie, n°464 partie, n°466 partie, et n°467 partie, d'une superficie de 3 156 m² environ, au prix de 29 € HT/m², soit environ 91 524 € HT, à la SCI MALI ou toute personne morale s'y substituant.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

**Direction départementale des Finances Publiques
d'Indre-et-Loire**

Le 28/06/2021

Pôle d'évaluation domaniale

94 Boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

mél. : ddfip37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Indre-et-Loire

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Eugénie DERUELLE

téléphone : 02 47 21 74 86

courriel : eugenie.deruelle@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2021-36202-37849

Réf OSE : 4475044

Châteauroux Métropole

Mairie

Place de la République

CS 80509

36012 CHÂTEAUROUX CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Lot n°5 : terrain de 3 150 m² pour partie sur les parcelles BL 460, BL 462, BL 464 et BL 466 .

Adresse du bien :

Pièce des Echarbeaux 36250 SAINT MAUR

Département :

Indre

Valeur vénale :

101 000 € HT soit 32,06 € HT/m².

1 - SERVICE CONSULTANT

Châteauroux Métropole.

Affaire suivie par : M. Antoine ROUSSEAU.

2 - DATE

de consultation : 18/05/2021 .

de réception : 18/05/2021.

de visite : pas de visite.

de dossier en état : 24/06/2021 (information complémentaire transmise lors d'un échange téléphonique).

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession à un porteur de projet économique.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Le terrain est en nature de taillis. Son accès se fait depuis l'avenue d'Occitanie.

Bien que situé au coeur de la zone commerciale Cap Sud, ce terrain n'offre aucune visibilité depuis l'espace public.

L'îlot n°5 se situe derrière l'îlot 6, lui-même situé derrière une station service.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Châteauroux Métropole.

Situation : libre.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Commune	Adresse	Section	N° de parcelle	Superficie	% concerné
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	460	904	72,23
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	462	1 797	72,85
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	464	909	69,98
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	466	1 056	52,59
			Total	4 666	

Zone Uy4 : Espaces commerciaux de périphérie.

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit) : secteur de catégorie 4, bande de 30 m de la RD 920.

Règlement local de publicité intercommunal : zone hors Châteauroux.

Zone d'assainissement des eaux usées : assainissement collectif.

Zonage des eaux pluviales : réseau bien dimensionné.

Zone d'aménagement concerté Cap Sud.

Périmètre de droit de préemption urbain.

Servitudes aéronautiques à l'extérieur de zones de dégagement.

Servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements des aérodromes.

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLUI du 13/02/2020.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Au regard de la situation géographique (en retrait de la voie publique-Avenue de l'Occitanie), juridique (ZAC Cap Sud), des caractéristiques physiques (superficie, terrain viabilisé) et du marché immobilier local, la valeur vénale de l'emprise de 3 150 m² constituant le lot n°5 situé sur les parcelles BL 460, BL 462, BL 464 et BL 466 à SAINT-MAUR est évaluée à 101 000 € HT soit 32,06 € HT/m².

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Deruelle Eugénie

Inspectrice des finances publiques-Evaluatrice

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

SCI LOULA – Mr MAHUAS Damien

34 boulevard du Franc

36250 SAINT MAUR

CHATEAUROUX METROPOLE

DGA Développement du territoire

36012 CHATEAUROUX cedex

Le 19/07/2021 à Saint Maur

Objet : Acceptation proposition achat terrain – Zone Cap Sud

Madame, Monsieur,

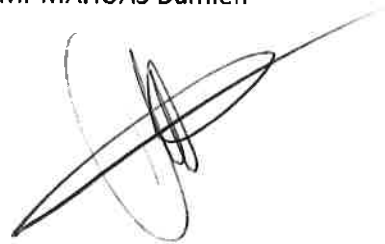
Suite à la réception de votre courrier du 12 juillet 2021, je vous confirme mon intérêt pour l'achat du terrain se trouvant zone Cap Sud pour environ de 3 156 m² pour la somme d'environ 91 524€ HT

Terrain regroupant les zones cadastrées suivantes : BL 460 partie, BL 462 partie, BL 464 partie, BL 466 partie et BL 467 partie

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Gérant

Mr MAHUAS Damien

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



DGA Développement du territoire

Direction du développement économique

Contact : Antoine Rousseau

☎ 02.36.90.51.88

Courriel : antoine.rousseau@chateauroux-metropole.fr

Monsieur Damien Mahuas

Gérant

Cuisines Schmidt

34 Boulevard du Franc

ZAC Cap Sud

36250 Saint-Maur

Objet : Proposition de vente d'un terrain – Zone Cap Sud

Monsieur,

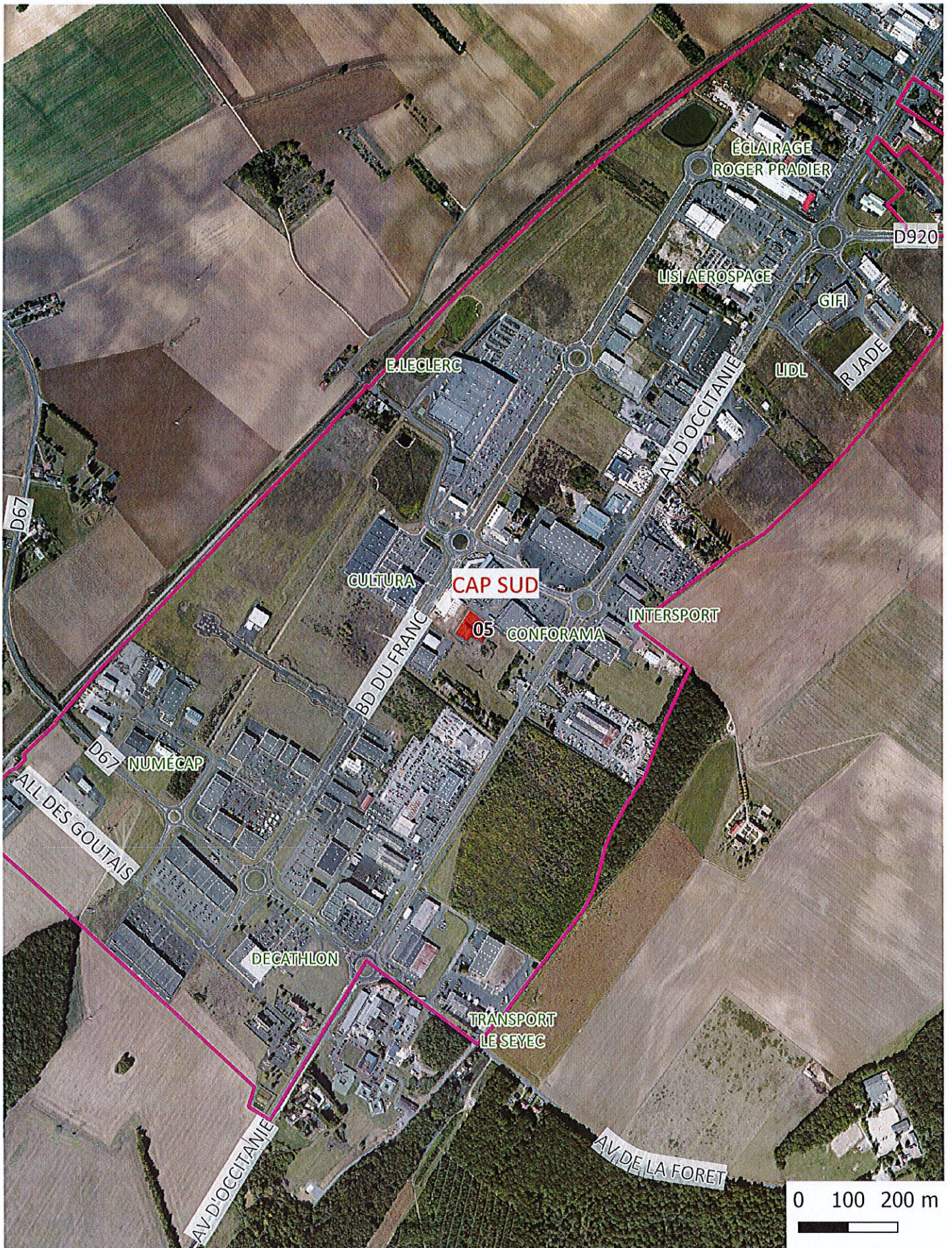
Suite à vos différents échanges avec les services de l'Agglomération, vous m'avez fait part de votre souhait d'acquérir une emprise foncière de 3 156 m² environ située dans la ZAC Cap Sud, commune de Saint-Maur, afin d'y implanter un entrepôt logistique.

Je vous confirme que ce terrain, décrit en pièce jointe, et cadastré BL 460 partie, BL 462 partie, BL 464 partie, BL 466 partie et BL 467 partie, est libre à la vente au prix de 29 € HT le m², soit pour un montant total hors taxes d'environ 91 524 €.

Aussi, je vous remercie de me retourner votre accord par écrit, afin de soumettre votre dossier à l'approbation du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 30 septembre 2021. Je transmettrai alors les éléments à notre notaire, afin qu'il prépare l'acte de vente.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Plan de situation dans la Z.A.E





Format :	A3	Date de création :	17-05-2021
Echelle :	1-1000 ème	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	
17-05-2021 Ind 0 : Création du plan.			

COMMUNE DE SAINT MAUR
Z.A.E. CAP SUD

LOT N° 05 - PLAN POUR PORTEUR DE PROJET
 VUE AERIENNE D'ENSEMBLE

CHÂTEAURoux
 Métropole

Hôtel de ville - CS 80509
 36012 Châteauroux cedex
 Tél. : 02.54.08.33.00
www.chateauroux-metropole.fr

PLAN N°
100

27 : Vente d'un terrain à la SCI Ornat - ZAC Cap Sud - commune de Saint-Maur

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone Cap Sud, à Saint-Maur, les services de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont été contactés par M. Olivier Ruano, gérant de la SCI ORNAT, qui souhaite créer un centre de préparation de véhicules pour vente aux professionnels.

Dans le cadre de ce projet, la direction du Développement économique et de l'Emploi a proposé au porteur de projet un terrain d'une superficie de 3 355 m² environ, cadastré section BL 402 partie, BL 405 partie, BL 407 partie, BL 409 partie, BL 414 partie, BL 416 partie et BL 432 partie, situé pièce des Écharbeaux, zone de Cap Sud à Saint-Maur.

La SCI ORNAT sera porteuse de l'acquisition.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 29 € HT/m².

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 30 septembre 2022, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des service de France Domaine,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver pour un an la vente d'un terrain situé zone Cap Sud, commune de Saint-Maur, cadastré section BL 402 partie, BL 405 partie, BL 407 partie, BL 409 partie, BL 414 partie, BL 416 partie et BL 432 partie, d'une superficie de 3 355 m² environ, au prix de 29 € HT/m², soit environ

97 295 € HT, à la SCI ORNAT ou toute personne morale s'y substituant.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

**Direction départementale des Finances Publiques
d'Indre-et-Loire**

Le 28/06/2021

Pôle d'évaluation domaniale

94 Boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

mél. : ddfip37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Indre-et-Loire

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Eugénie DERUEÏLE

téléphone : 02 47 21 74 86

courriel : eugenie.deruelle@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2021-36202-43450

Réf OSE : 4685389

Châteauroux Métropole

Mairie

Place de la République

CS 80509

36012 CHÂTEAURoux CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

îlot n°7 : terrain de 3 355 m² sur les parcelles BL
402, BL 405, BL 407, BL 409, BL 414n, BL 416 et
BL 432.

Adresse du bien :

Pièce des Echarbeaux 36250 SAINT MAUR

Département :

Indre

Valeur vénale :

107 620 € HT soit 32,07 € HT/m².

1 - SERVICE CONSULTANT

Châteauroux Métropole.

Affaire suivie par : M. Antoine ROUSSEAU.

2 - DATE

de consultation : 07/06/2021 .

de réception :07/06/2021.

de visite : pas de visite.

de dossier en état : 24/06/2021 (information complémentaire transmise lors d'un échange téléphonique).

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession à un porteur de projet qui souhaite y développer un espace de préparation de véhicules avant cession.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Le terrain est en nature de taillis. Son accès se fait depuis l'avenue d'Occitanie.

Bien que situé au coeur de la zone commerciale Cap Sud, ce terrain n'offre aucune visibilité depuis l'espace public.

L'îlot n°7 se situe derrière l'îlot 6, lui-même situé derrière une station service.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Châteauroux Métropole.

Situation : libre.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Commune	Adresse	Section	N° de parcelle	Superficie	% concerné
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	402	4 124	28,86
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	405	1 277	29,08
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	407	1 652	17,68
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	409	1 288	41,72
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	414	1 569	28,27
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	416	1 779	26,7
SAINT-MAUR	Pièce des Echarbeaux	BL	432	1 882	0,68
			Total	13 571	

Zone Uy4 : Espaces commerciaux de périphérie.

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit) : secteur de catégorie 4, bande de 30 m de la RD 920.

Règlement local de publicité intercommunal : zone hors Châteauroux.

Zone d'assainissement des eaux usées : assainissement collectif.
Zonage des eaux pluviales : réseau bien dimensionné.
Zone d'aménagement concerté Cap Sud.
Périmètre de droit de préemption urbain.
Servitudes aéronautiques à l'extérieur de zones de dégagement.
Servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements des aérodromes.
Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLUI du 13/02/2020.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Au regard de la situation géographique (en retrait de la voie publique-Avenue de l'Occitanie), juridique (ZAC Cap Sud), des caractéristiques physiques (superficie, terrain viabilisé) et du marché immobilier local, la valeur vénale de l'emprise de 3 355 m² située sur les parcelles BL 402, BL 405, BL 407, BL 409, BL 414n, BL 416 et BL 432 à SAINT-MAUR est évaluée à 107 620 € HT soit 32,07 € HT/m².

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Deruelle Eugénie

Inspectrice des finances publiques-Evaluatrice

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

SCI ORNAT

1 Rue Gustave Eiffel
Zac des Chevaliers
36000 CHATEAUROUX

RCS 53388940800019
HOTEL DE VILLE

CHATEAUROUX METROPOLE
Arrivée: 324433
Entete: 19-07-2021
Enregistre.: 21-07-2021
400 Direction Attractivité, Développement
Motif: A

DGA Développement du Territoire
CS80509
36012 CHATEAUROUX Cedex

Châteauroux,
Le 19 juillet 2021

OBJET / Proposition de vente d'un terrain-Zone CAP SUD

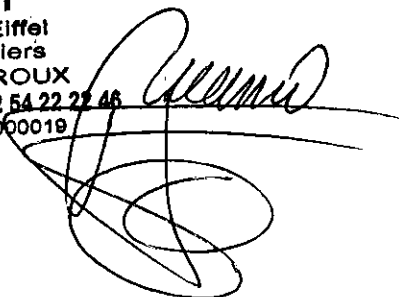
Madame Dupond Catherine,

Pour faire réponse à votre courrier du 12 juillet 2021, je vous confirme bien mon accord pour l'achat de cette parcelle de 3 355 m² située dans la Zone CAP SUD pour 29 € HT du m².
Si celle-ci reçoit l'approbation, elle sera acquise par la SCI ORNAT qui à la même adresse que ORI soit 1 Rue Gustave Eiffel Zac des Chevaliers 36000 CHATEAUROUX.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agr2er Madame Dupond Catherine, l'expression de mes salutations distinguées.

M RUANO Olivier (Dirigeant).

SCI ORNAT
1 Rue Gustave Eiffel
ZAC des Chevaliers
36000 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 22 22 44 - Fax 02 54 22 22 46
SIRET : 533 889 408 000019





DGA Développement du territoire

Direction du développement économique

Contact : Antoine Rousseau

☎ 02.36.90.51.88

Courriel : antoine.rousseau@chateauroux-metropole.fr

Monsieur Olivier Ruano

Gérant

SARL ORI

1 Rue Gustave Eiffel

ZAC des Chevaliers

36000 Châteauroux

Objet : Proposition de vente d'un terrain – Zone Cap Sud

Monsieur,

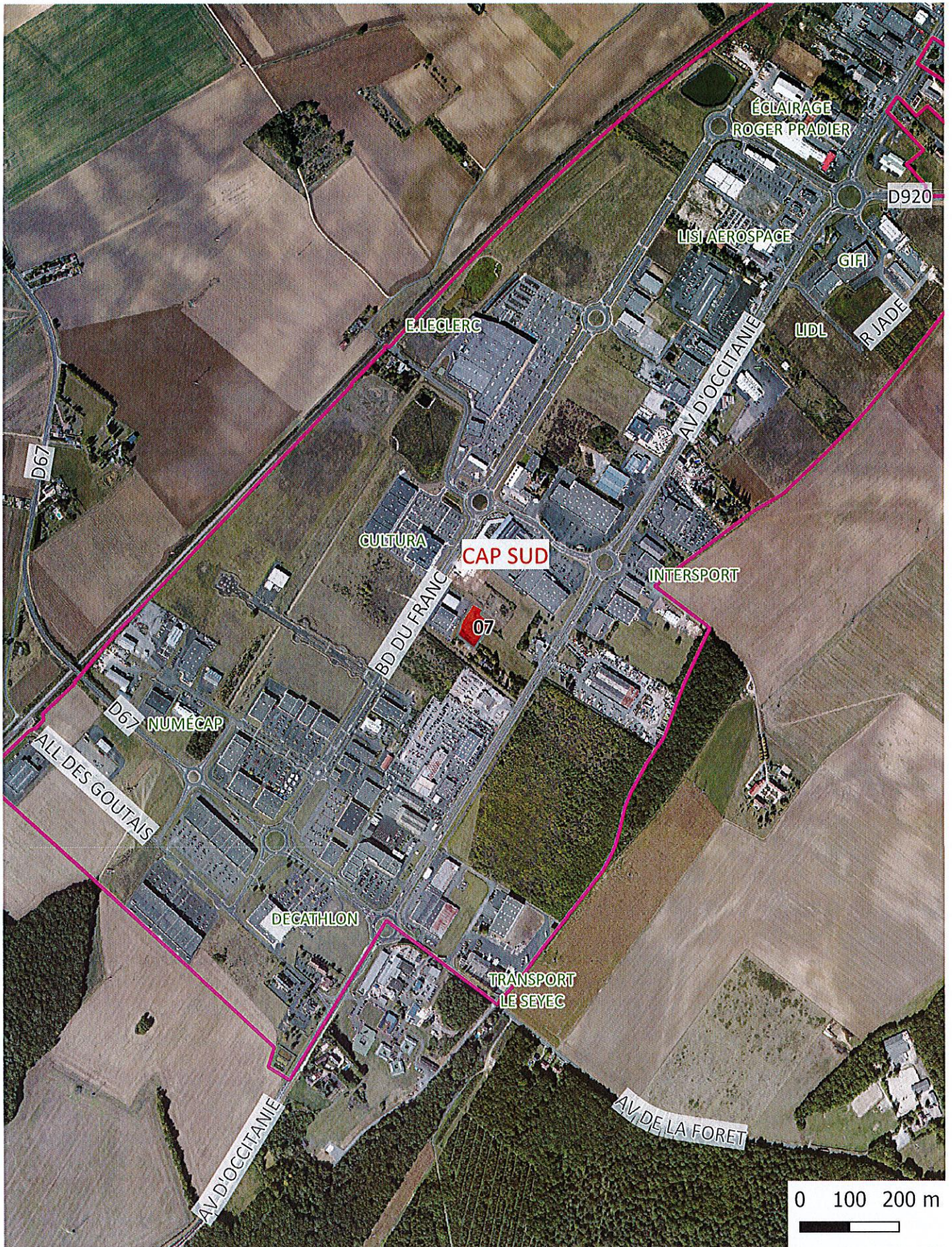
Suite à vos différents échanges avec les services de l'Agglomération, vous m'avez fait part de votre souhait d'acquérir une emprise foncière de 3 355 m² environ située dans la ZAC Cap Sud, commune de Saint-Maur, afin d'y implanter un centre de préparation de véhicules.

Je vous confirme que ce terrain, décrit en pièce jointe, et cadastré BL 402 partie, BL 405 partie, BL 407 partie, BL 409 partie, BL 414 partie, BL 416 partie et BL 432 partie, est libre à la vente au prix de 29 € HT le m², soit pour un montant total hors taxes d'environ 97 295 €.

Aussi, je vous remercie de me retourner votre accord par écrit, afin de soumettre votre dossier à l'approbation du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 30 septembre 2021. Je transmettrai alors les éléments à notre notaire, afin qu'il prépare l'acte de vente.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Plan de situation dans la Z.A.E





Format :	A3	Date de création :	07-06-2021
Echelle :	1-1000 ème	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	
07-06-2021 Ind 0 : Création du plan.			

COMMUNE DE SAINT MAUR
Z.A.E. CAP SUD
 LOT N° 07 - PLAN POUR PORTEUR DE PROJET
 VUE AERIENNE D'ENSEMBLE



CHÂTEAURoux
 Métropole
 Hôtel de ville - CS 80509
 36012 Châteauroux cedex
 Tél. : 02.54.08.33.00
www.chateauroux-metropole.fr

28 : Aide à l'immobilier d'entreprises - demande présentée par la SAS AMCC Fenêtres et Portes - Commune de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La SAS AMCC FENETRES ET PORTES, installée Rue du Rondeau à Châteauroux et qui emploie actuellement 121 salariés, fabrique et commercialise depuis plus de 70 ans des fenêtres, des portes et des volets roulants en PVC, aluminium, bois et multi-matériaux.

Déjà implantée sur un terrain de 46 000 m² dont 22 000 m² de bâtiment et hall de stockage, le projet porte sur la réalisation d'une extension de 4 066 m² décomposée comme suit : 2 466 m² de bâtiment de production et 1 600 m² de hall de stockage. Ce projet immobilier, estimé à 2 500 000 €, va permettre de doubler la capacité de production d'une nouvelle gamme multi-matériaux et d'augmenter l'effectif de production de l'ordre de 10 personnes sous 3 ans.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté d'agglomération peut apporter à la société SAS AMCC FENETRES ET PORTES une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SAS AMCC FENETRES ET PORTES, maître d'ouvrage de l'opération

immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le recrutement à minima de 2 emplois en CDI ETP ou d'un emploi et d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société AMCC FENETRES ET PORTES.

Il est proposé au Conseil communautaire :

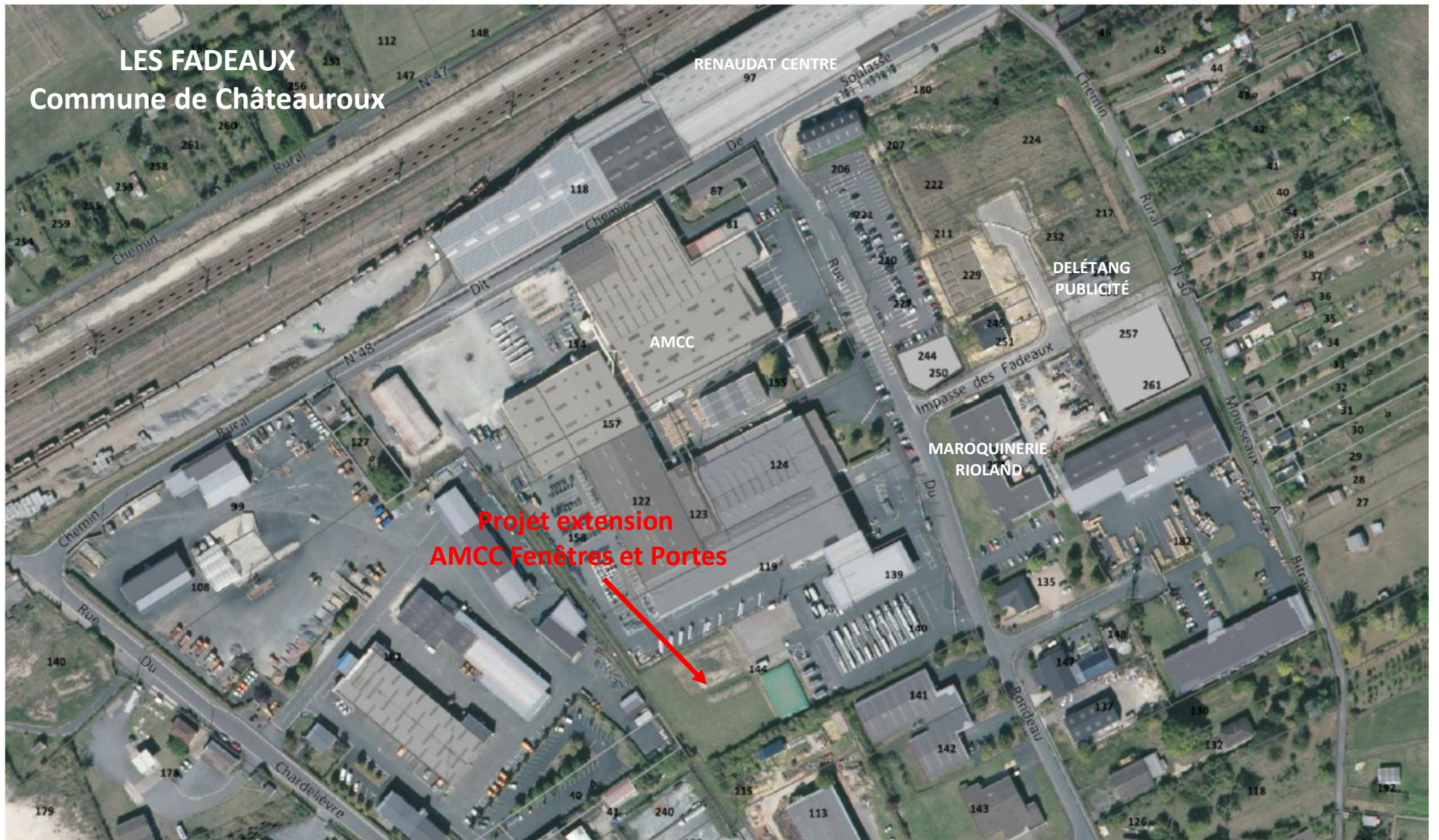
- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SAS AMCC FENETRES ET PORTES.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

LES FADEAUX
Commune de Châteauroux



**Projet extension
AMCC Fenêtres et Portes**



Aide de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Contrat n°2021-08

Règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises

Montant de subvention : 34 000 €

Aide de la Région Centre-Val de Loire

Contrat n° 2020 - XXXXXXXXX

Contrat d'appui aux projets de développement des entreprises – CAP'DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Volet : INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Montant de subvention : 44 200 €

Aide à l'Immobilier d'entreprises

CONTRAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sise à l'hôtel de ville de Châteauroux – CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gil Avérous, dûment habilité par la délibération n° 2020-158 du 15 Juillet 2020, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

D'une part,

ET

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1, représentée par le Président du Conseil Régional en exercice, Monsieur François Bonneau, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du xx/xx/xxx (CPR XX.XX.XX.XX), ci-après dénommée « la Région »,

D'autre part,

ET

AMCC FENETRES ET PORTES, SAS au capital de 1 000 000,00 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 404 190 993, ayant son siège social 9-11 rue du Rondeau, 36000 Châteauroux représentée par M. Stéphane Delort, agissant en qualité de Gérant, bénéficiaire de l'opération, ci-après dénommée « l'entreprise »,

De troisième part,

- Vu le régime cadre exempté n° xxxxxx, relatif aux **aides à finalité régionale** pour la période 2021-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° xxx/xxxx du xx xx xxxx de la Commission européenne, publié au JOUE du xx xx xxxx ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la signature de la convention en date du 14/09/2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Région Centre-Val de Loire** ;
- Vu la délibération n°2018-214 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018 adoptant le *Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'entreprises* ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la Région Centre-Val de Loire et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu le budget de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération n°XXXX-XXX du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 octroyant une aide de 34 000 € au bénéficiaire et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou son représentant à signer le présent contrat ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 21/07/2021, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par « l'entreprise » ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet du contrat

Dans le cadre de la compétence "développement économique", la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est donné pour ambition de favoriser la création de nouveaux emplois sur son territoire, et de pérenniser les emplois existants, conformément au Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (R.C.A.I.E.), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans le présent contrat, que le bénéficiaire, la **SAS AMCC FENETRES ET PORTES**, déclare connaître et accepter, pour l'action suivante :

Extension immobilière au 9, rue du Rondeau, commune de Châteauroux pour un montant total d'environ **2 500 000 € HT**.

- Construction du bâtiment et aménagements intérieurs **2 500 000 € HT**

L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier sera de 400 000 € HT.

Création de 10 emplois E.T.P. (équivalent temps plein) en C.D.I., avec un minimum de deux emplois ou 1 emploi en CDI ETP et 1 apprenti sur minimum une année, portant l'effectif de la SAS AMCC FENETRES ET PORTES dans l'Indre à minimum 123 personnes en C.D.I. E.T.P. au terme d'un délai de trois ans.

Article 2 : Mise en œuvre, durée du contrat et date d'effet

- 2.1 Le suivi du programme et le contrôle de l'application de ce contrat sont assurés par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
- 2.2 Le Contrat prend effet à la date de réception du courrier de saisine de la collectivité, soit le 21 juillet 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 21 juillet 2024.
- 2.3 Il prend fin à l'issue de ces trois années, au-delà desquelles, en absence de justificatifs de la totalité des investissements réalisés, la subvention ne pourra plus être versée.

Article 3 : Forme et montant de l'aide

- 3.1 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole apporte une aide financière au projet immobilier sous forme de subvention calculée comme suit :

8,5% de l'investissement immobilier total HT plafonné à la somme de 400 000 €, sur la base des devis, pour un montant maximum de subvention de 34 000 €.

- 3.2 Compte tenu du programme d'investissement immobilier de 2 500 000 euros HT, le montant de la participation financière de la Région est plafonné à 44 200 euros sous forme de subvention. Cette participation financière intègre une bonification régionale de 30%.

- 3.3 Le versement de l'aide est conditionné à la création d'un minimum d'emplois.

Le détail de la subvention attribuée à la SAS AMCC FENETRES ET PORTES, conformément au règlement de la subvention, est le suivant :

Investissement immobilier

<i>Montant prévisionnel de l'opération</i>	<i>Total maximum aide Châteauroux Métropole</i>
2 500 000 € HT	34 000 €
	<i>Total maximum aide Région Centre-Val de Loire</i>
	44 200 €

Programme de création d'emplois

<i>Effectif de l'entreprise</i>	<i>Minimum de création d'emplois</i>
121 salariés en CDI ETP	2 CDI ETP ou 1 CDI ETP et 1 apprenti

Article 4 : Modalités et conditions de versement de l'aide

- 4.1 Le versement de la subvention s'effectuera par Châteauroux Métropole après signature du présent contrat et transmission des pièces prévues à l'article 4.2., sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatif des travaux et de la création d'emplois.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier
 - 50% sur justificatif des créations d'emplois.
- 4.2 Le versement de l'aide s'effectuera sur production des pièces suivantes, adressées au Président de Châteauroux Métropole (*Direction de l'Attractivité et du Développement économique – Place de la République - CS 80509 – 36 012 Châteauroux Cedex*) :
- Documents justifiant le **coût définitif** de l'opération certifiés par un expert-comptable (si les factures sont inférieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention sera recalculé. En revanche, si les factures sont supérieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention reste inchangé),
 - **État des effectifs salariés** attestant du nombre d'emplois en CDI ETP créés, établi par un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes,
 - Attestation des services fiscaux et de l'URSSAF, ou d'un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes, certifiant que l'entreprise est bien à jour de ses **obligations fiscales et sociales** et datant de moins de trois mois,
 - Attestation sur l'honneur de **l'ensemble des aides sollicitées et obtenues** par la SAS AMCC FENETRES ET PORTES, sur l'assiette du programme d'investissement du R.C.A.I.E. Cette attestation devra porter tant sur l'investissement que sur les autres types d'aides relatifs au programme.
- Le bénéficiaire accepte en outre de fournir toute autre pièce comptable justificative de l'opération que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pourrait lui réclamer.
- 4.3 Le versement de la subvention s'effectuera par la Région après signature du présent contrat et transmission par Châteauroux Métropole des justificatifs nécessaires, sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatifs des travaux et du versement de la subvention attribuée par Châteauroux Métropole.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier et du premier versement par Châteauroux Métropole ;
 - 50% sur justificatif du second versement par Châteauroux Métropole.

Justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire au Conseil régional du Centre-Val de Loire **en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante :**

gestion-dgfree@regioncentre.fr

Pour toute correspondance électronique adressée au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, merci d'indiquer le numéro de contrat (XXXXXXXXXXXX) et les coordonnées de votre structure

- 4.4 Les paiements dus par la collectivité seront effectués sur le compte bancaire suivant du maître d'ouvrage, la SAS AMCC FENETRES ET PORTES :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de Compte	Clé
CREDIT MUTUEL	17206	00070	63045893492	61
FR76 1720 6000 7063 0458 9349 261				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le maître d'ouvrage, la SAS AMCC FENETRES ET PORTES, adressera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

- 5.1 Le bénéficiaire s'engage à conserver la propriété de l'actif sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 30 septembre 2021.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} de la présente convention, sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. Le maître d'ouvrage est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action. Il s'engage notamment à contracter toute assurance qui lui serait nécessaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.4 Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, et à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération pendant une durée de 10 ans. Elle ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.

Article 6 : Engagements de l'entreprise

- 6.1 L'entreprise s'engage à maintenir son activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à assurer le maintien des emplois créés à l'issue du programme visé à l'article 1^{er} sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 30 septembre 2021.
- 6.2 L'entreprise s'engage à mentionner le soutien financier de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l'action aidée, avec le logo fourni à cet effet par Châteauroux Métropole et la Région. Elle s'engage en outre à communiquer aux salariés de l'entreprise, par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.

- 6.3 L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **Châteauroux Métropole** et de **la Région**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **Châteauroux Métropole** et de **la Région** ; à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisées en concertation et en accord avec lui.

Article 7 : Inexécution des obligations

- 7.1 Dans le cas où le montant de l'aide prévu à la présente convention (article 3) engendrerait un dépassement du taux de la zone, suite à l'obtention de subventions supplémentaires, l'aide de l'agglomération serait recalculée pour rester dans la limite dudit taux.
- 7.2 En cas de défaillance de l'entreprise résultant de fautes graves de gestion ou de malversations reconnues par décision de justice, il appartiendra à l'entrepreneur de rembourser sur ses biens propres l'aide versée, sur simple demande de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole valant mise en demeure.
- 7.3 En cas de :
- Non-respect de l'engagement de création d'emplois,
 - Cessation d'activité de la SAS AMCC FENETRES ET PORTES,
 - Vente du fonds, ou transfert de l'activité hors agglomération, pour quelque cause que ce soit, dans un délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire, la totalité des aides perçues devra être remboursée immédiatement.
- 7.4 Si après une défaillance d'entreprise, un repreneur est désigné, et sous condition du maintien de la totalité des emplois, celui-ci peut bénéficier d'une réactivation de l'aide, sur les bases suivantes :
- Programme d'investissement initial majoré des éventuels travaux ;
 - Total des aides à servir toutefois minoré du montant de l'aide effectivement versée antérieurement pour le projet précédent.
- Ce maintien de l'aide n'est pas automatique, en particulier pour l'aide régionale qui nécessitera peut-être une nouvelle demande, mais décidé au cas par cas au regard des conditions de la reprise.
- 7.5 Dans le cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole exigera le reversement des sommes indûment perçues par le bénéficiaire.
- 7.6 Le reversement des sommes versées se fera selon les modalités prévues à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Transfert de site

- 8.1 Les aides cessent d'être versées et celles déjà perçues doivent être immédiatement remboursées en cas de transfert de l'entreprise sur un nouveau site hors du territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans le délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire.
- 8.2 Si le transfert se fait sur une autre commune de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans les trois années du programme, et si l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité décrites à l'article 4, les aides sont alors maintenues sans modification du montant de la subvention.

Article 9 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 9.1 L'entreprise AMCC FENETRES ET PORTES, bénéficiaire de l'opération, s'engage à poursuivre avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole des liens d'information et d'échange sur l'évolution et le développement du projet. Notamment, il communiquera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sur simple demande, le dernier exemplaire de sa Déclaration Annuelle des Salaires, de sa déclaration de Taxe Professionnelle ou équivalent, de sa déclaration U.R.S.S.A.F., de sa liasse fiscale.
- 9.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 9.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée, ainsi qu'à l'effectif concerné. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par Châteauroux Métropole ou la Région, ou par toute autorité missionnée par elles.

Article 10 : Modification de la convention

Hors le cas prévu à l'article 6.1 du présent contrat, toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 11 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 11.1 Hors les cas limitativement énumérés dans les articles précédents, le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution du présent contrat, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, ils s'engagent à rembourser la totalité de l'aide prévue sauf conclusion d'un avenant précisant un droit à la partie de l'aide correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 11.2 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire, l'entreprise AMCC FENETRES ET PORTES, d'une des obligations qui leur incombent.
- 11.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire.
- 11.4 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire, l'entreprise AMCC FENETRES ET PORTES, a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il n'y a pas de respect de la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 12 – Aliénation des biens – Résiliation du Contrat

En cas d'aliénation des biens concernés avant le terme initialement prévu, les aides seront remboursées dans leur intégralité.

En cas de résiliation du contrat, soit demandée par le bénéficiaire moyennant un préavis écrit de deux mois, soit par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, redressement ou liquidation judiciaire, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Litiges

Les Présidents de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE certifient le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait, en **trois exemplaires originaux**,
à Orléans, le **xxxxxxxxxxx**

<p>Pour l'entreprise, AMCC Fenêtres et Portes, Le Gérant,</p> <p>Stéphane DELORT</p>	<p>Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Le Président,</p> <p>Gil AVÉROUS</p>
<p>Pour la Région, Pour le Président du Conseil Régional et par délégation, Le Vice-Président,</p> <p>Harold HUWART</p>	

**29 : Aide à l'immobilier d'entreprises - demande présentée par la SAS Centre Véhicules Industriels
- commune de Châteauroux**

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, actuellement locataire dans des locaux situés avenue d'Occitanie, zone Cap Sud, commune de Saint-Maur, est spécialisée dans la maintenance de véhicules industriels et utilitaires, la vente de pièces détachées et accessoires, et le commerce de véhicules neufs et d'occasion. Le site de Saint-Maur emploie actuellement 8 personnes.

L'ambition de l'entreprise est de devenir propriétaire à travers la construction de locaux neufs pour travailler et recevoir la clientèle dans les meilleures conditions, tout en répondant aux dernières mesures d'hygiène et sécurité en vigueur. Ainsi, la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS s'est portée acquéreur d'un terrain propriété de Châteauroux Métropole, situé Allée de la Céramique, zone du Buxerieux, commune de Châteauroux, afin d'y construire une concession de véhicules utilitaires et industriels. Le coût total du projet est estimé à 1 900 000 € HT, et la création de 2 emplois supplémentaires est prévue.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté d'agglomération peut apporter à la société SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SCI LA BERT, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le recrutement à minima d'un emploi en CDI ETP ou d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SCI LA BERT.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, le maître d'ouvrage de l'opération immobilière, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

Plan de situation dans la Z.A.E





Aide de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Contrat n°2021-10

Règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises

Montant de subvention : 34 000 €

Aide de la Région Centre-Val de Loire

Contrat n° 2020 - XXXXXXXXX

Contrat d'appui aux projets de développement des entreprises – CAP'DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Volet : INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Montant de subvention : 44 200 €

Aide à l'Immobilier d'entreprises

CONTRAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sise à l'hôtel de ville de Châteauroux – CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gil Avérous, dûment habilité par la délibération n° 2020-158 du 15 Juillet 2020, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

D'une part,

ET

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1, représentée par le Président du Conseil Régional en exercice, Monsieur François Bonneau, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du **XX/XX/XXXX** (CPR XX.XX.XX.XX), ci-après dénommée « la Région »,

D'autre part,

ET

La **SCI LA BERT**, société civile immobilière au capital de 1 500 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 819 018 003, ayant son siège social ZAC de l'Echangeur, 18023 Bourges, représentée par Monsieur Christophe Brochard, agissant en qualité de Gérant, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

De troisième part,

ET

CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 808 113 070, ayant son siège social rue Nicephore Niepce, 18000 Bourges, représentée par Monsieur Christophe Brochard, agissant en qualité de Gérant, bénéficiaire de l'opération, ci-après dénommée « l'entreprise »,

De quatrième part,

- Vu le régime cadre exempté n° SA 39252, relatif aux **aides à finalité régionale** pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la signature de la convention en date du 14/09/2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole** et **la Région Centre-Val de Loire** ;
- Vu la délibération n°2018-214 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018 adoptant le *Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'entreprises* ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la Région Centre-Val de Loire et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu le budget de **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole** et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération n°XXXX-XXX du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 octroyant une aide de 34 000 € au bénéficiaire et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou son représentant à signer le présent contrat ;

- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 05/07/2021, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par « l'entreprise » ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet du contrat

Dans le cadre de la compétence "développement économique", la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est donné pour ambition de favoriser la création de nouveaux emplois sur son territoire, et de pérenniser les emplois existants, conformément au Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (R.C.A.I.E.), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans le présent contrat, que le maître d'ouvrage et le bénéficiaire de l'opération, **la SCI LA BERT et la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS**, parties prenantes de l'opération, déclarent connaître et accepter, pour l'action suivante :

Acquisition d'un terrain sur la zone industrielle du Buxerieux – commune de Châteauroux et construction d'une concession de véhicules industriels et utilitaires pour un montant total d'environ **1 900 000 € HT**. L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier s'articulent comme suit :

- Acquisition du terrain et construction **1 900 000 € HT**

L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier sera de 400 000 € HT.

Création de 2 emplois E.T.P. (équivalent temps plein) en C.D.I., avec un minimum de d'un emploi en CDI ETP ou un apprenti sur minimum une année, portant l'effectif de CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS dans l'Indre à minimum 9 personnes en C.D.I. E.T.P. au terme d'un délai de trois ans.

Article 2 : Mise en œuvre, durée du contrat et date d'effet

- 2.1 Le suivi du programme et le contrôle de l'application de ce contrat sont assurés par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
- 2.2 Le Contrat prend effet à la date de réception du courrier de saisine de la collectivité, soit le 5 juillet 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 5 juillet 2024.
- 2.3 Il prend fin à l'issue de ces trois années, au-delà desquelles, en absence de justificatifs de la totalité des investissements réalisés, la subvention ne pourra plus être versée.

Article 3 : Forme et montant de l'aide

- 3.1 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole apporte une aide financière au projet immobilier sous forme de subvention calculée comme suit :
8,5% de l'investissement immobilier total HT plafonné à la somme de 400 000 €, sur la base des devis, pour un montant maximum de subvention de 34 000 €.
- 3.2 Compte tenu du programme d'investissement immobilier retenu de 400 000 euros HT, le montant de la participation financière de la Région est plafonné à 44 200 euros sous forme de subvention. Cette participation financière intègre une bonification régionale de 30%.
- 3.3 Le versement de l'aide est conditionné à la création d'un minimum d'emplois.

Le détail de la subvention attribuée à la SCI LA BERT, conformément au règlement de la subvention, est le suivant :

Investissement immobilier

<i>Montant prévisionnel de l'opération</i>	<i>Total maximum aide Châteauroux Métropole</i>
1 900 000 € HT	34 000 €
	<i>Total maximum aide Région Centre-Val de Loire</i>
	44 200 €

Programme de création d'emplois

<i>Effectif de l'entreprise</i>	<i>Minimum de création d'emplois</i>
8 salariés en CDI ETP et un apprenti	1 CDI ETP ou 1 apprenti

Article 4 : Modalités et conditions de versement de l'aide

- 4.1 Le versement de la subvention s'effectuera par Châteauroux Métropole après signature du présent contrat et transmission des pièces prévues à l'article 4.2., sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatif des travaux et de la création d'emplois.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier
 - 50% sur justificatif des créations d'emplois.
- 4.2 Le versement de l'aide s'effectuera sur production des pièces suivantes, adressées au Président de Châteauroux Métropole (*Direction de l'Attractivité et du Développement économique – Place de la République - CS 80509 – 36 012 Châteauroux Cedex*) :
- Documents justifiant le **coût définitif** de l'opération certifiés par un expert-comptable (si les factures sont inférieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention sera recalculé. En revanche, si les factures sont supérieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention reste inchangé),
 - **État des effectifs salariés** attestant du nombre d'emplois en CDI ETP créés, établi par un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes,
 - Attestation des services fiscaux et de l'URSSAF, ou d'un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes, certifiant que l'entreprise est bien à jour de ses **obligations fiscales et sociales** et datant de moins de trois mois,
 - Attestation sur l'honneur de **l'ensemble des aides sollicitées et obtenues** par la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, sur l'assiette du programme d'investissement du R.C.A.I.E. Cette attestation devra porter tant sur l'investissement que sur les autres types d'aides relatifs au programme.
- Le bénéficiaire accepte en outre de fournir toute autre pièce comptable justificative de l'opération que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pourrait lui réclamer.
- 4.3 Le versement de la subvention s'effectuera par la Région après signature du présent contrat et transmission par Châteauroux Métropole des justificatifs nécessaires, sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatifs des travaux et du versement de la subvention attribuée par Châteauroux Métropole.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier et du premier versement par Châteauroux Métropole ;
 - 50% sur justificatif du second versement par Châteauroux Métropole.

Justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire au Conseil régional du Centre-Val de Loire **en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante :**

gestion-dgfree@regioncentre.fr

Pour toute correspondance électronique adressée au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, merci d'indiquer le numéro de contrat (XXXXXXXXXXXX) et les coordonnées de votre structure

- 4.4 Les paiements dus par la collectivité seront effectués sur le compte bancaire suivant du maître d'ouvrage, la SCI LA BERT :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de Compte	Clé
CAISSE D'EPARGNE	14505	00001	08002028841	13
FR76 3007 6023 2413 1496 0020 013				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le maître d'ouvrage, la SCI LA BERT, adressera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

- 5.1 Le bénéficiaire s'engage à conserver la propriété de l'actif sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 30 septembre 2021.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} de la présente convention, sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. Le maître d'ouvrage est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action. Il s'engage notamment à contracter toute assurance qui lui serait nécessaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.4 Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, et à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération pendant une durée de 10 ans. Elle ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.

Article 6 : Engagements de l'entreprise

- 6.1 L'entreprise s'engage à maintenir son activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à assurer le maintien des emplois créés à l'issue du programme visé à l'article 1^{er} sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 15 novembre 2018.
- 6.2. L'entreprise s'engage à mentionner le soutien financier de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l'action aidée, avec le logo fourni à cet effet par Châteauroux Métropole et la Région. Elle s'engage en outre à communiquer aux salariés de l'entreprise, par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.
- 6.3 L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **Châteauroux Métropole** et de **la Région**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **Châteauroux Métropole** et de **la Région** ; à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisées en concertation et en accord avec lui.

Article 7 : Inexécution des obligations

- 7.1 Dans le cas où le montant de l'aide prévu à la présente convention (article 3) engendrerait un dépassement du taux de la zone, suite à l'obtention de subventions supplémentaires, l'aide de l'agglomération serait recalculée pour rester dans la limite dudit taux.
- 7.2 En cas de défaillance de l'entreprise résultant de fautes graves de gestion ou de malversations reconnues par décision de justice, il appartiendra à l'entrepreneur de rembourser sur ses biens propres l'aide versée, sur simple demande de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole valant mise en demeure.
- 7.3 En cas de :
- non-respect de l'engagement de création d'emplois,
 - cessation d'activité de la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS,
 - vente du fonds, ou transfert de l'activité hors agglomération, pour quelque cause que ce soit, dans un délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire, la totalité des aides perçues devra être remboursée immédiatement.
- 7.4 Si après une défaillance d'entreprise, un repreneur est désigné, et sous condition du maintien de la totalité des emplois, celui-ci peut bénéficier d'une réactivation de l'aide, sur les bases suivantes :
- programme d'investissement initial majoré des éventuels travaux ;
 - total des aides à servir toutefois minoré du montant de l'aide effectivement versée antérieurement pour le projet précédent.
- Ce maintien de l'aide n'est pas automatique, en particulier pour l'aide régionale qui nécessitera peut être une nouvelle demande, mais décidé au cas par cas au regard des conditions de la reprise.
- 7.5 Dans le cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole exigera le reversement des sommes indûment perçues par le maître d'ouvrage.
- 7.6 Le reversement des sommes versées se fera selon les modalités prévues à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Transfert de site

- 8.1 Les aides cessent d'être versées et celles déjà perçues doivent être immédiatement remboursées en cas de transfert de l'entreprise sur un nouveau site hors du territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans le délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire.
- 8.2 Si le transfert se fait sur une autre commune de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans les trois années du programme, et si l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité décrites à l'article 4, les aides sont alors maintenues sans modification du montant de la subvention.

Article 9 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 9.1 Le maître de l'ouvrage, la SCI LA BERT, et la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, bénéficiaire de l'opération, s'engagent à poursuivre avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole des liens d'information et d'échange sur l'évolution et le développement du projet. Notamment, ils communiqueront à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sur simple demande, le dernier exemplaire de sa Déclaration Annuelle des Salaires, de sa déclaration de Taxe Professionnelle ou équivalent, de sa déclaration U.R.S.S.A.F., de sa liasse fiscale.

- 9.2 Le maître d'ouvrage s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 9.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée, ainsi qu'à l'effectif concerné. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par Châteauroux Métropole ou la Région, ou par toute autorité missionnée par elles.

Article 10 : Modification de la convention

Hors le cas prévu à l'article 6.1 du présent contrat, toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 11 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 11.1 Hors les cas limitativement énumérés dans les articles précédents, le maître d'ouvrage et le bénéficiaire peuvent renoncer à tout moment à l'exécution du présent contrat, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, ils s'engagent à rembourser la totalité de l'aide prévue sauf conclusion d'un avenant précisant un droit à la partie de l'aide correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 11.2 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le maître de l'ouvrage, la SCI LA BERT et la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, bénéficiaire de l'opération, d'une des obligations qui leur incombent.
- 11.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire.
- 11.4 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le maître de l'ouvrage, la SCI LA BERT ou la SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, bénéficiaire de l'opération, ont fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il n'y a pas de respect de la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 12 – Aliénation des biens – Résiliation du Contrat

En cas d'aliénation des biens concernés avant le terme initialement prévu, les aides seront remboursées dans leur intégralité.

En cas de résiliation du contrat, soit demandée par le maître de l'ouvrage moyennant un préavis écrit de deux mois, soit par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, redressement ou liquidation judiciaire, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région se

réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Litiges

Les Présidents de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE certifient le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait, en **quatre exemplaires originaux**,
à Orléans, le xxxxxxxxxxxx

<p>Pour le bénéficiaire, La SCI LA BERT, Le Gérant,</p> <p>Christophe BROCHARD</p>	<p>Pour l'entreprise, La SAS CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS, Le Gérant,</p> <p>Christophe BROCHARD</p>
<p>Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Le Président,</p> <p>Gil AVÉROUS</p>	<p>Pour la Région, Pour le Président du Conseil Régional et par délégation, Le Vice-Président,</p> <p>Harold HUWART</p>

30 : Aide à l'immobilier d'entreprises - demande présentée par la SAS Covepa Michels - commune de Montierchaume

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La société Covepa Michels, implantée sur la zone industrielle de La Malterie (commune de Montierchaume), et qui emploie 102 personnes, est spécialisée dans la conception et la production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation.

Son projet de développement consiste à remplacer la ligne d'impression principale installée en 2006 afin d'augmenter les capacités d'impression du site de 30%. Cet investissement matériel est estimé à 3 500 000 € HT, complété par un agrandissement du bâtiment (560 m²) pour installer la nouvelle machine pour un montant d'environ 900 000 € HT. La création de 2 emplois supplémentaires est prévue d'ici 3 ans.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté d'agglomération peut apporter à la société SAS COVEPA MICHELS une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SAS COVEPA MICHELS, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le

recrutement à minima de 2 emplois en CDI ETP ou d'un emploi et d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société COVEPA MICHELS.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SAS COVEPA MICHELS.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 21 septembre 2021

Commission finances et affaires générales



Aide de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Contrat n°2021-09

Règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises

Montant de subvention : 34 000 €

Aide de la Région Centre-Val de Loire

Contrat n° 2020 - XXXXXXXXX

Contrat d'appui aux projets de développement des entreprises – CAP'DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Volet : INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Montant de subvention : 44 200 €

Aide à l'Immobilier d'entreprises

CONTRAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sise à l'hôtel de ville de Châteauroux – CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gil Avérous, dûment habilité par la délibération n° 2020-158 du 15 Juillet 2020, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

D'une part,

ET

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1, représentée par le Président du Conseil Régional en exercice, Monsieur François Bonneau, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du xx/xx/xxx (CPR XX.XX.XX.XX), ci-après dénommée « la Région »,

D'autre part,

ET

COVEPA MICHELS, SAS au capital de 1 031 800 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 642 002 513, ayant son siège social zone industrielle La Malterie, 36130 Montierchaume, représentée par M. Philippe Desveronnières, agissant en qualité de Président, bénéficiaire de l'opération, ci-après dénommée « l'entreprise »,

De troisième part,

- Vu le régime cadre exempté n° xxxxxx, relatif aux **aides à finalité régionale** pour la période 2021-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° xxx/xxxx du xx xx xxxx de la Commission européenne, publié au JOUE du xx xx xxxx ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la signature de la convention en date du 14/09/2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Région Centre-Val de Loire** ;
- Vu la délibération n°2018-214 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018 adoptant le *Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'entreprises* ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la Région Centre-Val de Loire et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu le budget de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération n°XXXX-XXX du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 octroyant une aide de 34 000 € au bénéficiaire et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou son représentant à signer le présent contrat ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 16/06/2021, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par « l'entreprise » ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**Article 1^{er} : Objet du contrat**

Dans le cadre de la compétence "développement économique", la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est donné pour ambition de favoriser la création de nouveaux emplois sur son territoire, et de pérenniser les emplois existants, conformément au Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (R.C.A.I.E.), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans le présent contrat, que le bénéficiaire, **la SAS COVEPA MICHELS**, déclare connaître et accepter, pour l'action suivante :

Extension immobilière zone industrielle La Malterie, commune de Montierchaume pour un montant total d'environ **900 000 € HT**.

- Agrandissement du bâtiment et aménagements intérieurs **900 000 € HT**

L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier sera de 400 000 € HT.

Création de 2 emplois E.T.P. (équivalent temps plein) en C.D.I., avec un minimum de deux emplois ou 1 emploi en CDI ETP et 1 apprenti sur minimum une année, portant l'effectif de la SAS COVEPA MICHELS dans l'Indre à minimum 104 personnes en C.D.I. E.T.P. au terme d'un délai de trois ans.

Article 2 : Mise en œuvre, durée du contrat et date d'effet

- 2.1 Le suivi du programme et le contrôle de l'application de ce contrat sont assurés par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
- 2.2 Le Contrat prend effet à la date de réception du courrier de saisine de la collectivité, soit le 16 juin 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 16 juin 2024.
- 2.3 Il prend fin à l'issue de ces trois années, au-delà desquelles, en absence de justificatifs de la totalité des investissements réalisés, la subvention ne pourra plus être versée.

Article 3 : Forme et montant de l'aide

- 3.1 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole apporte une aide financière au projet immobilier sous forme de subvention calculée comme suit :

8,5% de l'investissement immobilier total HT plafonné à la somme de 400 000 €, sur la base des devis, pour un montant maximum de subvention de 34 000 €.

- 3.2 Compte tenu du programme d'investissement immobilier de 900 000 euros HT, le montant de la participation financière de la Région est plafonné à 44 200 euros sous forme de subvention. Cette participation financière intègre une bonification régionale de 30%.

- 3.3 Le versement de l'aide est conditionné à la création d'un minimum d'emplois.

Le détail de la subvention attribuée à la SAS COVEPA MICHELS, conformément au règlement de la subvention, est le suivant :

Investissement immobilier

Montant prévisionnel de l'opération	Total maximum aide Châteauroux Métropole
900 000 € HT	34 000 €
	Total maximum aide Région Centre-Val de Loire
	44 200 €

Programme de création d'emplois

Effectif de l'entreprise	Minimum de création d'emplois
102 salariés en CDI ETP	2 CDI ETP ou 1 CDI ETP et 1 apprenti

Article 4 : Modalités et conditions de versement de l'aide

- 4.1 Le versement de la subvention s'effectuera par Châteauroux Métropole après signature du présent contrat et transmission des pièces prévues à l'article 4.2., sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatif des travaux et de la création d'emplois.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier
 - 50% sur justificatif des créations d'emplois.
- 4.2 Le versement de l'aide s'effectuera sur production des pièces suivantes, adressées au Président de Châteauroux Métropole (*Direction de l'Attractivité et du Développement économique – Place de la République - CS 80509 – 36 012 Châteauroux Cedex*) :
- Documents justifiant le **coût définitif** de l'opération certifiés par un expert-comptable (si les factures sont inférieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention sera recalculé. En revanche, si les factures sont supérieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention reste inchangé),
 - **État des effectifs salariés** attestant du nombre d'emplois en CDI ETP créés, établi par un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes,
 - Attestation des services fiscaux et de l'URSSAF, ou d'un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes, certifiant que l'entreprise est bien à jour de ses **obligations fiscales et sociales** et datant de moins de trois mois,
 - Attestation sur l'honneur de l'**ensemble des aides sollicitées et obtenues** par la SAS COVEPA MICHELS, sur l'assiette du programme d'investissement du R.C.A.I.E. Cette attestation devra porter tant sur l'investissement que sur les autres types d'aides relatifs au programme.
- Le bénéficiaire accepte en outre de fournir toute autre pièce comptable justificative de l'opération que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pourrait lui réclamer.
- 4.3 Le versement de la subvention s'effectuera par la Région après signature du présent contrat et transmission par Châteauroux Métropole des justificatifs nécessaires, sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatifs des travaux et du versement de la subvention attribuée par Châteauroux Métropole.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier et du premier versement par Châteauroux Métropole ;
 - 50% sur justificatif du second versement par Châteauroux Métropole.

Justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire au Conseil régional du Centre-Val de Loire **en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante :**

gestion-dgfree@regioncentre.fr

Pour toute correspondance électronique adressée au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, merci d'indiquer le numéro de contrat (XXXXXXXXXXXX) et les coordonnées de votre structure

- 4.4 Les paiements dus par la collectivité seront effectués sur le compte bancaire suivant du maître d'ouvrage, la SAS AMCC FENETRES ET PORTES :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de Compte	Clé
CREDIT MUTUEL	11899	00326	00020015201	11
FR76 1189 9003 2600 0200 1520 111				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le maître d'ouvrage, la SAS COVEPA MICHELS, adressera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

- 5.1 Le bénéficiaire s'engage à conserver la propriété de l'actif sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 30 septembre 2021.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} de la présente convention, sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. Le maître d'ouvrage est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action. Il s'engage notamment à contracter toute assurance qui lui serait nécessaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.4 Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, et à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération pendant une durée de 10 ans. Elle ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.

Article 6 : Engagements de l'entreprise

- 6.1 L'entreprise s'engage à maintenir son activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à assurer le maintien des emplois créés à l'issue du programme visé à l'article 1^{er} sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 30 septembre 2021.
- 6.2 L'entreprise s'engage à mentionner le soutien financier de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l'action aidée, avec le logo fourni à cet effet par Châteauroux Métropole et la Région. Elle s'engage en outre à communiquer aux salariés de l'entreprise, par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.

- 6.3 L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **Châteauroux Métropole** et de **la Région**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **Châteauroux Métropole** et de **la Région** ; à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisées en concertation et en accord avec lui.

Article 7 : Inexécution des obligations

- 7.1 Dans le cas où le montant de l'aide prévu à la présente convention (article 3) engendrerait un dépassement du taux de la zone, suite à l'obtention de subventions supplémentaires, l'aide de l'agglomération serait recalculée pour rester dans la limite dudit taux.
- 7.2 En cas de défaillance de l'entreprise résultant de fautes graves de gestion ou de malversations reconnues par décision de justice, il appartiendra à l'entrepreneur de rembourser sur ses biens propres l'aide versée, sur simple demande de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole valant mise en demeure.
- 7.3 En cas de :
- Non-respect de l'engagement de création d'emplois,
 - Cessation d'activité de la SAS COVEPA MICHELS,
 - Vente du fonds, ou transfert de l'activité hors agglomération, pour quelque cause que ce soit, dans un délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire, la totalité des aides perçues devra être remboursée immédiatement.
- 7.4 Si après une défaillance d'entreprise, un repreneur est désigné, et sous condition du maintien de la totalité des emplois, celui-ci peut bénéficier d'une réactivation de l'aide, sur les bases suivantes :
- Programme d'investissement initial majoré des éventuels travaux ;
 - Total des aides à servir toutefois minoré du montant de l'aide effectivement versée antérieurement pour le projet précédent.
- Ce maintien de l'aide n'est pas automatique, en particulier pour l'aide régionale qui nécessitera peut-être une nouvelle demande, mais décidé au cas par cas au regard des conditions de la reprise.
- 7.5 Dans le cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole exigera le reversement des sommes indûment perçues par le bénéficiaire.
- 7.6 Le reversement des sommes versées se fera selon les modalités prévues à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Transfert de site

- 8.1 Les aides cessent d'être versées et celles déjà perçues doivent être immédiatement remboursées en cas de transfert de l'entreprise sur un nouveau site hors du territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans le délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire.
- 8.2 Si le transfert se fait sur une autre commune de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans les trois années du programme, et si l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité décrites à l'article 4, les aides sont alors maintenues sans modification du montant de la subvention.

Article 9 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 9.1 L'entreprise COVEPA MICHELS, bénéficiaire de l'opération, s'engage à poursuivre avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole des liens d'information et d'échange sur l'évolution et le développement du projet. Notamment, il communiquera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sur simple demande, le dernier exemplaire de sa Déclaration Annuelle des Salaires, de sa déclaration de Taxe Professionnelle ou équivalent, de sa déclaration U.R.S.S.A.F., de sa liasse fiscale.
- 9.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 9.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée, ainsi qu'à l'effectif concerné. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par Châteauroux Métropole ou la Région, ou par toute autorité missionnée par elles.

Article 10 : Modification de la convention

Hors le cas prévu à l'article 6.1 du présent contrat, toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 11 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 11.1 Hors les cas limitativement énumérés dans les articles précédents, le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution du présent contrat, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, ils s'engagent à rembourser la totalité de l'aide prévue sauf conclusion d'un avenant précisant un droit à la partie de l'aide correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 11.2 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire, l'entreprise COVEPA MICHELS, d'une des obligations qui leur incombent.
- 11.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire.
- 11.4 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire, l'entreprise COVEPA MICHELS, a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il n'y a pas de respect de la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 12 – Aliénation des biens – Résiliation du Contrat

En cas d'aliénation des biens concernés avant le terme initialement prévu, les aides seront remboursées dans leur intégralité.

En cas de résiliation du contrat, soit demandée par le bénéficiaire moyennant un préavis écrit de deux mois, soit par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, redressement ou liquidation judiciaire, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Litiges

Les Présidents de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE certifient le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait, en **trois exemplaires originaux**,
à Orléans, le **xxxxxxxxxxx**

<p>Pour l'entreprise, COVEPA MICHELS, Le Président,</p> <p>Philippe Desveronnières</p>	<p>Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Le Président,</p> <p>Gil AVÉROUS</p>
<p>Pour la Région, Pour le Président du Conseil Régional et par délégation, Le Vice-Président,</p> <p>Harold HUWART</p>	

ZAE LA MALTERIE
Commune de Montierchaume

Groupe Beaumanoir

BARILLA

CHAUSSON
LOGISTIQUE

**Projet extension
Covepa Michels**

